ANDRÉE

DEUXIÈME PARTIE (1).

VIII.

Le château des Charmilles, que M. Passemard avait acheté au comte de Garamante, est situé dans le voisinage de la forêt de Fontainebleau, au sommet d'une colline d'où le regard embrasse un de ces paysages sans grandeur, mais non pas sans charme, qu'on trouve aux environs de Paris. Le parc descend en pente très douce jusqu'à la Seine : les molles sinuosités de la plus nonchalante des rivières se déroulent entre les coteaux boisés de la rive gauche, et, à droite, une vaste plaine où la moisson, verte en avril, jaunissante en juin, dorée en août, ondule à perte de vue. A quelque distance du château, sur la lisière de la forêt, le pavillon de chasse habité par M. de Garamante pendant la belle saison dresse son toit pointu au-dessus d'un bouquet de bois.

Vers le milieu de juin 1877, la famille Passemard quitta Paris et s'installa aux Charmilles. Henri Mareuil se félicita fort de ce départ. Depuis un mois qu'il avait pris possession de ses fonctions officielles et secrètes, il avait seulement entrevu, aux heures des repas, la fille de M. Passemard et échangé avec elle quelques paroles insignifiantes. Le nom de Jacques avait à peine été prononcé. Aussi fut-ce avec un peu de surprise qu'il entendit un soir, à la fin du dîner, Andrée lui dire tout à coup :

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars.

— Eh bien! monsieur Mareuil, avez-vous reçu des nouvelles d'Italie?

— Aujourd'hui même, mademoiselle. Le piéton m'a remis tout à l'heure une lettre de Jacques.

— A-t-il fait bon voyage?

— Excellent.

— Et que vous dit-il d'intéressant?

— Mon Dieu, pas grand'chose. Il a passé quelques jours à Turin, à Gênes, et se propose d'arriver à Florence seulement vers la fin de la semaine. Il ne se presse pas et prétend qu'on doit déguster l'Italie à petits coups, comme un verre de vin vieux.

— Est-ce tout?

— Mais oui, à peu près... Ah! j'oubliais une commission : Jacques me charge de présenter son respect à Mme votre mère et à M. Passemard.

— Ah!..

Elle changea brusquement de sujet et il ne fut plus question du voyageur.

Henri avait supprimé à dessein, dans le compte-rendu de la lettre, tout ce qui avait trait à Andrée. C'était une petite expérience qu'il tentait, afin de savoir comment la jeune fille accepterait cette prétendue indifférence de Jacques.

Andrée fut, ce soir-là, de très méchante humeur. Elle s'était assise dans un coin du salon, la tête renversée sur le dossier de son fauteuil, et regardait obstinément en l'air, sans rien dire, tandis que son père étudiait les cours de la Bourse et que Maxime cherchait dans ses journaux de sport des révélations sur les performances de différens chevaux. Après un assez long silence, Mme Passemard, qui ne cessait de s'agiter sur sa chaise et poussait de gros soupirs en regardant sa fille, interrompit un travail de couture pour lui dire :

— Est-ce que tu es souffrante, Andrée?.. C'est sans doute le changement d'air?.. Veux-tu prendre une tasse de camomille?

Mme Passemard avait une dévotion particulière pour cette tisane et la préconisait avec autant de confiance contre les idées noires que contre les crampes d'estomac. Andrée se redressa brusquement et répliqua d'une voix irritée :

— Mais non, je ne suis pas souffrante! Je me tais, voilà tout. C'est une persécution, ma mère, de me proposer une tasse de camomille toutes les fois que je n'ai pas envie de parler.

— Allons, Bichette, dit Passemard, du calme! Ne sois pas nerveuse comme cela, que diable! Ça t'ennuie un peu d'avoir quitté Paris, n'est-ce pas? Te voilà bien malheureuse!... Voyons, il faut te distraire... Veux-tu faire un besigue avec moi ou ton frère?

— Non, merci, jouez ensemble.

— Viens-tu faire un tour au potager?.. Allons voir les melons, dis, veux-tu, pendant qu'il fait encore un peu jour?

— Non, il y a trop d'humidité. Allez prendre l'air tous les deux. Je reste ici.

Elle se leva nonchalamment, étendit les bras en bâillant, s'approcha de la table où Henri lisait, tout en l'observant du coin de l'œil, feuilleta *l'Illustration* et *le Tour du Monde,* parcourut le sommaire d'une revue, puis, se laissant tomber d'un air découragé sur le tabouret de son piano, elle jeta au hasard quelques accords et se mit à chanter :

Ah! si vous saviez comme on pleure
De vivre seul et sans foyers,
Quelquefois devant ma demeure
Vous passeriez!

Si vous saviez que je vous aime,
Surtout si vous saviez comment,
Vous entreriez peut-être même
Tout simplement!

Après un silence, elle reprit la seconde strophe d'une voix lente, termina avec une fort belle note grave et resta pensive, oubliant ses doigts sur le clavier.

— Jolie musique! dit Henri.

— Belles paroles! répliqua-t-elle... Bonsoir! ma mère... Décidément, je suis fatiguée. Je vais me coucher... Bonsoir! monsieur Mareuil... Veuillez, dit-elle avec un peu d'affectation, me rappeler au souvenir de Jacques quand vous lui écrirez...

— Vous rappeler à son souvenir, mademoiselle!.. Je ne pense pas que cela soit nécessaire, répondit-il à voix basse après une seconde d'hésitation et en s'efforçant d'atténuer, par l'innocence de son air, la hardiesse de sa réponse.

Elle sortit. « Tiens! tiens! pensait-elle en montant à sa chambre, il paraît que ce bon Jacques n'a pas voulu quitter Paris sans laisser auprès de moi un fondé de pouvoirs, et c'est à M. Mareuil qu'il a confié sa procuration... Oh! mais cela devient très amusant, alors! »

La chambre de la jeune fille communiquait de plain-pied avec un balcon par une porte-fenêtre. Andrée l'ouvrit, et, appuyée sur la grille, elle regarda. C'était une de ces claires nuits d'été qui ajoutent on ne sait quel mystère et quel recueillement à la majesté des grands bois. La lune baignait de sa lumière lactée une immense pelouse, qui, entourée par les masses sombres des taillis, semblait une nappe d'eau phosphorescente bordée par de noires falaises. Dans l'air apaisé flottaient ces vagues parfums qui sont l'haleine

nocturne des champs. Ils sortent non pas seulement des fleurs, mais aussi de la bonne terre nourricière qui ouvre tous ses pores à la fraîcheur du soir, des herbes que la rosée vivifie, des feuillages frissonnant sous la caresse d'une brise légère, des troncs mêmes, dont l'écorce est gonflée par le flux puissant de la sève. Au milieu du grand silence des êtres et des choses, seul, un mélancolique oiseau de nuit jetait son cri monotone, dont la note unique, infiniment triste et douce, traversait l'espace à intervalles réguliers et se perdait au loin dans la campagne endormie.

Si peu sensible que fût d'ordinaire Andrée à la grandeur simple des spectacles de la nature, la poésie de cette nuit splendide avait un charme si pénétrant que la jeune fille se sentit gagnée après quelques minutes de contemplation par une émotion inconnue. Elle songea à son ami absent; elle revit Jacques tel qu'il lui était apparu un instant dans le petit salon, après le bal, non pas triste et timide comme de coutume, mais la voix impérieuse, le geste dominateur, les yeux pleins de flamme. Pourquoi n'est-il pas toujours ainsi? pensa-t-elle. Puis, par un retour sur elle-même, elle se prit à regretter amèrement le vide et l'inutilité de sa vie : Que devenir? Attendre encore ou bien épouser Jacques? Mais est-ce que je sais seulement si je l'aime, moi, ce chevalier de la Triste Figure!.. Mme Jacques Henriot : belle situation dans le monde!.. Dieu! que je suis seule et que je m'ennuie!

Elle en était là de ses réflexions quand un pas résonna au-dessus de sa tête. C'était Henri qui rentrait dans sa chambre, à l'étage supérieur. Sa fenêtre était ouverte : Andrée l'entendit fredonner d'une jolie voix de ténor :

Si vous saviez que je vous aime,
Surtout si vous saviez comment...

— Tiens! se dit-elle en quittant le balcon, ce n'est pas comme son ami : il est musicien, lui, au moins!

Et elle ferma doucement sa fenêtre, tandis que le jeune homme se mettait à la sienne pour se reposer, en regardant cette belle soirée, d'une longue et fastidieuse conversation politique qu'il venait de soutenir au salon. M. Passemard avait cru devoir discuter avec lui les principaux points de la profession de foi qu'il se proposait d'adresser bientôt aux électeurs de sa circonscription.

IX.

Le lendemain matin, Henri, après avoir écrit au nom de M. Passemard quelques lettres à des électeurs influens de l'arrondissement, se

promenait dans le parc, une heure avant le déjeuner, lorsqu'il aperçut Andrée au bout d'une allée. La jeune fille était accompagnée de son chien, et, tout en marchant, agitait au-dessus de la tête de Sloug un de ces longs gants de peau de daim qui montent jusqu'au coude. Le bel animal, sollicité par cette agacerie coutumière, se ramassait sur lui-même en ployant comme un arc son échine maigre où les vertèbres saillaient sous la peau, puis détendant tout d'un coup les ressorts de son corps souple et nerveux, il bondissait, la gueule ouverte, d'un si vigoureux élan, que ses dents aiguës effleuraient chaque fois le gant brusquement élevé. En dépit de ses préventions contre Andrée, Henri fut obligé de s'avouer qu'il avait sous les yeux un charmant tableau. Il le contemplait en souriant, appuyé contre le tronc d'un des énormes frênes qui bordaient l'allée, lorsque la jeune fille l'aperçut tout à coup, parut très surprise, jeta un : « Sloug à bas! » qui interrompit le jeu, et s'adressant à Henri :

— Ah! monsieur, ce n'est pas bien! dit-elle d'un air mutin et enjoué; vous auriez dû vous faire voir pour m'éviter d'être prise en flagrant délit d'enfantillage... J'en suis toute rouge, voyez plutôt... Sans compter que vous vous moquiez de moi...

— Dieu m'en garde, mademoiselle!.. Je souriais à un souvenir,.. un souvenir de ce bal du mois dernier où j'eus l'honneur de vous être présenté.

— Un souvenir du bal?.. Peut-on vous demander?..

— Certainement. Jacques prétendait ce soir-là qu'avec votre coiffure grecque vous ressembliez à une jeune Diane.

— Vraiment... Hé bien?

— Eh bien! je me disais tout à l'heure, en vous voyant venir avec votre dogue, que Jacques avait raison.

Elle le regarda bien en face et répondit :

— Monsieur Mareuil, est-ce que votre ami vous a chargé en partant de me faire des madrigaux à sa place?

Bien qu'Henri fût l'homme le moins timide de la terre, il faillit perdre à cette question toute son assurance et resta penaud pendant une seconde, car la raillerie de la jeune fille réveillait précisément un vague remords, qu'il avait éprouvé au moment même où il achevait la phrase malencontreuse.

Elle sourit en le voyant si confus et reprit :

— Croyez bien au moins que je ne vous en veux pas. Je constate seulement que vous savez tourner un compliment plus galamment que ce bon Jacques... Il n'y connaît pas grand'chose, ce cher ami!..

— Et je l'en félicite, mademoiselle, car Jacques n'est pas de ces hommes qui possèdent pour tout mérite l'art de chatouiller agréablement la coquetterie des femmes. C'est un noble cœur...

— Oui, oui, il y a longtemps que je le sais. Ne vous fatiguez pas à dresser l'inventaire de ses vertus. Pas tant de chaleur, monsieur Mareuil!.. On dirait, je vous assure, que vous faites un acte de contrition!

— Vous vous trompez, mademoiselle; c'est un acte de foi en l'amitié qui m'unit à l'un des hommes les plus...

— Ah! mon Dieu, voilà que vous recommencez! Mais vous allez me le rendre odieux si vous continuez... Et ce n'est pas pour cela que vous êtes ici j'imagine?..

Le petit rire moqueur qui accompagnait cette phrase déplut fort à Henri. Il aurait voulu riposter par un de ces mots incisifs dont il n'était jamais à court d'ordinaire. Mais toute sa présence d'esprit, toute sa verve caustique, l'avaient soudain abandonné. Il ne trouva rien à répliquer. Andrée parut enchantée de sa victoire, et, renonçant à continuer les hostilités contre un adversaire qui ne se défendait plus, elle porta la conversation sur un autre terrain.

— A propos, dites-moi donc où en est la candidature de mon père? La campagne est-elle engagée? Croyez-vous au succès?

— M. votre père a beaucoup d'atouts dans son jeu : une grande situation industrielle, de la fortune, le patronage du comité républicain qui siège à Paris, enfin son mérite, qui...

— Oui, oui, passez. C'est comme pour les vertus de Jacques, je suis au courant.

Il la regarda avec un peu d'étonnement et reprit :

— Je dois ajouter cependant que la circonscription ne me paraît pas très bonne.

— Bah! ne peut-on pas la bonifier, en y mettant le prix?

— Mademoiselle, je vois avec admiration que les mœurs électorales de notre beau pays n'ont plus de secret pour vous et que le mécanisme du suffrage universel vous est connu jusque dans ses rouages les plus délicats.

— Moi qui vous croyais républicain, monsieur Mareuil!

— Vous pouvez même dire, mademoiselle, que je suis un peu jacobin. Seulement j'appartiens à la nouvelle école, celle en qui la conviction se combine dans une mesure heureuse avec la clairvoyance... On peut aimer la bonne cuisine, je vous assure, tout en sachant comment se font les sauces.

— Ah! monsieur, si Jacques vous entendait!

— Jacques n'a pas le sens politique. C'est un artiste et un poète, un tempérament de héros ou d'apôtre. Ce qu'il aime dans la république, c'est moins une forme politique qu'un état social destiné à inaugurer dans le monde le règne de la fraternité. Cette même chaleur de cœur a fait de lui le chrétien dont la ferveur m'inspire, je l'avoue, plus de respect que d'émulation.

— Du respect!.. Un peu de pitié suffirait peut-être.

Henri, très surpris de cette brusque profession de foi, se trouva de nouveau dans la position fort embarrassante d'un garçon d'esprit qui cherche une réponse et ne la trouve pas. Elle reprit :

— Je vois que je vous scandalise. Une femme libre penseuse, fi donc! Rassurez-vous, monsieur, et ne m'exorcisez pas. Je respecte les convenances et n'affiche pas plus mon scepticisme que je n'allume dans la rue les délicieuses cigarettes hongroises que j'aime tant à fumer dans mon atelier. Je vais à la messe, monsieur Mareuil, dites-le bien à Jacques. Je sors à l'instant même de l'église, et, tenez, voici mon livre d'heures.

Elle ouvrit le fermoir de l'aumonière qu'une double chaînette d'argent bruni suspendait à sa ceinture de cuir et en tira un adorable petit livre, véritable merveille de typographie, qu'elle tendit à Henri. C'était une édition elzévirienne des poésies de Sully-Prudhomme.

— Oui, dit-elle, c'est là-dedans que je lis ma messe, avec une attention qui paraît fort édifiante à toutes les dévotes du pays...

— Vous aimez beaucoup la littérature, mademoiselle?

— Beaucoup, — plus même que la peinture et que la musique.

— Moi, je mets la musique au-dessus de tout.

— Je m'en doutais, vous êtes très musicien.

— Moi, musicien! Par exemple! je ne joue pas même du piano.

— C'est possible, mais vous avez la voix juste et d'un très joli timbre.

— Ah! voilà qui est fort!.. Me direz-vous, mademoiselle?..

— Qui donc chantait, hier soir, vers onze heures, à sa fenêtre :

Si vous saviez que je vous aime,
Surtout si vous saviez comment...

— Vous m'entendiez donc! Je suis confondu, en vérité!

— Je vous assure qu'il n'y a pas de quoi. Par ce beau clair de lune, cette nuit tiède et parfumée, on aurait dit une sérénade. Je suis très romanesque, comme toutes les vieilles filles qui s'ennuient : vous comprenez que cette chanson... Ah! mon Dieu! la cloche qui sonne!.. Sloug, ici!.. Dépêchons-nous, monsieur; nous allons être en retard pour le déjeuner.

X.

Le repas terminé, Henri se retira aussitôt dans sa chambre, sous prétexte de finir un article que M. Passemard lui avait demandé pour le journal républicain du département. De fait, le jeune

homme voulait seulement s'isoler afin de mettre un peu d'ordre dans ses pensées, qu'il sentait en proie à un trouble indéfinissable. Depuis sa conversation avec Andrée, il éprouvait à la fois de la confusion, du dépit, et quelque chose qui ressemblait à un vague remords. Il ne tarda pas à se plonger dans une de ces méditations intenses où le travail de la pensée contracte les traits du visage, tandis que de petits mouvemens nerveux trahissent l'agitation de l'âme. Il repassait en lui-même le détail de sa rencontre et de son entretien dans le parc avec la fille de M. Passemard. La démarche gracieuse d'Andrée; son chapeau tyrolien légèrement incliné sur l'oreille et flanqué d'une grande aile fauve d'oiseau de proie; sa robe étroite, moulée sur les hanches et tombant droit comme une amazone; le corsage à basquine, qui dessinait la cambrure flexible de la taille et, par devant, dissimulait la gorge sous de larges plis plats; la façon dont elle s'effaçait en arrière pour éviter les bonds du chien, tout en agitant le gant au bout de son bras levé; ses mots durs à l'adresse de Jacques, ses sarcasmes qui n'épargnaient rien ni personne, la franchise audacieuse de son langage, les raffinemens d'une coquetterie qui savait se faire successivement enjouée et sentimentale, familière et hautaine, complimenteuse ou ironique, sans jamais cesser d'être maîtresse de soi : tout était présent à l'esprit de Mareuil.

Après être resté longtemps pensif, il prit dans un tiroir plusieurs lettres que Jacques lui avait écrites depuis son départ et dans lesquelles il était beaucoup moins question de l'Italie que d'Andrée.

— Comme il l'aime! pensait-il en les parcourant.

Il referma le tiroir et s'abandonna de nouveau à sa rêverie. Une idée importune le harcelait :

— Ah çà, pourquoi ai-je été faire à cette coquette un sot compliment sur sa beauté? Qu'aurait pensé Jacques s'il m'avait entendu? Que n'a-t-elle pas pensé peut-être, elle!

Il se leva et arpenta la chambre à grands pas :

— Parbleu, oui, Jacques a raison. C'est une tête de statue grecque, un profil d'une pureté parfaite. Mais à quoi bon le lui dire?.. Quelle folie aussi de se mettre à chanter, fenêtre ouverte, cette romance prétentieuse et sentimentale!

Il se prit à sourire en se rappelant sa conversation avec Andrée :

— Elle est vraiment fort amusante!.. Jacques ne m'avait pas dit qu'elle eût de l'esprit.

Et, pour se réconcilier avec lui-même, peut-être aussi pour donner à son insu satisfaction au besoin nouveau qu'il éprouvait de s'occuper d'Andrée, il prit le parti de consacrer la fin de l'après-midi à une longue lettre qu'il se proposait, depuis plusieurs jours, d'écrire à son ami. Jacques se plaignait de n'avoir encore reçu que

de simples billets, beaucoup trop laconiques, et réclamait avec insistance la correspondance détaillée qu'Henri lui avait promise.

« Les Charmilles, 26 juillet.

« Tu me reproches, mon cher ami, de ne pas tenir ma promesse et de te négliger beaucoup. Je pourrais te répondre qu'étant obligé d'avoir pour M. Passemard des idées, du style et même de l'orthographe, il ne me reste pas beaucoup de temps. Mais je préfère te dire tout simplement que j'ai voulu prendre l'air de la maison et étudier un peu les gens avant de te parler d'eux. Depuis un mois et demi que nous sommes ici, je n'ai pas laissé passer un seul jour sans soumettre Andrée, comme je te l'avais promis, à une observation que j'ai tâché de rendre pénétrante sans qu'elle cessât un instant d'être discrète. J'ai poussé mes investigations dans tous les sens : il me semble que je connais bien aujourd'hui mon sujet.

« La femme que tu aimes, mon cher Jacques, est ce qui se peut concevoir de moins simple et de plus artificiel. Il est probable que, depuis plusieurs années, Andrée exerce sur elle-même une incessante surveillance et qu'elle a pendant longtemps travaillé sans relâche avant d'arriver à se faire ce qu'elle est aujourd'hui. — As-tu remarqué son écriture? Les lettres forment des ogives, s'allongent, se recourbent, s'entrelacent : c'est du gothique flamboyant. Or, l'autre jour, ayant ouvert un placard de ma chambre, je trouvai un cahier oublié là et qui contenait des styles, des dictées, des résumés d'histoire, des exercices d'arithmétique datant sans doute de l'époque où elle préparait ses examens. L'écriture, au lieu d'être droite et quelque peu masculine comme aujourd'hui, s'y effile à l'anglaise, menue et penchée, semblable à celle de deux ou trois cent mille jeunes filles ou jeunes femmes de France, qui toutes paraissent avoir pris les leçons de la même institutrice et respectent, leur vie durant, le grand principe de l'alternance symétrique des pleins et des déliés. J'étais un peu surpris; je le fus plus encore quand je vis, en tournant les feuillets, les marges couvertes çà et là d'étranges arabesques. C'étaient des lettres isolées ou des mots entiers; il est évident qu'Andrée, en les traçant, s'essayait déjà à la rébellion contre l'orthodoxie de l'écriture, et je reconnus sans peine l'ébauche de la manière nouvelle. A mesure que j'approchais de la fin du cahier, l'esprit d'indépendance triomphait dans la fantaisie des majuscules et la hardiesse révolutionnaire de certains paraphes. Au bas du dernier devoir, l'institutrice avait calligraphié en cursive, dont la perfection seule était un reproche, cette note mélancolique : « Orthographe satisfaisante; un peu de recherche dans le style; écriture déplorable et de jour en jour plus inquié-

tante. » A côté de cette note, la main de la jeune indisciplinée avait écrit à l'encre violette un : « Zut! » irrévérencieux qui, par son étrangeté voulue, marquait une rupture définitive avec les saines traditions.

« Ainsi, toute jeune encore, Andrée était déjà tourmentée du désir de se distinguer de ses compagnes, de piquer la curiosité, ne fût-ce que par la bizarrerie de cette écriture qu'elle s'imposait. Or, telle ce cahier nous la montre à seize ans, telle je la retrouve aujourd'hui : il y a seulement perfectionnement et extension du procédé. Qu'Andrée marche, danse ou monte à cheval, toujours on remarque en elle cette flexibilité onduleuse de la taille qui n'est pas son moindre charme, je le reconnais, mais où je ne puis me défendre de soupçonner un peu d'étude. Ses toilettes n'ont rien de tapageur : et pourtant, je ne sais comment, elles ne ressemblent à celles d'aucune autre femme. Ta bien-aimée ne devance point la mode, mais ne la suit pas non plus : elle la côtoie, à distance si bien choisie, que tout en ne marchant pas contre le courant, elle évite soigneusement de paraître s'y abandonner. Je crois entrevoir dans sa mise l'intervention habilement déguisée d'un art subtil, qui établit de secrètes harmonies non pas seulement entre les proportions du corps et la coupe d'une robe ou d'un corsage, mais entre certains goûts de l'esprit, certains états de l'âme, et le caractère général d'une toilette, moins même, la couleur d'une étoffe ou le choix d'une fleur. Elle pousse si loin le goût de ces mystérieuses concordances, que j'en trouve la preuve jusque dans le parfum qu'elle a cru devoir adopter. C'est une essence très forte, tu le sais, dont l'arome pénétrant flotte autour d'elle et l'enveloppe d'un nimbe invisible. Quand elle vous a donné la main, on a les doigts imprégnés d'une senteur musquée, qui se retrouve dans sa mantille, jusque dans ses livres et ses cahiers de musique. Sais-tu quelle est cette odeur, capiteuse comme la beauté dont tu n'as que trop senti, mon pauvre ami, les effluves troublans? De l'extrait de géranium, qui, j'ai eu la curiosité de m'en assurer, se fabrique seulement en Orient et n'est connu d'aucun parfumeur en France. M. de Garamante avait dit un jour devant elle que cette essence est appréciée dans les harems de Constantinople et du Caire. Sur le désir qu'elle exprima de s'en procurer, le comte lui en a galamment envoyé plusieurs petites fioles dorées, qu'il a rapportées de ses voyages. Depuis lors, elle porte toujours, suspendue par une agrafe à sa ceinture, une cassolette en filigrane d'argent, grosse comme une noix, qui contient un peu d'ouate imbibée de quelques gouttes de l'énervante liqueur. De l'eau de Cologne? fi donc!

« Ceci m'amène à toucher un point fort délicat et sur lequel il convient, je crois, que j'appelle ton attention, puisqu'il est entendu que je dois chercher à te donner la clé d'un caractère maintes fois

qualifié par toi d'énigmatique. Andrée a une peur affreuse du bourgeoisisme. Ignorant que rien n'est si peu bourgeois que d'être parfaitement naturelle, cette jeune raffineuse repentante a commis la faute de confondre la vulgarité qui est haïssable avec la simplicité qui est divine, de sorte que, voulant atteindre à l'extrême distinction, elle a dans la vigueur de son élan passé par-dessus le but, pour tomber en pleine afféterie. De même qu'il y a de la prétention dans ses manières, il y a de la préciosité dans son langage et probablement aussi dans son style: sur ce dernier point, je n'affirme rien, mais tu peux en juger, toi qui as des lettres d'elle. L'autre jour, à propos de je ne sais plus quoi, elle a prononcé dans une conversation le mot de *Râmâyana*. C'est déjà grave, n'est-ce pas, pour une jeune fille, de vous jeter au nez, sans que rien l'y force, le nom d'une épopée indoue en cinquante mille vers? Mais ce qui l'est beaucoup plus, c'est que, hors le titre, elle ignorait de ce poème tout, jusqu'au sujet même, et fut obligée de se dérober piteusement quand je lui jouai le tour de la pousser un peu sur cet article. Je ne déteste pas les bas-bleus, au contraire; je veux seulement qu'ils soient bien tirés et n'ai plus pour celles qui les portent la moindre indulgence dès qu'ils font des plis.

« Son intelligence? Je crois pouvoir affirmer qu'elle est un reflet plutôt qu'un foyer. Quelque réminiscence se cache toujours, à ce qu'il m'a semblé, dans ce qu'Andrée dit avec l'évidente intention de faire preuve d'originalité. Les soupçons que j'avais à cet égard se sont changés en certitude le jour où je l'ai entendue, à propos de je ne sais quelle citation que je venais de faire, me féliciter de ma mémoire et se plaindre d'en être tout à fait dépourvue. Je l'ai surveillée depuis lors et je crois avoir découvert son procédé. De même que nous faisions au lycée, dans l'intérêt de nos discours ou de nos vers latins, des cahiers d'expressions et mettions impudemment au pillage Cicéron et Virgile, elle recueille avec soin, dans ses lectures, des pensées, des images, des comparaisons, jusqu'à des mots rares, et s'enrichit des dépouilles de ses auteurs favoris. Ceux-ci d'ailleurs ne sont pas en général des écrivains très répandus. Elle a découvert je ne sais où, dans les littératures étrangères aussi bien que dans la nôtre, un certain nombre de livres inconnus, les uns médiocres, les autres fort remarquables, dont elle nourrit assidûment son esprit. D'où vient cette préférence? Peut-être du parti-pris qu'elle a de se singulariser en tout; mais peut-être aussi de la facilité plus grande qu'elle trouve à exploiter des ouvrages que personne n'a lus. Quoi qu'il en soit, le miel laborieusement butiné sur tant de fleurs diverses ne laisse pas d'être agréable, et c'est vraiment une fort industrieuse abeille que ton Andrée! J'aime, et l'avoue, sa conversation, et (vois combien j'ai le sens dépravé!) il

n'est pas jusqu'au petit grain de pédanterie dont elle l'assaisonne qui ne lui donne, à mon goût, je ne sais quelle saveur. Puis, si elle est incapable d'inventer, elle comprend, et c'est beaucoup pour une femme! Comprendre, c'est presque aussi beau et presque aussi rare que de créer! De ce qu'on lui dit rien ne se perd. Elle absorbe votre pensée et se l'assimile avec l'avidité d'un sol aride qui boit jusqu'à la dernière goutte l'eau bienfaisante dont il est privé. Enfin, la toilette de son esprit est bien faite. Elle a vu la superficie de beaucoup de choses; on peut parler avec elle d'art, de littérature, de philosophie, de religion, d'histoire, voire même un peu de sciences, sans trouver closes les portes de son intelligence. Je reconnais qu'elles ne sont pas toujours ouvertes à deux battans; mais il faut lui savoir gré de les tenir au moins entre-bâillées : c'est une attention que si peu de femmes daignent avoir pour nous!

« Ce qu'il me reste à te dire n'est pas chose facile à énoncer. Je voudrais te parler de la nature des sentimens d'Andrée pour toi, et j'hésite à le faire, tant j'ai peur de me tromper dans un sujet si délicat. — As-tu remarqué, mon cher ami, la couleur indécise de ses cheveux? Ils sont d'ordinaire d'un blond cendré; mais dès qu'un rayon de soleil se pose sur eux, des reflets fauves et rutilans passent dans leurs épaisses torsades. Ses yeux, qui paraissent d'un jaune d'or au grand jour, deviennent noirs dans la pénombre; son corps frêle et nerveux est, sous la robe, celui d'une jeune fille, et semble celui d'un éphèbe dans l'étrange costume d'atelier qu'elle revêt parfois. Elle a une voix androgyne, un de ces contraltos troublans où des notes mâles et femelles sont bizarrement accouplées. Enfin, il n'est pas jusqu'à son nom d'Andrée qui ne soit hybride comme le reste, car un hasard singulier a voulu que cette créature ambiguë portât un nom hermaphrodite.

« Or ce dualisme de son être extérieur, je crois le retrouver dans son être moral. Elle a pour toi, si je ne m'abuse, plus que de l'amitié et moins que de l'amour. C'est un sentiment équivoque, innommable à cause de sa complexité même, un composé de camaraderie, d'habitude, d'affection, d'indifférence et, dois-je te le dire? d'un peu de dédain. Tout cela s'agite en elle d'une manière confuse; tantôt c'est l'un des élémens qui domine et tantôt c'est l'autre. Tu lui plais et tu l'ennuies; elle t'appelle et te repousse, t'attend et se dérobe, regrette peut-être ton absence et n'a pas cherché à te retenir; elle est tout près de t'aimer quand elle te rudoie et va bientôt te désespérer alors qu'elle t'encourage; elle prétend n'avoir pour toi que l'affection raisonnable d'une sœur, sauf à exiger en retour la tendresse passionnée d'un amant; elle n'accepte pas ton amour et souffrirait pourtant s'il fallait qu'elle le perdît. Les femmes ne se soucient guère de la logique, et peu leur importe de se mettre en contra-

diction avec elles-mêmes, surtout dans les affaires de cœur. Nos sentimens, à nous autres hommes, sont en général francs de ton, un peu crus peut-être : elles, au contraire, aiment les demi-teintes, les coloris doux, dont les dégradations insensibles dissimulent le passage de l'indifférence à l'intérêt, de l'intérêt à la sympathie, et de la sympathie à l'amour. Tant que la passion ne les a pas touchées, elles se plaisent à rester dans le clair-obscur. C'est ce que fait Andrée : elle t'aime et ne t'aime pas.

« Le malheur, vois-tu, mon pauvre bon Jacques, c'est que ta nature droite et simple se trouve aux prises avec une nature encore bien plus complexe que ne le sont d'ordinaire ces ondoyantes natures féminines. Tu as cru, n'est-ce pas, que pour te faire aimer, il suffisait d'aimer toi-même passionnément, d'être honnête, constant, résigné, de mettre à ses pieds l'adorable douceur des forts ? Eh ! non, mon ami, il y fallait autre chose encore. Au lieu de chercher à l'apitoyer sur les souffrances de ton amour malheureux, que n'as-tu piqué sa curiosité, éveillé sa jalousie, flatté son ambition, rugi enfin au lieu de bêler ! Quand tu as vu que la porte de son cœur était close, que n'as-tu frappé à celle de son esprit ? Tu m'as dit, et je le crois, qu'Andrée n'avait pas encore aimé : sois assuré que c'est par l'intelligence, non par le sentiment qu'elle sera prise, et que l'art, la littérature ou la musique joueront un rôle capital dans son premier amour. Toujours la crainte d'être bourgeoise !

« Or qu'as-tu fait pour t'emparer d'elle, pour la dominer de toute la hauteur de ton savoir, de ton talent, de ton éloquence ? Crois-moi, Jacques, de toutes les manières de dompter une femme, l'une des meilleures, la plus sûre peut-être, est de se montrer tellement supérieur à elle, qu'elle puisse, en vous aimant, satisfaire le vague besoin d'adorer sans comprendre qui les tourmente toutes et incline cet être crédule à la génuflexion devant l'amant, comme devant le prêtre. Ah ! si j'avais été à ta place, comme il me semble que j'aurais gagné la partie au lieu de la compromettre ! Mais quoi ! tu n'as pas su jouer de l'instrument, et tu t'étonnes ensuite qu'il ne rende sous tes doigts que des fausses notes !

« Je te gronde, au lieu de te réconforter. Cela serait presque cruel si l'intérêt que je te porte n'était tout à la fois l'explication et l'excuse de ma vivacité. Tu as voulu que je te disse tout : je ne t'ai rien caché, ni des travers que j'aperçois dans Andrée, ni des fautes que je crois avoir été commises par toi. La situation est d'ailleurs la même qu'à ton départ ; elle s'ennuie visiblement, beaucoup plus encore aux Charmilles qu'à Paris, et pense à toi plus souvent qu'elle ne voudrait en convenir. L'autre soir, elle a chanté, très joliment ma foi ! et avec un singulier charme de douceur mélancolique la romance :

Ah! si vous saviez comme on pleure,
De vivre seul et sans foyers!..

« Je ne crains pas de t'affirmer qu'elle a choisi ce morceau comme étant la traduction d'une pensée intime qui doit l'obséder depuis ton départ. Quand une femme n'a sous la main ni son amie ni son confesseur, ni sa perruche, c'est à son piano qu'elle raconte ses petits secrets et la musique devient le truchement discret des peines inavouées de son cœur. Évidemment elle songeait à toi en modulant ces vers exquis. J'en étais tout heureux et me réjouissais de voir que la pente de sa rêverie la conduisait doucement vers mon pauvre exilé. Mais, le lendemain, elle a gâté ma joie par deux ou trois mots peu aimables pour toi. A propos, tu *ne* m'avais pas dit qu'elle eût de l'esprit, et du plus mordant *au* besoin. J'en sais quelque chose, car elle a bien voulu prendre la peine de me décocher plusieurs traits : il est vrai que son père a eu part à cette distribution d'épigrammes. Maxime, plus heureux, a été épargné. Est-ce comme indigne? Je l'espère. Les chiens et les chevaux ont décidément pris possession de sa vie. Or Platon prétend qu'on finit par devenir semblable à l'objet de sa contemplation : dis donc à Maxime qu'il s'occupe trop de bêtes.

« Que te dirai-je encore, avant de clore cette interminable lettre? M. de Garamante n'est pas au Pavillon; je crois qu'il voyage. Nous attendons aux Charmilles plusieurs visites; des amis du fils Passemard, je crois. Pas le moindre petit projet matrimonial sous roche jusqu'ici, à ma connaissance. Un mot de M. de Garamante m'avait donné des inquiétudes au sujet d'un certain Morincourt que tu n'aimes pas beaucoup, je crois, et de qui j'ai entendu parler il y a quelques années au quartier latin. Il est venu deux ou trois fois boulevard Malesherbes après ton départ, mais n'a pas mis les pieds aux Charmilles. Celui-là ne me paraît pas très menaçant. En somme, calme plat, ennui, désœuvrement. On lit des romans, on semble dégoûtée de la peinture, on fait un peu de musique; on bâille sa vie en attendant l'oiseau bleu. Peut-être pourrais-tu lui écrire; mais de la prudence, surtout! Parle de ton voyage, de tes impressions, de ton travail : pas un mot de ton amour. Il faut lui laisser croire, comme j'ai commencé de le faire, que l'éloignement et l'absence agissent sur toi, et que tu es entré déjà dans la période de l'apaisement, qui précède celle de l'oubli. Crois-moi; suis mon conseil, tu t'en trouveras bien.

« Cordialement et toujours à toi.

« Henri.

« J'oubliais de te dire qu'il est arrivé la semaine dernière un volume de vers, avec dédicace de l'auteur, Morincourt, à Andrée. J'ai passé

une soirée à lui lire (aussi mal que possible) des morceaux de cet ouvrage. Tu devines quels commentaires ont dû accompagner cette lecture! Tu aurais été content de moi! . . . . »

Mareuil relut sa lettre, la mit sous enveloppe et sortit pour la porter lui-même au bureau de poste du village voisin. Sur le palier du premier étage, il rencontra Andrée, qui sortait de sa chambre.

— Eh bien! monsieur, dit-elle, avez-vous bien travaillé? On ne vous a pas vu de l'après-midi : moi qui voulais vous proposer une promenade en forêt! J'espère au moins que votre article est fini... Et où allez-vous maintenant? Chercher de l'appétit dans le parc avant dîner?

— Non, je vais jeter une lettre à la poste aux Plâtreries.

— Inutile de prendre cette peine. Donnez-moi votre lettre; Baptiste la portera dans un moment avec celles-ci que je viens d'écrire.

Henri, un peu embarrassé, aurait bien voulu trouver une échappatoire; mais comprenant que la moindre hésitation serait offensante pour la jeune fille et ridicule pour lui-même, il prit la lettre dans son portefeuille et la tendit à Andrée.

— Oh! mais c'est un volume, dit-elle, il y aura une surtaxe!.. Tiens, c'est pour l'Italie!.. Monsieur Mareuil, vous faites donc corriger vos articles par Jacques? fit-elle avec son sourire le plus moqueur... Je ne l'aurais pas cru.

— Ce n'est pas un article, mademoiselle, c'est une étude de psychologie que je lui envoie. Je le prie non de la corriger, mais de la méditer.

— Ah!.. De la psychologie féminine, n'est-ce pas? C'est bien intéressant, alors, et très profond sans doute?

— Je ne sais. Il en jugera, répondit-il avec un peu d'impatience, agacé par le persiflage indiscret de la jeune fille. — Sans se laisser déconcerter, elle reprit :

— Monsieur Henri, est-ce le bien que vous lui dites de moi qui rend votre lettre si lourde?.. Vous ne répondez pas... Alors je vois que je suis joliment drapée! Vous avez tort, car moi je pense beaucoup de bien de vous;.. mais oui, beaucoup, je vous assure...

Et elle laissa Henri tout interloqué sur le palier.

XI.

Six semaines plus tard, vers le milieu de septembre, Henri prenait un matin le frais à sa fenêtre, lorsqu'un bruit de grelots retentit dans le lointain sur la grand'route, dominant le grondement sourd des roues d'une voiture, le cliquetis métallique de fers de chevaux frappant les pavés et une clameur confuse qui semblait être le refrain

de quelque chanson. Bientôt le jeune homme perçut le refrain d'une de ces ineptes chansons de café-concert dont le mérite se mesure à la profondeur de la niaiserie, et qui font les délices du peuple le plus spirituel de l'univers.

Mareuil donnait au diable les fâcheux qui troublaient sa rêverie, quand le vacarme des roues et des sabots rebondissant sur la pierre cessa tout à coup et fut remplacé par un grincement de sable écrasé. La voiture venait, en effet, de franchir la grille du parc : quelques instans après, un grand break, conduit par Maxime qui avait pris et occupait avec beaucoup d'autorité la place du cocher, décrivait une courbe savante en débouchant devant la façade du château, et s'arrêtait au pied du perron. Trois jeunes gens mirent pied à terre, tandis que les domestiques s'emparaient de leurs valises. Après avoir flatté les chevaux, échangé sur eux quelques observations, d'un air de connaisseurs, loué la régularité du demi-cercle tracé dans le sable par les roues, ils entrèrent avec Maxime dans le salon, qu'un double escalier de pierre faisait communiquer avec le parc.

— Allons, bon! pensa Henri, voici les amis de Maxime!.. Nous étions pourtant si bien sans eux?

Et il quitta en soupirant l'appui de sa fenêtre.

Il commençait, en effet, à prendre goût à la vie paisible qu'on menait aux Charmilles. Trois fois par semaine, M. Passemard, appelé à Paris par ses affaires, partait dès le matin et ne rentrait qu'à l'heure du dîner, avec ou sans Maxime, que des intérêts d'un autre ordre retenaient souvent. Ces absences n'alarmaient plus Mme Passemard depuis le jour où son mari lui avait expliqué, argument sans réplique, que tous les jeunes gens du monde font des fredaines. « Laisse-le jeter sa gourme, disait-il, ça me regarde! Je saurai bien l'arrêter quand il sera temps! Tu ne vois donc pas qu'il est fort comme un Turc, ton Maxime!... J'ai fait comme lui, moi qui te parle, » ajoutait-il d'un petit air scélérat. Mme Passemard s'était donc depuis longtemps résignée à voir son fils prendre les habitudes de ces précoces viveurs qui, fourbus à trente ans, se traînent sur leurs boulets quelques années encore et tombent épuisés sur la litière du mariage, dans un état voisin de celui qui fait envoyer les chevaux à l'équarrissage. Certaine mine avantageuse que Maxime se donnait quelquefois, en partant pour Paris, l'air de mystère qu'il prenait en ouvrant ses lettres, la préoccupaient fort. Elle soupçonnait qu'il était aimé d'une femme du monde, et la fierté était grande, pour cette bourgeoise, de penser que son Maxime avait su contracter une liaison si distinguée. Parfois elle prenait son fils dans ses bras et faisait pleuvoir sur son cou, sur ses joues, une averse de baisers humides. Elle disait, entre deux de ces baisers donnés à pleine bouche : « Dieu, que tu es beau, mon fils! » Henri,

témoin de ces effusions, avait dû plus d'une fois se détourner pour cacher un sourire.

Que M. Passemard allât ou non à Paris, Mareuil restait aux Charmilles en compagnie d'Andrée et de sa mère. Le raffineur, plein de confiance dans le savoir et l'habileté de son secrétaire, lui laissait la direction de toute la correspondance politique qu'il entretenait avec les électeurs influens de la circonscription, les comités républicains de Paris déjà organisés en vue de la grande lutte qui se préparait, et les journaux de la capitale ou du département. Doué d'une rare facilité de travail, Henri expédiait toute sa besogne en quelques heures, pendant la matinée, et passait le plus souvent les après-midi auprès d'Andrée. Il avait dans l'esprit un tour frondeur qui étonnait et charmait la jeune fille, habituée à prendre laborieusement le contre-pied de l'opinion commune, mais incapable de jongler comme lui, sans effort ni apprêt, avec les plus brillans paradoxes. Sa verve railleuse inquiétait Andrée, qui ne parvenait pas toujours à la déconcerter, et qui, d'ailleurs, péchait trop souvent contre le naturel et la simplicité pour ne pas redouter d'instinct la perspicacité aiguë d'un homme unissant le goût de l'observation au don de l'ironie. Le scepticisme absolu que Mareuil faisait profession d'étendre à tout, et dont il affectait de tempérer les rares enthousiasmes qu'il se permettait, comme s'il avait poussé la crainte d'être dupe jusqu'à se défier de lui-même, paraissait à Andrée la marque de l'homme tout à fait supérieur. Elle admirait en secret, et non sans une pointe d'envie, la subtilité d'un esprit habile à discerner et à rendre mille nuances de pensée insaisissables pour elle, cette imagination vive qui lui avait été refusée à elle-même, cette intelligence souple, ailée, d'étendue plus vaste et de qualité plus fine que la sienne, cette parole facile, colorée, qui touchait tous les sujets avec une grâce d'abeille voltigeant sur des fleurs. Henri, de son côté, trouvait une satisfaction d'amour-propre à voir la fille de M. Passemard remplacer peu à peu les épigrammes par des égards et montrer, en une foule de petites circonstances, le cas qu'elle faisait de lui. Andrée commençait à le consulter, à lui emprunter des jugemens, des mots, jusqu'à des formes de phrase; en littérature, en politique, il lui arrivait de modeler ses opinions sur celles de Mareuil. C'est ainsi qu'elle abandonnait George Sand, Feuillet et Musset pour passer à Balzac. De même, elle affectait de parler avec mépris de la république parlementaire et orléaniste, s'élevait violemment contre le scrutin d'arrondissement et lançait à tort et à travers des professions de foi qui sentaient le jacobinisme. Henri ne disait mot et riait en lui-même au spectacle des belles indignations qui enflammaient alors la famille Passemard : c'était comme une sorte

de représaille que sa pauvreté exerçait sur leur richesse. Il goûtait un plaisir mauvais d'ambitieux sans le sou à troubler la quiétude de ces parvenus opulens et jugeait piquant de leur faire jeter, par leur propre fille, l'expression de sa rancune d'homme qui n'est pas encore parti contre ceux qui sont arrivés. De toutes les flatteries qu'on puisse adresser à un homme, la plus délicate est assurément de faire la cour à son esprit, de se parer de ses idées comme on portait autrefois les couleurs d'une belle en signe d'amoureux vasselage. Henri, touché de l'hommage discret rendu à son mérite par la docilité inattendue de la jeune fille, sentait se fondre de jour en jour l'espèce d'aversion qu'elle lui avait inspirée d'abord, découvrait en elle des qualités qu'il se reprochait presque de n'avoir point remarquées encore et se promettait bien de les signaler à Jacques dans une nouvelle lettre, moins dure, moins injuste, qu'il ne trouvait pas le temps d'écrire. Il aurait peut-être dû concevoir quelque défiance de lui-même en sentant qu'une force douce et irrésistible le poussait à s'abandonner au courant de sympathie qui le portait vers elle. Mais, pour tromper la raison, le cœur a de merveilleux sophismes. Mareuil se persuada qu'en prenant insensiblement de l'ascendant sur Andrée, il travaillait seulement d'une manière plus efficace à faire triompher auprès d'elle la cause de son ami. De fait, il ne se passait pas de jour qu'il ne fît de Jacques le plus magnifique éloge. Depuis quelque temps, surtout, il mettait une singulière ardeur à vanter non-seulement son courage, sa droiture, sa bonté, l'élévation de ses sentimens, mais, ce qui devait toucher davantage une jeune ambitieuse, la puissance et l'originalité de son talent. Andrée l'écoutait avec un imperceptible sourire, d'un air quelque peu distrait, sans jamais l'interrompre, sans donner une marque d'impatience, sans diriger contre Jacques un seul de ces sarcasmes dont elle était naguère encore si prodigue; puis, après avoir en quelques mots d'approbation banale, protesté de son estime pour Henriot, elle détournait la conversation. Mareuil, désormais en règle avec sa conscience, rassuré contre certaines inquiétudes vagues par la preuve qu'il se donnait fréquemment à lui-même de la sincérité de son dévoûment et de l'honnêteté de ses intentions, ne songeait plus alors qu'à faire chatoyer sous les yeux de la jeune fille les mille facettes de son brillant esprit. L'amitié qui l'unissait à Jacques était si vraie, si pure de tout alliage; il faisait si bien cause commune avec lui, et, comme certains avocats, s'identifiait si complètement à son client, qu'il en arrivait à voir dans son propre succès auprès de la jeune fille une vengeance tirée par Jacques lui-même des dédains dont il avait été abreuvé par elle. Et le temps coulait doucement aux Charmilles; les longues causeries, les lectures à haute voix, les discussions sans

fin sur l'art, la littérature, la politique, alternaient avec les excursions en voiture dans la plus belle forêt du monde, les courses à pied, et, quelquefois, des promenades en barque le long des rives de la Seine, où les iris sauvages, aux feuilles tranchantes comme des lames de sabre, se dressent sur la berge vaseuse, au bord de l'eau noire qui dort sous les vertes ombrelles des nénuphars. C'est pour cela que Mareuil pestait contre ces amis de Maxime, dont la présence importune allait altérer la douceur de cette quiétude qu'il goûtait, sinon sans quelque trouble passager, du moins sans crainte et sans remords.

XII.

Tandis qu'il s'habillait pour le déjeuner, les jeunes gens que Maxime avait été chercher au chemin de fer causaient dans le salon avec M. et Mme Passemard. Tous les trois étaient des compagnons de plaisir du fils Passemard, de ces amis de rencontre qu'on recrute à Paris dans l'enceinte du pesage, dans les écuries du cirque, à l'hippique, autour du tapis vert d'un tripot et dans le boudoir des petites dames : relations frivoles où chacun des intéressés apporte une indifférence affable et polie qui est à l'amitié ce que le strass est au diamant.

Le plus âgé, M. Gaétan de Salbris, pouvait avoir une trentaine d'années. Il avait fait du mariage sa carrière, quêtait les grosses dots avec une ardeur de limier et tombait en arrêt devant toutes celles qui passaient à portée de son âpre convoitise. Il avait renié sa famille d'agriculteurs aisés du pays chartrain, quitté son nom roturier de Duval pour prendre celui d'un petit village voisin de la ferme que son père lui avait laissée et qu'il s'était empressé de vendre ; signait « Salbris » sans la particule, comme d'autres signent « Broglie » tout court, affectait de ne s'affubler d'aucun titre, mais portait discrètement un tortil de baron au fond de son chapeau, à l'angle de son mouchoir, et une fleur de lis en épingle de cravate. Sa tenue, toujours irréprochable, avait cette correction qu'on remarque dans la mise d'un garçon qui va bientôt signer son contrat : de fait, il était virtuellement candidat perpétuel à la main de toutes les héritières de Paris. A force de philosopher sur son art, Salbris avait découvert que les jeunes filles à marier regardent d'un postulant, surtout les extrémités : la tête, les mains, les pieds, et que les mamans examinent plutôt le centre : la taille, la poitrine, les épaules. De là un peu de fantaisie qu'on pouvait reprocher à la couleur de ses pantalons, à la forme audacieuse de ses bottines, à la coupe de ses moustaches : tout cela était pour ces demoiselles. Mais il rachetait ces concessions faites au goût frivole de la jeu-

nesse par la sévérité de ses redingotes et le puritanisme du nœud de ses cravates : gages donnés d'avance à l'austérité d'une belle-mère. De la sorte, il était impossible d'avoir plus l'air d'un homme fait pour le mariage, puisqu'il réunissait en lui, sans être ni l'un ni l'autre, le double aspect du fiancé et du gendre.

Ses prétentions étaient formidables ; un million, même avec de belles espérances autour, ne semblait pas à son appétit un plat de résistance. Il n'avait pourtant à offrir en échange qu'une intelligence ordinaire, une petite frimousse assez insignifiante de ténor brun, le titre de chargé d'affaires de la principauté de Monaco, et une boutonnière multicolore, fleurie de tous les ordres des républiques de l'Amérique du Sud. Mais quoi! Salbris était à la mode, et quel mérite vaut celui-là? On l'appelait dans les salons Muguet, parce qu'il portait toujours un brin de cette fleur au revers de son habit. Quand il entrait dans la salle du bal, un chuchotement discret faisait courir son surnom sur toutes les bouches de jeunes filles, des têtes curieuses se penchaient vers lui, des regards brûlans ou langoureux imploraient l'honneur d'une invitation à la valse, qu'il dansait à ravir, et c'était plaisir de le voir se promener au milieu du cercle, avec des mines un peu dédaigneuses de sultan blasé qui ne sait à qui jeter le mouchoir. Depuis quatre ou cinq ans qu'il cherchait, Salbris n'avait pas encore trouvé ; mais sa confiance dans le succès final n'en était nullement ébranlée. Outre les deux ou trois douzaines de partis à peu près sortables qu'il ne perdait jamais tout à fait de vue, comme on pelote en attendant partie, il tenait en réserve une Mexicaine, une juive et une fille naturelle de lord anglais, toutes les trois prodigieusement riches, mais encore un peu jeunettes pour être mariées. Il les couvait avec sollicitude et l'on pouvait surprendre en lui, quand il était auprès d'elles, quelque chose de cet attendrissement qu'on voit passer dans l'œil d'un gourmet, amateur de gibier, lorsqu'il regarde, à la devanture vitrée d'un restaurant, de jeunes cailles déjà grasses, mais pas encore à point, qui prennent leurs ébats dans la cage sans souci du cuisinier. Salbris avait rencontré deux ou trois fois Andrée dans le monde. Il savait que la maison était bonne et profitait de l'invitation de Maxime pour venir faire un complément d'expertise.

L'autre s'appelait Desrieux. Ce jeune homme, fils d'un entrepreneur de démolitions, tenait de son père deux beaux petits millions trouvés dans les plâtras. Il avait des voitures, des chevaux et l'estime de Salbris, qui ne répugnait pas à se montrer autour du lac, mollement allongé dans la victoria de son ami, et l'aidait volontiers à fumer ses cigares. Desrieux possédait donc tout ce qui fait le bonheur : cent mille livres de rentes, imagination point exigeante, estomac accommodant, une jument primée lors du dernier concours, un

cocher très gras enlevé à lord Pembroke, une maîtresse très appréciée, conquise sur le petit duc de Somorostro, grand d'Espagne, une tante à héritage de qui l'asthme prenait depuis quelque temps une vilaine tournure, enfin un joli talent au lawntennis. Ce mérite, joint à celui de ses knickerbockers, dont on disait sur la plage qu'ils l'avantageaient fort, lui avait valu l'été passé, à Deauville, une liaison de vingt et un jours, juste le temps d'une cure à Vichy, avec cette grande ennuyée de princesse Loubof, qui s'intéresse tant aux exercices du corps. La princesse n'accorde jamais plus, sous prétexte qu'un traitement ne gagne pas à être prolongé : elle est d'avis qu'il vaut mieux faire plusieurs saisons par an. Malgré tant de raisons d'être heureux, Desrieux ne l'était pas. L'hygiène avait pris possession de sa vie et le tyrannisait. Il se sentait entouré d'ennemis invisibles, de microbes innomés, et croyait fermement qu'un régime sévère pouvait seul conjurer la ruine de son organisme menacé. L'anémie surtout, la pâle anémie, l'inquiétait. Depuis certain jour qu'il avait saigné du nez et cru constater au fond de la cuvette une diminution des globules rouges de son sang, Desrieux luttait. Il prit du fer, du quinquina, de l'eau d'Orezza sans parvenir à se tuer, tant il était vigoureux. Puis il se soumit à une alimentation systématique dont la recette lui fut confiée par un jockey. Ce martyr avait dans son cabinet de toilette les principaux instrumens de son supplice : des haltères, un trapèze, des anneaux. Il emportait en voyage de petites barres parallèles articulées, d'invention anglaise, qu'on montait ou démontait en un tour de main; se pesait tous les huit jours, nu, dans une balance perfectionnée, très délicate, et devenait mélancolique si l'instrument accusait quelques grammes de plus qu'à la dernière séance. A ce prix, il obtint de magnifiques résultats : quarante-cinq centimètres de biceps contre soixante-dix de taille seulement. Mais l'homme est insatiable et l'infini le tourmente. Desrieux cachait une plaie secrète : Marseille, le lutteur, portait à bras tendu trois kilos de plus qu'il ne portait lui-même.

Le troisième ami de Maxime était un mauvais sujet qui répondait au nom prédestiné de Passérieux. Le père de ce jeune homme avait acheté autrefois une charge de notaire et consacré toute une vie d'austérité, d'habit noir, de cravate blanche et de lunettes d'or à rassurer les officiers ministériels, ses confrères, que son nom avait mis d'abord en défiance et quelque peu scandalisés. Passérieux fils, arrivé à vingt-cinq ans, jeta le notariat aux orties sous prétexte qu'il ne se sentait pas homme d'étude : mot qui, recueilli par le saute-ruisseau, signalé par le second clerc au premier, expliqué par celui-ci au patron, et compris par ce dernier avec plus d'indignation encore que de difficulté, décida maître Passérieux à instrumenter sans retard et

vigoureusement. Son premier soin fut de lui couper les vivres : Eugène se mit entre les mains des usuriers et commença dès lors à mener une vie si joyeuse que l'écho seul de ses fredaines faisait trembler sur la tête de son père la calotte noire professionnelle. Un conseil judiciaire lui ayant été infligé, le drôle fit insérer, par représaille, dans plusieurs journaux une note portant que, « réduit par un père inhumain à la détresse, M. Eugène Passérieux, fils de maître Passérieux, notaire, 75, rue Saint-Honoré, faisait connaître à toutes âmes charitables l'horreur de sa situation et se déclarait prêt à accepter avec gratitude, de ses amis et connaissances, même des secours en nature. On était prié d'expédier les dons à l'adresse de Mlle Rosa, 22, rue Bréda, qui voulait bien se charger de recevoir les offrandes. » Cette mauvaise plaisanterie eut un succès fou. On ne parla pas d'autre chose pendant vingt-quatre heures sur le boulevard. Le fils de M. Passemard professait une sincère admiration pour ce gros garçon réjoui, indiscret, encombrant, finaud, prompt à vous tutoyer afin de pouvoir plus facilement vous emprunter vingt francs, vrai braconnier du boulevard, qui, de sa chasse quotidienne à la pièce de cent sous, ne revenait jamais bredouille. Et c'était pour Maxime une vive satisfaction de faire les honneurs des Charmilles à ces excellens bons, Salbris, dit Muguet, Desrieux, dit Loulou, et Passérieux, dit Panonceau.

XIII.

La cloche du déjeuner sonnait lorsque Henri entra au salon, où Salbris causait bals et théâtres avec Andrée, tandis que Passérieux faisait rire aux larmes Mme Passemard en lui racontant une de ces polissonneries qu'elle aimait et qui la faisaient rougir, moitié de plaisir, moitié de honte. Le repas fut gai. Maxime parlait peu, buvait sec et riait épais chaque fois qu'un de ses amis ouvrait la bouche. Son père, qui croyait devoir à sa qualité de futur député de jouer à l'homme d'état, causait affaires étrangères avec Salbris, se déclarait partisan de l'union des races latines et demandait des renseignemens sur le commerce d'exportation de la principauté de Monaco. Passérieux narrait infatigablement les menues anecdotes de la semaine : le marquis de X... avait paru en maillot rose, jupons de gaze blanche, à la dernière fête donnée par son cercle et dansé avec beaucoup de grâce un des pas les plus difficiles de la Subra dans le ballet de *Coppélia*. Le baron ***, qui porte un des plus beaux noms de France, s'était fait remisier de coulissier et s'époumonnait à hurler tous les jours de deux à quatre, sous le péristyle de la Bourse : « J'ai du Suez ! Je prends du Panama ! » d'une voix aussi

retentissante que celle de son glorieux ancêtre quand il criait : « En avant ! » à ses escadrons de cuirassiers sous le feu de la redoute de Borodino. La petite Margot, des Bouffes, avait fait et gagné le pari d'entrer, à la foire de Neuilly, dans la cage de Bidel; elle avait même obtenu un grand succès en caressant la crinière noire de Sultan ; grisée par les applaudissemens, elle avait alors dit en parodiant la voix et le geste de Sarah Bernhardt dans *Hernani :*

Vous êtes mon lion superbe et généreux...

à quoi un des spectateurs avait répliqué en criant : « C'est pas de jeu : il ne la mangera plus maintenant; c'est des carnassiers, pas des rongeurs !.. »

Après le déjeuner, Maxime proposa à ses amis de visiter les écuries. Ils acceptèrent avec cet empressement que de jeunes sportsmen qui se respectent sont tenus de manifester, chaque fois qu'il s'agit de rendre un hommage au roi de la création, — lequel n'est point l'homme, comme l'avait cru M. de Buffon, mais le cheval. Maxime les entraîna aussitôt et trouva une loquacité qui ne lui était pas ordinaire pour expliquer les perfectionnemens introduits dans la disposition des boxes et des mangeoires, l'installation de la sellerie et mille autres détails dont la précision prouvait que ce jeune homme possédait dans toutes ses parties la science du palefrenier. Certaine indisposition d'une des jumens alezanes, un trouble intestinal, le préoccupait fort depuis trois jours. Il n'avait rien trouvé, ni dans le *Manuel du parfait vétérinaire,* son livre de chevet, ni dans ses souvenirs ou son expérience, qui pût conjurer le mal. Et, tenez, précisément... Ils s'approchèrent, regardèrent et délibérèrent avec une gravité de docteurs appelés en consultation. Muguet faisait bien un peu le dégoûté et le dédaigneux, tout en supputant la valeur de l'écurie à cinquante louis près ; mais Loulou et Panonceau furent admirables de zèle et montrèrent une étendue de connaissances spéciales, une sûreté de diagnostic dans la recherche des causes, une ingéniosité dans l'indication des remèdes à employer, qui leur valut l'estime solide du cocher anglais, du groom et de tout le personnel britannique de l'écurie, réuni autour d'eux avec voix délibérante.

Pendant ce temps-là, Andrée causait avec Henri, au salon.

— Monsieur Mareuil, vous n'avez pas dit un traître mot pendant le déjeuner.

— Vous non plus, mademoiselle, permettez-moi de vous le faire remarquer.

— Je m'ennuyais.

— Votre franchise me met à l'aise : moi aussi.

— Comment trouvez-vous les amis de mon frère?

— Mademoiselle, je ne tire jamais le premier.

— Un peu précieux, ça, vous savez?.. Eh bien! soit, je commence. La jovialité bourdonnante de M. Passérieux m'est odieuse. Ce gros garçon est le dernier des sots.

— L'avant-dernier seulement : il ne faudrait pas décourager M. Desrieux.

— Est-ce que vous croyez vraiment celui-là aussi niais que son camarade?

— Mon Dieu, je ne pense pas que l'un ait un avantage appréciable sur l'autre. C'est un *dead-heat,* comme ils disent dans leur jargon de courses.

— Et M. de Salbris?

— Une nullité bien habillée, à ce qu'il m'a semblé.

— Je vous trouve sévère! Il a une jolie figure distinguée et cause fort agréablement. On l'apprécie beaucoup dans les salons; toutes les femmes sont coiffées de lui...

— Elles pourraient l'être aussi par lui... Il a tout le physique de l'emploi, des cheveux très pommadés, l'œil langoureux... Je parierais qu'il chante à merveille la romance sentimentale...

— Vous savez qu'il ne s'appelle pas du tout de Salbris et qu'il n'est pas plus baron que vous?

— Que m'importe! Si ça l'amuse, c'est bien inoffensif.

— Comment! cela ne vous indigne pas de voir ainsi usurper un nom et un titre?

— Bah! il faudrait se fâcher trop souvent! L'indignation, la colère, sont fatigantes, parce qu'elles veulent agir, manifester au dehors. Mieux vaut la quiétude intime du dédain. Je ne sache pas qu'aucune forme de la sottise ou de la vanité mérite autre chose. Le dédain est un spécifique souverain, mademoiselle : il se suffit à lui-même.

Andrée resta silencieuse pendant une seconde, le temps de bien se pénétrer de la boutade, qu'elle trouvait piquante, et de la retenir sous la forme même dont il l'avait revêtue; puis elle reprit :

— Vous avez beau dire, M. de Salbris est un homme du monde. Je le préfère mille fois aux deux autres, et je regrette que tous les amis de mon pauvre Maxime ne lui ressemblent pas. Quels jolis maris feront ce Desrieux et ce Passérieux, n'est-ce pas?

— Est-ce au point de vue du mariage que vous les avez étudiés pendant le déjeuner?

— Eux?.. Vous vous moquez, je pense : ni ceux-là ni personne, entendez-vous bien!

— Je sais quelqu'un de qui ce mot ferait la joie et le désespoir.

— Ah! oui, il y avait longtemps que vous ne m'aviez parlé de

Jacques. Pas depuis hier soir !.. Vraiment vous êtes d'une conscience, d'un zèle admirables !.. Quel dommage que le prince de Monaco ne vous ait pas pris pour chargé d'affaires au lieu du baron ! C'est votre spécialité ! Je suis sûre que Salbris ne sait pas comme vous se dévouer corps et âme à une négociation laborieuse, harceler impitoyablement la partie adverse, la presser avec d'autant plus d'ardeur qu'elle met plus de soin à se dérober... Il n'y a qu'un malheur, monsieur Mareuil : *spiritus flat ubi vult !..* Traduisez comme vous l'entendrez...

Elle lança cette tirade d'une voix un peu âpre, mordante d'ironie, et c'est seulement aux derniers mots que son irritation parut se fondre dans un sourire ambigu comme ses paroles. Henri restait debout devant une des fenêtres du salon, consterné par ce tour de violence qu'avait pris tout à coup une conversation commencée sur le ton du badinage. Andrée le considéra un moment avec cette sorte de satisfaction qu'elle éprouvait toutes les fois qu'elle parvenait à déconcerter sa présence d'esprit et à faire acte de domination sur lui. Voyant qu'il ne répliquait rien :

— A tout à l'heure ! dit-elle. Je vais rejoindre mon père, ma mère et ces messieurs dans le parc. Venez nous retrouver bientôt,.. si toutefois vous n'avez pas d'article à faire aujourd'hui.

Et elle sortit.

Mareuil ne fit qu'un bond jusqu'à sa chambre, s'enferma à double tour et se mit à rouler des cigarettes, qu'il jetait dans la cheminée après quelques bouffées : symptôme ordinaire d'une violente agitation chez les fumeurs. Il se promena ensuite de long en large pendant trois quarts d'heure, s'assit à plusieurs reprises devant sa table, trempa vingt fois sa plume dans l'encrier sans trouver à écrire autre chose que : « Mon cher Jacques ; » et, enfin, s'étendit sur le canapé pour dormir. Il ne parvint pas même à s'assoupir un instant, se redressa en jurant, et, pour rafraîchir sa tête alourdie, se plongea le visage dans la cuvette pleine d'eau. Puis il poussa les contrevens, qu'on fermait dans l'après-midi afin de tamiser l'éclat du soleil et se mit à la fenêtre. Sur la pelouse, à quelque distance du château, Maxime, ses amis et Andrée jouaient au crocket, et Henri, de son second étage, percevait le son mat que rendent les boules frappées par les maillets. M. et Mme Passemard, assis sur un banc rustique, suivaient la partie et paraissaient prendre le plus vif intérêt aux exploits de Desrieux. Sans trop savoir pourquoi, Mareuil tira les volets et se mit à observer par les interstices des lamelles. Il crut remarquer que deux ou trois fois Andrée leva la tête et regarda dans la direction du château. La grosse voix de Passérieux montait par momens jusqu'à lui : « Bravo, Loulou !.. A toi, Maxime !.. Raté, mon bon !.. Allons, mademoiselle, au troisième arceau ! »

« Prends garde! tu vas montrer ton mollet! » criait Maxime à sa sœur. « Brute, va! » grommela Henri, et il se sentit envahi soudain par une colère telle, qu'ayant quitté la fenêtre pour faire deux ou trois tours dans la chambre d'un pas saccadé, il prit sa canne qui traînait dans un coin et en déchargea un coup furieux sur le canapé. Un peu de poussière sortit du meuble, et le jeune homme resta là, immobile, regardant sans penser à rien les atomes dorés qui dansaient dans un rayon, tandis que sa bouche répétait machinalement : « Brute, va! brute, va! » Il revint à son poste d'observation. La partie était finie. A la prière de ses amis, Desrieux procédait à quelques tours de force ou d'adresse : il marchait sur les mains, soulevait une chaise avec ses dents et la faisait passer pardessus sa tête, enlevait de terre Maxime et Passérieux, puis se mettait à courir autour de la pelouse en les portant. Ces exercices ne laissaient pas d'intéresser Mareuil : car l'âme, lorsqu'elle est profondément émue, s'efforce de trouver, dans les circonstances extérieures, même les plus futiles, une diversion à ses soucis. Mais, tout à coup, le jeune homme s'aperçut qu'Andrée et Salbris n'étaient plus là, et il lui fut désormais impossible de prêter la moindre attention aux ébats athlétiques de Desrieux. Il n'entendit pas Maxime dire à son père : « Hein! papa, quelle performance! » sur le ton de la plus profonde admiration. Il ne vit point Passérieux traîner Loulou, qui résistait mal, vers Mme Passemard et contraindre cette mère de famille effrayée à tâter, en poussant de petits cris de surprise et de pudeur, le bras noueux de Desrieux, et son poignet, où les tendons saillaient sous la peau comme des cordes de violoncelle. Mareuil s'absorbait dans cette pensée unique : Où sont-ils? Et repoussant violemment les volets qui l'empêchaient de bien voir, il tâcha de les découvrir, il fouilla du regard, avec une singulière acuité, les taillis où serpentent de petits sentiers ombreux, les allées bordées de hêtres et de charmes, la grande avenue qui s'allonge dans la direction de la forêt entre deux rangées de platanes. Une phrase d'Andrée susurrait dans sa mémoire avec l'importunité irritante d'un bourdonnement de moustique : « Il a une jolie figure distinguée et cause fort agréablement. »

— Qu'est-ce que vous regardez donc comme ça, monsieur Mareuil? lui cria tout à coup d'en bas M. Passemard. Venez donc nous rejoindre; nous descendons à la Seine; ces messieurs vont se baigner. Venez! venez!

Le son de cette grosse voix méridionale, qui roulait les *r* comme les gaves de Pyrénées roulent leurs galets, eut pour effet de produire dans tout l'être de Mareuil une sorte de détente. Il passa la main sur son front et fut tout étonné de le trouver brûlant : « Allons pensa-t-il, le sauterne de ce matin m'a fait mal. Décidément, je ne

porte pas bien le vin blanc. Il faut se secouer. » Il prit son costume de bain et le roula dans un peignoir. A ce moment, il aperçut au fond du parc Andrée et Salbris qui traversaient une allée. Il les suivit un moment du regard, les sourcils un peu froncés, puis détourna les yeux, haussa les épaules dédaigneusement, et, mettant le paquet sous son bras, il sortit en disant : « Ah! par exemple, c'est trop bête!.. Après tout, qu'est-ce que cela me fait? »

XIV.

Il traversa le parc sans se presser, en passant par de petits chemins herbeux dont il aimait la solitude et la fraîcheur humide. Quand il arriva sur le bord de la Seine, à l'endroit où d'ordinaire on amarrait le bateau, en face de la porte verte qui met la propriété en communication avec le chemin de halage, il vit que tout le monde avait traversé la rivière et dut se faire passer sur l'autre bord par un pêcheur. On l'accueillit avec de grands cris : « Paresseux! dormeur! Il est allé faire la sieste! Venez vite nous aider à dresser la tente! » Andrée, en effet, avait déclaré que l'eau devait être encore assez chaude pour qu'elle pût prendre un bain. On était donc venu chercher une place commode : un petit coin de prairie sur le bord d'une grève de sable fin, trois ou quatre grands peupliers dont la feuille inquiète tremblait en bruissant au moindre souffle de l'air, et, çà et là, des bouquets de saules qui devaient servir de cabines aux hommes. Mme Passemard avait risqué une timide observation au nom des convenances : elle fit remarquer tout bas à son mari qu'on était bien nombreux, que Maxime pouvait mettre seulement des caleçons et non des costumes complets à la disposition de ces messieurs. Mais, comme d'ordinaire, elle ne fut pas écoutée. Hector se contenta d'abaisser sur la pauvre Cassandre un regard dédaigneux, et haussant les épaules: « Si tu crois que ta fille... » Il n'acheva pas, heureusement. Un paysan, à cinquante mètres de là, taquinait les goujons qui le lui rendaient bien, à en juger par sa mine encore plus mélancolique que ne l'est de coutume l'air du pêcheur à la ligne. Passemard jugea sans doute que ce mécontent devait avoir un tempérament d'opposition, car il l'entreprit, pendant qu'on se déshabillait, sur les méfaits du gouvernement de Mac-Mahon et les prochaines élections, après quoi, il déclina son nom, lui donna cent sous pour l'aider à se le rappeler, et revint en se frottant les mains, convaincu que le pêcheur avait mordu : ce qui prouverait que, pour prendre hommes ou poissons, il est toujours nécessaire au préalable d'amorcer.

Passérieux avait déjà piqué sa tête avec Maxime et prenait les ébats bruyans d'un jeune cachalot qui folâtre. Desrieux, immobile

sur la rive, les jarrets tendus, la taille bien cambrée, la poitrine en avant, les bras un peu écartés du torse, comme s'il avait porté sous chacun d'eux d'invisibles dictionnaires, faisait valoir au grand soleil la puissante musculature de son corps d'athlète et semblait adresser une muette provocation à quelque lutteur sur l'autre bord. Quant à Salbris, il s'était récusé après un peu d'hésitation : l'eau froide irritait ses nerfs, l'empêchait de dormir. Il n'ajoutait pas qu'elle dérangeait ses cheveux et défrisait sa moustache. Henri avait fini de revêtir son costume et allait se jeter, lorsque Andrée lui cria sous la tente : « Monsieur Mareuil, monsieur Mareuil, attendez-moi pour me donner la main en entrant ; j'aurais peur toute seule. »

Mme Passemard appuya aussitôt : « Oui, oui, vous êtes très bon nageur, je vous confie ma fille. Veillez sur elle et prenez bien garde aux herbes. » Desrieux se décida enfin à plonger : ce qu'il fit avec méthode, les bras tendus de toute leur longueur au-dessus de sa tête, les deux mains réunies par la pointe des doigts, le buste dessinant une courbe gracieuse. M. Passemard étendu sur l'herbe causait avec Salbris, qui paraissait s'intéresser prodigieusement à l'industrie sucrière et en particulier à la raffinerie de Saint-Denis.

— Trois cent mille pains cette année ! C'est magnifique !.. Année exceptionnelle, sans doute ?

— Mais non, pas du tout. Année moyenne, cher monsieur, année moyenne !

La voix d'Andrée se fit entendre de nouveau :

— Maman, je ne puis pas parvenir à arranger mes cheveux. Aide-moi donc.

Elle déboutonna le haut de la fente qui sert de porte à ces tentes de bain, et par l'entrebâillement, passa la tête. Henri vit un cou blanc, fluet, perdu comme un fuseau dans une masse de cheveux en désordre, toison splendide, pleine de rayons de soleil, qui coula avec des ruissellemens fauves sur le coutil gris, et que les mains de Mme Passemard secouèrent comme un voile d'or avant de la rouler en épaisses torsades sur la nuque penchée de la jeune fille.

Un instant après, la tente s'ouvrit. Andrée fit deux pas en avant et s'arrêta, la main sur les yeux, éblouie par les rayons déjà obliques du soleil qui commençait à décliner. Elle portait un costume de flanelle blanche, soutachée de noir. Le corsage, à grand col rabattu et orné d'ancres aux deux angles, entrait dans le pantalon comme la blouse de nos matelots, au lieu de former jupon au-dessous de la taille et de dissimuler sous d'amples plis la saillie des hanches. Une ceinture de laine bleue s'enroulait autour des reins. Les pieds étaient chaussés d'espadrilles, attachées par deux rubans noirs qui se croisaient à la hauteur de la cheville, tournaient par

derrière en sens contraire et revenaient former rosette sur le devant de la jambe. Elle était coiffée non d'un bonnet, mais d'un chapeau marin à bords droits, en paille recouverte de toile cirée qui complétait sa ressemblance avec un jeune mousse. Ce costume de bain faisait depuis deux ans le désespoir de Mme Passemard, qui ne le trouvait pas assez féminin. Soutenue par son père, la jeune fille n'en avait pas moins réussi, comme d'ordinaire, à vaincre la résistance maternelle. « Laisse donc ! avait dit le raffineur à sa femme, tu vois bien que Bichette n'est pas taillée sur ton patron : tu serais ridicule là dedans, toi; elle, au contraire, est très gentille. Tu ne vois pas comme elle est mince, étroite des hanches? C'est ta faute : pourquoi me l'as-tu bâtie comme un petit homme? »

Elle fit quelques pas vers la rivière et prit sans la moindre timidité la main que Mareuil lui tendait avec un peu d'embarras :

— Y êtes-vous? dit-elle gaîment. Je vous préviens que j'entre toujours en courant. Allons! une! deux! trois!

Et elle partit, bondissant comme une chèvre, riant du plaisir de piaffer dans la Seine, en éclaboussant à la ronde, heureuse de ce froid qui l'avait saisie et dont la sensation montait dans tout son corps, contractait ses nerfs, crispait un peu ses doigts et faisait claquer légèrement ses dents. Elle avançait plus lentement à mesure que l'eau devenait plus profonde. Quand elle en eut jusqu'au-dessus de la ceinture, elle quitta Henri, ramena les mains sous son menton, puis, se laissant aller en avant, elle lança les bras et se mit à nager.

— Ces messieurs sont loin, cria Mme Passemard; suivez-la de près, monsieur Mareuil!.. Maxime, Maxime, reviens du côté de ta sœur!

Mais Maxime n'avait d'oreilles que pour Desrieux, qui l'initiait à une forme nouvelle de passade, très en honneur en Angleterre, et beaucoup plus *sport* que la nôtre.

— Je ne vous savais pas si bonne nageuse, dit Henri.

— Oh! c'est que je n'ai pas peur avec vous. Je sais bien que vous ne seriez pas long à me repêcher si j'avais une crampe, n'est-ce pas?

— Je ferais de mon mieux, mademoiselle.

Ils firent une centaine de brasses à côté l'un de l'autre, dans une belle eau verte, profonde et tranquille, où le courant ne se faisait pas sentir. Mareuil restait un peu en arrière, afin de mieux veiller sur tous ses mouvemens. Il voyait à la naissance de son cou de petites mèches folles, brunies par l'eau et roulées en boucles fines. Parfois, au moment où elle prenait un élan plus vigoureux, une partie de son dos émergeait pendant une seconde : la laine mouillée de son costume, au lieu de flotter autour d'elle, se dégonflait aussitôt, s'appliquait sur la peau et prenait le moule exact de ses

épaules. De petites gouttelettes, véritable poussière d'eau, se balançaient çà et là sur ses cheveux, comme ces perles de rosée qui tremblent, le matin, au bout des brins d'herbe; d'autres couraient, semblables à du vif-argent, sur les torsades de son chignon sans le mouiller.

— Je me sens un peu lasse, dit-elle; voulez-vous me prêter votre épaule pour m'y reposer, comme je fais avec Maxime? Et elle tourna vers lui son visage, où le soleil et l'exercice avaient mis des teintes fraîches. Henri se rapprocha un peu d'elle, ce qui lui permit d'appuyer légèrement sa main gauche sur l'épaule droite du jeune homme, tout en continuant à nager de l'autre bras.

— Je ne vous fatigue pas? demanda-t-elle.

— Moi?.. J'irais ainsi au bout du monde, répondit-il sans trop savoir ce qu'il disait.

— Oh! je ne vous demande pas d'aller aussi loin... Comme l'eau est bonne, n'est-ce pas?.. Ah! mon Dieu, des herbes!

Elle poussa un petit cri de terreur et se rejeta si vivement de côté, qu'il sentit un moment le contact de son corps. Henri la saisit vigoureusement par le bras, près de l'épaule, et l'entraîna à quelques mètres de l'endroit dangereux en la soutenant un peu, car elle était toute pâle de peur et semblait n'avoir plus la force d'avancer.

— Merci! dit-elle; vous pouvez me laisser aller maintenant : je suis remise. Vous devez me trouver bien poltronne, n'est-ce pas? C'est plus fort que moi : ces affreuses herbes gluantes et froides qui s'entortillent dans les jambes me rendent folle... Savez-vous bien que sans vous j'aurais bu un coup?.. Ramenez-moi au bord, voulez-vous? j'en ai assez pour aujourd'hui...

Ils revinrent à la petite grève de sable où Mme Passemard attendait, toute prête à envelopper sa fille dans un peignoir qu'elle tenait déployé. Lorsqu'elle sentit le fond, Andrée cessant de nager sortit de l'eau peu à peu, en se traînant sur les mains et les genoux, avec de petits cris étouffés que lui arrachaient les aspérités des cailloux. « Dépêche-toi donc! » disait sa mère. Elle se redressa enfin et disparut sous le peignoir lancé autour d'elle comme un épervier; mais le mouvement ne fut pas assez rapide pour empêcher Mareuil de remarquer que le costume de laine blanche, en se collant sur elle, prenait par places des tons roses.

XV.

Une heure après, toute la compagnie était de retour au château, et ces messieurs prenaient au salon le madère, que Maxime, fortement appuyé par Desrieux, avait déclaré tonique, après le bain surtout, lorsque un domestique annonça M. de Garamante.

— Eh! bonjour, mon cher voisin! s'écria Passemard. Quel bon vent vous amène? Il y a une éternité qu'on ne vous a vu.

Le comte salua Mme Passemard et Andrée avec cette aisance qu'il nuançait de respect, pour les femmes, et d'un peu de hauteur pour les hommes. Il tendit la main à Henri et fit d'un coup d'œil rapide l'inventaire des trois amis de Maxime qu'on lui présenta.

— J'espère, monsieur le comte, que vous voudrez bien nous faire l'honneur de rester à dîner...

Hector lança un regard sévère à sa femme, car il lui avait défendu d'employer les formules qui témoignent d'un respect suranné pour la noblesse : « C'est un anachronisme, ma bonne, disait-il; nous ne sommes plus sous l'ancien régime! » Mais c'était plus fort qu'elle : en dépit de la nuit du 4 août, M. de Garamante lui faisait tant d'effet!

Le comte finit par accepter l'invitation et resta seul au salon avec Mme Passemard, tout le monde s'étant retiré pour faire un bout de toilette avant le dîner.

— Eh bien! madame, que devient-on aux Charmilles?

— Mon Dieu, nous vivons très tranquilles, très retirés, comme toujours, à la campagne. C'est pour la première fois que nous avons du monde aujourd'hui, ces amis de mon fils que vous venez de voir.

— Et mademoiselle votre fille s'accommode sans trop de peine de cette solitude?

— Mais oui. L'année dernière, elle s'ennuyait et ne parlait que de revenir à Paris. Cet été, je trouve qu'elle a tout à fait pris son parti de la vie à la campagne.

— Travaille-t-elle toujours beaucoup?

— Elle néglige un peu sa peinture. Mais, en revanche, elle s'occupe beaucoup de musique, et fait de la littérature avec M. Mareuil. Ils lisent ensemble à haute voix des vers de Victor Hugo et de Bau... Bau...

— Baudelaire?

— Précisément. Ils s'amusent à réciter des scènes de théâtre, *Hernani, Marion Delorme, la Nuit d'octobre,* est-ce que je sais, moi?

— Ah! vraiment.

— Oui, et je n'en suis pas fâchée. Cela fait passer le temps à ma fillette. Il est très instruit, M. Mareuil. Andrée dit qu'il sait tout, et mon mari pense qu'il fera son chemin. Nous sommes bien heureux de l'avoir?

La conversation fut interrompue par l'entrée des jeunes gens dans le salon. Muguet seul avait endossé l'habit noir, ce frac irrésistible qui constituait à lui seul l'esprit, le savoir, l'originalité, le

talent, la raison d'être du petit baron, et qu'un philosophe aurait pu appeler la cause finale de M. de Salbris. Il ne passait pas les fortifications sans l'emporter dans sa valise : un bouton de rose blanche cueilli dans un massif remplaçait ce soir-là sa fleur favorite. Andrée, Maxime, M. Passemard, Henri entrèrent l'un après l'autre, et l'on se mit à table.

La politique fit d'abord à peu près tous les frais de la conversation. Passemard crut devoir exposer son programme, bien qu'il fût évident que le comte prêtait seulement une attention distraite à ce ramassis de balivernes qui servaient d'idées politiques au futur législateur. M. de Salbris paraissait, au contraire, l'écouter avec intérêt, lui donnait discrètement la réplique et se laissait convaincre avec beaucoup de bonne volonté lorsqu'il n'était pas d'accord avec lui. M. Passemard commençait à trouver ce jeune homme plein de mérite et s'indignait intérieurement de voir Andrée négliger le baron avec une désinvolture voisine de l'impolitesse. La jeune fille, en effet, répondait à peine à M. de Salbris, lui parlait encore moins, et, suprême outrage, n'avait paru remarquer ni la rose, ni le frac. Elle adressait à tout propos la parole à Henri, d'un bout de la table à l'autre. Flatté d'abord dans son amour-propre (qui donc est insensible aux attentions d'une jolie femme?) et charmé de voir le peu de cas qu'Andrée paraissait faire de Salbris, Mareuil se sentit un peu gêné lorsqu'il s'aperçut que le regard clair de M. de Garamante ne quittait pas la jeune fille. Il feignit alors de prendre part à la conversation de Maxime et de Passérieux : ce dernier racontait à son ami qu'il avait emprunté le mail-coach et quatre chevaux de Desrieux pour s'exercer à conduire *four in hand* sur une grand'-route; que le dernier mot du chic était de prendre du monde dans son mail pour aller de Paris à Saint-Cloud, par exemple, et de faire payer la place de chacun; que cela se faisait beaucoup à Londres, le duc de Hertford ayant donné l'exemple. Et Maxime ouvrait de grands yeux en songeant à la gloire conquise par le duc de Hertford.

— Mère, dit tout à coup Andrée, tu ne te doutes pas que j'ai failli me noyer aujourd'hui? Je n'ai pas voulu te le dire sur l'eau pour ne pas t'effrayer.

— Allons donc, tu es folle! J'étais là.

— Tu n'as pas tout vu. A un certain moment, je me suis senti les jambes prises par ces horribles herbes. J'ai eu peur. Je me suis jetée sur M. Mareuil, qui m'a soutenue avec beaucoup de sang-froid. Grâce à lui, j'ai pu me dégager, — et voilà.

— Mes sincères complimens, monsieur Mareuil, dit le comte.

Henri, qui maudissait déjà l'idée que la jeune fille avait eue de raconter ce prétendu sauvetage, sentit redoubler son dépit, car il

crut voir une pointe d'ironie dans les paroles de M. de Garamante. On passa au salon.

— Êtes-vous sûr qu'il y eût des herbes? lui dit le comte à voix basse, avec le plus railleur de ses sourires.

— A propos, fit Passemard, comment se fait-il que vous veniez si tard vous installer au Pavillon? Qu'êtes-vous donc devenu depuis trois semaines ou un mois qu'on n'a eu de vous signe de vie?

— J'ai voyagé, mon cher Passemard. J'ai de vieux amis en Italie, la Tribune et le Baptistère, le palais de Saint-Marc et le Vatican : je suis allé leur faire une petite visite.

— Ah! bah!

— Mais oui, cela m'arrive tous les cinq ou six ans. Je ne puis me passer d'eux plus longtemps. Vous savez, les amis de jeunesse, on ne peut les oublier tout à fait. N'est-ce pas, monsieur Mareuil?

Le jeune homme tressaillit et ne répondit pas. Il se leva au bout d'un instant pour aller rejoindre les amis de Maxime, qui fumaient au billard. La présence de M. de Garamante lui devenait tout à fait intolérable. Mais apparemment ce départ ne fit pas le compte de celui-ci, car il s'écria :

— Attendez donc, monsieur Mareuil. Vous fumerez tout à l'heure, que diable! J'ai quelque chose à vous remettre, et à vous aussi, mesdames.

— Ah! par exemple! Et quoi donc?

— Mais des lettres, apparemment, des lettres de votre ami à tous, M. Jacques Henriot.

— Ah! dit sèchement Andrée.

Elle tendit la main pour prendre la lettre que le comte lui donna, la mit tranquillement dans sa poche et continua à remuer le sucre dans sa tasse de café.

— Vous l'avez donc vu? dit Henri en rompant le cachet.

— Mais oui, j'ai passé près d'une quinzaine en tête-à-tête à Rome avec lui. Nous avons couru ensemble les musées, la campagne et passé des nuits à bavarder dans son atelier. Quel charmant compagnon! Autant de cœur que d'intelligence et de talent!.. Comme il savait que je revenais directement ici, il m'a chargé au départ de sa correspondance.

— Ce bon Jacques! dit Mme Passemard. C'est pourtant vrai qu'il est parti depuis plus de trois mois! Comme le temps passe! Sais-tu, Bichette, c'est très mal ce que nous faisons! Nous ne lui avons pas encore écrit; c'est à peine si nous avons parlé de lui... Un si brave garçon!.. Et comment va-t-il? Porte-t-il de la flanelle au moins, monsieur le comte?

— Madame, excusez-moi. Je suis impardonnable : j'ai négligé de le lui demander.

— Oui, reprit-elle en repliant sa lettre, les nouvelles qu'il me donne de sa santé sont bonnes... Eh bien! Andrée, tu ne lis donc pas ta lettre?

— Tout à l'heure, maman, j'ai le temps.

— Et vous, monsieur Mareuil, avez-vous des nouvelles intéressantes dans la vôtre?

— Je ne saurais vous le dire, madame; j'ai seulement jeté un coup d'œil sur la première page et je vois qu'il m'y parle surtout de son travail...

— Monsieur Mareuil, dit le comte, voici M. de Salbris qui vient nous remplacer auprès de ces dames. Allons fumer une cigarette, voulez-vous? Il me semble que vous devez avoir hâte de m'interroger sur votre ami...

Henri se leva et le suivit presque machinalement, car les émotions successives de cette journée l'avaient brisé. M. de Garamante l'entraîna sur le perron, et, quand ils furent seuls :

— Monsieur, dit-il, votre ami, qui est devenu le mien, m'a montré et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt une lettre de vous où il est longuement question d'une jeune fille qu'il aime... Votre lettre est un fort joli morceau de style. J'ai surtout remarqué un passage où sont analysées avec beaucoup de délicatesse et de clairvoyance certaines ambiguïtés de sentiment que vous reprochez à cette personne. Si vous avez fait un brouillon, — et je ne pense pas qu'une aussi fine étude de caractère ait été improvisée, — relisez-le, méditez-le, monsieur. Vous vous apercevrez peut-être que vos observations si pénétrantes sur les sentimens hybrides, — vous savez? les sympathies intellectuelles, les affections mixtes qui flottent sur les frontières de l'amitié et de l'amour, — sont d'une vérité plus générale que vous ne le supposiez sans doute en écrivant cette page et qu'elles peuvent s'appliquer à d'autres qu'à de faibles femmes. Bonne nuit, monsieur!.. La soirée est un peu fraîche; je vous quitte.

Et il rentra dans le salon, laissant Henri confus et irrité.

— Qu'avez-vous donc fait de M. Mareuil? demanda Andrée.

— Je l'interrogeais, mademoiselle, sur le sens d'une expression que j'ai rencontrée ces jours-ci en feuilletant un vieux chroniqueur.

— Ah!.. Et a-t-il pu vous répondre?

— Non.

— Maxime, prends donc le dictionnaire, veux-tu? et cherche... Quelle expression?

— Faire la garde du loup, mademoiselle.

Le jeune homme chercha assez longtemps et finit par trouver : « Faire la garde du loup, expression féodale. Se disait du chevalier félon qui, chargé de veiller sur une dame en l'absence de son servant, cherchait ou parvenait à la rendre infidèle. »

Andrée se leva brusquement et sortit en lançant à M. de Garamante, souriant, le plus mauvais regard que prunelles de femme aient jamais dardé.

XVI.

Henri n'avait rien trouvé à répondre aux épigrammes à peine déguisées de M. de Garamante. Ce diable d'homme maniait l'ironie avec une aisance hautaine qui rendait la riposte difficile. Aussi bien, ce jour-là surtout, Mareuil n'était pas de force à se mesurer avec lui. Il se sentait en proie à un trouble profond; mille idées incohérentes traversaient son esprit, sans plus de logique qu'il n'y a d'ordre dans un essaim de feuilles mortes que le vent d'automne emporte en tourbillon. Depuis sa conversation de l'après-midi avec Andrée, le jeune homme avait décidément perdu cette maîtrise de soi-même dont il était si fier. La scène du bain avait achevé la déroute de cette raison qui naguère encore s'enorgueillissait de sa froide circonspection et se croyait assez ferme pour déjouer sans peine toutes les surprises des sens ou de l'imagination. Il ne pouvait échapper à la vision troublante de deux lèvres retroussées par un sourire indéfinissable, d'un corps souple, dont il avait senti pendant une seconde l'enlacement nerveux. Le souvenir de cette rapide étreinte le hantait : il croyait encore entendre le petit cri poussé par la jeune fille lorsqu'au contact des herbes, elle avait de frayeur noué ses bras autour de lui. Henri s'absorbait à ce point dans ces pensées qu'il en oubliait tout, et les railleries de M. de Garamante, et la lettre de son ami, dont il avait à peine lu les premières lignes, et Jacques lui-même. L'analyste, le sceptique était bafoué, désarmé, vaincu : la passion aime à exercer de ces représailles sur les raisonneurs qui ont la présomption de se croire à l'abri de ses atteintes. Lorsqu'un homme a l'impertinence de dédaigner les femmes outre mesure, il est rare qu'une femme ne l'en fasse pas repentir.

Henri resta pendant un assez long temps appuyé sur la balustrade de pierre du perron, immobile, perdu dans une de ces rêveries où tout devient délicieusement vague en nous et autour de nous; où le contour des choses s'efface à nos yeux comme dans la brume matinale, en même temps que des réminiscences confuses, des images vaporeuses flottent, ainsi qu'un brouillard léger, dans notre esprit. Il se redressa enfin d'un mouvement brusque, comme un homme qui se réveille, et jeta un coup d'œil dans le salon. Il

était désert. Dans le fumoir, Maxime faisait un whist avec Desrieux et Passérieux; dans la salle de billard, Mme Passemard causait avec Salbris, tout en suivant des yeux la partie de son mari et du comte. Tandis qu'Henri regardait derrière les vitres, il entendit, grâce à un vasistas entr'ouvert, la grosse voix de Passemard demander où était Andrée.

— Elle est remontée dans sa chambre en me priant de l'excuser auprès de ces messieurs. Son bain l'avait beaucoup fatiguée.

Au lieu de rentrer dans le salon, Mareuil descendit l'escalier sur la pointe du pied, leva les yeux vers la fenêtre d'Andrée pour savoir si la jeune fille dormait, et n'aperçut point de lumière. Après un moment d'hésitation, Henri se décida à faire un tour dans le parc, comptant sur l'influence du grand air pour assurer à son esprit et à son corps, également fatigués, l'apaisement et le réconfort du sommeil.

Il s'engagea dans la grande avenue bordée de platanes : des feuilles détachées commençaient à joncher la terre et formaient, par endroits, des amas d'où sortait, lorsque son pied les foulait, un bruit confus et doux, comme celui d'une étoffe de soie que l'on aurait froissée. Henri se rappela qu'une robe d'Andrée faisait un froufrou analogue en traînant sur les tapis. Des deux côtés de l'avenue s'étendaient de jeunes coupes de trois ou quatre ans. Au-dessus des touffes de chênes ou de châtaigniers, quelques troncs montaient, épargnés par les bûcherons. La blanche écorce des bouleaux se détachait çà et là sur les masses sombres des taillis; leurs branches fines et flexibles se recourbaient gracieusement vers la terre, et la lune, en les baignant de sa lumière, pâle comme eux, argentait le revers de leur feuille inquiète. Mareuil, contemplant la grâce virginale de ces beaux arbres, se prit à songer à cette nuque ronde et ferme, à cette longue chevelure dénouée qu'il avait aperçue lorsque la jeune fille passait la tête par l'ouverture de la tente. Il longea la pièce d'eau qui arrondissait, comme un miroir encadré d'une forêt de plantes aquatiques, l'ovale de sa nappe tranquille où se miraient les étoiles. Au bruit de ses pas, des sarcelles effrayées glissèrent parmi les nénuphars, et leurs plongeons invisibles ridèrent de grands cercles la surface polie de l'étang. Un souffle de brise vagabonde inclina, en les frôlant, les panaches des roseaux, et le peuple svelte des joncs exhala un murmure triste et caressant comme un soupir. Il s'enfonça dans le bois par de petits sentiers tortueux et arriva dans le voisinage d'une ancienne maison de garde située non loin du château. Ce chalet, enveloppé d'un épais rideau de vigne vierge, avait plu à Andrée, qui s'en était emparée, et des deux pièces dont il se composait avait fait, au premier, son atelier, au rez-de-chaussée, une sorte de bibliothèque et

de cabinet de travail où elle aimait à se retirer en été, pendant les heures chaudes de la journée. Mareuil aperçut de loin une lumière qui brillait entre les arbres, dans la direction du chalet. Il s'arrêta soudain; le silence de la nuit et des bois était tel qu'il entendait son cœur battre à coups précipités. Il voulut retourner sur ses pas, mais un instinct plus fort que sa volonté l'attirait vers ce point d'or. A mesure qu'il s'en rapprochait, son oreille tendue à tous les bruits de la campagne, percevait une harmonie lointaine et indistincte. Il se rappela tout à coup qu'Andrée avait fait mettre un piano dans la pièce du bas et ne douta plus qu'au lieu de regagner sa chambre, ainsi qu'elle l'avait dit à sa mère, la jeune fille ne fût allée finir la soirée dans son chalet. C'était bien elle, en effet. Caché dans l'ombre d'un grand arbre qui se dressait auprès de la maison rustique, sur le bord d'une petite pelouse, Henri aperçut, derrière les vitraux sertis de lamelles de plomb, Andrée assise à son piano. Les premiers accords de la *Marche funèbre* de Chopin résonnèrent sous ses doigts, avec je ne sais quoi de solennel que le recueillement des bois endormis et la sérénité mystérieuse de la nuit donnèrent à cette composition sublime. Des notes lentes comme un glas, graves comme un roulement de tambours voilés de crêpes, annoncent que le héros vient d'expirer. Puis un cri de colère monte vers le ciel pour demander compte de cette mort à l'Impassible et à l'Inexorable; le Blasphème, impuissant, retombe brisé, et la Résignation, mouillée de larmes, s'avance en longs habits de deuil. Tout à coup un chant de triomphe jaillit : les Exploits, les Victoires du guerrier accourent, tenant à la main des branches de laurier et de longues palmes vertes; la Gloire fend l'air du sillon fulgurant de ses grandes ailes, se pose au sommet du catafalque et laisse tomber une couronne. Mais voici que le Désespoir arrive à son tour. Il dit la vanité de l'effort humain, le mensonge de la renommée, le leurre de l'immortalité et le néant de tout. La Révolte gronde de nouveau, les Imprécations se mêlent aux sanglots : un bruit terrible couvre tout, le son sourd, cadencé, de pelletées de terre qui tombent sur une bière.

Appuyé contre le tronc de son arbre, Henri écoutait. Par les fenêtres entr'ouvertes, de grandes ondes sonores s'échappaient, et lui, courbait la tête sous cette harmonie surhumaine, comme les roseaux de l'étang venaient de s'incliner sous la brise. Après quelques instans de silence, la voix d'Andrée unit ses belles notes graves aux accords de l'instrument. Elle chanta la romance du *Roi de Thulé;* non pas l'exquise et mélodique composition de Gounod, mais l'étrange chef-d'œuvre que Berlioz a placé dans sa *Damnation de Faust*. Cette musique entrecoupée, heurtée, capiteuse, plaisait à la jeune fille par l'affectation même de sa couleur gothique : elle avait dit un

jour qu'on ne devrait chanter cet air qu'en s'accompagnant sur la viole et coiffée d'un hennin. Le morceau terminé, elle se leva et vint s'accouder à la fenêtre. Dans la crainte d'être vu, Henri fit un brusque mouvement en arrière : une branche de bois mort craqua sous ses pieds, et Sloug se mit à aboyer derrière la porte.

— Qui est là? dit Andrée.

— C'est moi, mademoiselle, répondit Henri en sortant de l'ombre. Excusez-moi : je vous écoutais en cachette, et j'étais si ravi de ce que j'entendais que je me serais bien gardé de vous déranger.

— Tiens, tiens, vous êtes donc aussi venu faire un tour de parc? Décidément, je vais croire qu'il y a entre nous harmonie préétablie... Est-ce que vous tenez à rester les pieds dans la rosée, dites, mon frère en Leibniz?.. Non?.. Entrez donc alors!

Et elle ouvrit la porte.

— Mademoiselle, j'admire votre vaillance. Seule, dans les bois, à cette heure!

— Bah! je n'ai pas peur de grand'chose avec Sloug : vous venez de voir comme il me garde. D'ailleurs j'ai des armes.

Elle prit à sa ceinture un poignard dont elle montra au jeune homme la fine ciselure et la devise : *Feri, ferrum.* Depuis qu'Henri lui avait fait lire *Colomba,* Andrée ne sortait plus le soir sans un stylet.

— Quelle page admirable est cette Marche de Chopin que vous avez jouée tout à l'heure!

— Oui, c'est la plus puissante et la plus profonde conception musicale que je connaisse. Beethoven même, ce génie de la douleur, n'exhale pas dans sa *Marche funèbre* une lamentation aussi déchirante.

— Vous aimez la musique triste, n'est-ce pas?

— Oui,.. ce soir surtout, car j'ai du noir à l'âme.

— Ah!..

Ils restèrent un moment silencieux : elle, à demi allongée sur un large divan bas, la tête appuyée de côté sur la main et le coude soutenu par une pile de coussins d'Orient; lui, assis en face d'elle sur un escabeau persan à incrustations de nacre, caressant d'un mouvement machinal le chien accroupi à ses pieds. La pièce, assez vaste, était éclairée par les bougies du piano coiffées de petits abat-jour roses et par une lampe de mosquée supendue, à godets de verre rouge.

— Oui, reprit-elle, vous me voyez ce soir tout à fait au fond du puits... J'ai reçu de votre ami une lettre qui m'a accablée. Tenez, lisez-la...

Et elle tendit à Henri la lettre de Jacques apportée par M. de Garamante. C'était une déclaration d'une violence passionnée. Hen-

riot peignait en termes brûlans l'ardeur de son amour. Il adjurait la jeune fille de prendre enfin une décision, préférant tout, disait-il, même un refus, à l'angoisse d'une incertitude que l'éloignement rendait plus cruelle encore.

Henri ne jeta qu'un coup d'œil sur la lettre et resta muet, les sourcils froncés, un peu pâle.

— Vous voyez, dit-elle, comme il me traite! C'est un ultimatum qu'il ose me poser brutalement. Il faut que je capitule à l'instant même! Peu lui importe de savoir si, en m'adressant cette injurieuse sommation, il ne blesse pas ce sentiment intime, mélange de pudeur et de fierté, qui fait que, nous autres femmes, nous voulons rester souverainement libres jusqu'au moment où il nous plaît de devenir esclaves. Il ne s'inquiète pas de savoir si je suis à l'unisson, et ne daigne rien faire pour m'y mettre si je n'y suis pas. Je lui offre une tendresse fraternelle et il me paie en grosse monnaie d'amour! Ah! je suis bien malheureuse, monsieur. Est-ce que vraiment il faut s'interdire d'avoir un ami quand on est femme, un frère de son choix que l'on puisse aimer doucement, sûrement, sans qu'il vous jette au nez une déclaration? Dites, répondez.

— Mademoiselle, j'ai cru longtemps qu'il pouvait exister entre homme et femme une de ces belles amitiés intellectuelles que votre sexe ne connaît guère. Depuis, j'ai changé d'avis, et je n'ose plus rien affirmer, sinon que ce rêve est peut-être plus décevant encore que ne le sont d'ordinaire les chimères qui séduisent les cœurs généreux.

— Et cette chimère était la mienne pourtant; j'entretenais cette illusion que je pourrais avoir des amis et me faire leur sœur de charité...

— On vous dira dans les hôpitaux, mademoiselle, qu'une sœur de charité, quand elle est jeune et jolie, fait plus de malades qu'elle n'en guérit... Je ne m'étonne pas que Jacques se soit laissé entraîner à souhaiter plus que votre amitié. Cela me semble tout naturel... Je comprends que, si jeune, il vous aimât déjà, et que cet amour ait grandi avec lui... D'ailleurs cette passion n'était pas un mystère pour vous, permettez-moi de vous le rappeler, et je m'explique mal l'indignation provoquée ce soir par un aveu qui sans doute n'était pas le premier.

— Eh! monsieur, c'est que peut-être j'avais cru l'aimer, et qu'apparemment je suis sûre aujourd'hui de ne l'aimer point. — Elle lança ces mots d'une voix âpre et se leva brusquement. — Fumez-vous? reprit-elle; voici du latakieh. Ne vous gênez pas : j'adore l'arome de ce tabac d'Orient. Voulez-vous que je vous donne l'exemple?

Elle alluma une cigarette et reprit sa place sur le divan :

— Voyez-vous, monsieur Mareuil, je ne serai jamais la femme de Jacques, — jamais, entendez-vous bien !

— Je ne sais qui je dois plaindre, mademoiselle.

— Personne ! Nous ne sommes point faits l'un pour l'autre. J'ai pu m'y tromper un instant peut-être; mais aujourd'hui, je l'avoue, le fossé me paraît moins large à franchir pour une femme de l'indifférence à la passion que de l'amitié à l'amour. Qu'en pensez-vous ?

— Rien : je suis docteur en droit, non en psychologie féminine.

— Ne vous donnez donc pas la peine de faire de l'esprit pour ne point répondre et convenez tout simplement que j'ai raison mais que vous n'osez pas le dire... Vous me connaissez trop maintenant pour ne pas savoir à merveille qu'il n'existe entre Jacques et moi aucune de ces affinités électives dont vous me parliez si bien un soir au salon, il y a six semaines. Où sont-elles, je vous prie, ces mystérieuses et subtiles concordances entre son être moral et le mien, cette secrète parenté intellectuelle que vous proclamiez la condition même de l'amour ? Vous n'avez pas remarqué comme je vous écoutais ce soir-là ! Ce n'était point seulement parce que je subissais le charme de votre parole ingénieuse, c'est aussi que je voyais se dissiper peu à peu, à la clarté de votre analyse, l'obscurité de ma propre pensée. Je ne débrouillais pas bien encore l'écheveau confus de mes sentimens, je ne savais pas, vous dis-je, si j'aimais Jacques ou si je ne l'aimais point : après vous avoir entendu, j'ai compris que je ne pourrais jamais l'aimer.

— Moi ! j'ai fait cela ! s'écria le jeune homme avec l'accent du plus douloureux étonnement.

— Mais oui, répliqua-t-elle, sans rien perdre de son impitoyable tranquillité. Et vous m'avez rendu le plus signalé service. Imaginez ce qui serait arrivé si vous ne m'aviez pas suggéré l'idée de m'analyser et de l'analyser lui-même lorsque vous fîtes devant moi cette critique magistrale de l'amour instinctif, bon, disiez-vous, pour une pensionnaire échappée de son couvent, indigne d'une femme qui pense et subordonne le sentiment à la raison !

— Mais, mademoiselle, ce n'était qu'un paradoxe, un paradoxe absurde et coupable, que je déplore amèrement...

— C'est inutile : il est trop tard. On ne réfute pas après coup un paradoxe soutenu avec tant de talent que vous ne trouveriez plus, j'en suis sûre, pour le combattre la moitié de la verve dont vous avez fait preuve en le défendant. C'est comme les mots imprudens qu'on laisse échapper devant les diplomates, vous savez ? impossible de les retirer. A peine partis, on veut les reprendre ; mais bast ! ils courent et sont déjà loin...

Il soupira longuement.

— Quittez cet air funèbre, je vous prie. Qu'avez-vous à vous reprocher?.. Un crime de lèse-amitié, n'est-ce pas? Allons, je vous croyais au-dessus de ces enfantillages! Voulez-vous que je vous décerne un diplôme attestant la sincérité du zèle dont vous avez fait preuve en faveur des intérêts qui vous étaient confiés? Noterai-je sur ce certificat combien de fois vous avez traité Jacques de héros? Dirai-je que depuis bientôt quatre mois vous n'avez peut-être pas manqué un seul jour de proposer à mon admiration une liste complète de ses menus mérites, qualités, dons et vertus?

— De grâce, mademoiselle, épargnez-moi vos sarcasmes. Ce n'est pas être ridicule, je pense, que de souffrir beaucoup à la pensée d'avoir nui au meilleur des amis.

— Monsieur Mareuil, je ne vous reconnais plus : il me semble que vous devenez naïf. Jacques, je le répète, n'est pas plus le mari qui me convient que je ne suis, moi, la femme qu'il mérite. Convenez donc qu'en m'aidant, sans le vouloir d'ailleurs, à discerner les faibles garanties de bonheur présentées par une union si mal assortie, vous avez travaillé dans son intérêt comme dans le mien, et pourvu à la tranquillité, non pas de ma vie seule, mais de la sienne également.

— Comment cela?

— Eh! mon Dieu, parce que si j'avais mis à exécution ce ridicule et enfantin projet d'épouser un homme sans autre raison plus sérieuse que d'avoir joué à cache-cache avec lui une dizaine d'années auparavant, cet homme, je n'aurais pas manqué de le rendre très malheureux, attendu que je ne l'eusse jamais aimé.

— Qui vous le prouve?

— Tout. Jacques est un enthousiaste et j'appartiens, moi, à une autre école, plus raisonneuse et plus rassise, qui est la vôtre aussi, n'est-il pas vrai, monsieur Mareuil?.. Ah! je sais maintenant qui j'aimerai, si j'aime un jour! C'est un homme qui aura eu le talent de si bien m'imposer sa supériorité, que je puisse être fière et non pas humiliée quand je le proclamerai mon maître. Je le veux, celui-là, non point naïf comme Jacques, mais possédant la science de la vie, qui est un attribut viril; connaissant la femme, car je n'aurai pas de puériles jalousies rétrospectives, moi qui pense qu'on doit craindre pour son mari moins les revenans que les voleurs! Je le veux spirituel, maniant l'ironie comme d'autres une épée, avec assez de dextérité pour faire à son choix de légères ou de mortelles blessures. Il est, cet homme dont je serai la servante, de ceux qui sont faits pour ne pas rester confondus dans la foule, mais doivent tôt ou tard la dominer, attirer les regards, et soulever la clameur de l'envie unie à celle de l'admiration. Il a l'ambition qui est une vertu, la conscience de sa valeur qui est une force, le scepticisme souriant

qui est une grâce, l'observation pénétrante qui inquiète et qui subjugue, enfin ce je ne sais quoi de dédaigneux qui devrait nous irriter et qui nous charme!

Elle parlait rapidement, d'une voix sourde, un peu sifflante parfois, et plongeait dans les yeux de Mareuil un regard dont il pouvait à peine supporter l'intensité. Le jeune homme enivré par la solitude, le silence de la nuit, les vagues parfums flottant dans l'air attiédi de la pièce, surtout par la vue de cette étrange fille qui semblait lui offrir son amour, contenait avec peine l'impétueux élan qui le portait vers elle.

— Ah! mademoiselle, dit-il d'une voix altérée par l'émotion, que ne donnerait-on pas pour être cet homme?

— Et si vous l'étiez par hasard? dit-elle très bas en se penchant vers lui.

Le souffle de la jeune fille caressa la figure d'Henri. Éperdu, il tomba à ses pieds et fit le geste de l'enlacer. Mais elle se dégagea de cette étreinte et passant sa main sur les cheveux blonds de Mareuil agenouillé, le baisa légèrement au front en murmurant: « Comme vous avez été long à comprendre! » Et sans même lui laisser le temps de se relever, elle ouvrit la porte et disparut en lui jetant ce seul mot: *Addio!*

Henri fut tenté de la rejoindre. Il fit même quelques pas hors du chalet, mais s'arrêta bientôt. La fraîcheur humide de la nuit, en le saisissant brusquement, apaisa soudain la dangereuse exaltation qui depuis le commencement de cette journée critique n'avait cessé de grandir en lui, au point de le dominer tout à fait un instant auparavant et de le jeter, vaincu, aux pieds de la jeune fille. Il revint vers la porte, s'arrêta sur le seuil et promena un regard vague sur le piano ouvert, la lampe orientale aux reflets rougeâtres, le divan où les coussins affaissés semblaient garder encore l'empreinte du corps d'Andrée. Son être, qui tout le jour avait vibré sous le choc d'émotions répétées, était désormais envahi par une sorte de torpeur. Il rentra au château d'un pas de somnambule, et, arrivé dans sa chambre, se laissa tomber entre les bras d'un fauteuil de travail. Il resta là quelque temps, puis, machinalement, tira de sa poche un papier plié dont la vue le fit tressaillir. C'était cette lettre dont il avait seulement parcouru les premières lignes lorsque le comte la lui avait remise, quelques heures auparavant. Jacques se plaignait de rester sans nouvelles et de n'avoir pas reçu même un billet depuis un mois.

« Si je ne me répétais sans cesse, disait-il à la fin de sa lettre, que ton amitié veille, là-bas, que tu t'ingénies à me conserver ce cœur dont je ne suis pas assez sûr pour ne pas craindre souvent qu'il ne m'échappe, que deviendrais-je? Ah! la bonne et sainte chose que

l'amitié, quand elle implique, comme celle qui nous unit, le dévoûment sans bornes et la confiance sans réserve!.. »

Tandis que Mareuil lisait ces pages, l'anxiété, le remords se peignaient sur son visage. Il se rappelait tout, maintenant! Il passait en revue sa conduite depuis le jour où il avait accepté de servir les intérêts de Jacques, jusqu'à ce moment funeste où il venait de trahir l'ami plein d'abandon, le frère plein de tendresse. L'échafaudage de sophismes qu'il avait construit pour masquer à ses propres yeux sa passion grandissante s'écroulait brusquement; il se souvenait des premières alarmes de sa conscience, trois mois auparavant, et ne se pardonnait plus l'ingéniosité qu'il avait déployée pour les dissiper et se donner le change à lui-même. Il lui revenait à l'esprit certaines paroles qu'il jugeait coupables, à présent qu'il en mesurait mieux la portée. Une lumière soudaine se faisait en lui et éclairait brutalement les ambiguïtés de sentiment où il s'était complu, les équivoques que la passion trouve toujours quand il s'agit pour elle de faire tomber le devoir dans ses duperies. La vérité toute nue était là devant lui, et cette lettre dont chaque mot stigmatisait sa faute, cette lettre où s'était épanché le cœur confiant de Jacques, l'accablait sous le poids d'une muette et terrible accusation. Henri courba la tête; deux grosses larmes gonflèrent ses paupières et roulèrent le long de ses joues. Puis il se jeta sur le lit, cacha sa figure dans l'oreiller et dit avec un gémissement : « Je suis un misérable! »

XVII.

Le lendemain matin, M. de Garamante se disposait à sortir pour tirer un lapin dans le petit bois qui entoure le Pavillon, lorsque le vieux serviteur qui cumulait auprès du comte les triples fonctions de garde-chasse, de valet de chambre et de cuisinière, annonça à son maître qu'un monsieur demandait à lui parler.

— Quel monsieur? demanda le comte.

— Celui d'à côté... M. le comte le connaît bien... le joli blond qui est toujours à se promener dans les bois avec la demoiselle du château.

Florimond prononça ces mots avec une nuance de dédain. Il était royaliste comme un chouan, le vieux brave, aristocrate à sa manière, et manquait tout à fait de considération pour cette bourgeoisie riche qui se permettait d'acheter les domaines des nobles ruinés. Il avait trois gros griefs contre la république : comme garde, il la rendait responsable des progrès du braconnage; comme valet de chambre, de la diminution des pourboires; comme cuisinière, de l'augmen-

tation du beurre. N'est-ce pas ainsi, après tout, que se font les opinions politiques?

— Fais entrer! dit le comte. Que diable peut-il donc me vouloir?

— Monsieur, dit Mareuil en s'avançant, je serais heureux d'obtenir de vous la faveur d'un moment d'entretien...

— Quelle solennité, monsieur!.. A la campagne!.. entre voisins!.. et de si bonne heure!

— C'est que j'ai à vous parler de choses qui, sans être solennelles, ne laissent pas d'avoir leur importance, comme il vous paraîtra peut-être après m'avoir entendu.

Le comte, frappé de la pâleur du jeune homme et d'un certain air de résolution qu'il ne lui connaissait pas, inclina légèrement la tête, montra du doigt un fauteuil, puis s'assit en disant non sans un peu de gravité :

— Je suis à vos ordres, monsieur Mareuil.

En même temps, il plantait dans les yeux d'Henri son regard clair et scrutateur.

— Monsieur, reprit Henri, vous m'avez, hier soir, traité sévèrement... Oh! inutile de vous en défendre! fit-il sur un geste du comte.

— Protestation de pure politesse, croyez-le bien! répliqua M. de Garamante avec un peu de hauteur. Puisqu'il vous plaît d'appeler les choses par leur nom, eh bien! oui, je vous ai parlé sans ménagement, comme il convient de le faire lorsqu'on veut remettre dans le droit chemin un galant homme qui se fourvoie...

— C'est peut-être beaucoup de sollicitude pour qui ne vous en demandait point, monsieur le comte! Mais il n'importe... Votre perspicacité n'était pas en défaut, lorsqu'elle vous a révélé le drame intime qui se joue aux Charmilles, dit-il avec un sourire triste. C'est une pièce à trois personnages : une victime, un traître...

— Et une grande coquette, n'est-ce pas? interrompit le comte.

— Peut-être... Je ne sais comment qualifier ce rôle... Vous m'aiderez tout à l'heure à trouver un nom... Quoi qu'il en soit, le traître est devant vos yeux : c'est moi. Oui, moi! Cette nuit, je me suis traîné aux genoux d'une femme qui devait m'être sacrée, puisque je la savais aimée de Jacques.

— Diable! l'affaire a marché plus vite que je ne pensais. J'estimais hier soir que vous en aviez encore pour une huitaine avant de perdre complètement la tête. On retarde toujours un peu à mon âge, tandis que l'on avance, au vôtre, jeune homme!.. Alors c'est fait? Vous lui avez chanté votre grand air, elle vous a servi un des morceaux de son répertoire... A propos, avez-vous noté les paroles et l'accompagnement de sa partie, à elle? Cela devait être intéressant à entendre, pour un dilettante comme moi, qui ne fais plus de

musique!.. Et le duo terminé, vous vous êtes senti pris de remords, n'est-ce pas? Oui, c'est dans l'ordre... Satanée conscience humaine! toujours le sommeil lourd avant la faute, léger après!.. Enfin vous venez vous confesser, n'est-il pas vrai?

— Mais oui, à peu près : heureux si, en m'accusant, je me réhabilite.

— Eh! cher monsieur, laissons là ces grands mots. Avant la crise, je les aurais peut-être employés moi-même pour vous effaroucher, comme on met des mannequins dans les arbres à fruits afin d'écarter les moineaux. Mais quoi! vous avez mordu à la cerise : il n'est plus temps. Causons donc raisonnablement. Voyez-vous, monsieur Mareuil, il n'y a rien dans tout ce qui arrive dont je sois surpris...

— Vous aviez prévu que?..

— Mon Dieu oui. Quand j'ai su, lors de ce bal où j'eus le plaisir de faire votre connaissance, que votre ami Henriot commettait l'imprudence de vous installer dans la place au moment même qu'il la quittait, il m'est venu à l'esprit, — excusez moi! — je ne sais quelle réminiscence de Troyens introduisant le cheval de bois dans Ilion. Quelle folie, ai-je pensé, de vouloir en amour s'adjoindre un surnuméraire! Sans compter que vous m'aviez tout l'air d'un homme qui ne dédaigne pas l'avancement! Si j'avais été alors l'ami de ce brave Henriot comme je le suis devenu depuis, j'aurais essayé de le mettre en garde contre cet excès de confiance, qui prouve combien ce cœur excellent est riche en illusions. Croire que Mlle Andrée passerait plusieurs mois à la campagne, au fond des bois, seule, en compagnie d'un homme qui a de jolies moustaches, de l'esprit et de la littérature, sans s'amuser à lui tourner la tête, ne fût-ce que pour tuer le temps et s'entretenir la main, cela était vraiment un peu simple, et il y a beau jour que j'ai cessé d'être naïf, monsieur!

— Et maintenant, que me conseillez vous de faire? Approuvez-vous mon dessein de quitter la famille Passemard au plus tôt, et sous le premier prétexte venu?

— Entièrement! Et je vous félicite d'avoir déjà compris que votre place n'est plus ici.

— Je vais partir.

— Un instant, cher monsieur! Il s'agit de faire en sorte que votre ami ne puisse jamais soupçonner la cause véritable de votre départ. Vous connaissez Henriot : il serait capable de tout s'il venait à savoir ce qui s'est passé. Pour Dieu, qu'il ne se doute de rien, monsieur! Imaginez une fable... Voyons, cherchons ensemble... Tenez, dites-lui, par exemple, que vous avez reconnu l'inutilité de vos efforts,.. que Mlle Passemard songe de moins en moins à devenir sa femme et qu'elle vous paraît, au contraire, prête à jeter son dévolu sur quelque autre soupirant...

— Lequel?

— Mais nous n'avons que l'embarras du choix... Morincourt, par exemple... D'autant plus qu'il pourrait bien se faire qu'en désignant celui-là, vous ne fussiez pas déjà si loin de la vérité.

— Quoi! vous croyez?.. Ce méchant versificateur et ce peintre sans talent!.. Elle irait s'affubler d'un mari pareil!..

— Qui sait?.. Notez que je n'affirme rien. J'ai seulement entrevu le personnage, et je crois qu'il s'entend mieux à assiéger de loin, avec prudence et méthode, le cœur d'une jeune vaniteuse, qu'à faire de bons vers ou de bonne peinture. Il a déjà le talent de lui faire trouver très remarquables ses sonnets et ses tableaux, que nous jugeons également médiocres : cela est d'un habile homme, et vous verrez peut-être que cet hiver, quand elle ne pensera plus ni à Jacques, déjà oublié, ni à vous qui, le dépit aidant, le serez bientôt, Mlle Passemard se résignera sans trop de peine à devenir Mme la vicomtesse de Morincourt... Que voulez-vous! cela flatte toujours de porter une couronne sur les panneaux de sa voiture, quand on a un papa qui fait des pains de sucre.

— Mais la famille Passemard est républicaine, et Andrée elle-même...

— Oh! monsieur Mareuil, je ne m'attendais pas à trouver en vous tant d'ingénuité!..

— Et dire que je ne pourrai pas même la disputer à cet homme!

— Ah! mais non, par exemple! Contentez-vous de l'avoir enlevée à Jacques, cela suffit.

— Vous êtes cruel.

— Bah! il faut bien faire un peu crier le patient quand, pour le guérir mieux et plus vite, on cautérise sa plaie. Vous me remercierez.

L'aimable homme serrait la main d'Henri et le regardait avec un sourire indulgent. Il y avait tant de bonté sur ce beau visage loyal, que Mareuil se sentit tout à fait désarmé.

— Je vous remercie déjà, dit-il avec effusion... Adieu, docteur!

— Au revoir, mon cher convalescent, et pas de rechutes!.. Partez vite : l'air de ce pays-ci ne vous vaut rien. Quand vous serez à Paris, la tête entièrement dégagée et le pouls tout à fait calme, écrivez-moi, tenez-moi au courant... J'aime mes malades...

— Qui vous le rendent bien!.. Au revoir!

Deux heures après, Henri faisait enregistrer sa malle dans la gare de Fontainebleau et prenait le train de Paris. Pendant ce temps-là, Andrée achevait sa toilette, tout en méditant sur l'évènement de la nuit.

— J'ai peut-être été un peu loin, se disait-elle, mais aussi il

fallait bien en finir!.. Voilà ce pauvre Morincourt qui s'en va rejoindre Jacques. Puissent ces deux débris se consoler entre eux.

Elle sourit, puis resta un instant pensive.

— Allons, reprit-elle, adieu les armoiries! Décidément, je serai Mme Henri Mareuil tout court... Il parle bien; en poussant ce garçon-là vers la politique, c'est la députation dans deux ans et, qui sait, plus tard?.. Il est très fort, en somme, et charmant! Quelle drôle d'idée a eue Jacques de me le donner pour garde du corps!

Elle allait descendre au salon, quand sa femme de chambre entra, tenant un pli cacheté à la main.

— Mademoiselle, voici une lettre pour vous que M. Mareuil a remise à Baptiste en partant...

Elle se laissa tomber plutôt qu'elle ne s'assit sur sa chaise longue.

— En partant! dit-elle; il est donc parti?.. Donne.

Elle lut :

« Mademoiselle,

« Une dépêche arrivée ce matin, à la première heure, m'apprend que mon père est tombé gravement malade. Je pars pour Rouen. Il est trop tôt pour que je puisse vous faire mes adieux : ce billet, que je griffonne à la hâte, vous les portera, avec les excuses que je vous prie de transmettre à Mme votre mère et à M. Passemard. J'emporte le souvenir cher et attendri des quatre mois que je viens de passer aux Charmilles.

« HENRI MAREUIL. »

— Va demander à Baptiste s'il est arrivé une dépêche, ce matin de bonne heure au château, dit Andrée très pâle et les sourcils froncés.

— Non, mademoiselle, dit la femme de chambre en rentrant.

— Bien.

Elle se redressa brusquement, et froissant le papier qu'elle tenait à la main, elle en fit une boule, la jeta à Sloug accroupi sur un tapis, en laissant tomber d'un air de dédain suprême ces deux mots :

— Grande bête!

La femme de chambre a toujours cru qu'Andrée parlait du chien.

GEORGE DURUY.

(*La troisième partie au prochain n°.*)

LES
MAGISTRATS ET LA DÉMOCRATIE

UNE ÉPURATION RADICALE.

L'assaut livré à la magistrature ne peut laisser indifférens ceux qui ont souci de l'ordre matériel et de la sécurité publique. Seuls, les esprits légers croient la querelle vidée par une première épuration des juges. A les entendre, la justice, entravée jusque-là par bien des préjugés, a subi dans sa marche une secousse qui ne changera ni ses conditions ni son influence. Tout autre est, suivant nous, le caractère des faits. La crise ouverte depuis cinq années, et dont nous venons seulement de traverser une des phases, n'approche pas de son terme. Entre l'ordre judiciaire et les instincts démagogiques le conflit est permanent. Le peuple, dès qu'il exerce directement le pouvoir, cherche à asservir les juges. Partout il l'a tenté. En Amérique, les auteurs de la constitution ont fait en quelque sorte la part du feu : ils ont sacrifié la justice locale pour sauver la justice fédérale. En Suisse, les électeurs cherchent à dominer les tribunaux, que le bon sens de certains cantons dispute aux caprices des scrutins.

Cet antagonisme est d'autant plus grave que l'indépendance et la fermeté du juge, utiles sous tous les régimes, sont plus nécessaires encore sous une république. En effet, le désordre naît toujours de ceux qui, possédant la puissance matérielle, prétendent en abuser pour

opprimer les droits des faibles. Lorsqu'elle vient d'un seul, la tyrannie révolte les âmes, et tous, tôt ou tard, se dressent contre elle. Sous la république, où la majorité qui obtient le pouvoir passe pour représenter la volonté du peuple, la foule ne s'indigne pas de la persécution; elle est disposée à délaisser les victimes; elle entend dire que tout se fait en son nom; elle se sent souveraine et elle abuse de sa puissance. Qui peut redresser les abus, si ce n'est le corps chargé d'appliquer et de défendre les lois? Les magistrats sont les protecteurs du droit contre la force. C'est à eux qu'il appartient de châtier les excès de pouvoir et de limiter la toute-puissance des démocraties triomphantes, en leur apprenant où expire l'autorité, où commence la tyrannie. Si les juges se laissent aller eux-mêmes aux caprices des factions, s'ils écoutent tantôt les injonctions des partis, tantôt les menaces des favoris de la foule, la société, qui repose sur le respect des droits, perd tout équilibre. Semblable à un vaisseau tout d'un coup privé de lest, qui ne sombre pas sur-le-champ, elle continue sa marche, les apparences demeurent les mêmes; le calme fait quelque temps illusion : vienne la tempête, elle sera hors d'état de lutter et ne saura résister aux efforts du vent et des vagues.

Il faut avoir bien mal lu notre histoire ou se laisser aller à d'étranges illusions pour imaginer que nous ne reverrons ni agitations ni secousses. Parmi les enseignemens que le passé nous a légués, il en est un qu'il est bon de méditer. Les révolutions dont notre pays s'est fait une si déplorable habitude ont eu, depuis le consulat, un caractère commun : elles n'ont atteint que nos institutions politiques. En 1830, en 1848, en 1852, en 1870, le titre du chef du pouvoir exécutif, les rouages législatifs ont été seuls changés. On laissait, d'une entente unanime, en dehors de toute atteinte les parties profondes, les ressorts essentiels et cachés du mécanisme social. Il y a depuis cinq ans en France une tendance toute nouvelle. Quelques-unes des institutions qui avaient été tenues six fois en dehors de la révolution, comme en un domaine réservé, sont aujourd'hui directement menacées : le clergé, la magistrature et l'armée sont en butte à des efforts savamment combinés. D'autres ont parlé de la guerre antireligieuse, qui chez certains politiques tient lieu de programme et d'idées. Il est bon de s'arrêter en ce moment à l'attaque menée depuis 1879 contre la magistrature et de montrer, pièces en mains, ce qui s'est fait.

Le récit de la lutte n'est pas le seul intérêt. Il y a une moralité et des prévisions à tirer de cette étude. S'est-on demandé comment la France avait pu supporter depuis soixante-dix ans tant de troubles sans que la sécurité publique ou privée eût succombé parmi de

si graves et de si soudaines tempêtes? à quelle force secrète elle a obéi, quelle organisation intime l'a préservée?

La société civile a été sauvée parce qu'elle avait dans son sein tout un système qui contribuait à en maintenir les différentes parties, rassurant les uns contre l'excès des convoitises, les autres contre l'abus de l'autorité, s'interposant entre les violences des plus forts et les souffrances des plus faibles, intervenant à propos pour empêcher les désordres, quelle que fût leur origine, et ne se lassant pas de contribuer à la marche progressive de la civilisation par la justice. De même que le droit gouverne tous les rapports entre les hommes, le juge est l'arbitre de tous les conflits. Sans sortir de sa sphère, il contribue à calmer les passions, à panser les blessures, à faire rentrer chacun dans le devoir. Il faut avoir vécu par l'étude en des temps où les tribunaux étaient livrés à la partialité pour mesurer le mal que peuvent faire de mauvais juges. Notre génération n'a pas connu ce désordre. Puisse-t-elle ne pas apprendre ce qu'il entraîne à sa suite de troubles dans les esprits! L'absence de justice a rendu possibles des crimes privés qui, dès 1790, ont été les avant-coureurs des crimes publics. Qu'on y prenne garde! Depuis cent ans, malgré neuf révolutions, la société n'a sombré qu'une fois. Les révolutionnaires, tant de fois déçus dans leurs espérances, savent aujourd'hui et répètent qu'il faut désorganiser la justice pour préparer de longue main l'anarchie. C'est seulement alors qu'elle devient irrémédiable. Depuis 1815, aucune de nos révolutions n'a connu ce désordre intime de la société, si différent du désordre politique, moins violent, mais plus durable et plus corrupteur que les émotions de la place publique. Dieu veuille que le travail commencé depuis cinq années ne nous fasse pas voir des maux que nous ont épargnés les secousses cruelles, mais brèves, de nos révolutions contemporaines!

I.

De tous les discours qui ont donné le commentaire de la loi votée en août 1883 pour suspendre l'inamovibilité et livrer la magistrature à l'épuration, le plus ardent, le plus significatif fut prononcé par M. Madier de Montjau. Le député de Valence fit entendre un réquisitoire qui enflamma les passions de la chambre; il montra la France, à peine relevée de ses désastres, s'adressant en suppliante à ses représentans et leur criant : « Délivrez-nous de nos magistrats! » Il multiplia les imputations, fit à la charge des juges des récits odieux dont son enfance, disait-il, avait été bercée, et termina par une comparaison imprévue dans laquelle il mettait

les magistrats au-dessous des forçats. La majorité couvrit l'orateur d'applaudissemens. Le chef de la magistrature demeura muet à son banc.

Comment expliquer une telle passion? Comment expliquer surtout le long retentissement de ce discours, qui a donné à toute la discussion sa couleur et sa portée? Bien aveugle qui ne verrait dans ces explosions de colère qu'une déclamation oratoire. La haine de M. Madier de Montjau est profonde. Il soutient qu'à toute époque les juges se sont faits les vils complaisans du pouvoir et les dociles exécuteurs des besognes politiques. Il montre les cours prévôtales, les poursuites contre les républicains, la répression des troubles; il porte la parole au nom de trois générations qui s'honorent d'avoir été des conspirateurs et des fauteurs d'émeute; il est l'organe de ceux qui donnent le nom de Barbès à l'un de nos boulevards, en attendant qu'ils lui élèvent une statue.

Voyons donc ce qu'il y a de fondé dans ce réquisitoire contre la justice. Il mérite que nous nous y arrêtions quelque temps. Nous pèserons mieux la valeur des accusations lorsque nous aurons suivi le rôle des magistrats depuis le premier empire jusqu'à nous. La magistrature française a une histoire qui ne se confond pas avec celle du gouvernement. C'est l'honneur et le péril des institutions d'avoir un rôle indépendant des faits généraux. Tandis que les simples fonctionnaires obéissent, que les agens de l'administration servent le pouvoir, en changeant, suivant les heures, de langage et de ton, que le silence ou la retraite sont les seuls moyens de marquer leur dissentiment, les magistrats qui sont investis de fonctions permanentes, sous les ministères et sous les régimes les plus dissemblables, ont des convictions et des traditions communes. Comme tous les despotismes, qu'ils se nomment césarisme ou démagogie, l'empire avait multiplié les épurations. Ce fut après la charte, quand les tribunaux eurent été reconstitués, que se formèrent l'esprit de corps et la tradition. La foule n'aime ni l'un ni l'autre; elle leur donne aisément les noms détestés de caste et de privilège. Et cependant que deviendrait la société si chacun de ses groupes n'était pas soutenu et comme animé par l'esprit de corps? Pour les militaires, c'est l'honneur du drapeau; chez les comptables, c'est la probité; chez les médecins, le dévoûment. Pour qui a vécu au milieu des juges, le doute n'est pas possible : les habitudes judiciaires ont créé parmi eux des qualités et des mœurs spéciales; elles les ont accoutumés de bonne heure à la réflexion, ont soumis tous leurs jugemens à un examen préalable, les ont pliés à l'impartialité et leur ont donné un esprit de désintéressement, d'intégrité que tous, amis ou adversaires, se sont plu à reconnaître.

Sous la restauration, les magistrats, choisis avec soin de 1815 à 1818, étaient tous profondément royalistes. Ce n'est pas le fougueux député de Valence (s'il connaît l'histoire de sa famille) qui peut l'ignorer. Avec le temps, leurs opinions se sont modelées sur celles de la haute bourgeoisie. Relisez leurs arrêts avant et après le ministère Martignac. M. de Villèle, comme M. de Polignac, se plaignait de l'indépendance des cours, qui, à entendre les ultras, étaient remplies de bonapartistes et de libéraux. — Après la révolution de juillet, la magistrature, un instant ébranlée, avait reformé ses rangs et représentait exactement l'élite de cette classe de censitaires, puissante par l'intelligence, mais insuffisante par le nombre, qui gouvernait alors la France. En lutte avec un seul adversaire, le désordre, elle participait à l'œuvre du gouvernement en poursuivant les auteurs des émeutes et en les frappant sans pitié : entre les fauteurs des insurrections et le juge s'ouvrait une lutte qui ne devait pas cesser. Sur les bancs de la cour d'assises ou de la police correctionnelle, accusés ou prévenus déclaraient que les magistrats étaient tous carlistes. — Après l'explosion de 1848, les passions s'envenimèrent. En face de l'anarchie, les tribunaux devinrent avec les soldats le rempart de la société menacée et l'objet des haines révolutionnaires. Les insurgés de juin s'écrièrent que les magistrats étaient tous orléanistes. Singulier accord dans les griefs ! Tous ceux qui ont eu maille à partir avec la justice lui ont reproché de pactiser avec le régime tombé. Au fond, la magistrature n'appartenait pas à un parti politique, mais elle avait une passion. Oui, nous l'avouons, au lendemain de l'insurrection de juin comme au lendemain de la commune, elle avait horreur de l'anarchie. Quel est le radical qui peut l'en blâmer s'il est partisan sincère du jury ? En 1849, en 1871, le juge était exactement dans l'état d'esprit du juré sorti de la bourgeoisie et exprimant ses vœux. Par répugnance pour le désordre, elle se soumit, en 1852, au despotisme sans l'aimer. Elle avait accepté l'empire comme un fait ; elle accepta de même la république, se sentant presque également à l'aise sous les ministères de centre droit et de centre gauche, entre lesquels oscilla jusqu'en 1879 le gouvernement.

Depuis cinq ans, l'axe du pouvoir est entièrement déplacé. La direction des affaires appartient non plus au centre gauche, mais à la gauche seule. Il importe peu que certains hommes modérés d'origine et de langage aient figuré dans quelques-uns des cabinets formés par M. Grévy. La tendance générale, manifestée par l'amnistie, par la politique religieuse, par le relâchement des forces gouvernementales, par les alliances électorales, est une politique de pure gauche.

La magistrature, issue de régimes et de ministères qui, tous, sans exception, avaient combattu le désordre, qui avaient tenu la main à la répression pénale, qui avaient refusé de transiger avec l'insurrection, la magistrature s'est trouvée toute dépaysée. Elle partagea les étonnemens et les répugnances de la bourgeoisie, reçut comme elle les insultes, et, confondant son histoire avec les souvenirs de la classe moyenne, supporta les attaques sans grande surprise, jugeant assez naturel que les condamnés, leurs parens et leurs complices laissassent éclater de bruyantes colères contre les juges qui avaient prononcé les sentences.

A vraiment parler, la magistrature n'a pas soutenu, depuis quatre-vingts ans, d'autre lutte. Nous savons déjà ce qu'en pensent les conspirateurs et les insurgés. Voyons, en revanche, l'opinion de la masse des justiciables. Déjà nous pouvons mesurer leur confiance au petit nombre des arbitrages; à ce premier indice s'ajoute le langage du barreau, qui, à toute époque, nous a fait connaître, par les voix les plus diverses, son sentiment de respect unanime envers les tribunaux. Allons plus loin et interrogeons les hommes nouveaux portés au sommet du pouvoir au lendemain de chaque révolution. Écoutons leurs jugemens sur les magistrats de la veille. Quelles flétrissures ne s'attend-on pas à voir sortir de la bouche des ministres apportés par le flot populaire? Or voici les paroles de M. Crémieux, en mai 1848, rendant un compte solennel des travaux du gouvernement provisoire : « Nos lois sont claires, dit-il; nos juges en font une sage application et notre magistrature n'a, certes, aucun reproche à subir. » A la fin de l'empire, l'opinion de l'opposition était la même. En flétrissant comme ils le méritaient les magistrats politiques, M. Berryer constatait qu'ils étaient en petit nombre. En 1870, nul ne demandait le bouleversement de nos corps judiciaires. Après 1879, quel a été le langage des chefs de la magistrature? Deux d'entre eux ont porté un jugement sur le personnel : M. Le Royer, en décembre 1879, après avoir fait des réserves en ce qui touchait la politique, a dit « qu'il défendrait toujours la magistrature au point de vue professionnel, car, à ses yeux, au point de vue de la capacité juridique, c'était la première magistrature du monde. » M. Goblet, à deux reprises, en novembre 1880 et en mai 1883, avait le courage de « déclarer que, malgré les efforts des pouvoirs qui avaient voulu les asservir, les magistrats étaient demeurés intègres et soucieux avant tout de leur devoir et de la loi. » Précieux témoignages émanés de sincères républicains et qui permettent d'affirmer que, ni en 1880, ni en 1883, la magistrature ne méritait une de ces mesures d'expédient, ressource extrême des pouvoirs violens ou faibles, qu'on nomme des lois d'exception! Pour

un gouvernement maître de sa volonté, la conduite à tenir vis-à-vis de la magistrature était toute tracée. Le renouvellement naturel des corps judiciaires assurait la transformation dans un délai assez court. Il suffisait de montrer quelque patience.

Cette vertu malheureusement n'appartient ni aux enfans, ni aux foules. La démocratie, qui est fort jeune, n'est pas patiente. Il n'y aurait que demi-mal si ses conseillers osaient lui tenir le langage qu'on tient aux enfans; mais devant elle ils se taisent. C'est une reine que des courtisans seuls approchent et que les adulations enivrent.

Sous l'action lente du suffrage universel, les mœurs se sont transformées. Il est bon que nous pénétrions dans les couches nouvelles pour comprendre leur organisation politique et mesurer quelle était, à l'égard des juges, l'ardeur de leurs convoitises.

Il s'est formé dans les départemens des groupes d'hommes plus remuans que la plupart de leurs concitoyens, prêts à donner une part de leur temps aux affaires publiques, qui ont fait des élections leur mission principale; réunis en comité dès qu'une élection s'annonce, ils préparent un programme, cherchent à l'imposer au candidat et multiplient les démarches pour asservir d'avance et pour faire triompher celui qu'ils patronnent. Ce qu'a souffert le candidat n'est rien à côté des humiliations qui attendent l'élu après le succès. Loin de croire sa tâche finie avec le scrutin, le comité, qui met la vigilance au premier rang de ses devoirs, se déclare en quelque sorte en permanence. Chacun de ses membres s'agite comme la mouche de la fable. Ils correspondent avec le député, l'accablent de sollicitations, lui demandent des faveurs de toute sorte, lui imposent les charges les plus singulières. N'est-il pas leur mandataire? Et comment trouver étonnant que leur confiance soit allée jusqu'à l'envoi de titres pour en toucher sans frais les dividendes? Ces missions extra-parlementaires ne seraient que risibles si elles ne marquaient le trouble jeté dans les esprits et le rôle usurpé à la suite des élections par ces importans de nouvelle espèce qui tendent à devenir les tyrans de chaque canton. On a si bien répété depuis trente-cinq ans que le peuple était le souverain maître, le juge sans appel, que tout pouvoir et tout droit émanaient de lui, que, naturellement, ces influences locales sont devenues avec le temps la source d'ambitions illimitées. Les conseils municipaux se sont peu à peu remplis de ces politiques impatiens qui contribuent à endetter les communes et à substituer la pire politique à l'administration prudente des affaires locales. Enhardis par leurs premiers succès, les plus audacieux ont franchi la porte des assemblées départementales pendant que les moins heureux

gémissent de leur mauvaise fortune, en figurant pour la forme dans les sessions inutiles des conseils d'arrondissement. En réalité, ces politiques, doués de plus d'activité que de bon sens, forment les cadres de l'armée du suffrage universel, ils en sont les sous-officiers, aspirant comme ceux-ci à monter en grade et comptant bien réussir à emporter un galon, non par un acte de bravoure, mais par quelque coup d'intrigue. On parlait à un député considérable, à l'un des chefs d'un des groupes de la chambre, de la politique qu'il suivait, en l'assurant que l'opinion publique n'en était pas satisfaite. « Qu'est-ce, s'écria-t-il, à vos yeux, que l'opinion publique? Je l'ignore. Pour moi, je connais un ou deux hommes par village, actifs, peu aimés de leurs voisins, mais redoutés de tous, en lutte avec le curé, dominant le conseil. C'est pour eux que je gouverne. » Ce mot cynique et vrai peint la politique jacobine, il nous révèle le ressort secret qui met tout en mouvement sous nos yeux et qui fausse le régime parlementaire. Si nous avons un gouvernement agité dans un pays tranquille, des députés avides d'incidens, préférant les discussions bruyantes aux plus utiles réformes, n'en cherchez pas ailleurs la cause. Les ministres obéissent aux députés, qui obéissent eux-mêmes aux « politiciens » de canton, abaissant leurs votes au niveau de ces influences subalternes mises en mouvement par les passions locales les plus étroites.

Dans cette marée montante de la médiocrité, que deviennent les fonctions modestes exercées avec indépendance en dehors de l'action politique? Il est facile de le deviner. Depuis le simple agent des postes ou dépositaire des contributions indirectes jusqu'au président du tribunal, il n'est pas un emploi, pas une fonction que l'électeur influent n'estime la récompense légitime de ses services. Chacun se croit propre à tout. Les prétentions n'ont pas de limites, et comme les magistrats tiennent le haut du pavé dans les petites villes, que la durée de leurs fonctions, la considération qui les entoure, les ont placés fort au-dessus des agens de l'administration, il n'est pas « d'homme de loi, » comme on disait jadis, qui n'ait convoité, comme prix de la reconnaissance du député envers son électeur, une robe de magistrat pour son fils, s'il ne pouvait l'obtenir pour lui-même.

Par suite de ces appétits surexcités, ce n'est plus la même classe sociale qui a recherché les fonctions judiciaires, et ce changement s'est fait, non par un progrès lent et par une concurrence heureuse qui eussent été les résultats naturels du travail, de l'épargne et de l'instruction, mais par une brusque secousse qui a ouvert la porte aux ambitieux sans moyens et aux intrigans sans capacité.

Au lendemain de la chute de M. Dufaure, la magistrature allait

donc traverser une crise redoutable. Pendant quinze mois, le garde des sceaux avait résisté aux efforts combinés des sénateurs et des députés ; s'étant borné à faire remonter sur leurs sièges les magistrats du parquet que l'esprit de parti en avait fait descendre, il s'était refusé à introduire la politique dans la magistrature. A ses yeux, la première vertu du magistrat était l'indépendance, la seconde était la science du jurisconsulte. Le moment allait venir où, comme en 1852, le dévoûment et les services politiques seraient les seuls titres.

M. Dufaure avait institué un concours dont les heureux effets avaient, pendant trois ans, fourni aux parquets les esprits les plus vigoureux et les plus brillans. Telle était l'impatience des ambitieux, écartés par ce triage si favorable au talent, que le concours fut supprimé dès l'année 1879. On ne voulait plus s'astreindre à une règle, on se souciait peu du mérite. On fit entrer dans les tribunaux tous ceux que l'austère justice d'un garde des sceaux étranger aux habiletés politiques avait fait attendre.

Dès le mois de février 1879, les révocations commencèrent. Quinze procureurs-généraux ouvrirent la marche ; en quelques mois, un grand nombre d'avocats-généraux et leurs substituts furent destitués. Quatre cents procureurs de la république et substituts les suivirent. Les nominations judiciaires n'étaient plus inspirées que par une seule pensée : faire entrer dans les parquets le plus grand nombre d'hommes se disant dévoués à la république. A cet intérêt supérieur tout fut subordonné. On avait révoqué presque tous les magistrats nommés par M. Dufaure : ce n'était pas assez au gré de ses successeurs. Ils destituèrent des substituts nommés depuis 1879 par M. Le Royer ou par M. Humbert. Un exemple le fera sentir : il y a un ressort où l'on compte vingt-sept procureurs de la république et substituts. De février 1879 à juillet 1883, les révocations ou les démissions forcées se sont élevées à trente-sept ; c'est presque un personnel et demi qu'a consommé en quatre ans l'esprit de parti (1).

La magistrature des parquets était composée jusqu'alors d'hommes instruits, indépendans, aspirant à vivre avec honneur dans le milieu modeste où le plus souvent leur père avait acquis la considération, en attendant qu'avec les années écoulées ils pussent s'asseoir, comme par une sorte d'héritage, sur les sièges de la cour. La cam-

(1) Pour savoir exactement quel a été le renouvellement du personnel judiciaire du 9 février 1879 au 31 décembre 1882, nous avons fait un pointage qui donne pour les cours : magistrats inamovibles, 237 remplacés ou déplacés sur 739. Parquets, 198 sur 263.— Pour les tribunaux : magistrats inamovibles, 745 sur 1,742. Parquets, 1,565 sur 1,886. Juges de paix, 2,536 sur 2,941.

pagne des décrets rendus contre les congrégations, en troublant les consciences, altérait les notions du droit et changeait le rôle du ministère public. « La plume est serve, mais la parole est libre, » disaient fièrement nos anciens magistrats. Que devient la liberté de la parole si les gens des parquets sont appelés à diriger des expéditions dans lesquelles les exécutions *manu militari* précèdent les arrêts et souvent les contredisent? Il y avait une grande question de droit à faire juger sur toute l'étendue de la France. On a préféré la soustraire à la justice, et, pour donner une apparence de sanction à des ordres administratifs et politiques qui en étaient dépourvus, on a mis en mouvement les magistrats amovibles. Étrange et fatale interversion des rôles qui a jeté le désarroi dans les esprits et qui a chassé en une seule année des rangs des parquets le tiers des magistrats qui les composaient.

En résumé, la campagne de quatre années avait réussi. Tout avait été fait pour creuser en certaines cours un abîme entre les deux magistratures : l'une, armée en guerre, prête à abuser de sa force, la menace à la bouche, faisant grand bruit de son influence et invoquant sans cesse le garde des sceaux, se servant en certaines cours de toutes les circonstances solennelles ou privées pour infliger des avanies ou donner des leçons aux magistrats inamovibles; l'autre, opposant à ces excitations la force d'inertie, les plus anciens faisant effort pour conserver le calme et, ce qui était plus difficile, pour apaiser les colères des plus jeunes.

Au milieu de ces épreuves, bien plus que dans les temps prospères, la magistrature se montrait vraiment digne de son passé. « Et dans quelle situation, ainsi que le faisait remarquer M. Jules Simon au sénat, quand, depuis trois ans, tous les jours, elle est injuriée dans les journaux, dans les chambres! quand elle est tous les jours menacée! quand elle est sur le point d'être décimée! Dans cette incertitude, ayant perdu la sécurité de sa situation, ayant perdu cet ensemble d'honneurs qui lui étaient jusqu'ici rendus spontanément par toutes les consciences, attaquée, menacée, sur le point de périr, elle restait impassible. »

A qui était due cette véritable anarchie? Seul, le gouvernement en était responsable. Il avait créé à son image la moitié du personnel. Il pouvait d'un mot, par des instructions sages, apaiser les ardeurs de ses procureurs-généraux. Il préféra poursuivre son œuvre, et, sous prétexte de rétablir l'harmonie qu'il s'était lui-même appliqué à détruire, il imagina une loi qui livrerait à l'arbitraire ceux qui étaient défendus jusque-là par l'inamovibilité.

II.

Malgré l'audace dont un ministre de la justice de notre temps avait prétendu retrouver la tradition en s'asseyant sur le fauteuil de Danton, aucun garde des sceaux n'osa proposer au parlement une loi en trois articles qui lui permît d'exclure des tribunaux les magistrats dont la présence le gênait. Il fallait colorer cette mesure, la déguiser habilement et lui donner à tout prix l'apparence du bien public.

Assurément il était malaisé d'amener les esprits sages à ce sacrifice. L'inamovibilité n'est certes pas un dogme, elle n'est pas un principe supérieur et absolu. C'est le meilleur moyen qui ait été jusqu'ici découvert de garantir les justiciables contre la pression du pouvoir. Mais elle n'a cette vertu que si le juge, qu'il s'agit d'affranchir de tout souci lorsqu'il rend la justice, peut l'opposer au gouvernement qui le sollicite ou le menace. Or, depuis 1870, l'inamovibilité avait été à l'abri de toute attaque. La seule atteinte que le gouvernement de Bordeaux lui avait portée avait provoqué une réaction qui ne laissait aucun doute sur le respect public. Ni les projets déposés, ni le langage des orateurs de la gauche ne permettaient d'entrevoir un plan de réinvestiture judiciaire. En 1879, lorsque M. Grévy entrait à l'Élysée, on n'avait encore réclamé que l'épuration des parquets et nul n'avait osé s'attaquer aux juges. Aussi l'émotion fut-elle vive quand, le 22 mars 1879, MM. Floquet, Clémenceau et Madier de Montjau déposèrent au nom de l'extrême gauche une proposition tendant à accorder au gouvernement le droit de conférer dans les trois mois aux magistrats une nouvelle investiture. Le coup porté, les auteurs du projet n'eurent garde de presser la discussion : ils se servirent habilement de la presse pour habituer le public à ces idées, jusque-là si nouvelles, de violences légales. Pendant plusieurs mois, les journaux menèrent une campagne d'attaque contre les magistrats. Tout leur fut permis. Le gouvernement demeura impassible ; les ministres répétaient, il est vrai, que l'inamovibilité n'avait rien à craindre ; mais on se souvient qu'à la même époque ils promettaient que l'amnistie ne serait que partielle. Les deux engagemens étaient d'égale valeur et ils eurent un sort semblable. Après neuf mois de critiques acerbes, de diffamations et de calomnies, la discussion s'ouvrit.

Ce qui avait semblé une témérité en mars 1879 parut tout naturel en janvier 1880. La chambre vit éclore de toutes parts les pro-

ets les plus divers, d'accord en un point seulement, la suspension de l'inamovibilité.

Les auteurs des propositions essayaient bien de parler de réformes, nul ne les écoutait. Destituer des juges, tel était le seul intérêt. Pendant trois ans, les faiseurs de projets essayèrent de persuader à la chambre qu'il convenait de dissimuler derrière un changement dans l'organisation judiciaire la brutalité de l'épuration; ils échouèrent tour à tour. Il n'y aurait nul intérêt à démêler ici l'écheveau confus de ces propositions. En février 1883, le gouvernement eut le triste courage de recommencer cette campagne. Il s'avisa de chercher au hasard un certain nombre de mesures, d'élever la compétence des juges de paix, de créer des assises correctionnelles, de réduire le nombre des conseillers nécessaires pour rendre un arrêt, de diminuer le nombre des classes de tribunaux, de supprimer quelques chambres, d'augmenter les traitemens et de créer un conseil supérieur de la magistrature. Derrière cette longue série de modifications, qui formaient une sorte de rideau, se dissimulait la réduction du personnel. Le voile fut promptement déchiré : la chambre s'en chargea assez lestement. Dès le début de son examen, la commission obtint du ministère une disjonction des lois. Elle alléguait le dessein de diminuer les obstacles; en réalité, elle courait au plus pressé. Le projet fut allégé de tout ce qui ne tendait pas à l'unique mesure poursuivie, à la réduction du personnel. « Une réforme est irréalisable avec cette chambre, répétaient les députés. Détachons quelques articles, obtenons du sénat l'épuration du personnel et nous pourrons attendre. » Tout ce qui avait servi à déguiser le projet fut ajourné; les batteries furent démasquées, et, au mois de mai 1883, lorsque la discussion s'ouvrit, il était facile de voir que l'intérêt électoral allait primer toute autre préoccupation. Les motifs de la loi étaient d'un tel ordre que nul n'osa les exposer ouvertement. Cette équivoque risqua de compromettre l'œuvre. Des rangs du radicalisme comme de la gauche s'élevaient des voix qui attaquaient moins la mesure en elle-même que son insuffisance et le défaut de logique du projet. M. Martin-Feuillée s'attacha à les gagner par ses concessions; il affaiblit tout ce qui avait trait à l'inamovibilité; il écouta sans protester les paroles outrageantes de M. Madier de Montjau. Il fit si bien que la gauche se rallia lors du vote. Cependant la droite et l'extrême gauche n'étaient pas seules à faire entendre leurs voix. M. Goblet dénonçait comme un acte révolutionnaire l'expédient qui allait ébranler les fondemens mêmes de la justice, ruiner le respect et la confiance qu'elle doit inspirer à tous; il reconnaissait qu'il y avait encore des magistrats non républicains, mais soutenait qu'il fallait attendre leur conversion du temps et non d'une politique qui con-

sistait à tenir la menace de la révocation suspendue sur leur tête. M. Ribot ne laissa debout aucun des sophismes accumulés par les partisans du projet. Il démontra définitivement qu'on faisait une loi d'expédient, qu'on obéissait à des passions tout au plus excusables au lendemain d'une révolution, que l'esprit de gouvernement consistait à refouler ces appétits de la première heure, que le ministère, loin de faire acte d'énergie, se laissait aller au courant de faiblesse qui l'emportait : « Il y a une chose, dit-il, que les majorités n'ont pas le droit de faire, c'est de mettre la main sur la justice. » Et il termina par ce mot, qui résume tout son discours : « L'existence d'une magistrature indépendante, ne l'oubliez pas, messieurs, c'est une liberté publique. » Lorsque la loi sortit du Palais-Bourbon, on put dire qu'elle avait été votée mais non défendue. Un homme d'esprit en fit le résumé d'un mot : « On vient de décréter la justice inamovible avec trois mois de pillage. »

La discussion qui se poursuivit du 19 mars au 31 juillet fut une des plus belles qu'ait entendues le sénat. Tous ceux dont l'éloquence honore la tribune de la chambre haute y parurent tour à tour; mais, s'élevant au-dessus de tous, M. Jules Simon peignit en des traits ineffaçables la politique de ceux qui ne connaissent d'autre manière de gouverner le peuple que d'être aux ordres de l'opinion courante à mesure qu'elle se produit. Il montra comment on fait des agitations factices, comment on crée des désirs populaires, comment se préparent des lois d'expédient enfantées par l'audace des uns et par la faiblesse des autres. Il rendit éclatant à tous les yeux le péril d'une loi qui, sous prétexte de rétablir l'harmonie entre les pouvoirs publics, donnait comme un regain de révolution après treize ans de calme et créait un précédent à la faveur duquel tout gouvernement serait en droit de changer le personnel, non plus seulement après une révolution, mais même à chaque évolution de majorité. La démonstration était faite : on sentait avec l'orateur que la loi était « fatale à la justice, fatale à l'honneur de la France. » Ce n'est pas ici le lieu de reprendre page par page un débat dans lequel on entendit M. Allou apporter le poids de son éloquent témoignage en faveur des juges devant lesquels sa vie s'était écoulée, rappeler ses luttes, ses succès ou ses déceptions et déclarer qu'après avoir vu les magistrats à l'œuvre pendant quarante années, il pouvait affirmer que c'était à leur honnêteté, à leur droiture qu'était dû le respect de la chose jugée, plus profond en France qu'en aucun pays du monde.

La discussion du sénat ne fut pas seulement brillante, mais elle eut des résultats féconds. La commission avait sur plusieurs points corrigé l'œuvre hâtive et passionnée de la Chambre. Elle augmenta

le nombre des conseillers qui avait été réduit au-dessous du strict nécessaire; les petits tribunaux dont la suppression avait été votée sans précautions suffisantes furent maintenus; enfin, ce qui était capital, le droit accordé au ministère par la chambre d'évincer tous les membres des cours et tribunaux pour les remplacer par un personnel entièrement nouveau fut refusé par le sénat, qui interdit au gouvernement d'opérer un nombre d'éliminations supérieur à celui des sièges supprimés, l'obligeant ainsi à reconstituer les tribunaux à l'aide d'élémens empruntés à l'ancien personnel.

En ce sens et dans cette limite, les efforts des sénateurs qui luttèrent en faveur de l'inamovibilité avec MM. Jouin, Bardoux, Bérenger, ne furent ni vains ni inutiles. Suivant la belle expression de M. Jules Simon, « des deux passions qui ont assailli la magistrature, la vengeance et l'appétit des places, il y en a une, l'appétit, qui ne trouvera pas son aliment. » En sortant de la chambre, le projet avait livré au garde des sceaux le sort de 2,447 magistrats inamovibles au profit d'autant de candidats. Grâce à l'intervention du sénat, nul candidat ne pouvait désormais entrer dans les rangs, et au lieu de 857 sièges dont la suppression avait été votée, la réduction portait seulement sur 614.

Les discussions de la chambre et du sénat avaient eu un profond retentissement dans le sein des compagnies judiciaires. En lisant les discours du Palais-Bourbon et du Luxembourg, les magistrats voyaient s'approcher l'heure où ils tomberaient victimes de la loi; les dénonciations dont ils se sentaient entourés rencontraient chez eux plus de mépris que de colère. Soutenus par le sentiment de leur devoir, tristes et résignés, la plupart regardaient venir d'une âme ferme un châtiment qu'ils savaient n'avoir pas mérité. Ce silence étonnait la chancellerie, qui s'était attendue à voir les sollicitations fondre sur elle, les antichambres envahies : il n'en fut rien. Fort peu de magistrats cherchèrent à détourner les coups, et le nombre fut très restreint de ceux qui se préparèrent à profiter des mouvemens pour avancer.

Cette attitude passive déjouait les projets du ministère. Tout autres avaient été ses prévisions. Il avait espéré qu'à la suite du vote de la loi, il y aurait une explosion de découragement, et que de toutes parts les plus menacés chercheraient une satisfaction éclatante dans l'envoi subit de leur démission. La chancellerie aurait eu ainsi un grand nombre de places à donner. Dès que la loi eut été votée, on fit en ce sens les efforts les plus énergiques. Les procureurs généraux multiplièrent les démarches directes ou indirectes, mettant à profit le retard de la promulgation, mais les magistrats furent sourds à toutes les insinuations.

Ce n'était pas seulement une déception pour les bureaux de la

chancellerie. Les sénateurs et les députés qui avaient voté la loi, les ministres qui l'avaient soutenue, comptaient un certain nombre de créatures qu'il fallait faire entrer dans la carrière judiciaire. Comment les y introduire, puisque le sénat avait pris ses précautions contre l'intrusion d'élémens étrangers en décidant que les magistrats seuls prendraient part aux mouvemens? On s'avisa que certains sièges avaient été supprimés de fait depuis longtemps et qu'on pourrait y faire des nominations fictives, sauf à les annuler par la suite. Qui songerait à critiquer ce tour de passe-passe? Au milieu d'interminables décrets ne glisserait-il pas inaperçu? Le temps pressait; il fallait se hâter. Encore quelques heures et les trente jours accordés par les lois constitutionnelles pour la promulgation allaient expirer. Les démissions toujours espérées n'arrivaient pas. On se décida à nommer aux sièges supprimés. Un exemple fera comprendre tout l'art de la combinaison.

Supposons que quelque avoué, ayant rendu des services à un personnage politique, eût l'ambition de devenir président à Lorient ou à Quimperlé. La nomination d'emblée semble excessive. On cherche un poste de juge, on a peine à trouver une vacance. Enfin, le 27 août, l'officier ministériel est nommé « juge à Coutances, en remplacement de M. Leloup, décédé. » En apparence, rien de plus légitime. Mais que penser, si, après quelques recherches, l'on apprend successivement que M. Leloup est décédé le 17 juillet 1878, que M. Dufaure ne l'a pas remplacé à dessein, afin de réduire le personnel, que le traitement de ce siège, demeuré vacant depuis plus de cinq ans, a disparu au budget, qu'il n'y a plus de fonds affectés au paiement, que la chancellerie le sait si bien qu'elle n'a pas essayé de faire installer le juge nommé, que ce magistrat fictif n'a pas même eu la pensée de se rendre à Coutances et que les habitans de Lorient ont été les seuls à croire, le 26 septembre 1883, que, pour présider leur tribunal, il leur arrivait un jurisconsulte de Basse-Normandie?

Le moyen parut bon : à Bayeux, à Guéret, à Lisieux, dans plusieurs autres villes, on a retrouvé les anciennes suppressions fort sagement opérées par extinction (c'était le mode honnête de réforme judiciaire) et on s'en est servi sans scrupules pour déposer, durant quelques semaines, les gens en appétit de places. Il n'y avait pas une heure à perdre ; si on avait attendu la promulgation de la loi, les sièges supprimés de fait depuis quelques années eussent été supprimés en droit. La réforme se fût accomplie *ipso facto*, sans bruit, et d'elle-même. Mais les auteurs de la loi pensaient qu'une mesure de ce genre n'est pas vraiment exécutée quand personne n'en profite.

On avait donc tiré bon parti des délais qu'accorde la loi constitu-

tionnelle. Après avoir ajourné de trente jours la promulgation d'une loi dont l'urgence avait été réclamée à grand bruit, on avait réussi, en pressant les retraites, en sollicitant des démissions, en multipliant les combinaisons savantes, à faire entrer dans la magistrature trente-trois étrangers qui n'allaient pas tarder à franchir de nouvelles étapes.

Au moment où le garde des sceaux voyait s'ouvrir devant lui la tâche d'exécuter la loi judiciaire, l'embarras était grand. Il avait bien six cent quatorze magistrats à éliminer, mais les dénonciations s'étaient multipliées et accumulées de toutes parts. La lutte engagée depuis trois ans contre les congrégations avait mis au premier rang des griefs l'accusation de cléricalisme. L'expression fit fortune, elle était commode et vague; l'esprit de parti s'en empara. Ce mot bizarre ne signifiait pas seulement une subordination des devoirs professionnels aux idées religieuses : réservée d'abord aux catholiques militans, étendue aux protestans orthodoxes, l'accusation finit par atteindre toute conviction profonde servant de point d'appui à quelque indépendance de caractère. Il y a en France plus d'un clérical qui ne va pas à la messe, mais aucun d'eux ne va de bonne grâce à la préfecture. C'est là, en province, qu'est en effet le nœud de toutes les questions. Plus le terrain se rétrécit et plus les froissemens prennent d'importance. A Paris, nous ne pouvons nous figurer les suites d'un salut oublié. Dans les petites villes, tout est grossi, et des haines de longue durée ont pour point de départ des faits insignifians. L'opinion politique y a bien moins d'action que les relations de personnes. Rarement vous entendez dire que tel conseiller, tel juge est bonapartiste ou légitimiste : il est clérical, dira-t-on, et il refuse de saluer le procureur-général. Allez au fond de ces griefs et vous trouverez un état social très digne d'observation. Dans la plupart des villes, les magistrats sont entrés, par leurs alliances, par leur long séjour dans la contrée, par la dignité reconnue de leur vie, dans ce qu'on appelle en certaines provinces, la vieille société. Nous ne parlons pas ici de la société légitimiste, de la noblesse, qui avait sous la restauration quelques représentans dans la magistrature, mais de ces vieilles bourgeoisies locales qui sont l'honneur même des provinces. Telle famille compte trois ou quatre générations successives de magistrats. Ceux qui les représentent, loin de fermer leurs rangs, accueillent les nouveau-venus, mais à la condition que ceux-ci ne rompent pas en visière aux traditions sociales.

S'ils se plaisent à heurter ces habitudes d'esprit, le vide se fera autour d'eux. Le silence et la solitude seront leur leçon. On dira : « Le procureur-général ne voit personne; il ne rencontre les magis-

trats qu'à l'audience. » Ce qui signifie que les magistrats inamovibles font corps avec la société, vivent avec elle en pleine harmonie, et que le chef du parquet est entré, dès le début, en lutte publique avec ce qu'il a appelé, dans ses rapports au garde des sceaux, une coterie cléricale. Supposez ce que peuvent être, dans une ville où les rencontres sont de chaque jour, où les promenades rapprochent aux mêmes heures, des relations difficiles que la malignité de deux partis s'applique à aigrir. Ajoutez surtout à ces tiraillemens la perspective d'une loi d'épuration discutée pendant quatre ans. En temps ordinaire, entre le magistrat inamovible et le substitut, la brouille, étant sans issue, se terminait toujours par un raccommodement. Cette fois, le parquet se sentait le maître et s'apprêtait à vider un long arriéré de rancunes. La menace d'une suspension de l'inamovibilité, loin donc d'apaiser le feu, ne cessait de l'entretenir. Que de ménages supportables deviendraient un enfer si l'un des époux se croyait sûr que le divorce dût être voté le lendemain !

Ainsi, l'accusation vague de cléricalisme, les relations et les parentés politiques, les querelles personnelles les plus mesquines, une série de petits faits devenus de gros griefs, et, par-dessus tout, la rupture de la société demeurée fidèle aux vieux corps judiciaires et des magistrats du parquet envoyés dans les provinces comme une avant-garde pour recueillir les dénonciations et préparer l'exécution de la loi : voilà les prétextes accumulés dans les rapports qui s'amoncelaient en août sur la table du garde des sceaux.

Au milieu de ces misérables délations qui s'entre-croisaient et allaient atteindre plus de la moitié du personnel, la chancellerie était forcée de faire un choix. Elle prit le parti qui convient le mieux aux ministres lorsqu'ils sont plus faibles que violens : elle suivit ceux qui parlaient le plus haut. Dans le concert de récriminations, les députés se faisaient les organes des comités dont les anciennes rancunes remontaient aux campagnes électorales de 1877. Il semblait qu'en plus d'un arrondissement le député eût une querelle personnelle à vider avec le président du siège et que le vote de la loi n'eût eu d'autre but que de le débarrasser d'un antagoniste. Quelle que fût leur insistance, la presse élevait la voix encore plus haut. Les feuilles radicales avaient déjà préparé et ameuté la foule ; il s'agissait maintenant d'une autre besogne : il fallait peser sur les bureaux du ministère. Toute la bande des dénonciateurs s'y employa. Il n'y eut pas de feuille anarchiste qui n'offrît ses services et ses calomnies au cabinet. Que les journaux favorables au ministère eussent pris part à une œuvre dont le cabinet avait revendiqué la responsabilité, nul n'en eût été surpris. L'action

de la presse n'a rien qui nous effraie; mais qu'à une heure donnée les feuilles d'extrême gauche, celles qui représentent les plus violens du conseil municipal de Paris, se soient trouvées les auxiliaires et les confidens des bureaux de la chancellerie, il y a là un fait étrange qui prouve dans quel camp le cabinet recrute ses alliés. Non-seulement l'outrage aux magistrats, délit que punit la loi pénale, remplit les colonnes des journaux; mais chaque diffamation, chaque injure reçoit sa récompense. Ici on lit les noms des « personnages à expulser de la magistrature, » là on signale au garde des sceaux le « faussaire » qui préside le tribunal de Mont-de-Marsan. Comme un docile écho, *l'Officiel* enregistre régulièrement les noms des magistrats dénoncés; mais certaines vengeances tardent trop au gré des rédacteurs. On leur a accordé le président: « C'est fort bien, disent-ils, dans des articles brefs comme des sommations, c'est un commencement d'exécution. Il reste à compléter le balayage par l'exécution des quatre juges faux témoins. Nous espérons bien voir ces quatre noms figurer au prochain mouvement à *l'Officiel.* » Huit jours après, la révocation était faite, et le journal adressait ses remercîmens au ministre. Noms propres et injures remplissent les colonnes. Tel conseiller est « prévaricateur; » à tel autre il est dû « un avancement qui consiste à le sortir du prétoire pour le mettre dans la rue. » L'insolence croît avec le succès: « Allons, monsieur le garde des sceaux, écrivent-ils, un coup de balai par là, c'est l'instant! c'est le moment! » Et M. Martin-Feuillée obéit. S'il tarde, on l'injurie: « Voilà le ministre qui capitule, écrit-on le 12 octobre. Allons! monsieur le garde des sceaux, il faut revenir à Clermont avec le balai de Mont-de-Marsan et de Pau! » Et M. Martin-Feuillée contresigne un décret qui répare une à une ses premières faiblesses. Entre des exigences nouvelles et des remercîmens, on peut lire les appels à l'ignoble manifestation de la gare du Nord. La chancellerie puise ses inspirations dans les feuilles qui cherchent à déshonorer la France.

C'est le malheur et la suite nécessaire d'une loi de haine que le ministre chargé de l'exécuter soit le prisonnier des partis extrêmes. Il a pu rêver un instant et promettre à la légère un examen attentif des dossiers, une enquête consciencieuse, des rapports spéciaux. Pour réfuter les discours d'opposition, il a de bonne foi engagé son honneur. Le flot est arrivé, l'a renversé, submergé, et il est devenu le jouet des colères. Nous ne parlons que des articles de la presse parisienne. Quelles listes nous pourrions dresser si nous voulions dépouiller les petits journaux de province? Plus on se rapproche des électeurs, des comités qui les dirigent, et plus sont ardentes les passions contre les personnes. Aux dénonciations individuelles

se joignent les dénonciations collectives. Des conseils municipaux s'assemblent pour juger les magistrats; on met aux voix les révocations : on condamne tel président, on absout tel juge. A Arles, le conseil d'arrondissement s'assemble et somme le ministre de renouveler le tribunal de Tarascon. A Châteauroux, un comité démocratique qui se réunit mensuellement, émet le vœu que tous les magistrats de ce tribunal soient remplacés dans le plus bref délai. Les adresses, les vœux, les délibérations prennent à la fois le chemin des journaux et de la chancellerie et servent à préparer les décrets au profit des influences électorales les plus infimes.

Comment, dira-t-on, les libéraux peuvent-ils se plaindre des vœux librement exprimés sur une question d'intérêt général? Loin de commettre une usurpation, les organes naturels de l'opinion publique n'accomplissaient-ils pas un devoir en éclairant le gouvernement?

Il y a deux systèmes pour la nomination des juges : l'élection par le peuple et le choix par le pouvoir. L'élection, toute mauvaise qu'elle soit, serait moins funeste qu'une désignation faite sur la recommandation des électeurs agités et médiocres qui remplissent les comités. Juge-t-on ce que peut produire un corps électoral composé d'avocats sans cause, d'anciens officiers ministériels qui ont dû vendre précipitamment leurs charges, de commerçans tarés qui espèrent retarder par un changement de régime la faillite qui les menace, et par-dessus tout de plaideurs irrités, réunis, non-seulement pour maudire, mais pour chasser leurs juges? On préconise, ou mieux encore on déifie le suffrage universel. Vit-on jamais suffrage plus restreint, plus étroit que celui-ci? Huit ou dix personnes parlent au nom d'une ville, condamnent les magistrats d'un arrondissement. A-t-on réfléchi à quelles passions ils obéissent? Le juge qui, en une année, a rendu cent jugemens civils, a certainement mécontenté cent plaideurs. A-t-il satisfait les cent adversaires? Nullement; celui qui gagne entièrement rend grâce de son succès à la justice de sa cause; le tribunal en prononçant en sa faveur n'a fait que son devoir; mais celui qui, tout en gagnant sur les points importans, succombe sur certains chefs (et le nombre de ces jugemens est grand), sera souvent aussi exaspéré que le perdant. Sur deux cents plaideurs il y a donc plus de cent cinquante mécontens et parmi le reste, on ne trouverait pas vingt-cinq plaideurs prêts à défendre leurs juges. Je défie aucun de ceux qui ont été mêlés à l'administration de la justice civile de contester ce fait. Si nous portons nos regards sur la justice criminelle, il est bien plus frappant. Là nous ne trouvons plus deux plaideurs, mais le prévenu et la société qui l'accuse. Lorsqu'il est condamné, lorsque plus tard il

sort de prison, il est exaspéré contre ses juges; sa famille partage ses haines. Qui défendra le juge? Comment s'exprimera en sa faveur la société, cet être abstrait, que son jugement a protégé? Qui parlera en son nom? Contre lui s'agitent toutes les passions; il n'a pour lui, en dehors du sentiment inné de la justice, que les forces d'une société organisée où tout est préparé pour le défendre.

Plus le gouvernement est régulier et plus doit être refoulée dans les âmes l'expression de ces colères. On peut mesurer la sagesse d'une société au respect dont le pouvoir entoure les magistrats. Dans une démocratie où les passions populaires s'expriment plus librement, il faut que le juge soit défendu par des lois plus sévères. Sous le despotisme, où la parole et la plume sont également esclaves, les moyens d'attaque manquent; il est à peine besoin de protéger les magistrats. Tout au contraire, lorsque la presse est sans entraves, lorsque les assemblées du peuple retentissent de ses vœux librement exprimés, il faut que le magistrat soit défendu par une vigilance de tous les jours. S'il advient que la société soit ébranlée, si le désordre éclate, aussitôt les rancunes accumulées de la lie populaire s'échappent comme la lave du volcan, et on sait de quelles rages dans nos jours d'émotion populaire les magistrats tombent victimes.

Nous avons vu depuis un an cette émeute d'un nouveau genre. Le législateur, connaissant les passions que nous venons de décrire, s'est adressé à la foule; il lui a promis six cent quatorze victimes et il a ouvert à un jour donné un concours entre les délateurs, promettant d'accorder une destitution à qui, de Dunkerque à Marseille, saurait accuser le plus haut. Comme en ces étranges carnavals du moyen âge, où la ville appartenait pendant douze heures à la folie, toutes les diffamations, tous les outrages envers les magistrats ont été déclarés licites. On a lâché la bride à toutes les attaques; il n'est pas de passion qui n'ait eu libre carrière : tout a été permis. Quelle est l'institution, quels sont les hommes qui eussent résisté à un pareil assaut? Pour repousser les assaillans, les magistrats ne faisaient appel à aucune des forces, ne se servaient d'aucune des armes de leurs adversaires. Les anciens parlemens eussent mandé à leur barre les auteurs de libelles et de longues peines eussent été prononcées. De nos jours, l'action publique entre les mains du ministère était inerte. Nous n'avons donc pas assisté à un de ces combats singuliers où des forces équivalentes sont en présence; mais à un duel où l'un des adversaires seulement était armé. Vivant dans la retraite, absorbés par les travaux de fonctions qu'ils aimaient, peu soucieux de l'opinion publique, lisant à peine les journaux, ne craignant pas l'impopularité, les magistrats trouvaient en eux-mêmes, dans la satisfaction intime de leur conscience, ce que ne

peut supporter la foule, la récompense d'une vie consacrée à un abeur régulier et obscur. Troublés depuis 1879 par les bruits du dehors, ils avaient distingué les clameurs de l'émeute légale, mais n'avaient-ils pas entendu bien d'autres menaces? Peu à peu les cris se sont rapprochés; le péril est devenu imminent et le jour est arrivé où, comme l'a écrit un des journalistes amis de la chancellerie, on les a arrachés « du prétoire pour les jeter dans la rue. »

Nous avons énuméré les prétextes, nous avons vu les procédés dont on s'est servi. Il est temps d'examiner de plus près ce que sont les hommes qu'on a chassés de la sorte. Et d'abord, les dix premiers présidens! Aucun d'eux n'était directement atteint par la loi. Dix mouvemens ont été faits avec soin en vue de priver dix cours de leurs chefs. A-t-on l'excuse d'avoir frappé des magistrats improvisés, fruits secs de la politique, qu'un ministère inspiré par l'esprit de parti aurait eu l'imprudence de placer à la tête d'une cour? Le plus jeune a vingt-un ans de service; les autres trente-six ans. Le premier président de Riom est depuis quarante ans magistrat. Celui de Bastia porte la robe depuis 1840. Celui de Dijon a quitté volontairement la cour de cassation dont il était une des lumières, pour aller siéger dans la grande chambre du parlement de Bourgogne, où il a trouvé une autorité, une considération dignes du privilège de la cour suprême, qui l'eût sauvé de la destitution. A Bordeaux, comme à Douai, à Angers comme à Bourges, le premier président était le centre et le chef d'une tribu judiciaire, partageant son temps entre la famille et l'audience, vivant hors du monde pour la justice. En les remplaçant, on a atteint les compagnies tout entières. Si on voulait frapper au cœur, on a visé juste. Telle était la douleur des conseillers qu'en certaines cours, le second décret qui les a décimés six jours plus tard a causé moins de stupeur que *l'Officiel* du 6 septembre. Et cependant deux cent sept présidens et conseillers étaient éliminés du même coup! Quelle que soit l'énormité de ce chiffre qui faisait peser sur le personnel des cours la plus grande partie des éliminations, il ne donne qu'une faible idée de ce qui s'est passé dans la réalité : à Chambéry, dix conseillers; autant à Orléans; à Paris, où aucun magistrat n'était atteint par les réductions, dix conseillers, deux vice-présidens, huit juges; en province, cent dix-sept présidens de tribunaux; en quelques villes, on reconnaît la main des députés : à Valence, sur dix membres du tribunal, neuf sont frappés. Dans certaines cours, la statistique est frappante : quelques chiffres donneront idée de la désorganisation générale : à Angers, depuis quatre ans, le premier président, nommé par M. Dufaure, était demeuré étranger à la politique. Entouré d'une légitime autorité, il était l'objet des attaques les plus directes. La cour, sentant qu'il était menacé, s'est serrée tout entière autour de

son chef. Consultez l'Almanach national. Rapprochez les listes de la cour à une année d'intervalle. Sur vingt-trois magistrats qui composaient la cour en décembre 1882, vous retrouverez en décembre 1883 deux noms anciens, vingt-un ont disparu : quatorze destitutions et sept remplacemens se sont produits en une seule année.

Dans ces hécatombes, on n'a eu égard ni à la considération publique, cette première vertu du magistrat, ni au mérite reconnu, ni au passé. Les convictions religieuses ont été tenues presque partout pour le plus irrémissible des crimes; on a pénétré dans le for intérieur pour faire du sentiment catholique un motif d'accusation. Les opinions politiques ont paru moins dangereuses que l'indépendance morale fondée sur la foi. On cite des bonapartistes avérés qui siègent encore dans des cours d'où ont été exclus tous les magistrats allant à la messe. Entre un ennemi de la république et un croyant la chancellerie n'a pas hésité à bannir l'homme de foi et à le tenir pour incapable de rendre la justice. En ce sens, le ministère s'est montré l'émule des conseillers municipaux : il a tenté de laïciser la magistrature.

Il a donc abaissé le niveau moral. La même œuvre a été accomplie pour l'intelligence, pour la capacité judiciaire. Si nous voulions prononcer des noms, la liste serait longue des magistrats de grand avenir qui depuis cinq ans ont été chassés des parquets. Parmi eux il y a des jurisconsultes éminens, des écrivains qui font honneur à la science de la législation : ils ont été exclus comme indignes. Il en restait dans les rangs de la magistrature assise : le flot les a atteints. Quel est le département où les sociétés savantes, les académies, les œuvres intellectuelles n'étaient pas animées par la présence de magistrats dont on signalait la collaboration et le dévoûment? Il semble qu'on ait chassé à dessein les plus actifs, sans prévoir que, par une telle conduite, le gouvernement s'aliénerait toute une clientèle intelligente qui, dans la vie des provinces, forme l'élite. Un comité composé de tous les magistrats, membres de l'Institut, avait été chargé par M. Dufaure de lire les travaux des magistrats pour les encourager. La chancellerie a cessé depuis quelques années de le réunir. Comment en eût-il été autrement? Les auteurs les plus distingués étaient ceux que les passions politiques entendaient exclure les premiers. Entre l'indépendance d'esprit du jurisconsulte écrivain et les exigences de la haine il n'y avait pas à hésiter. Que penser d'un ministre de la justice qui chasse de son siège un jeune conseiller, plusieurs fois lauréat de l'Institut, un de ceux qui honoraient le plus leur robe, sans que, dans la ville où il était entouré de l'estime publique, on devine, je ne dirai pas la cause, mais le prétexte de sa révocation?

Partout où un homme s'est élevé, les passions jalouses se sont

attachées à sa perte. Un président de chambre avait été nommé par M. Dufaure. Sa vie absorbée par les devoirs du barreau, ses convictions politiques portaient le reflet des sentimens de l'ancien garde des sceaux. Magistrat depuis 1839, il avait refusé le serment en 1852, et il était demeuré pendant tout l'empire au premier rang du barreau : tout dévoué aux idées libérales, il avait accepté sous M. Thiers des fonctions judiciaires et n'avait pas tardé à prendre le premier rang dans une cour où il semblait destiné à occuper la plus haute place. Il a été destitué sans doute parce que sa présence eût été la condamnation du chef qu'on avait la hardiesse d'imposer à la compagnie ; peu de jours après, pour bien marquer qu'il n'y avait pas eu d'erreur, son fils et le beau-frère de son fils furent également chassés.

Il ne suffisait pas de frapper les opinions modérées qui représentaient, dans la personne des libéraux, l'esprit de la république conservatrice, telle que la voulaient M. Thiers et M. Dufaure. Il fallait faire un pas de plus et plaire non seulement aux opportunistes, mais aux purs radicaux. En certaines villes, on rencontrait dans les rangs de la magistrature des hommes qui avaient traversé noblement nos épreuves de 1870. Jetés dans les prisons par l'émeute qui s'était emparée d'une de nos grandes villes, ils avaient échappé à la mort, et, sur le siège où ils étaient remontés, ils avaient été l'honneur de la cour. L'un d'eux survivait et telles étaient ses lumières qu'on en parlait à l'égal de son caractère et de ses vertus. En vérité, il y avait là une victime de choix et on conçoit que la chancellerie ait voulu la livrer en otage aux anarchistes de Lyon. Partout où elle en a trouvé de semblables, l'œuvre a, d'ailleurs, été poursuivie avec une remarquable unité.

Il semble qu'on ait eu dessein d'exclure tous ceux qui avaient montré quelque dévoûment à la patrie. Dans une cour siégeaient trois magistrats qui avaient pris part spontanément à la défense du territoire envahi, s'étant engagés sans y être forcés sous les drapeaux, allant se battre au premier rang, et revenant porter la robe du magistrat, sur laquelle on voyait briller une croix dont leurs collègues étaient fiers de raconter l'origine. Tous les trois ont été renvoyés le même jour de cette cour qu'ils honoraient.

Mais pourquoi s'étonner de ces lamentables désignations ? La haine a fait tout oublier, tout, jusqu'au patriotisme. Lorsqu'en 1871 la France s'est relevée et qu'elle a cherché à panser ses blessures, elle a vu venir à elle des provinces qu'elle avait perdues, des magistrats ayant fait partie des ressorts des cours de Colmar et de Metz. A ceux qui étaient originaires des contrées de l'Est les Allemands avaient fait les propositions les plus séduisantes ; ni l'avancement, ni les perspectives de l'ambition satisfaite n'avaient

pu séduire ces vrais Français. Ils revinrent tous vers nous. Le gouvernement de 1871 comprit toute l'étendue de son devoir. Quel est le candidat demandant alors à entrer dans la carrière judiciaire qui ne s'inclinait pas lorsque M. Dufaure lui répondait : « Laissez passer les magistrats d'Alsace-Lorraine ? » La France, qui avait gardé leur cœur, lui ouvrit les rangs de sa magistrature. Entre elle et eux il se fit un contrat scellé par l'ineffaçable mémoire de nos désastres. Aussi de quelle vénération entourait-on ces Alsaciens dans les cours où ils étaient l'image vivante de nos épreuves et le lien avec ces vieilles familles qui conservaient là-bas, derrière les Vosges, leur attachement à la patrie française ! Ni ces souvenirs ni ces espérances ne les ont protégés. Accusés de cléricalisme, les Alsaciens catholiques ont été chassés, comme si à leur égard une double inamovibilité n'avait pas protégé leur caractère de magistrat.

On serait tenté de croire que les inspirateurs de M. Martin-Feuillée ont ignoré ce qui s'est passé il y a quatorze ans sur la terre de France. Quel est celui qui, ayant su en 1870 la conduite des magistrats de Lorraine, a pu l'oublier ? Nous ne rappellerons que deux faits : un président du tribunal de Vicq est mandé par le préfet prussien qui veut lui interdire de rendre la justice au nom de la république. Le président résiste, déclare qu'il ne reconnaît d'autre gouvernement que celui de la France. Il est menacé, puis expulsé, avec défense de siéger sous peine d'incarcération dans une forteresse. Plus tard, appelé à Nancy, chargé de l'instruction qu'il fit avec éclat du procès de Bazaine, il fut nommé vice-président. Voilà l'homme qui est révoqué ! Et pourquoi ? Parce qu'il a des habitudes religieuses. Le procureur-général à la cour de Nancy avait été le premier en butte à ces attaques. Lui aussi, lui surtout, avait résisté aux menaces et refusé, dans une lettre demeurée célèbre, de concourir à l'administration de la justice au nom d'une puissance étrangère. « Ma réponse, ajoutait-il simplement au commandant prussien, ne saurait vous étonner. Quelle que soit leur nationalité, les hommes d'honneur n'ont qu'une manière d'apprécier leur devoir envers leur pays. » Que le commandant prussien n'ait pas compris cette dignité de langage, qu'il ait choisi le signataire de la lettre comme otage pour le faire monter le premier, en plein hiver, au risque de sa vie, sur les locomotives des trains militaires qu'il s'agissait de protéger, cela se conçoit et nul ne sera surpris que les Allemands aient mis un tel Français au premier rang ; mais qu'un ministre de la justice, trouvant à la tête de la cour de Bordeaux le magistrat dont la ville de Nancy a gardé le souvenir, le chasse comme un sous-préfet qui aurait démérité, voilà ce que nul ne pourra excuser ni comprendre.

Oui, vous deviez exécuter la loi, puisque vous aviez eu le courage

de la faire voter, mais il y avait des magistrats dont il fallait tenir la personne pour sacrée : le patriotisme le commandait. En les frappant, on a méconnu ce qu'on devait à nos meilleurs citoyens, ce qu'on devait à la France.

Qu'on le remarque, ce ne sont pas de simples admissions à la retraite qui ont été prononcées par décret, ce sont des mesures pénales, emportant avec elles le caractère d'un châtiment. Non-seulement les magistrats sont forcés de descendre de leurs sièges, mais tout lien entre eux et la magistrature est rompu. L'honorariat, qui laisse après la retraite le conseiller sur les listes de la cour, qui le rattache à ses assemblées générales, a été refusé aux six cent quatorze magistrats exclus. Aucun d'eux n'a été jugé digne du titre. C'eût été la tradition, il fallait la briser.

Un usage qui remonte à plusieurs siècles veut qu'aux audiences solennelles, les magistrats que l'âge ou la mort avaient séparés de la compagnie reçussent un public hommage. Seuls, les indignes en étaient privés. Le silence gardé sur leur nom était pour tous leurs collègues et pour les avocats présens à la barre le signe du déshonneur. M. Martin-Feuillée n'a pas hésité : il a assimilé ceux qu'il éliminait à des magistrats indignes, essayant par là de les flétrir, car il n'a pu se faire illusion au point d'imaginer que par de tels moyens il les ferait oublier. Défense a donc était faite à tous les magistrats de France de parler dans les discours de rentrée de ceux que le bon plaisir de la chancellerie avait exclus. Tant il est vrai qu'on ne peut entrer dans une voie fausse et commettre certains actes sans arriver par une pente fatale jusqu'à ordonner des iniquités qu'un jour on rougira d'avoir prescrites (1) !

Nous avons parlé longuement des victimes. Des magistrats qui leur ont succédé sans les remplacer nous ne dirons rien. Ils constituent aujourd'hui la justice réglée du pays; cela seul suffit à nos yeux pour commander le respect et nous imposer au moins le silence. La plupart appartenaient à la magistrature; on assure que l'influence de l'esprit de corps est telle en certaines compagnies qu'il se produit chez quelques-uns des nouveau-venus une réaction inattendue et que, protégés par l'inamovibilité, ils pourraient bien causer à la chancellerie quelques déconvenues en votant encore l'an prochain des messes du Saint-Esprit malgré les circulaires. Mais ce seront là des exceptions. La masse de la magistrature sera descendue de plusieurs degrés; les mœurs se seront modifiées. Elle aura accepté de nouvelles alliances et subi

(1) Il faut lire la discussion qui a eu lieu au sénat le 26 décembre, pour se rendre compte de la légèreté inouïe avec laquelle les exclusions et les nominations ont été décidées. M. Denormandie a accumulé les faits les plus précis, et, dans sa réponse, M. Martin-Feuillée n'a pas osé mettre en doute l'exactitude d'une seule assertion.

des voisinages compromettans (1). Instrument dans la lutte des partis, elle sera peut-être appelée à rendre des services électoraux, mais elle cessera d'être un appui solide pour les forces vives de la société. En matière civile, en matière commerciale, elle n'aura plus, dans les petits tribunaux, cette impartialité solide qui faisait l'honneur de la robe et la sécurité des conventions. Déjà un mal inconnu se glisse depuis quelques mois dans les affaires : les recommandations, les lettres de députés, les sollicitations d'agens influens commencent à jouer un rôle dans les calculs des plaideurs ; on suppute les chances, on pèse les influences. Le barreau assiste à ces intrigues dont les premiers pas encore mal assurés l'effraient.

Les avocats sont en France les juges des juges. Ce sont eux qui font les réputations, qui mesurent à leur juste valeur la capacité des magistrats. Les barreaux ont de tout temps appartenu à l'opposition libérale. Ils n'ont été d'accord avec le gouvernement en ce siècle que deux fois : pendant la plus grande partie du règne de Louis-Philippe et pendant la première période de la république actuelle. Sous tous les autres régimes, le barreau n'a cessé d'appartenir à l'opposition de gauche. Les fautes du gouvernement actuel (et c'est un symptôme grave !) l'ont pour la première fois, en 1880, fait passer à droite. Le revirement s'est produit à la fois, dans presque tous les barreaux, sous le coup de l'exécution violente des décrets.

Les avocats, appuyés sur les privilèges de leur ordre demeureront contre l'intrigue les gardiens vigilans de la justice. L'ordre des avocats est déjà suspect aux jalousies démocratiques : elles feront sans doute un effort contre lui. Elles ne lui pardonneront pas que les magistrats, à peine descendus de leurs sièges, aient été dans la plupart des villes élus comme membres du conseil ou acclamés en qualité de bâtonniers. A l'heure où nous parlons, un grand nombre de présidens sont devenus les chefs de l'ordre. En beaucoup de villes, le jour de la rentrée, les avocats ont été en corps visiter l'ancien premier président, et il n'est sorte d'hommage que les barreaux ne se soient plu à rendre à l'ancienne justice. Cette disposition des avocats est un fait d'une importance exceptionnelle. Il pourra développer le nombre des arbitrages, signe assuré de la défiance envers les tribunaux. C'est d'ailleurs le symptôme de

(1) M. Devic, *député d'Espalion*, vient d'être nommé président du tribunal d'Espalion, par décret du 23 février 1884. Ce fait, qui a soulevé de nombreuses protestations, est l'application du système d'élections indirectes. Rien n'est plus funeste, soit que l'on considère la bonne administration de la justice dans un arrondissement où, en 1881, après une lutte des plus vives, le nouveau président n'a pas réuni la moitié des voix de ses justiciables (7,179 sur 16,765), soit que l'on songe aux facilités que peuvent fournir aux ministres en quête d'une majorité des promesses de nomination réalisables au cours d'une législature.

l'état véritable de la bourgeoisie. Nous apprenons par là ce que pense la France, partout où elle réfléchit.

Pour nous, il nous est impossible de voir ce que le gouvernement a gagné à la loi du 30 août 1883. Il a mécontenté toutes les familles qui tiennent de près ou de loin à la justice. Il a satisfait des haines dont le caractère est de devenir plus exigeantes à mesure qu'on leur cède; il n'a sacrifié qu'une partie de la magistrature, et déjà on lui demande le reste. Pendant ce temps, les journaux anarchistes, qui ont obtenu en cinq ans l'amnistie totale, la guerre antireligieuse et l'exclusion de la plus grande partie de la magistrature, redoublent de violence. Avec une science infernale, ils multiplient les incidens de personnes, les scandales vrais ou faux pour ameuter contre les prêtres, les religieuses et les officiers les haines populaires. La politique du scandale remplit leurs colonnes. Quel profit le gouvernement a-t-il trouvé à être pendant un an le complice de ces ennemis de tout ordre social? Leur calcul est évident. En affaiblissant la magistrature, ils rêvent d'anéantir les lois. Grâce à Dieu, la cour de cassation leur a échappé, un grand nombre de sièges sont jusqu'ici à l'abri de la contagion; mais qui peut assurer que certains tribunaux ne leur appartiennent pas? que certaines cours ne soient pas atteintes? Et l'action publique, a-t-elle conservé toute son énergie? L'impulsion se fait-elle sentir? Nos regards ne sont-ils pas blessés chaque jour par des publications, des dessins qu'une société réglée ne devrait pas tolérer? La sécurité publique est-elle suffisamment protégée? La police rurale s'exerce-t-elle avec vigilance? Quand un intérêt privé est en conflit avec un intérêt électoral, le magistrat se sent-il indépendant?

Voilà les points sensibles, les sujets principaux sur lesquels les méditations d'un gouvernement soucieux de lutter contre les progrès croissans du jacobinisme devraient se porter.

La démocratie est le pire des régimes ou le plus grand des stimulans suivant qu'un pouvoir se met à la suite des passions de la foule, attend d'elle l'initiative et subit en esclave les injonctions et le despotisme de ses fantaisies, ou qu'il se met au-dessus des caprices pour deviner les grands intérêts du peuple, les prévoir, les étudier, les soumettre à la libre discussion et les réaliser au profit de la prospérité générale. Malheur aux gouvernans qui, voulant flatter les instincts de la basse démocratie, lui donnent à dévorer successivement le clergé, la magistrature et l'armée!

Pour des politiques sages et hardis, pour de vrais libéraux, il y aurait, à l'heure présente, de grandes lois de réformes à soumettre aux chambres. Tous ceux qui, en notre pays, ont souci de la justice, quels que soient leur origine et leur parti, s'accordent depuis longtemps à reconnaître que, loin de multiplier les épurations, il faut

protéger plus efficacement l'indépendance des magistrats en entourant de garanties le choix des juges et en refrénant l'arbitraire ministériel. Tous ceux qui étudient en quel sens se développent les gouvernemens modernes et qui s'effraient de l'instabilité des pouvoirs soumis aux caprices de l'élection croient nécessaire de placer le pouvoir judiciaire assez haut et sur un piédestal assez ferme pour qu'il devienne le frein des démocraties et l'arbitre de leurs passions. L'esprit de parti corrompt la justice, tandis que les partisans sincères d'un régime libre devraient s'appliquer, au contraire, à la constituer comme le pivot sur lequel doit reposer l'équilibre d'une république. Si nos hommes politiques étaient capables d'embrasser une pareille tâche, si leurs vues étaient moins courtes et leur ambition moins étroite, ils jetteraient les yeux autour d'eux et mesureraient les besoins nouveaux de la société.

Quand on considère la cherté de nos frais de justice, les complications d'une procédure civile vieillie, le retard des rôles, la lenteur des solutions, qu'on jette un coup d'œil sur les transformations de la propriété depuis le commencement de ce siècle, lorsqu'après avoir calculé la multiplicité toujours croissante des relations avec l'étranger, on se reporte vers le droit international privé, qu'on voit les efforts de la plupart des nations voisines pour simplifier les rouages et donner aux affaires dans l'ordre judiciaire, aussi bien que dans la sphère des intérêts économiques, cet élan que les progrès de la science et des transports ont imprimé à notre civilisation, quand on rapproche la stérilité de nos chambres et de notre conseil d'état de la fécondité laborieuse des parlemens d'Angleterre et de Belgique, d'Autriche, de Suisse et d'Italie, faisant accomplir de grands progrès au droit commercial, au droit administratif et à certaines parties du droit civil, qu'on mesure les pas en avant de ces législations si longtemps en retard sur la nôtre et qui maintenant se vantent de la devancer, quand on écoute les grandes discussions qui nous viennent de l'étranger et que partout on entend les orateurs admirer la vieille renommée des tribunaux français, leur forte constitution et l'impartialité reconnue de leur justice, on se dit en vérité que, pour la fortune de la France, son honneur et sa prospérité, nos législateurs avaient autre chose à faire qu'une loi de vengeance.

GEORGES PICOT.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS

L'EMPIRE ROMAIN

L'histoire de l'instruction publique dans l'empire romain a pour nous un intérêt particulier : nous y trouvons les origines de notre propre enseignement. Nos écoles de la renaissance doivent beaucoup à celles du IV[e] siècle, et en ce moment encore il nous arrive souvent de continuer sans le savoir des traditions inaugurées sous Auguste ou sous Vespasien. Pour bien connaître notre système d'éducation, il me semble qu'il convient de le prendre à sa source. Nous le comprendrons mieux si nous savons d'où il est sorti et comment il s'est formé. C'est une étude pour laquelle les documens ne nous manquent pas ; je vais essayer de les réunir et de les mettre sous les yeux du lecteur.

I.

En 662 (92 avant J.-C.), les magistrats de Rome apprirent qu'on s'était permis dans la ville d'ouvrir des écoles où la rhétorique était enseignée en latin. Il y avait longtemps que des rhéteurs grecs s'y étaient établis, et l'autorité ne s'en était pas émue ; elle pensait sans doute que des leçons données dans une langue étrangère n'étaient pas dangereuses et qu'elles ne pouvaient attirer que fort peu d'auditeurs. Mais, pour les rhéteurs latins, on s'était montré

plus sévère, et aucun n'avait encore obtenu la permission d'exercer son métier dans Rome. Cette fois, l'occasion semblait meilleure pour eux. On était à la veille des luttes de Marius et de Sylla; la rigueur des mœurs anciennes avait beaucoup fléchi, et l'on ne se préoccupait guère de respecter les vieilles maximes. Cependant, les censeurs, qui étaient Cn. Domitius Aenobarbus et L. Licinius Crassus, le célèbre orateur, montrèrent une sévérité à laquelle on ne s'attendait pas et firent impitoyablement fermer les nouvelles écoles. Nous avons conservé l'édit qu'ils publièrent en cette circonstance. On y lit cette phrase curieuse : « Nos ancêtres ont réglé ce qu'ils voulaient qu'on enseignât aux enfans et dans quelles écoles on devait les conduire. Quant à ces nouveautés qui sont contraires aux habitudes et aux mœurs de nos pères, elles nous déplaisent et nous les trouvons coupables. » Voilà un texte formel qui semble affirmer qu'il y avait un système officiel d'éducation dans l'ancienne Rome. Mais Cicéron parle tout autrement. Il dit en propres termes qu'à Rome « l'éducation n'était ni réglée par les lois, ni publique, ni commune, ni uniforme pour tous, » et il ajoute que Polybe, qui d'ordinaire faisait profession d'admirer les Romains, les blâmait sévèrement de cette négligence.

Ces deux témoignages ne sont pas aussi contraires qu'ils paraissent l'être au premier abord, et il est possible de les concilier ensemble. On peut croire, avec Cicéron, que, tant qu'a duré la république, il n'y a pas eu de loi écrite qui réglât l'éducation de la jeunesse romaine; mais rien n'empêche d'admettre, avec les censeurs, qu'il y avait à ce sujet des traditions, des coutumes, fidèlement suivies pendant des siècles, et dont les esprits sages ne voulaient pas qu'on s'écartât. Pour un Romain de l'ancien temps, les lois n'étaient pas plus sacrées que les vieux usages; Ennius n'avait-il pas dit : « C'est sur les mœurs antiques que repose la grandeur de Rome? »

Ces vieux usages sont assez bien résumés dans une lettre intéressante de Pline, où il regrette beaucoup qu'ils se soient perdus. « Chez nos ancêtres, dit-il, on ne s'instruisait pas seulement par les oreilles, mais par les yeux. Les plus jeunes en regardant leurs aînés apprenaient ce qu'ils auraient bientôt à faire eux-mêmes, ce qu'ils enseigneraient un jour à leurs successeurs. » C'est dire que l'éducation était alors toute pratique et que les exemples servaient de leçon. Un Romain de grande famille ne connaissait que deux métiers, la guerre et la politique; il apprenait la guerre dans les camps. Après quelques exercices préparatoires au champ de Mars, où les jeunes gens s'habituaient à manier l'épée, à lancer le javelot, à sauter, à courir, à se jeter tout suans dans le Tibre, ils partaient pour l'armée. Là, dans la tente du général, dont ils formaient la

cohorte, « ils se rendaient capables de commander en obéissant. » Quant à la politique, on ne la leur enseignait pas en leur mettant dans les mains quelque traité de Platon ou d'Aristote, on les faisait assister aux séances du sénat. Ils se tenaient sur de petits bancs, près de la porte, et « on leur donnait par avance le spectacle de ces délibérations auxquelles ils devaient bientôt prendre part. » Cette éducation n'était pas la meilleure pour former un philosophe, mais elle faisait des hommes d'action ; elle avait de plus l'avantage de les faire vite. A vingt ans, l'homme qui, suivant le mot de Cicéron, avait eu le forum pour école et l'expérience pour maître, qui avait assisté à quelques batailles et entendu parler de grands orateurs, était mûr pour la vie publique.

Je n'ai rien dit encore de ce que nous appelons proprement l'instruction, c'est-à-dire de ces études qui précèdent les autres, qu'on peut abréger et simplifier, mais qu'il n'est pas possible de supprimer tout à fait. Il fallait bien qu'avant de descendre au forum ou de partir pour l'armée, le jeune homme eût reçu ces connaissances élémentaires dont aucun homme ne peut se passer. Pour le commun des citoyens, il y avait des écoles publiques, dont je dirai quelques mots plus tard. Mais les enfans de grande maison ne les fréquentaient pas. « Leurs pères, dit Pline, devaient leur servir de maîtres : *suus cuique parens pro magistro.* » Je suppose qu'en parlant ainsi il songeait à Caton. Nous savons que, lorsque Caton eut un fils, il tint à l'instruire lui-même. Il composa pour lui toute une encyclopédie des sciences de son temps ; elle comprenait des traités d'agriculture, d'art militaire, de jurisprudence, des préceptes de morale, une rhétorique, enfin un livre de médecine où il disait beaucoup de mal des médecins grecs « qui ont juré de tuer tous les barbares avec leurs remèdes et qui se font payer pour assassiner les gens. » Il opposait sans doute à leur art problématique ce que l'expérience lui avait appris, à savoir que le chou guérit les fatigues d'estomac et qu'on remet les luxations avec des formules magiques. Caton, comme on le voit, remplissait son devoir avec un zèle exemplaire ; mais nous pouvons être certains que les pères comme lui étaient rares. Ordinairement ils s'en tiraient à meilleur compte. Ils achetaient un esclave lettré qu'ils chargeaient d'enseigner à leur fils ce qu'il était indispensable de lui apprendre. Malheureusement l'esclave avait peu d'autorité dans la famille ; pour le fils, c'était un complaisant plus qu'un maître. Plaute, dans une de ses pièces les plus amusantes, représente un jeune débauché, Pistoclère, qui veut entraîner son pédagogue, Lydus, chez sa maîtresse. Lydus résiste, se fâche, fait la morale ; mais, quand il a bien parlé, le jeune homme se contente de lui dire : « Voyons, suis-je ton esclave ou toi le mien ? » Et Lydus, qui n'a rien à répondre, le

suit en maugréant. — C'est une scène prise sur le vif, et plus d'un pédagogue de Rome a dû s'entendre dire la phrase de Pistoclère.

Cette éducation pratique, au moins dans ce qu'elle a de meilleur, fait souvenir de celle que les Athéniens donnaient à leurs enfans pour en faire des citoyens accomplis. Celle-là ne reposait pas seulement sur d'anciennes coutumes, elle était établie par la loi. Le législateur, qui pensait avec raison qu'un état n'a pas d'intérêt plus grave, avait pris soin d'en régler minutieusement les moindres détails. Un Athénien devait servir son pays de vingt ans à soixante; pour s'y préparer, de dix-huit à vingt ans, il était *éphèbe*. On appelait *éphébie* un noviciat obligatoire que la république d'Athènes imposait à tous les jeunes gens, au moment où elle allait leur accorder des droits civils et politiques (1). Ce qui est surtout remarquable dans l'institution athénienne, c'est ce qu'elle a de large et de complet. Le citoyen est appelé à remplir des fonctions multiples; l'éphébie n'en néglige aucune. On exerce d'abord le jeune homme au service militaire; il apprend sous des maîtres spéciaux le maniement des armes et des machines de guerre. Pendant qu'il habite les forteresses, on lui enseigne l'art d'attaquer et de défendre les places. Pour l'habituer à dormir sur la dure, on le fait camper dans la plaine, et il en assure ainsi la tranquillité. Dans cette éducation active, la gymnastique, on le pense bien, n'est pas oubliée; tous les exercices qui rendent le corps souple et vigoureux, la course, le saut, la lutte, le pentathle, occupent une partie de ces journées si bien remplies. Mais où l'on reconnaît surtout le génie d'Athènes, c'est que l'esprit n'est pas plus négligé que le corps. En même temps que soldat, l'éphèbe est écolier; pendant qu'il s'exerce au métier des armes, il achève son instruction littéraire. Il suit les leçons des grammairiens, des rhéteurs, des philosophes les plus renommés. Il apprend la musique et chante des chœurs avec ses camarades. De temps en temps, on les fait composer entre eux : il faut qu'ils écrivent une pièce de vers dans le genre épique ou quelque discours, et l'on distribue des récompenses aux plus habiles. Ces travaux si difficiles, si variés, ne suffisent pas encore : voici un apprentissage plus important qu'on impose à cette jeunesse. L'éphèbe va devenir citoyen; dans quelques mois, il disposera de la république, il nommera les chefs de l'état, il jugera leur conduite, il décidera de la guerre ou de la paix. Comment admettre qu'il soit mis en

(1) J'emploie les expressions mêmes dont se sert M. Dumont dans son livre sur *l'Éphébie attique*, et je ne fais guère que résumer ses idées. L'éphébie est une de ces institutions dont les écrivains anciens se sont peu occupés; seuls, ou presque seuls, les textes épigraphiques nous en ont conservé le souvenir. Elle ne nous est bien connue que depuis les travaux de M. Dumont et de ses camarades, ou de ses élèves de l'École française d'Athènes.

possession de ces droits énormes sans qu'il ait appris à s'en servir? C'est un souci qui ne nous vient guère aujourd'hui. Nous mettons de gaîté de cœur le bulletin de vote dans la main d'un étourdi qui vient à peine de quitter l'école ou d'un ignorant qui ne connaît la politique que par les déclamations de la rue. Cette Athènes, qu'on nous dépeint si légère, n'agissait pas comme nous. Elle avait ordonné que les éphèbes assisteraient régulièrement aux assemblées publiques. Pendant deux ans, ils entendaient les plus grands orateurs discuter les questions les plus graves; ils connaissaient les divers partis sans en être, et, les voyant à l'œuvre, ils pouvaient les juger; avant d'émettre un vote ils se faisaient une opinion. Ajoutons, comme curiosité, que la démocratie athénienne avait donné dans l'éphébie une grande place à la religion. Les éphèbes étaient de toutes les fêtes d'Eleusis; ils accompagnaient, en chantant des hymnes, ces processions solennelles qui apportaient les objets sacrés au temple des Grandes Déesses. On les menait pieusement, à l'anniversaire des anciennes batailles, dans la plaine de Marathon ou près des trophées de Salamine; ils assistaient au premier rang à cette fête touchante qui se célébrait tous les ans en mémoire des héros morts pour le salut ou la gloire d'Athènes. Telle était, dans ses grandes lignes, cette éducation patriotique, qui s'altéra probablement de bonne heure, mais dont la conception primitive fait grand honneur à la Grèce.

Il est aisé de voir ce qui manquait à la vieille éducation romaine pour ressembler tout à fait à celle des Athéniens. Toutes les deux s'occupent de former le jeune homme pour la politique et pour la guerre : voilà ce qu'elles ont de commun. Mais Rome néglige tout le reste; elle ne prend de la gymnastique grecque que quelques exercices corporels qui suffiront à faire cette race solide de soldats trapus, courts de taille et larges d'épaules, qui a conquis le monde. Elle méprise la musique, qui n'est pour elle qu'art d'esclave ou d'affranchi; elle abandonne l'instruction littéraire à la volonté d'un père ignorant : elle ne forme qu'un homme incomplet.

II.

Un autre caractère de l'éducation athénienne, c'est qu'elle est la même pour tous les citoyens; quelle que soit leur situation et leur origine, tous passent à leur tour par l'éphébie. Il n'en est pas de même à Rome : ces jeunes gens dont nous venons de parler, qu'on admet à écouter de la porte les délibérations du sénat et qui font partie, à l'armée, de la cohorte du général, ne sont qu'un petit nombre. Ils appartiennent à cette aristocratie de naissance ou de

fortune qui gouverne la république. Entre elle et la masse des prolétaires se trouvent la bourgeoisie aisée et la plèbe industrieuse; c'est un monde intermédiaire qui s'enrichit et s'élève sans cesse et qui cherche à prendre pied dans la politique. Il est évident qu'on ne pouvait pas s'y passer d'une certaine éducation; elle se donnait ordinairement dans les écoles. Il a dû toujours y avoir des écoles à Rome; les historiens en font quelquefois mention, mais sans nous donner beaucoup de renseignemens sur elles. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles étaient vraisemblablement communes aux deux sexes et que l'instruction qu'on y donnait devait être fort élémentaire.

Plus tard, quand les professeurs grecs se furent établis à Rome, les anciennes écoles continuèrent d'exister, mais elles ne formèrent plus qu'un degré inférieur de l'éducation. C'était sans doute quelque chose qui ressemblait à ce que nous appelons l'instruction primaire. Les anciens n'avaient pas l'habitude de distinguer aussi nettement que nous le faisons les divers ordres d'enseignement; cependant on trouve, dans *les Florides* d'Apulée, un passage curieux où il semble créer entre eux une sorte de hiérarchie : « Dans un repas, dit-il, la première coupe est pour la soif, la seconde pour la joie, la troisième pour la volupté, la quatrième pour la folie. Au contraire, dans les festins des Muses, plus on nous sert à boire, plus notre âme gagne en sagesse et en raison. La première coupe nous est versée par le *litterator* (celui qui nous apprend à lire); elle commence à polir la rudesse de notre esprit. Puis vient le grammairien, qui nous orne de connaissances variées; enfin le rhéteur nous met dans la main l'arme de l'éloquence. » Voilà trois degrés d'instruction qui sont indiqués d'une manière assez précise. Ce *litterator*, chez qui l'on envoie l'enfant quand il ne sait rien et qui se charge de commencer à l'instruire, saint Augustin l'appelle aussi « le premier maître, *primus magister*. » Quelques-uns de ses élèves passent de son école chez le grammairien; mais beaucoup ne vont pas plus loin et n'auront jamais d'autres connaissances que celles qu'il leur a données. Comme cet enseignement élémentaire ne paraît pas avoir changé dans la suite, épuisons ici, avant d'aller plus loin, ce qu'on en peut savoir : on verra que, par malheur, ce que nous savons se réduit à peu de chose.

Qu'apprenait-on dans l'école du « premier maître? » — A lire, à écrire, à compter, nous dit saint Augustin. Ces connaissances, les plus nécessaires de toutes, sont partout le fond de l'instruction populaire. Si elles sont très utiles, elles sont fort modestes aussi, et l'on comprend que les maîtres qui les enseignaient n'aient joui, chez les Romains, que d'une médiocre estime. On ne leur permet-

tait pas de prendre le nom de professeurs, et le code rappelle à plusieurs reprises qu'ils n'ont pas droit aux mêmes privilèges que les rhéteurs et les grammairiens. Cependant l'empereur veut bien les recommander à la pitié des gouverneurs de provinces; il ordonne à ces magistrats d'empêcher qu'ils ne soient accablés de charges trop grandes; c'est un devoir d'humanité : *ad præsidis religionem pertinet*. Ils sont très pauvres d'ordinaire et ne pourront pas payer l'impôt s'il est trop lourd. On a découvert à Capoue la tombe d'un maître d'école qui s'est donné le luxe de transmettre ses traits à la postérité. Il est représenté sur sa chaire, avec deux élèves, un garçon et une fille, auprès de lui. Des vers assez bien tournés sont gravés au-dessous du bas-relief. Après nous avoir dit que Chilocalus fut un maître honorable, qui veillait avec soin sur les mœurs des jeunes gens qu'on lui confiait, ils nous apprennent qu'en même temps qu'il faisait la classe, il écrivait des testamens avec probité :

Idemque testamenta scripsit cum fide.

Ainsi, son métier ne lui suffisait pas pour vivre, et il avait jugé bon d'y joindre une autre industrie, à peu près comme nos maîtres d'école, qui sont en même temps chantres d'église ou secrétaires de mairie.

Ces maîtres obscurs et mal payés ont pourtant rendu de grands services à leur pays. L'autorité ne paraît pas s'être beaucoup préoccupée de l'instruction populaire; il semble qu'elle ne se souciât que de celle des classes élevées. Heureusement on avait, à tous les étages du monde romain, le goût de savoir. C'est ce goût qui, sans que le gouvernement eût besoin d'intervenir, multiplia partout les écoles. Il y en avait dans les villages comme dans les villes, et jusque dans ces réunions de hasard, composées souvent de gens sans aveu, qui se formaient autour des centres industriels (1). En somme, les illettrés devaient être rares. On est frappé, quand on parcourt les rues de Pompéi, d'y voir tant d'affiches qui couvrent les murs. Certainement il y en aurait beaucoup moins si les habitans n'avaient pas su lire. Ils savaient écrire aussi, et l'on relève

(1) En 1876, on a découvert en Portugal, près du petit bourg d'Aljustrel, dans une région montagneuse, une table de bronze couverte d'une longue inscription latine. Cette inscription, qui est par malheur fort incomplète, contient un règlement au sujet de l'exploitation des mines de la contrée. On y voit qu'autour des mines il s'était formé un véritable village où se trouvaient des bains, des boutiques, tout ce qui pouvait servir aux besoins et aux divertissemens des ouvriers. Il y avait aussi des maîtres d'école auxquels le règlement accorde des immunités particulières : *ludimagistros a procuratore metallorum immunes esse placet.*

tous les jours, dans des lieux que ne fréquentait pas le beau monde, des inscriptions si grossières qu'on voit bien que ce sont des gens de la lie du peuple qui les ont gravées. Dans l'armée, le mot d'ordre, au lieu d'être transmis de vive voix, était écrit sur des tablettes et passait des mains des centurions dans celles des derniers sous-officiers : on était donc certain qu'ils sauraient le lire.

D'ordinaire, l'école du *primus magister*, comme celle du grammairien et du rhéteur quand ils étaient pauvres, était installée dans un de ces hangars couverts qu'on appelait *pergulæ* et qui servaient d'ateliers aux peintres. Ils se trouvaient quelquefois relégués au plus haut de la maison, et le maître pouvait dire alors, comme Orbilius, qu'il enseignait sous les toits. Mais le plus souvent ils étaient au rez-de-chaussée et formaient des espèces de portiques qui bordaient la rue. C'est là que l'école s'établissait tant bien que mal. Pour se mettre à l'abri de l'indiscrétion des voisins, on se contentait de tendre quelques toiles d'un pilier à l'autre. Ces toiles cachaient aux élèves les mouvemens de la rue, mais elles n'empêchaient pas les bruits de l'école d'arriver aux passans. Ils entendaient les élèves répéter en chœur : « Un et un font deux; deux et deux font quatre. » « L'horrible refrain! *odiosa cantio!* » dit saint Augustin, qui avait conservé de ces premières études un fort désagréable souvenir. Ces cris insupportables exaspéraient aussi Martial, et il les mettait parmi les raisons qui lui rendaient le séjour de Rome odieux. « Il est impossible d'y vivre, disait-il ; le matin, on est assassiné par les maîtres d'école et la nuit par les boulangers. » En général, le mobilier de l'établissement était fort simple. Les plus pauvres se contentaient de quelques bancs pour les élèves et d'une chaise pour le maître. Quand on pouvait, on y joignait des sphères ou des cubes pour mettre sous les yeux des écoliers les figures de la géométrie (1). Un grand luxe consistait à tapisser les murs de cartes géographiques. Dans les années heureuses d'un Trajan, d'un Marc Aurèle, d'un Dioclétien, les élèves y suivaient le mouvement des armées, et l'on nous dit que le maître éprouvait un sentiment de fierté patriotique à leur montrer que l'étendue de l'empire égalait presque celle du monde.

Une peinture murale, qui a été trouvée à Pompéi et qui est aujourd'hui au musée de Naples, nous fait assister à une scène curieuse de la vie des écoliers romains au Iᵉʳ siècle. Nous avons sous les yeux une école, placée sous un portique que soutiennent des colonnes élégantes reliées entre elles par des guirlandes de

(1) On peut voir, pour ces détails, l'ouvrage de Grassberger intitulé *Erziehung und Unterricht im classischen Alterthum*. C'est un livre mal composé, mais qui contient tous les renseignemens que les anciens nous ont laissés.

fleurs. L'école est entièrement ouverte; aussi des enfans du dehors en profitent-ils pour regarder ce qui s'y passe. Trois écoliers sont assis sur un banc; ils ont de longs cheveux, une tunique qui les enveloppe jusqu'aux pieds, et tiennent sur leurs genoux leur *volumen*, qu'ils ont l'air de lire avec beaucoup d'attention. Devant eux, un homme se promène d'un air grave; sa figure est encadrée d'une grande barbe; ses mains se cachent dans un petit manteau. C'est le maître sans doute; à sa mine renfrognée, nous reconnaissons celui dont Martial dit qu'il est en horreur aux garçons et aux filles, *invisum pueris virginibusque caput*. A l'autre extrémité du tableau, on fouette un écolier récalcitrant. Le malheureux est dépouillé de tous ses vêtemens; il ne porte plus qu'une mince ceinture au milieu du corps. Un de ses camarades l'a hissé sur son dos et le tient par les deux mains; un autre lui a pris les pieds, tandis qu'un troisième personnage lève les verges pour frapper (1). Le fouet et les verges étaient fort employés à Rome, et l'usage en a duré depuis le temps de Plaute jusqu'à la fin de l'empire. Quintilien seul fit entendre, à ce sujet, une réclamation timide : « Quant à frapper les enfans, dit-il, quoique Chrysippe l'approuve et que ce soit l'usage, j'avoue que j'y répugne. » Mais Chrysippe l'emporta, et Ausone nous dit que, de son temps encore, « l'école retentissait des coups de fouet. »

III.

Voilà ce que nous savons de l'instruction populaire dans l'empire romain; c'est peu de chose, comme on voit. Heureusement nous sommes mieux renseignés sur celle des hautes classes de la société. Non-seulement elle est plus facile à connaître, mais nous trouvons cet intérêt à l'étudier, qu'elle nous montre comment les Romains ont été amenés à concevoir l'idée d'un enseignement public donné au nom de l'État. Ils en étaient d'abord fort éloignés et n'y sont venus que peu à peu par la force des choses plus que par un système préconçu. Il est intéressant de voir ce qui les y a conduits et le chemin qu'ils ont suivi pour y arriver.

On sait qu'à partir des guerres puniques, les Grecs ont envahi Rome. Parmi les aventuriers de toute sorte qui venaient offrir leurs services aux Romains, les professeurs ne manquaient pas. Il s'y trouvait des rhéteurs, des grammairiens, des philosophes, des musiciens, des maîtres de toutes les sciences et de tous les arts. Tous ne furent pas accueillis avec la même faveur : il y a des sciences que les

(1) Cette peinture a été étudiée avec beaucoup de soin par Otto Jahn, dans un travail que contient le douzième volume des Mémoires de la Société royale de Saxe.

Romains n'ont jamais bien comprises. La philosophie, par exemple, ne leur sembla d'abord qu'un verbiage inutile; la géométrie, les mathématiques ne les frappèrent que par leurs applications pratiques : c'était pour eux l'art de compter et de mesurer; Cicéron dit qu'ils ne leur trouvaient pas d'autre importance. La grammaire et la rhétorique leur plurent davantage; la première surtout ne leur semblait présenter aucun danger, et nous ne voyons pas qu'ils lui aient jamais fait une opposition sérieuse. La rhétorique leur inspirait un peu plus de méfiance. Quelques esprits scrupuleux redoutaient cet art nouveau qui enseignait des moyens de plaire au peuple que les aïeux n'avaient pas connus. Mais il était difficile de lui fermer tout à fait les portes de la ville. Si l'on empêchait le rhéteur de tenir des écoles publiques, comme on fit en 662, il lui restait la ressource d'enseigner dans l'intérieur des familles, où le contrôle des magistrats ne pouvait guère pénétrer. Une fois que quelques jeunes gens avaient reçu cette éducation qui leur apprenait à parler au peuple avec plus d'agrément, les autres étaient bien forcés de faire comme eux; s'ils s'étaient obstinés à ignorer les finesses de la rhétorique grecque, ils se seraient exposés à être vaincus dans ces luttes de la parole où l'on gagnait le pouvoir.

Non-seulement la grammaire et la rhétorique se firent insensiblement accepter des Romains, mais, ce qui était peut-être plus difficile, elles finirent par s'accommoder ensemble. Au début, elles s'entendaient assez mal; on nous dit que le grammairien voulait d'abord attirer à lui l'enseignement tout entier et faire l'office du rhéteur; il est vraisemblable que le rhéteur, de son côté, afficha quelquefois la prétention de se passer du grammairien; mais, à la longue, ces conflits cessèrent et chacun des deux maîtres eut son domaine séparé. C'est à peine s'il restait sur la frontière des deux sciences, comme sur la limite de tous les états voisins, quelques terrains vagues qu'on se disputait; pour l'essentiel, on s'accorda. Ce fut un principe reconnu de tout le monde que la grammaire et la rhétorique doivent s'unir l'une à l'autre pour former un cours d'éducation complet.

Le grammairien commence; il prend l'enfant des mains du maître élémentaire qui lui a tant bien que mal appris à lire et à écrire, et il doit le livrer à celles du rhéteur tout préparé pour l'enseignement difficile de l'éloquence; il aura donc beaucoup à faire. « La grammaire, dit Quintilien, comprend deux parties : l'art de parler correctement et l'explication des poètes. » Chacune d'elles demande beaucoup de temps et de peine. Pour bien parler, il faut connaître la valeur des lettres, la prononciation des syllabes, la signification des mots, puis savoir comment les mots s'unissent entre eux pour former des phrases : ce sont des détails qui ne finissent pas. L'expli-

cation des poètes n'exige pas moins de travail. Le maître lit d'abord, *prælegit*; l'élève répète, et lorsqu'il a prononcé comme il convient, sans commettre aucune faute contre l'accent et la quantité, on reprend le passage et l'on essaie de se rendre compte de tout. Quand l'enfant sait parler correctement, qu'il a lu les poètes grecs et latins, il semble que son enseignement grammatical soit fini : la définition de Quintilien paraît épuisée; mais, avec le temps, la grammaire s'est fort étendue, elle a reçu peu à peu des développemens qui ont singulièrement accru son importance. Et, d'abord, comment admettre que l'élève ne connaisse que les poètes et qu'on le laisse étranger à tous les auteurs qui ont écrit en prose? Si la poésie doit rester l'objet principal de ses études, il faut bien qu'il ait quelque notion du reste : *Nec poetas legere satis est, excutiendum omne scriptorum genus*. C'est un champ immense qui s'ouvre devant lui. Ajoutez que ces écrivains de toute sorte et de toute époque, le grammairien ne se contente pas de les lire ou même de les expliquer, il faut qu'il les apprécie et les juge. Il classe ceux des temps passés et leur donne des rangs; il prononce sur le mérite des contemporains. C'est ainsi qu'il est devenu non-seulement pour la jeunesse, mais pour la société tout entière, un critique autorisé, dont le jugement forme l'opinion publique. Les auteurs qui veulent être célèbres lui font la cour, et ceux qui, comme Horace, négligent de lui plaire, risquent de rester longtemps inconnus. Ce n'est pas tout encore, et l'étude de la littérature entière ne paraît pas suffire à occuper le temps des grammairiens : ils y joignent des sciences accessoires qui semblent indispensables pour que les élèves comprennent les auteurs qu'on leur fait lire. Est-il possible qu'ils mesurent les vers et en saisissent le mécanisme s'ils ignorent la musique? Le grammairien est donc chargé de la leur apprendre. Les poètes sont pleins de passages où ils parlent du ciel et décrivent le lever et le coucher des astres : comment parviendra-t-on à les expliquer si le grammairien n'enseigne pas l'astronomie? Enfin, comme il y a des poèmes entiers, ceux d'Empédocle par exemple et de Lucrèce, qui sont consacrés à exposer et à discuter des systèmes philosophiques, il est bon qu'on sache la philosophie, et la philosophie elle-même ne sera bien comprise que si l'on a quelque notion des sciences exactes, surtout de la géométrie et des mathématiques. C'est donc le cercle entier des connaissances humaines qu'embrasse la grammaire : « Avant de passer aux mains du rhéteur, dit Quintilien, l'enfant doit avoir reçu ce que les Grecs appellent une éducation encyclopédique. »

Au premier abord, il semble que le rhéteur ait moins à faire que son collègue; il n'est pas obligé de se disperser, comme lui, dans des études diverses. Il n'enseigne qu'un art; mais cet art, c'est l'éloquence, le premier et le plus difficile de tous, celui qui demande

toute une vie d'homme pour être pratiqué en perfection. Il faut d'abord apprendre à l'élève la théorie complète de la rhétorique; c'est une étude très longue, très délicate, chaque maître s'étant plu à entasser les préceptes, à compliquer la science, à créer des difficultés imaginaires pour le plaisir de les résoudre. A cet enseignement de théorie se joignent des exercices pratiques qui sont plus importans et plus difficiles encore. Quand l'élève connaît les préceptes de l'art, on lui apprend à les appliquer; il faut qu'il compose un discours, qu'il le retienne par cœur, qu'il le débite. Dans le débit, rien n'est laissé au hasard: on a voulu tout prévoir, tout régler. On apprend d'avance à l'élève le ton qui convient à chaque partie du discours, jusqu'où le bras doit s'élever pendant l'exorde et comment il faut tendre la main dans l'argumentation. Sur quelques points, des discussions se sont élevées, qui partagent l'école. Convient-il de frapper du pied dans les momens où l'on s'emporte? Est-il séant de déranger les plis de sa toge et de la laisser flotter sur l'épaule vers la fin du discours? Pline l'ancien, qui était un homme sévère et régulier, ne voulait pas en entendre parler, et il allait jusqu'à recommander qu'en s'essuyant le front, quand on suait, on eût grand soin de ne pas déranger sa chevelure. Quintilien était moins rigoureux; il pensait, au contraire, qu'un peu de désordre dans les cheveux et dans la robe marquait mieux l'émotion et pourrait toucher les juges. Un art si minutieux demandait, on le conçoit, beaucoup de temps et de travail, et le jeune homme ne pouvait encore qu'imparfaitement le connaître lorsqu'à dix-sept ans il prenait la robe virile et devenait citoyen.

C'est ainsi que, par l'union de la grammaire et de la rhétorique, fut définitivement constitué ce qu'on pourrait appeler le cycle des études. On sait désormais ce qu'on apprendra dans les écoles; la matière, le fond de l'enseignement public est trouvé. Il reste à voir comment cet enseignement lui-même est arrivé à naître.

IV.

On a dû discuter plus d'une fois à Rome, comme on l'a fait ailleurs, sur l'enseignement public et l'enseignement privé; on s'est souvent demandé sans doute s'il ne vaut pas mieux pour un enfant être élevé dans sa famille, près de ses parens, par un maître particulier, que d'aller dans les écoles où sont réunis les jeunes gens de son âge. La question a été longuement traitée par Quintilien dans un des premiers chapitres des *Institutions oratoires*. Après avoir exposé les raisons qui peuvent faire préférer l'un ou l'autre de ces deux genres d'éducation, il conclut avec beaucoup de force en

faveur de l'enseignement public, et ses argumens me semblent sans réplique.

Du reste, au moment où Quintilien écrivait son livre, la cause qu'il plaide était gagnée. Longtemps l'aristocratie romaine avait tenu à élever ses enfans chez elle. Elle pouvait le faire aisément et sans beaucoup de frais, tant que l'éducation fut simple. Mais quand vint la mode de faire apprendre aux jeunes gens la grammaire et la rhétorique, il fallut se procurer des gens capables de les leur enseigner, et c'était une grande dépense. Q. Catulus paya, dit-on, un bon grammairien 700,000 sesterces (140,000 francs). Les pères de famille finirent par trouver que l'éducation intérieure leur revenait trop cher, et, de leur côté, les professeurs s'aperçurent qu'ils gagneraient encore davantage en réunissant plusieurs élèves chez eux et que, du même coup, ils auraient l'agrément d'être plus libres. Nous voyons dans le petit traité de Suétone : *de Grammaticis et Rhetoribus*, que la plupart de ceux qui avaient commencé par enseigner dans les maisons des grands seigneurs se dégoûtent peu à peu du métier et ouvrent des écoles. Ainsi firent successivement Antonius Gnipho, Lenæus, Cæcilius Epirota, c'est-à-dire les plus illustres de ces maîtres et les plus recherchés; en sorte, dit Suétone, qu'à un moment on vit à la fois dans Rome vingt écoles célèbres où affluait la jeunesse. C'était la victoire de l'enseignement public.

Mais l'enseignement public peut être donné de diverses manières. Tantôt il est dans les mains des particuliers, qui ouvrent des écoles à leurs frais et les dirigent comme ils veulent : c'est l'enseignement libre; tantôt les villes se chargent de l'entreprise, elles choisissent les professeurs et les paient : c'est l'enseignement municipal; tantôt enfin ils sont rétribués par le trésor public et dépendent de l'autorité centrale : c'est l'enseignement de l'état. Ces trois situations différentes, l'instruction à Rome les a successivement traversées. Elle a commencé par la première, s'est maintenue très longtemps dans la seconde, et n'est arrivée à la dernière qu'au moment même où les barbares ont détruit l'empire d'Occident.

A l'époque où florissaient les vingt écoles dont j'ai parlé, c'est-à-dire vers le temps d'Auguste ou de Tibère, on ne connaissait à Rome que l'enseignement libre. Un grammairien, un rhéteur, qui s'était fait connaître en élevant les fils de quelque grand personnage, devenu client de la famille où il avait été précepteur et comptant sur sa protection, louait, sous quelque portique, une salle plus ou moins vaste, suivant ses ressources ou ses espérances, et attendait les élèves. Le succès de ces entreprises était très variable; tandis que Remmius Palæmon y gagnait plus de 400,000 sesterces par an (80,000 francs), Orbilius, le maître d'Horace, mourait de faim dans un galetas et ne se consolait de sa misère qu'en écrivant

un livre d'injures contre les pères de famille qui s'étaient montrés si peu généreux pour lui. Ces chances incertaines décourageaient les hommes de talent, et il est naturel qu'ils aient préféré dans la suite les positions moins brillantes, mais plus sûres, que leur offraient les écoles des villes et de l'état. C'est ainsi que décline et s'efface peu à peu l'enseignement libre qui jetait tant d'éclat sous les premiers césars. Mais il n'a jamais complètement disparu, et nous le retrouverons au v[e] siècle, mentionné dans l'édit de Théodose II, qui fonde l'école de Constantinople.

Cicéron, nous l'avons vu, se plaignait que la république romaine eût témoigné peu de souci pour l'instruction de la jeunesse; on ne peut pas faire le même reproche à l'empire. Dès le premier jour, il s'occupe des professeurs et semble vouloir les prendre sous sa protection. Jules César donne le droit de cité à tous ceux qui enseignaient les arts libéraux, c'est-à-dire aux grammairiens, aux géomètres, aux rhéteurs, qui étaient presque tous Grecs d'origine. C'était beaucoup d'en faire des citoyens romains, mais on fut plus généreux encore : on leur en accorda les privilèges sans leur en imposer les charges. Ils furent exemptés de la milice, des fonctions judiciaires, des sacerdoces onéreux, des tutelles, des ambassades gratuites au nom des villes, de la nécessité d'héberger les gens de guerre ou les agens de l'autorité dans leurs tournées. Nous avons une loi d'Antonin qui fixe, selon l'importance des villes, le nombre des médecins, des grammairiens, des rhéteurs qui jouiront de ces immunités. On les leur conserva jusqu'à la fin de l'empire, malgré le malheur des temps et les nécessités les plus pressantes. Au moment même où les honneurs municipaux deviennent des fardeaux écrasans auxquels on cherche à se soustraire par la fuite, quand les princes ne semblent occupés qu'à déjouer toutes les ruses par lesquelles on tente d'échapper à ces dignités ruineuses, une loi de Constantin déclare les professeurs « exempts de toutes les fonctions et de toutes les obligations publiques. » C'était alors le plus grand de tous les bienfaits.

Mais voici une innovation plus importante. Avec Vespasien, l'enseignement entre dans une phase nouvelle. L'état ne se contente plus d'honorer les professeurs par des privilèges et des immunités; il manifeste pour la première fois la pensée de les prendre à son service. « Vespasien fut le premier, dit Suétone, qui accorda aux rhéteurs, sur le trésor public, un salaire annuel de 100,000 sesterces (20,000 francs.) » Parmi ceux qui touchèrent ce traitement se trouvait Quintilien. Pendant vingt ans, sous des régimes divers, il professa la rhétorique à Rome, aux frais de l'empereur. L'essai de cet enseignement nouveau ne pouvait pas se faire avec plus d'éclat. Quintilien était un avocat illustre, qui avait étudié à fond

tous les secrets de son art. Il parlait avec autorité, il écrivait avec talent. Il eut pour élèves Pline le jeune, peut-être Tacite, et Martial l'appelle le chef et le guide de la jeunesse,

Quintiliane, vagæ moderator summe juventæ.

L'effet de ses leçons fut considérable, s'il est vrai, comme on le pense, qu'elles contribuèrent à changer le goût public et ramenèrent les jeunes gens de l'admiration de Sénèque à celle de Cicéron.

Est-il vrai pourtant, comme on l'a quelquefois supposé, que les libéralités de Vespasien se soient étendues à l'empire entier et qu'il ait établi partout l'enseignement de l'état? Les paroles de Suétone pourraient le faire croire au premier abord; mais il ne faut pas les prendre à la lettre. L'élévation même du traitement accordé aux rhéteurs nous prouve qu'il ne s'agit que des rhéteurs de Rome. Il n'était pas possible que toutes les chaires fussent rétribuées de la même façon et qu'un professeur de petite ville touchât le même salaire que Quintilien. De plus, si Vespasien avait prétendu créer d'un seul coup un grand système d'enseignement qui s'étendît à tout l'empire, ce système lui aurait sans doute survécu; nous en retrouverions des traces après lui, et ses successeurs n'auraient eu qu'à maintenir son œuvre, tandis que nous les voyons toujours recommencer, comme s'il n'y avait rien de fait avant eux. D'Hadrien, d'Antonin, on nous dit, comme de Vespasien, « qu'ils établirent des traitemens pour les grammairiens et les rhéteurs. » Marc Aurèle institua plusieurs chaires de philosophie dans Athènes; les quatre grandes doctrines, celles de Platon et d'Aristote, d'Épicure et de Zénon, y furent enseignées par des maîtres qui recevaient dix mille drachmes par an (près de 9,000 francs.) — Ne nous étonnons pas qu'il ait été moins généreux que Vespasien: c'était un traitement de province. — Alexandre Sévère, si nous en croyons Lampride, fit encore plus. Non-seulement il fixa, comme ses prédécesseurs, un salaire pour les maîtres, mais il leur bâtit des écoles et il eut l'idée de les pourvoir d'élèves en donnant des pensions à des enfans pauvres qui purent ainsi suivre leurs cours. C'est donc à lui que remonte l'institution des boursiers.

Essayons de nous rendre compte de ce que les historiens veulent dire dans ces divers passages que je viens de citer. Qu'étaient ces fondations impériales dont ils nous entretiennent? Qu'ont fait véritablement pour l'enseignement public les princes dont ils vantent la générosité? D'abord, il n'est pas douteux que quelques-uns d'entre eux, Vespasien, Marc Aurèle, n'aient fondé, dans quelques villes importantes, comme Athènes et Rome, quelques chaires qui étaient

payées par l'état. Mais est-ce tout? Ces chaires rares, isolées, cet enseignement d'exception, suffisent-ils pour expliquer ces expressions générales dont se servent les historiens? Des phrases comme celles-ci : *salaria instituit, salaria detulit per provincias*, semblent bien indiquer qu'il s'agit d'un système étendu d'éducation; elles paraissent s'appliquer à tout l'empire et non à quelques villes privilégiées. Il est donc vraisemblable que ces princes avaient réglé que les professeurs de toutes les écoles publiques recevraient un salaire; seulement ce salaire, ce n'était pas l'état qui devait le donner, c'étaient les villes où ces écoles étaient établies : elles profitaient de l'enseignement; il était naturel qu'on le leur fît payer. L'empereur leur en imposa la charge, comme il en avait le droit. La loi qui l'autorisait à supprimer les libéralités des villes quand elles lui paraissaient inutiles, lui permettait de les contraindre à celles qui lui semblaient nécessaires. C'est en vertu de ce pouvoir qu'il put ordonner qu'elles supporteraient les dépenses de leurs écoles. Les historiens ont donc raison de dire d'Antonin, d'Alexandre Sévère, etc., qu'ils établirent des traitemens pour les maîtres : *salaria instituit, salaria detulit*; ils auraient dû seulement ajouter que ce traitement n'était pas fourni par les princes eux-mêmes, mais par les villes, et que leur générosité ne leur coûtait rien. Et si nous voyons cette mention reparaître sous plusieurs règnes successifs, c'est que les villes ne payaient pas volontiers et qu'elles ont essayé souvent de se soustraire au fardeau dont on les avait chargées sans les consulter.

Ainsi, dans quelques villes importantes, quelques chaires en petit nombre fondées et dotées par l'état; dans toutes les autres, c'est-à-dire à peu près dans l'empire entier, des écoles entretenues aux frais des municipalités : tel était le régime sous lequel a vécu l'enseignement public jusqu'au ve siècle. Je ne sais pourquoi l'on en a douté : tous les documens l'attestent. Libanius, dans le discours qu'il a prononcé en faveur des rhéteurs d'Antioche, affirme qu'ils n'avaient d'autre rétribution fixe que celle que la ville leur payait. Lorsque Constance Chlore nomma son secrétaire Eumène à la direction de la grande école d'Autun, il lui attribua un traitement considérable, qui devait être pris sur les finances de la ville : *ex viribus hujus reipublicæ*. Cet exemple nous montre que l'empereur ne s'interdisait pas tout à fait de s'ingérer dans les affaires de l'enseignement, et l'on pourrait prétendre qu'à cette époque déjà les écoles ressortissaient jusqu'à un certain point au pouvoir central. Mais, comme elles étaient entretenues par les villes, qui fournissaient à leurs dépenses, il s'ensuivait qu'elles avaient surtout, aux yeux de tout le monde, un caractère municipal. C'est ce que dit Ausone en propres termes lorsque, rappelant les trente années qu'il a passées à Bor-

deaux dans l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique, il emploie cette expression : *Exegi municipalem operam.* Aussi les professeurs n'étaient-ils pas regardés comme des fonctionnaires de l'état. Dans les discours des rhéteurs gaulois du IVe siècle, on dit à plusieurs reprises qu'ils sont de simples particuliers, *privati*, et le ministère qu'ils remplissent est appelé *privatum ministerium.*

Mais sur cet enseignement municipal l'empereur, on vient de le voir, avait la main, et il était naturel que son autorité s'y fît de plus en plus sentir avec le temps. Quand les abus devenaient crians, il était forcé d'intervenir; il lui fallait mettre à la raison les villes qui refusaient de faire les dépenses que réclamaient leurs écoles. Chez beaucoup d'entre elles, la condition des professeurs était très misérable. Libanius nous dit de ceux d'Antioche « qu'ils n'ont pas même une maison à eux et vivent dans des logemens de rencontre, comme des raccommodeurs de chaussures. » Ils mettent en gage les bijoux de leurs femmes pour vivre. Quand ils voient passer le boulanger, ils sont tentés de lui courir après, parce qu'ils ont faim, et forcés de le fuir, parce qu'ils lui doivent de l'argent. Cette misère est causée par la négligence ou la mauvaise foi des villes, qui ne tiennent pas les engagemens qu'elles ont pris. Libanius leur reproche de donner à leurs professeurs le moins qu'elles peuvent et de n'être jamais prêtes à les payer. « Mais, dira-t-on, n'ont-ils pas leur traitement qu'ils touchent tous les ans? — Tous les ans? Non. Tantôt ils le touchent, et tantôt ils ne le touchent pas. On les fait toujours attendre, et on ne leur donne jamais qu'une partie de ce qu'on leur doit (1). » Il faut rendre cette justice aux empereurs du IVe siècle qu'ils ont été touchés de la situation malheureuse des professeurs et qu'ils ont essayé de rendre leur condition meilleure. Constantin fait une loi pour ordonner que désormais on les paie plus exactement : *Mercedes eorum et salaria reddi præcipimus.* Gratien, l'élève d'Ausone, va plus loin : il déclare qu'il ne veut pas souffrir que leur traitement soit abandonné au caprice des cités et il fixe ce que chacune d'elles, selon son importance, doit donner à ses grammairiens et à ses rhéteurs. Nous dirions aujourd'hui qu'il inscrit leurs appointemens dans le budget municipal parmi les dépenses obligatoires.

(1) Il convient pourtant de faire quelques exceptions. Il y avait des villes qui non-seulement payaient bien leurs professeurs, mais qui s'imposaient des sacrifices pour enlever à quelque ville voisine un maître renommé et le fixer chez elles. Libanius raconte que Césarée parvint à conquérir par des offres très séduisantes un rhéteur célèbre d'Antioche. Les habitans de Clazomène ayant essayé d'attirer dans leur ville Scopélianus, qui enseignait à Smyrne, ce rhéteur, qui ne trouvait pas que Clazomène fût un théâtre digne de lui, répondit avec impertinence : « Il faut un bois aux rossignols; ils ne chantent pas dans une cave. »

Toutes les mesures que prennent alors les empereurs pour le bien des écoles montrent à la fois l'intérêt qu'ils leur portent et le désir qu'ils ont de les placer, autant que possible, sous leur autorité immédiate. C'est ce qu'il est aisé de voir à propos de la nomination des professeurs. Jusqu'au IVe siècle, il a régné beaucoup d'arbitraire et d'incertitude dans la manière dont les professeurs étaient choisis. Pour les chaires que les empereurs avaient fondées et qu'ils entretenaient à leurs frais, il ne pouvait pas y avoir de doute : ils avaient évidemment le droit de désigner ceux qui devaient les occuper; mais ce droit, ils l'exerçaient de diverses façons. Il leur arrivait de s'en dessaisir et de le déléguer à des personnes de confiance : c'est ainsi que Marc Aurèle chargea son ancien maître, Hérode Atticus, de pourvoir aux chaires de philosophie qu'il avait instituées à Athènes. Quelquefois le choix était remis à une commission de gens éclairés qui faisaient paraître devant eux les candidats et leur proposaient quelque sujet à traiter, ce qui donnait naissance à des concours véritables. Souvent aussi l'empereur nommait directement lui-même. Philostrate rapporte que les sophistes d'Athènes, qui tenaient beaucoup à « s'asseoir sur le trône, » comme on disait, faisaient le voyage de Rome, et que, du temps de Sévère et de Caracalla, comme ils connaissaient l'importance de l'impératrice Julie, ils essayaient de se glisser dans le cortège de géomètres et de philosophes dont elle aimait à s'entourer : avec la protection de la savante princesse, ils étaient sûrs de l'emporter sur leurs rivaux. Quant aux professeurs payés par les villes, c'étaient naturellement les villes qui les nommaient. Il est assez vraisemblable que les décurions prenaient l'avis de gens capables de bien juger, mais le choix leur appartenait. Il fallait, suivant l'expression officielle, que le professeur fût approuvé par un décret du conseil : *decreto ordinis probatus*, et, s'il ne rendait pas les services qu'on attendait de lui, le conseil qui l'avait choisi pouvait le destituer. Mais ici encore nous voyons intervenir de bonne heure le pouvoir impérial. Sous prétexte que les fonctionnaires publics se forment dans les écoles et qu'il est de l'intérêt général qu'ils y reçoivent une bonne éducation, il se croit autorisé à choisir les maîtres qui les élèvent. C'est un droit que personne ne lui conteste, et quand Eumène fut appelé par Constance Chlore à diriger l'école d'Autun, les habitans ne songèrent qu'à remercier le prince du souci qu'il voulait bien prendre pour eux. Cependant cette intervention de l'empereur devait être rare ; en réalité, c'étaient les villes qui choisissaient presque toujours les maîtres de leurs écoles, le prince ne s'en occupait que par exception. Julien fut le premier qui établit à ce sujet une règle fixe. Il avait un grand intérêt à le faire. Par un édit célèbre, il venait de défendre aux chrétiens d'enseigner dans

les écoles publiques ; selon le mot de Grégoire de Nazianze, il les avait chassés de la science, comme des voleurs du bien d'autrui. Mais il restait beaucoup de villes favorables au christianisme, et, pour que l'édit reçût son exécution, il fallait surveiller les choix qu'elles pouvaient faire. Julien décida, par une loi de 362, que, comme il ne pouvait pas s'occuper de tout, les professeurs seraient désignés par les curiales, ce qui, comme on l'a vu, se faisait ordinairement ; mais il ajouta, ce qui était nouveau, que le choix des curiales devrait être soumis à l'empereur, « afin, disait-il, que son approbation donne un titre de plus à l'élu de la cité. » Nous ne voyons pas que, dans la réaction qui suivit la mort de Julien, cette loi ait été rapportée, et l'on peut croire qu'à partir de ce moment l'empereur participa, d'une manière officielle et régulière, à la nomination de tous les professeurs de l'empire.

Le dernier progrès dans cette voie fut accompli en 425, sous l'empereur Théodose II, par la fondation de l'école de Constantinople. Elle fut établie dans le Capitole de la ville impériale, sous les trois portiques du nord, qui contenaient de vastes exèdres, et qu'on agrandit encore en achetant les maisons voisines. On multiplia le nombre des salles et on les éloigna les unes des autres pour qu'aucune leçon ne fût gênée par le bruit que faisaient les élèves dans le cours voisin. Les professeurs étaient au nombre de trente et un : trois rhéteurs et dix grammairiens latins ; cinq rhéteurs et dix grammairiens grecs ; un philosophe, deux jurisconsultes.

C'est ainsi que fut créée ce que nous pourrions appeler l'université de Constantinople. Cette fois, c'était bien l'autorité impériale qui prenait l'initiative de la création. La loi ne dit pas qui doit fournir à la dépense, mais il est assez probable qu'elle est prise sur le trésor public. Ce qui est sûr, c'est que les professeurs sont traités comme des fonctionnaires, et l'empereur règle qu'après vingt ans de bons services, si l'on n'a rien à leur reprocher, ils recevront, en même temps que leur retraite, la dignité de comtes du premier ordre et seront mis sur le même rang que les *ex-vicarii*. L'enseignement de l'état est fondé, et il est curieux de voir que le jour même où il commence d'exister, il s'attribue aussitôt le monopole. En même temps que la loi interdit aux professeurs de l'université de donner aucune leçon en dehors du Capitole, on défend aux autres d'ouvrir aucune école publique. Ils pourront continuer à enseigner dans l'intérieur des familles : *intra privatos parietes* ; mais, s'ils se font accompagner au dehors par leurs élèves, s'ils les réunissent dans une maison spéciale, ils seront punis des peines les plus sévères et chassés de la ville.

Quoique la loi soit signée par Valentinien III, aussi bien que par Théodose, nous ne savons pas si elle eut un contre-coup dans

l'empire d'Occident, qui se débattait alors contre les barbares. Quant à l'université de Constantinople, il appartient à ceux qui s'occupent de l'empire byzantin de savoir quelles furent ses destinées et ce qui est advenu dans la suite de l'œuvre de Théodose II.

V.

Nous sommes arrivés à la pleine organisation de l'instruction publique vers la fin de l'empire; faisons un retour sur l'époque qui a précédé. Essayons d'avoir quelque idée d'une école romaine au IIIe et IVe siècles de notre ère; demandons-nous ce qu'on y faisait, comment on y vivait et s'il nous est possible de faire quelque connaissance avec les maîtres et les élèves. Sur toutes ces questions, les auteurs anciens sont loin de satisfaire notre curiosité; ils nous donnent pourtant quelques renseignemens qu'il est utile de recueillir.

Alors, comme aujourd'hui, une école se composait d'un certain nombre de professeurs réunis ensemble, dans un local commun, pour l'instruction de la jeunesse : il est impossible que cette réunion n'ait pas eu son chef. Les Romains avaient trop le respect et de l'ordre et de la discipline pour croire que ces établissemens pouvaient se passer d'une direction. Il est, en effet, question, à propos de l'école d'Autun, de celui qu'on appelle le premier des maîtres, *summus doctor;* celui-là paraît bien avoir la haute main sur le reste : c'est un personnage important, qu'on paie beaucoup plus que ses collègues et que l'empereur se donne la peine de choisir lui-même. Il est vraisemblable qu'il était professeur dans l'école en même temps qu'il la dirigeait, et que sa situation devait être à peu près celle des doyens de nos facultés, mais c'est tout ce que nous en savons.

Nous venons de voir que l'école de Constantinople, la plus importante de l'empire, comptait trente et un professeurs : vingt grammairiens, huit rhéteurs, deux jurisconsultes et un philosophe. Cette liste, si on la compare à celles des universités d'aujourd'hui, nous paraît fort incomplète. Sans parler de la médecine, qui s'apprenait alors d'une façon particulière, nous sommes étonnés de voir que les sciences exactes n'y figurent pas. Elles n'étaient pas enseignées par des maîtres spéciaux; le grammairien devait bien en donner quelques notions à ses élèves, mais il avait tant d'autres choses à faire qu'il ne pouvait pas trouver le temps de les approfondir. Malgré ces lacunes qui nous surprennent, soyons assurés qu'à Constantinople l'enseignement devait être beaucoup plus étendu et plus varié qu'ailleurs. D'abord, dans les autres écoles, nous ne rencontrons plus de jurisconsultes. Le droit, cette science

romaine, n'avait de maîtres que dans les deux capitales de l'empire et à l'école de Béryte (Beyrouth), qui paraît lui avoir été spécialement consacrée. Quant à l'enseignement philosophique, il n'existait alors d'une manière sérieuse que dans Athènes. On peut dire que la philosophie n'a pas pu vaincre tout à fait la répugnance que les Romains ont témoignée pour elle dès le premier jour, et que, malgré les efforts de Cicéron et des autres, elle n'est jamais entrée dans le cercle régulier des études. C'est une science complémentaire qui plaît à quelques curieux et que la masse du public a de bonne heure délaissée. Nous voyons qu'au temps des Antonins, où elle brille encore de tant d'éclat, les empereurs hésitent à comprendre les philosophes parmi ceux auxquels ils accordent l'exemption des charges municipales. Ils prétendent d'abord qu'ils sont si peu nombreux qu'il est inutile de les mentionner; puis ils ajoutent que, comme ils font profession de mépriser la richesse, il ne faut pas trop les enrichir. C'est un prétexte facétieux qui permet au législateur de leur refuser les privilèges qu'il accorde aux autres maîtres de la jeunesse. A partir du IIe siècle, la vogue de la philosophie décline de plus en plus. Le triomphe du christianisme lui porte le dernier coup, et saint Augustin nous dit que, de son temps, elle n'est presque plus enseignée nulle part. Il ne reste donc, dans les écoles ordinaires, que des grammairiens et des rhéteurs.

C'est seulement de grammairiens et de rhéteurs que se composait cette école de Bordeaux, que nous connaissons mieux que les autres, grâce à Ausone, qui nous en a beaucoup parlé. Il y avait été élève, puis maître pendant trente ans. Vers la fin de sa vie, il se plaisait, ainsi que tous les vieillards, à revenir aux souvenirs de sa jeunesse, et, comme il était versificateur incorrigible, il s'amusait à les raconter en vers. Un jour, il eut l'idée de chanter la mémoire de tous les parens qu'il avait perdus et d'en composer un poème qu'il appela *Parentalia,* sorte de nécrologe où il ne nous fait pas grâce des cousins les plus éloignés. Une autre fois, ce fut le tour de ses anciens professeurs. Il les énumère tous, l'un après l'autre, et consacre à chacun d'eux une pièce de vers plus ou moins longue, selon leur mérite et leur célébrité. Cette revue nous paraîtrait fort monotone si elle ne nous donnait quelques détails sur ce personnel des écoles du IVe siècle que nous cherchons à connaître.

Nous y voyons d'abord figurer des grammairiens grecs et latins; les deux langues classiques ont continué d'être la base de l'enseignement officiel. Il est pourtant visible que, dans les pays occidentaux, l'étude du grec commence à n'être plus aussi florissante. Ausone, tout en rendant justice au talent des grammairiens grecs de Bordeaux, s'accuse d'avoir peu profité de leurs leçons. Il ajoute

que les autres écoliers faisaient comme lui et que les résultats de cet enseignement étaient médiocres. Il en était de même en Afrique, où, du temps de Tertullien et d'Apulée, les lettrés parlaient grec aussi aisément que latin. Saint Augustin, qui a pourtant appris tant de choses, avoue que le grec lui causait, dans sa jeunesse, beaucoup de répugnance, et il est aisé de voir, dans ses œuvres, qu'il ne l'a jamais bien su. Ainsi s'accomplissait peu à peu la séparation définitive de l'Orient et de l'Occident. Les grammairiens latins étaient, au contraire, en fort grande estime. Tous les élèves passaient par leurs mains et restaient longtemps dans leurs classes; aussi arrivaient-ils quelquefois à la fortune. Cependant l'opinion les mettait fort au-dessous des rhéteurs. Dans l'œuvre d'Ausone, les rhéteurs nous apparaissent comme de grands personnages que l'empereur vient souvent prendre dans leurs chaires pour les attacher à sa personne, comme secrétaires d'état, ou même pour en faire des gouverneurs de province et des préfets du prétoire. Ceux qui n'arrivent pas à cette fortune et qui ne quittent pas l'école n'en ont pas moins, dans la ville où ils enseignent, une situation brillante. Ils font souvent de riches mariages, ils épousent « des femmes nobles et bien dotées. » Leur maison est fréquentée par la bonne société; leur table a de la réputation, et l'on y est attiré moins par les dépenses que fait le maître que par les agrémens de son esprit et le charme de sa conversation piquante.

Pour comprendre comment les professeurs arrivaient quelquefois à être riches, il faut songer que leurs traitemens pouvaient s'élever assez haut. Ils se composaient de sommes payées par l'état ou par les villes et d'une rétribution que donnaient les élèves, c'est-à-dire d'un traitement fixe et d'un traitement éventuel. L'état, dans les rares chaires qu'il avait dotées, était ordinairement assez généreux; les villes, nous l'avons vu, ne se piquaient pas de bien payer les maîtres et de les payer régulièrement. La fortune, quand ils l'obtenaient, devait surtout leur venir de leurs élèves. Aussi travaillaient-ils à en attirer le plus qu'ils pouvaient dans leurs écoles. De là des luttes violentes entre eux, des rivalités passionnées, un désir ardent de se faire connaître, et l'emploi de procédés fort étranges pour répandre leur réputation. Du temps d'Aulu-Gelle, les grammairiens et les rhéteurs de Rome fréquentaient les boutiques de libraires. Là les occasions ne leur manquaient pas pour étaler leur science et faire assaut de belles paroles. Le père de famille, qui ne se fiait pas à la renommée et voulait choisir lui-même le maître de ses enfans, allait les entendre et se décidait pour le plus beau parleur. En Grèce, où les professeurs abondent, le combat pour la conquête des élèves est naturellement plus vif et plus difficile. D'ordinaire,

le grammairien s'entend avec le pédagogue, c'est-à-dire avec l'esclave qui est chargé, dans la maison, de surveiller le travail de l'enfant; il le corrompt par des présens, il le paie, et le pédagogue recommande au père le grammairien qui lui a le plus donné. A Athènes, c'est pis encore. Quand l'écolier débarque au Pirée, il y rencontre d'abord des partisans de chaque école philosophique qui essaient de l'embaucher, comme on y trouve aujourd'hui des recruteurs pour les divers hôtels de la ville. Tout n'est pas fini quand il a fait son choix, et les professeurs travaillent par tous les moyens à s'enlever leurs élèves. Il y en a, dit Philostrate, qui donnent de bons dîners, avec de jolies petites servantes, pour prendre les jeunes gens dans leurs filets. Libanius lui-même, l'honnête Libanius, ne se refusait pas d'user quelquefois de quelques réclames innocentes. Il priait les magistrats qui lui voulaient du bien, quand ils avaient entendu parler un de ses élèves et que le public paraissait content, de demander : « Où donc ce jeune homme a-t-il étudié? » C'était une manière de mettre l'école de Libanius en renom. Du reste, il comptait encore plus, pour son succès, sur son talent, et il avait raison. Le jour où il ouvrit son école d'Antioche, il n'avait que dix-sept auditeurs; après ses premières harangues, il en vint cinquante, et bientôt, nous dit-il, sa renommée fut si grande que l'on chantait ses exordes dans les rues. Le malheur, c'est que, lorsqu'on tient sa réputation et sa fortune de ses élèves, on est trop tenté de les ménager. Comme on a eu beaucoup de peine à les conquérir, on est prêt à faire beaucoup de concessions pour les garder. On n'ose plus les gronder, de peur qu'ils n'aillent chercher des professeurs plus indulgens. Les rôles finissent par être renversés, et ce sont bientôt les élèves qui deviennent les maîtres. Le sage Favorinus s'indignait de ces complaisances : « On voit, disait-il, des professeurs qui vont donner leur leçon chez les jeunes gens riches sans qu'on les ait appelés. Ils s'assoient devant la porte et attendent tranquillement que leur élève ait cuvé le vin qu'il a bu dans les festins de la veille. »

Des maîtres passons aux écoliers. Il y en avait, dans l'antiquité comme chez nous, deux variétés bien différentes : les bons et les mauvais. Les bons écoliers nous sont connus par quelques récits d'Aulu-Gelle. Cet excellent Aulu-Gelle, quoiqu'il soit arrivé à occuper des fonctions publiques, ne fut jamais qu'un de ces élèves honnêtes et appliqués qui redisent toute leur vie avec exactitude la leçon qu'on leur a faite. Il ne parle de ses professeurs que d'un ton attendri; l'époque heureuse pour lui est celle où il étudiait, et son souvenir le ramène toujours à l'école. Quand il y était, il faisait partie de cette élite d'écoliers qui s'attachaient plus particulièrement au maître et ne le quittaient plus. La leçon finie, les autres s'en vont; ceux-là restent. Il est rare que le maître ait un intérieur où il se retire

quand son école est fermée. D'ordinaire, il ne s'est pas marié. — Libanius disait à l'un de ses admirateurs, qui était venu lui offrir sa fille, qu'il ne voulait épouser que l'éloquence. — Ses élèves forment donc toute sa famille. Aussi vit-il avec eux dans la plus complète intimité; ils assistent à ses repas, ils l'accompagnent dans ses promenades et le suivent même au chevet d'un ami malade. La vie qu'ils mènent dans sa compagnie nous paraît fort grave et même légèrement ennuyeuse : pas un moment du jour qui ne soit consacré à des occupations savantes ; on lit pendant le repas; en se promenant, on disserte. Le repos ne se distingue du travail que par la nature des questions qu'on traite. Ces questions, aussi bien celles des heures sérieuses que des momens de loisir, nous paraissent quelquefois minutieuses et futiles. Nous avons peu de goût pour ces recherches pédantes et cette érudition de surface, mais alors on en était charmé. La grammaire, la rhétorique, possédaient les esprits et les rendaient insensibles au reste. Aulu-Gelle raconte qu'il revint un soir, sur un bateau, d'Égine au Pirée, avec quelques-uns de ses camarades. « La mer était calme, dit-il, le temps admirable, le ciel d'une limpidité transparente. Nous étions tous assis à la poupe, et nous avions les yeux attachés sur les astres brillans. » Pourquoi croyez-vous qu'ils regardent ainsi le ciel? Pour avoir quelque prétexte de disserter lourdement sur la vraie forme du nom grec et latin des constellations. Voilà ce que trouvent de mieux à faire des jeunes gens qui côtoient les rivages de l'Attique par une belle nuit étoilée! Veut-on savoir ce qu'étaient pour eux les jours de fêtes et quelles folies ils se permettaient pendant le carnaval? Aulu-Gelle encore va nous l'apprendre : « Quand nous étions à Athènes, nous passions les saturnales d'une manière à la fois très agréable et fort sage, ne relâchant pas notre esprit, — car, suivant le mot de Musonius, relâcher son esprit, c'est la même chose que le lâcher (1) ou le perdre, — mais l'égayant et le reposant par des conversations piquantes et honnêtes. Nous nous réunissions tous à la même table, et celui qui, à son tour, était chargé des apprêts du repas, devait se procurer d'avance quelque livre d'un ancien écrivain grec ou latin avec une couronne de laurier pour être donnée en prix au vainqueur. Puis il préparait autant de questions qu'il y avait de convives. Quand il en avait donné lecture, on les tirait au sort. Le premier commençait, et, si l'on jugeait qu'il avait bien répondu, on lui donnait le prix. Sinon, on passait au voisin, et, quand la question restait sans réponse, on suspendait la couronne à la statue du dieu qui présidait au festin. Quant aux sujets pro-

(1) J'essaie de rendre le jeu de mot qui se trouve dans le latin : *Remittere animum quasi amittere est.*

posés, c'était l'explication d'un texte obscur ou d'un petit problème d'histoire, la discussion d'une opinion philosophique, un sophisme qu'il fallait résoudre, ou bien encore quelque forme étrange ou inusitée d'un mot ou d'un verbe dont on devait rendre compte. » C'est ainsi que, non-seulement à Athènes et à Rome, mais dans les lieux de plaisir et de joie, à Tibur, à Ostie, à Pouzzoles, à Naples, se passait le temps des fêtes pour Aulu-Gelle et ses studieux amis.

On pense bien que les mauvais écoliers avaient d'autres goûts et qu'ils se livraient à des divertissemens un peu moins pacifiques. Ils étaient bruyans, désordonnés; ils accueillaient les nouveaux arrivés par toute sorte de vexations et les forçaient de payer cher leur bienvenue. Ils formaient des associations qui en venaient quelquefois aux mains dans les rues. Il y en avait à Carthage qui s'appelaient les Ravageurs, *Eversores*, et qui faisaient le tourment de leurs professeurs et de leurs camarades. Ils troublaient le cours des maîtres qui ne leur plaisaient pas et les forçaient de fermer leur école. Pour leur échapper, saint Augustin prit le parti d'aller enseigner la rhétorique à Rome; mais il y trouva d'autres inconvéniens qu'il ne soupçonnait pas. Les élèves y avaient la mauvaise habitude de ne pas payer leurs professeurs; le jour de l'échéance, ils disparaissaient pour aller suivre un autre cours et passaient ainsi d'un maître à l'autre sans s'acquitter envers aucun. Ils vivaient pourtant sous une législation sévère et l'autorité les traitait souvent avec rigueur. Nous avons une loi fort curieuse de Valentinien Ier, qui montre toutes les précautions qu'on avait prises pour les tenir dans le devoir. On exige d'abord que, dès leur arrivée, ils se présentent au magistrat chargé du recensement de la cité (*magister census*) : ils doivent lui remettre le passeport que leur a délivré le gouverneur de leur province et qui contient, avec la permission de venir étudier à Rome, quelques renseignemens sur la situation de leur famille. Ils feront ensuite connaître à quel genre d'études ils se destinent et dans quelle maison ils logent, afin qu'on puisse les surveiller. La police aura l'œil sur eux. Elle essaiera de savoir comment ils se conduisent, s'ils ne font pas partie de quelque association coupable, s'ils ne fréquentent pas trop les spectacles, s'ils assistent à ces festins de mauvaise compagnie qui se prolongent jusqu'au jour. « Nous accordons le droit, ajoute l'empereur, au cas où un jeune homme ne se comporterait pas comme l'exige la dignité des études libérales, de le faire battre de verges publiquement et de l'embarquer pour le renvoyer chez lui. » Quant à ceux qui se conduisent bien et qui vaquent assidûment à leurs études, il leur est permis de rester à Rome jusqu'à l'âge de vingt ans. Passé ce temps, s'il y en a qui ne retournent pas volontairement dans leurs foyers, on aura soin de les y contraindre en leur infligeant une peine

humiliante. Voilà des mesures dont la sévérité prouve à quels excès se laissait quelquefois entraîner la turbulence des écoliers.

VI.

Le système d'enseignement dont nous venons d'étudier l'histoire n'est pas, comme tant d'autres institutions humaines, une œuvre de hasard, le produit de quelques circonstances fortuites; il n'a pas été non plus imaginé de toutes pièces par des politiques, imposé à l'empire par des hommes d'état prévoyans. A le prendre dans ses origines lointaines, c'est la réalisation d'une idée philosophique.

Tout le monde se souvient d'avoir lu, dans les prologues de Salluste, les belles phrases où il établit la supériorité de l'esprit sur le corps : « C'est l'esprit qui est le véritable maître de la vie... L'esprit doit commander, le corps obéir. Le premier nous rapproche des dieux; l'autre nous est commun avec les bêtes. » Cette idée ne nous semble aujourd'hui qu'un lieu-commun vulgaire, et nous sommes surpris de l'entendre proclamer d'un ton si solennel. Mais alors elle était nouvelle, surtout chez un peuple que sa nature portait à n'admirer guère que la force brutale. Aussi ne l'avait-il pas trouvée lui-même, elle résumait tout un long travail de la pensée grecque. Née dans les écoles des philosophes socratiques vers le IIIe siècle avant notre ère, propagée par les écrits des sages et parcourant le monde avec eux, acceptée peu à peu, chez les Grecs et les Romains, comme une incontestable vérité, elle finit par prendre un corps et se traduire en fait. Appliquée à l'éducation de la jeunesse, elle en changea le caractère. L'Hellène, dans les premiers temps, ne mettait pas une grande différence entre son esprit et son corps; comme ils lui sont nécessaires tous les deux, il les soigne autant l'un que l'autre. L'idéal qu'il imagine, le dessein qu'il poursuit dans l'éducation de la jeunesse, c'est d'établir entre eux une sorte d'harmonie. Les philosophes ont dérangé l'équilibre; en insistant, comme ils font, sur l'infériorité du corps, ils ont ôté le goût de s'en occuper. Aussi la gymnastique, qui tenait d'abord tant de place dans la vie des Grecs, ne tarde pas à être négligée et finit par disparaître.

Mais voici une autre conséquence : l'esprit étant le maître, le premier de tous les arts doit être celui qui donne le plus à l'esprit le sentiment de sa supériorité. Cet art, sans aucun doute, c'est l'éloquence. Cicéron, Quintilien, Tacite, l'ont bien montré dans les admirables tableaux qu'ils tracent des assemblées populaires. Qu'on se figure, sur la place publique d'Athènes ou de Rome, un peuple entier réuni, c'est-à-dire des gens endurcis à la peine, des artisans vigoureux, des paysans robustes. Ils savent qu'ils sont la force et

le nombre; ils s'agitent, ils menacent, ils éclatent en cris de fureur. Tout à coup un homme se lève, un homme pâli par l'étude et la réflexion, quelquefois fatigué par l'âge, le plus faible, le plus chétif de tous. Il parle, et peu à peu les colères tombent, les dissentimens s'apaisent; bientôt cette multitude divisée semble n'avoir plus qu'une âme, l'âme même de l'orateur, qui s'est communiquée à tous ceux qui l'écoutent. N'est-ce pas le triomphe le plus éclatant de l'esprit sur la force matérielle, de l'âme sur le corps? Et, s'il est vrai que l'éducation doit être surtout la culture de l'esprit, n'est-il pas naturel que l'art où la prédominance de l'esprit se manifeste d'une manière si visible en soit le fondement? C'est ainsi que l'éloquence prit, dans l'enseignement des peuples anciens, une place qu'elle n'a pas tout à fait perdue chez les modernes.

Est-il vrai, comme on l'a dit souvent de nos jours, qu'ils aient eu tort d'en faire la principale étude de la jeunesse? Je suis bien loin de le croire. Laissons de côté l'utilité directe qu'on trouve dans les pays libres, où la parole est souveraine, à enseigner de bonne heure aux enfans l'art de parler : à Rome, par exemple, c'était un talent nécessaire pour tous ceux que leur naissance appelait à la vie publique, et, comme ils ne pouvaient pas s'en passer, on comprend que leur premier souci ait été de l'acquérir. Mais les autres, ceux auxquels l'accès des honneurs était à peu près fermé et qui ne devaient avoir que très rarement, dans leur vie, l'occasion de parler en public, ne trouvaient-ils donc aucun profit à ces exercices oratoires auxquels on condamnait leur jeunesse? Je pense, au contraire, qu'ils leur étaient fort utiles. A ne les prendre que comme un moyen d'éducation générale, pour former non-seulement l'orateur, mais l'homme, et le préparer à tout, il n'y en a guère de plus efficace (1). Quand on veut composer un discours, faire parler un personnage réel ou imaginaire, dans une circonstance donnée, il faut d'abord trouver des raisons et les mettre en ordre; c'est une nécessité qui force les esprits paresseux à un travail salutaire. Ce qu'il y a d'un peu romanesque dans le sujet qu'ils ont à traiter est pour eux une excitation de plus. On s'imagine aujourd'hui qu'il sera plus facile à un jeune écolier d'exprimer ses sentimens véritables que d'entrer dans ceux des personnages d'autrefois : c'est une grande erreur. La vie ordinaire le frappe très médiocrement; il jouit en ingrat et presque sans s'en apercevoir des biens qu'elle lui prodigue. C'est en sortant un peu de lui qu'il se connaît mieux. L'effort qu'il lui faut faire pour parler au nom d'un autre éveille et ouvre son esprit, et il lui

(1) C'est ce que Sénèque le père exprimait avec beaucoup de bonheur, quand il disait à son fils : *Eloquentiæ tantum studeas : facilis ab hac ad omnes artes discursus; instruit etiam quos non sibi exercet.*

arrive qu'il apprend à distinguer ses impressions propres en essayant d'exprimer celles d'un étranger. Sans compter que, pour prêter à un personnage de l'histoire le langage qui lui convient, il faut le connaître, et qu'il faut connaître aussi ceux auxquels il parle, démêler leurs dispositions, deviner leur caractère, si l'on veut trouver les raisons qui pourront les convaincre : ce qui suppose une première observation du monde et de la vie. Il est donc certain que l'exercice de l'art oratoire n'est pas inutile aux jeunes intelligences, puisqu'il développe chez elles la fécondité de l'esprit, l'habitude de la réflexion, la connaissance d'elles-mêmes et des autres.

Mais s'il est bon que la jeunesse s'exerce dans l'art oratoire, convient-il, comme faisaient les anciens, de lui enseigner l'éloquence par la rhétorique? La rhétorique, je le sais, ne jouit pas d'une bonne renommée; c'est un art suspect et discrédité. Je ne crois pas pourtant qu'il y ait jamais eu d'éloquence sans rhétorique; chaque orateur se fait la sienne quand il ne l'a pas trouvée toute faite avant lui. Caton, l'ennemi des rhéteurs grecs, qui voulait à toute force les empêcher d'entrer à Rome, était un rhéteur à sa façon. Il avait remarqué certains procédés qui ne manquaient pas leur effet sur le peuple, et il les employait volontiers. Il les nota soigneusement dans ses ouvrages quand il devint vieux, et en transmit la connaissance à son fils. Ce n'était guère la peine, puisqu'il avait composé lui-même une rhétorique, d'être si sévère pour celle des Grecs, qui résumait la pratique de plusieurs siècles et contenait des observations si ingénieuses et si vraies. Quant à la déclamation, qu'on a tant attaquée et dont l'abus produit de si mauvais résultats, prise en elle-même et retenue dans de certaines limites, elle peut aisément se défendre. L'apprentissage de tous les métiers et de tous les arts se fait de la même façon; la pratique s'y joint toujours à la théorie; tous imaginent pour l'apprenti des exercices qui ressemblent à ce qu'il doit faire plus tard et l'y préparent. Et qu'est-ce que la déclamation sinon une manière de former un jeune homme aux luttes réelles par des combats fictifs, la petite guerre avant la grande?

Il n'y avait donc rien de blâmable dans le principe même de cette éducation. Voici d'où venait le péril. Si l'on n'avait pas tort d'enseigner la rhétorique aux jeunes gens, il était dangereux de la leur enseigner seule. Nous avons vu déjà qu'en réalité ils n'apprenaient qu'elle. Le grammairien, qui était chargé de tout le reste, avait trop à faire pour suffire à tout. Il se bornait à donner de toutes les sciences quelques notions confuses et n'enseignait que ce qu'il était indispensable à un orateur de savoir. Son cours, qui aurait dû avoir tant d'importance, était devenu une simple préparation à la rhétorique. Les élèves se trouvaient donc livrés sans contrepoids à

une seule étude, et les inconvéniens qu'elle peut offrir n'avaient plus pour eux de remèdes. Cicéron, avec son grand bon sens, a vu le mal, et il le signale dans son traité sur l'art oratoire (*de Oratore*). Il lui semble que la rhétorique toute seule ne suffit pas pour former l'orateur accompli et qu'il faut qu'il sache toutes les autres sciences à fond. C'est une exigence qui a paru excessive à quelques critiques; en réalité, Cicéron ne demande qu'une chose qu'il était facile de lui accorder : il veut qu'on fasse précéder la rhétorique d'un vaste enseignement qui soit sérieux et approfondi. S'il avait précisé davantage sa pensée, il aurait dit qu'il fallait donner plus d'importance aux leçons du grammairien, lui faire dans l'école une plus grande place et une situation plus haute, que l'histoire, les sciences exactes, la philosophie méritent d'être enseignées pour elles-mêmes et non pas seulement dans leurs rapports avec la rhétorique; enfin que c'est une grande force et un grand avantage pour l'orateur de ne pas s'être spécialisé trop vite. Mais le courant était trop fort, et Cicéron ne put pas l'arrêter; on alla plus loin encore après lui. Cicéron trouvait exagéré qu'on s'occupât de former l'orateur dès l'âge de sept ou huit ans, quand il entre dans les classes; Quintilien exige qu'on le prenne au berceau. Pour lui, ce n'est plus seulement le grammairien, c'est la nourrice qui est chargée de préparer l'enfant pour le rhéteur : elle doit veiller sur ses premiers mots comme sur ses premiers pas. On peut dire qu'il entre en rhétorique le jour de sa naissance.

La rhétorique, quand elle est seule et que rien n'en corrige l'effet, peut avoir des inconvéniens de plus d'une sorte, qu'il est inutile d'indiquer tous. Je n'en veux signaler qu'un qui me semble grave. Aristote fait remarquer avec beaucoup de bon sens que le raisonnement oratoire ne repose pas sur la vérité absolue, mais sur la vraisemblance et que les argumens des orateurs ne sont pas obligés d'être aussi rigoureux que ceux des philosophes. Quand il s'agit d'entraîner une foule ignorante et tumultueuse, un syllogisme aurait peu de succès. Pour se faire écouter et comprendre, l'orateur doit s'appuyer sur les opinions qui ont cours dans la société et suffisent à la pratique de la vie commune. On les appelle des vérités générales, mais elles ne sont vraies qu'en partie; on peut presque toujours leur opposer des vérités contraires, et, entre les unes et les autres, il est permis d'hésiter. La sagesse des nations aime à s'exprimer en proverbes; or, il n'y a rien de plus commun que de trouver des proverbes qui se contredisent sans qu'on puisse affirmer qu'aucun d'eux soit tout à fait faux ou entièrement vrai. Il s'ensuit qu'on peut souvent, dans les affaires humaines, soutenir le pour et le contre avec une apparence de vérité, et qu'il est facile, quand on le veut bien, de trouver des raisons probables pour deux causes

opposées. Voilà ce qu'apprend, en somme, la rhétorique; et l'on comprend qu'il puisse être dangereux qu'un art qui ne repose que sur les probabilités et la vraisemblance soit étudié seul. Si la jeunesse qui se livre à cette étude n'a pas auprès d'elle un autre enseignement qui la ramène à la vérité, elle risque d'en perdre peu à peu le sentiment et le goût. C'est sur cette pente que glissa l'éducation romaine et l'on peut dire qu'elle descendit la côte jusqu'au bout. La déclamation devait préparer l'élève, par des plaidoiries fictives, à plaider un jour des causes vraies; c'est un exercice qui ne lui est utile que si les sujets qu'on lui donne ressemblent à ceux qu'il aura plus tard à traiter; or déjà, du temps de Quintilien, on choisissait de préférence dans les écoles des matières extravagantes. On les prenait tout exprès en dehors de la réalité et de la vie pour piquer la curiosité des jeunes gens et leur donner une occasion de montrer leur esprit; les plus ridicules étaient précisément les plus goûtées, parce qu'il y avait plus de mérite à s'y faire applaudir. C'est ainsi que, d'excès en excès, on finit par ne plus faire vivre les élèves que dans un monde de fantaisie, où rien n'était plus réel, où l'on inventait des incidens romanesques, où l'on discutait des lois imaginaires, où des personnages de convention n'exprimaient que des sentimens de théâtre. De plus, on avait l'habitude de faire plaider aux jeunes gens, pour les mieux exercer, les deux causes contraires. Ils les soutenaient successivement l'une et l'autre avec la même indifférence, trouvant toujours quelque chose à dire, grâce aux vérités générales qui fournissent complaisamment des raisons pour tout, et quand ils avaient également réussi dans les deux plaidoiries opposées, ils en concluaient que le sujet par lui-même n'a aucune importance et que l'art consiste uniquement à trouver à propos de tout des argumens ingénieux et de belles phrases. Sur ces entrefaites, l'empire s'était établi et il avait supprimé les assemblées populaires; c'était un changement grave dont l'école ne semble pas s'être aperçue. Elle continue à former des orateurs comme si le Forum n'était pas devenu muet et si la parole jouait toujours le même rôle dans les affaires de l'état. Loin de souffrir du régime nouveau, la rhétorique semble d'abord y gagner. Autrefois, elle préparait aux luttes politiques; maintenant, elle devient son but à elle-même; on n'apprend plus à parler que pour le plaisir de savoir parler. C'est ce que Sénèque exprime dans cette phrase énergique : *Non vitæ sed scholæ discimus*. Ce qui est étrange, c'est que jamais la parole n'a été plus aimée que depuis qu'elle ne mène à rien. L'éloquence de l'école, qui n'a plus à craindre la concurrence de l'autre, devient plus triomphante que jamais et s'enfonce dans ses défauts, que la pratique de la vie et la comparaison avec l'éloquence réelle ne peuvent plus corriger.

Il n'est pas douteux que cette éducation n'ait eu des conséquences fâcheuses pour l'empire. Soyons sûrs qu'elle a laissé sa marque sur les générations qu'elle a formées. Pour avoir quelque idée de ce qu'elle a pu faire des élèves, cherchons à savoir ce qu'étaient les maîtres : on doit pouvoir étudier sur eux-mêmes l'effet des leçons qu'ils donnaient aux autres. Les professeurs, nous l'avons vu, formaient alors une classe puissante et nombreuse. Dans cette foule, il devait se trouver des personnages très différens : la plupart pourtant se ressemblent, et ils ont des traits communs qu'ils tiennent du métier qu'ils exercent. Pline le jeune, parlant d'un rhéteur qu'il venait d'entendre, disait : « Il n'y a rien de plus sincère, de plus candide, de meilleur que ces gens-là : *Scholasticus est; quo genere hominum nihil aut sincerius, aut simplicius, aut melius.* » Je crois que Pline a raison, et que les « hommes d'étude » méritaient ordinairement les éloges qu'il leur a donnés. Leur vie appartenait toute au travail. S'ils voulaient atteindre à la perfection, — et tous y aspiraient, — ils ne pouvaient pas perdre un moment du jour. Toutes les dissipations leur étaient donc interdites et cette existence studieuse les préservait des dangers auxquels exposent ordinairement les loisirs. En même temps, ils sont fiers de leur art; les applaudissemens qui les accueillent les rendent pour ainsi dire respectables à eux-mêmes; ils se regardent comme les prêtres de l'éloquence et ne voudraient rien faire qui fût indigne d'elle. Ce sont donc ordinairement des gens honnêtes, mais, suivant l'expression de Pline, d'une honnêteté naïve : *nihil simplicius.* Comme ils vivent dans un monde imaginaire, ils n'ont guère le sens de la réalité. Ils ne vont pas au fond des choses et s'en tiennent volontiers aux apparences. L'habitude qu'ils ont prise d'appuyer leurs raisonnemens sur les opinions qui ont cours dans le monde les rend fort indulgens pour les préjugés. Ils les acceptent aisément et les répètent sans y trop regarder. Avant tout ils respectent les traditions et vivent du passé. Les rhéteurs de l'époque d'Auguste, dont Sénèque le père nous a transmis les déclamations, et ceux du IVe siècle, qui florissaient dans la Gaule, parlent et pensent à peu près de la même façon ; sur les hommes et les choses ils ont les mêmes idées. C'est que l'école est de sa nature conservatrice ; on y garde religieusement toutes les vieilles pratiques, toutes les anciennes opinions, et les erreurs même y sont traitées avec égard quand le temps les a consacrées. Voilà pourquoi les écoles de Rome se sont montrées d'abord si rebelles au christianisme. Il n'y avait pas là, autant qu'ailleurs, de ces âmes inquiètes, malades, tourmentées de désirs, éprises d'inconnu, à la recherche d'un nouvel idéal. Le rhéteur véritable éprouve une telle admiration pour son art, il en est si occupé, si possédé, qu'il ne découvre rien au-delà et que les nouveautés lui

sont suspectes. Jusqu'à la fin il s'en est trouvé un certain nombre que la nouvelle doctrine, partout victorieuse, n'a pas pu vaincre. Comme ils ne sont pas agressifs, ils ne lui résistent pas ouvertement, ils se contentent de ne pas s'occuper d'elle; ils ne l'attaquent pas, ils l'ignorent, ils feignent de croire qu'il ne s'est rien passé autour d'eux et que le monde continue son ancien train. Quand ils sont appelés à parler devant l'empereur dans quelque circonstance officielle, ils ne se demandent pas à quelle religion il appartient; ils invoquent sans façon les anciens dieux et continuent à tirer leurs plus beaux effets de la vieille mythologie. Ce qui est merveilleux, c'est qu'on les laisse dire et qu'un prince dévot comme Théodose, qui poursuit partout impitoyablement le paganisme, n'ose pas le proscrire de l'école.

Nous touchons ici à l'un des points les plus curieux et les plus surprenans de l'étude que nous avons entreprise : je veux parler de la confiance absolue, et, pour ainsi dire, du respect superstitieux qu'inspirait alors cette éducation à laquelle nous trouvons tant à reprendre. Dans les premiers temps, beaucoup de bons esprits avaient été frappés des dangers qu'elle présente. « C'est une école d'impudence, » disait Crassus, quand il entendait les applaudissemens dont les élèves saluaient les déclamations de leurs camarades. « C'est une école de sottise, » ajoutait Pétrone; et Tacite n'était pas beaucoup plus indulgent, dans son *Dialogue des orateurs*. Mais peu à peu ces protestations cessent, et à partir du IIe siècle personne n'attaque plus cette façon d'élever la jeunesse. A ce moment, la rhétorique triomphe aussi bien chez les Grecs que dans les pays de l'Occident; ces deux mondes, qui vont se séparant de plus en plus l'un de l'autre, se réunissent encore dans l'admiration qu'ils ont pour elle. Voudra-t-on me croire si je dis que c'est la rhétorique qui a rendu à la Grèce le sentiment d'elle-même et de sa supériorité sur les autres peuples? Il n'y a pourtant rien de plus vrai. Ce sentiment, elle l'avait à peu près perdu après sa défaite. Elle se chercha pendant près d'un siècle et ne sut que flatter bassement ses maîtres. C'est seulement avec l'empire qu'elle se réveille; et lorsque, sous Nerva, commence la seconde sophistique, il s'opère chez elle une sorte de renaissance. Nous avons peine à nous figurer l'enthousiasme qui accueillait les grands sophistes grecs lorsqu'ils sortaient de leurs écoles, dans quelque solennité publique, pour se faire entendre au peuple. Une foule composée de toutes les nations se pressait dans les lieux où ils devaient parler, et les étrangers eux-mêmes, qui ne pouvaient pas les comprendre, « les écoutaient avec ravissement, comme des rossignols mélodieux, admirant la rapidité de leur parole et l'harmonie de leurs belles phrases. » C'étaient des

ıètes qui rappelaient celles que le dithyrambe et la tragédie donnaient autrefois aux Athéniens; la parole avait remplacé la poésie et la musique, et les contemporains d'Hérode Atticus ou de Polémon prenaient autant de plaisir en les entendant déclamer que leurs pères lorsqu'ils écoutaient un hymne de Pindare ou un drame de Sophocle.

L'admiration que les rhéteurs excitaient à Rome, pour être un peu moins bruyante, n'en était pas moins vive. Les représentations qu'ils donnaient aux grands jours dans les salles de lecture publique, et plus tard à l'Athénée, étaient suivies par tous les lettrés et accueillies par des applaudissemens unanimes. C'est sans doute au sortir d'un de ces triomphes que Quintilien appelait l'éloquence la reine du monde : *regina rerum oratio*, et qu'il proclamait d'un ton d'oracle « que c'est le don le plus précieux que les dieux ont fait aux mortels. » S'il en est ainsi, les écoles où l'on cultive ce présent du ciel deviennent de véritables sanctuaires, et l'art qui se pique de nous l'enseigner mérite toute notre vénération. Aussi le même Quintilien va-t-il jusqu'à prétendre « que la rhétorique est une vertu. » Nous sommes tentés de sourire de ces éloges exagérés; nous avons tort, et un peu de réflexion nous montre que l'enthousiasme de Quintilien peut aisément s'expliquer. Songeons que non-seulement les nations civilisées semblaient s'être alors entendues pour faire de la rhétorique le fondement de leur enseignement public, mais qu'elle charmait aussi les nations barbares. A peine les armées romaines avaient-elles pénétré dans des pays inconnus qu'on y fondait des écoles; les rhéteurs y arrivaient sur les pas du général vainqueur, et ils apportaient la civilisation avec eux. Le premier souci d'Agricola, quand il eut pacifié la Bretagne, fut d'ordonner qu'on enseignât aux enfans des chefs les arts libéraux. Pour les pousser à s'instruire, il les prit par la vanité. « Il affectait, dit Tacite, de préférer l'esprit naturel des Bretons aux talens acquis des Gaulois; en sorte que ces peuples, qui refusaient naguère de parler la langue des Romains, se passionnèrent bientôt pour leur éloquence. » A peine les Gaulois étaient-ils vaincus par César que s'ouvrit l'école d'Autun. Elle fut vite florissante, et nous savons que, quelques années plus tard, sous Tibère, les enfans de la noblesse gauloise venaient en foule y étudier la grammaire et la rhétorique. Pour nous faire entendre qu'il n'y aura bientôt plus de barbares et que les extrémités du monde se civilisent, Juvénal nous dit que, dans les îles lointaines de l'Océan, à Thulé, on songe à faire venir un rhéteur :

De conducendo loquitur jam rhetore Thule.

Est-il surprenant que cet art, qui faisait ainsi des conquêtes pour Rome, n'ait pas semblé aux Romains aussi frivole qu'à nous? Ils sentaient bien qu'ils lui devaient une grande reconnaissance et que l'unité romaine s'était fondée dans l'école. Des peuples qui différaient entre eux par l'origine, par la langue, par les habitudes et les mœurs, ne se seraient jamais bien fondus ensemble si l'éducation ne les avait rapprochés et réunis. On peut dire qu'elle y réussit d'une façon merveilleuse : dans la liste des professeurs de Bordeaux, telle qu'Ausone nous l'a laissée, nous voyons figurer, à côté d'anciens Romains, des fils de druides, des prêtres de Bélénus, le vieil Apollon gaulois, qui enseignent, comme les autres, la grammaire et la rhétorique. Les armes ne les avaient qu'imparfaitement soumis, l'éducation les a domptés. Aucun n'a résisté au charme de ces études, qui étaient nouvelles pour eux. Désormais dans les plaines brûlées de l'Afrique, en Espagne, en Gaule, dans les pays à moitié sauvages de la Dacie et de la Pannonie, sur les bords toujours frémissans du Rhin, et jusque sous les brouillards de la Bretagne, tous les gens qui ont reçu quelque instruction se reconnaissent au goût qu'ils témoignent pour le beau langage. On est lettré, on est Romain, quand on sait comprendre et sentir ces recherches d'élégance, ces finesses d'expressions, ces tours ingénieux, ces phrases périodiques qui remplissent les harangues des rhéteurs. Le plaisir très vif qu'on éprouve à les entendre s'augmente de ce sentiment secret qu'on montre en les admirant qu'on appartient au monde civilisé. « Si nous perdons l'éloquence, disait Libanius, que nous restera-t-il donc qui nous distingue des barbares ? »

Ainsi les services que cette éducation a rendus aux Romains leur en cachaient les défauts. Elle leur avait été si utile qu'il ne venait à l'esprit de personne que Rome pût jamais s'en passer. C'est ce qui explique que ces pauvres empereurs, qui avaient tant d'affaires graves sur les bras, tant d'ennemis à combattre, tant d'adversaires à surveiller, se soient occupés jusqu'au dernier moment avec tant de sollicitude des écoles et des maîtres; voilà aussi pourquoi le christianisme, à qui cette éducation était manifestement contraire, n'a pas essayé, après sa victoire, de la détruire ou même de la changer. Probablement il aurait eu de la peine à y réussir. La société romaine s'y était attachée avec passion comme à sa dernière défense; elle lui semblait se confondre avec la civilisation menacée. — Le fait est qu'elle ne disparut qu'avec la civilisation elle-même, quand l'empire périt sous les coups des Goths et des Francs.

GASTON BOISSIER.

UN CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE FINANCIÈRE

DE LA FRANCE

II[1].

LES EXCÈS DE LA SPÉCULATION AU DÉBUT DU RÈGNE DE LOUIS XV.

I.

LA BANQUE DE LAW ET LA COMPAGNIE DES INDES. — FAVEUR DES BILLETS. — HAUSSE DES ACTIONS.

La mort de Louis XIV fit éclater une crise politique. Louis XV avait cinq ans, et la régence appartenait au duc d'Orléans, premier prince du sang. Mais le roi, par son testament, avait attribué tous les pouvoirs du gouvernement et la nomination à tous les emplois à un conseil de régence qu'il avait pris soin de désigner et dans lequel il avait placé aux premiers rangs le duc de Bourbon, le comte de Toulouse et le duc du Maine ; en donnant en outre à ce prince, assisté du maréchal de Villeroy comme gouverneur, l'édu-

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1883 et du 15 janvier 1884.

cation et la garde du roi mineur avec le commandement de sa maison militaire, il faisait peser sur le régent une odieuse et permanente suspicion. Ces dispositions, qui substituaient à la concentration excessive et personnelle du pouvoir une administration collective paralysant l'action du chef de l'état, rencontrèrent la double réaction aristocratique et parlementaire que faisait naître la fin du grand règne. Aussi, dans sa mémorable séance du 2 septembre, le parlement, le lendemain même de la mort de Louis XIV et avec un empressement significatif, déféra au duc d'Orléans, avec le titre de régent, tous les droits qui en dérivaient, la nomination du conseil de régence, la tutelle et la garde du roi mineur, ainsi que le commandement de sa maison militaire. Le prince, répondant aux sentimens qui venaient de lui attribuer l'autorité souveraine, rétablit le parlement (édit du 15 septembre) dans son ancien droit de remontrances suspendu par les déclarations de 1667 et 1673, et sacrifia le pouvoir ministériel à la noblesse, en remplaçant les secrétaires d'état par des conseils composés en partie de grands seigneurs.

Moins de quinze jours après la séance du 2 septembre, le nouveau gouvernement était organisé : six conseils correspondant aux anciens départemens ministériels étaient chargés d'examiner, de diriger, de décider toutes les affaires, et devaient les porter ensuite au conseil de régence, où elles seraient réglées à la majorité des suffrages : le régent conservait la disposition des charges, des emplois, des pensions, des gratifications. Le contrôle général était supprimé, et le duc de Noailles, président du conseil des finances, avait la direction des affaires.

La crise politique n'avait pas éteint la crise financière. A peine institué, le conseil de régence eut à pourvoir à l'acquittement de la dette exigible. Le duc de Saint-Simon proposa résolument de ne pas reconnaître les engagemens de Louis XIV; mais, pensant que le régent ne devait pas compromettre son autorité nouvelle, « par un coup si violent, » il demanda que les états généraux fussent convoqués pour *déclarer la banqueroute*. Le duc d'Orléans était peu disposé à exposer le pouvoir qui venait de lui être confié aux agitations et aux incertitudes d'une assemblée : le duc de Noailles et le conseil repoussèrent unanimement la proposition par un sentiment d'honneur dont la sincérité ne saurait être mise en doute. Cependant, lorsqu'ensuite ils réduisirent arbitrairement les effets royaux, les rentes, les gages des offices nouveaux et les augmentations de gages qui avaient été vendus, et qu'ils chargèrent une chambre de justice de faire restituer aux gens d'affaires, aux banquiers, aux traitans, une partie de leurs bénéfices, ils ne firent que substituer des banqueroutes partielles à la banqueroute générale qu'ils avaient repoussée avec indignation.

Il était surtout urgent de mettre fin à la situation violente dans laquelle se trouvaient depuis plus d'un an les effets royaux. Le désordre avait été tel qu'on ne connaissait même pas avec certitude la nature de chacun d'eux et la somme totale à laquelle ils s'élevaient : on savait que beaucoup de doubles emplois en avaient augmenté la quantité. Il était nécessaire de commencer par une opération qui pût procurer la connaissance exacte de ces papiers, et permettre d'en suivre l'origine et d'en constater les doubles emplois. Une déclaration (7 décembre 1715) ordonna que tous les billets faits pour le service de l'état jusqu'au 1er septembre : les promesses de la caisse des emprunts, — les billets de la caisse Legendre, — tous les billets de l'extraordinaire de guerre, de la marine et de l'artillerie, — les assignations de toute nature, — les ordonnances sur le trésor, seraient rapportés, dans le délai d'un mois, devant des commissaires du conseil, chargés de *viser* chacun de ces effets, et qu'après le *visa*, il serait pourvu à leur liquidation, à leur réduction, à leur conversion en d'autres billets qui seraient appelés *billets de l'état* et qui porteraient intérêt à 4 pour 100 jusqu'à leur remboursement : 596 millions d'effets royaux furent présentés, et l'opération du *visa* dura quatre mois. On procéda alors à « un examen scrupuleux de la qualité et de la profession de chaque propriétaire, et à une discussion exacte de la nature de chacun des effets en suivant leur origine par rapport à la valeur qui en avait été fournie, à leur destination, au commerce qui en avait été fait, afin de rendre autant que possible la justice qui est due aux porteurs de chaque espèce de papiers, *proportionnellement aux fonds que le trésor est en état de fournir pour acquitter exactement les intérêts des nouveaux billets qui seront donnés en échange de tous les anciens.* » Ce dernier point de vue donne bien à la liquidation le caractère d'une faillite. Les 200 millions de billets de l'état qu'on avait d'abord eu la pensée d'y affecter furent portés à 250 (Déclaration d'avril 1715) ; mais sur cette somme 190 millions seulement furent délivrés en échange des anciens effets royaux et 60 millions furent employés à acquitter d'autres dettes aussi légitimes et également exigibles (1). L'opération eut, en définitive, pour résultat de convertir 596 millions d'effets royaux en 190 millions de billets de l'état, et les porteurs n'eurent même pas la consolation de posséder au moins une valeur non dépréciée ; car ces billets, dont le remboursement était promis sans être assuré, perdirent immédiatement sur le marché 40 pour 100.

Ces réductions ne suffisaient pas pour ramener l'ordre dans les finances de l'état. En 1713, les rentes sur l'Hôtel de Ville avaient

(1) Rapport du duc de Noailles du 2 juin 1717.

été réduites du denier 20 au denier 25 et leur capital avait été diminué; il parut naturel d'appliquer le même traitement aux rentes constituées sur les recettes générales, dont les propriétaires « avaient dû compter eux-mêmes sur cette réduction, soit parce que le taux de leurs rentes était excessif, soit parce qu'ils savaient que les rentes de l'Hôtel de Ville avaient été réduites. » Les arrérages de ces rentes, dont quelques-unes étaient au denier 12, furent donc réglés au denier 25 et réduits de 6,649,000 à 3,483,000; c'était une banqueroute de près de moitié: en outre, comme en 1713, le capital fut aussi réduit; il était de 104 millions, il fut diminué de 24.

On n'obtint pas un résultat moins important en réduisant aussi au denier 25 les augmentations de gages fixes et héréditaires, les intérêts des finances d'offices dues et non liquidées, les gages attribués aux offices créés depuis 1689. Rien n'eût été plus légitime et plus naturel que ces diminutions des émolumens des officiers publics, si la jouissance ne leur en avait pas été vendue à prix d'argent et par des conventions qu'il n'appartenait pas à l'une des parties contractantes de changer à son gré.

Enfin un grand nombre d'offices, de droits aliénés, etc., furent supprimés. On avait constaté qu'il n'était presque pas de création d'office qui ne coûtât à l'état 10 pour 100 de la finance qui avait été payée, tandis que, l'office supprimé, on ne payait plus que 4 pour 100 de cette finance à liquider et à rembourser, ce qui assurait au trésor un bénéfice des 3/5; et, en outre, « en remettant les acquéreurs dans leur ancien état, on les obligeait à devenir utiles au pays et à prendre leur part dans les contributions (1). »

Le visa et la liquidation des effets royaux, la réduction des rentes, des gages, des augmentations de gages diminuaient les dettes de

(1) Rapport du duc de Noailles du 2 juin 1717. Il présente un curieux tableau des créations d'offices : « Le royaume a été inondé d'officiers de toute espèce; le titre de conseiller du roi a été attribué à des personnes de tout état et souvent uni aux fonctions les plus viles; tous les officiers des juridictions ordinaires ont vu démembrer leurs charges pour composer d'autres corps d'offices qu'on divisoit et qu'on multiplioit chaque jour à mesure que les traitans faisoient de nouvelles propositions; les anciennes et bonnes familles de provinces ont été ainsi ruinées et détruites; ces nouvelles créations accompagnées de gages, d'exemptions et de privilèges, ont déterminé tous ceux ayant quelque fortune à se faire pourvoir de charges pour jouir d'un plus grand revenu et ne plus contribuer aux impositions, d'où il résulte que l'état a contracté de grands engagemens pour le paiement des gages et intérêts; que ces particuliers ont abandonné le commerce et toutes les professions utiles; que le poids entier des contributions est tombé sur un petit nombre de commerçans, d'artisans et de laboureurs perpétuellement surchargés de ce que ne supportoient pas les privilégiés, en sorte qu'une partie des terres sont devenues incultes et abandonnées; que telle paroisse où il y avoit vingt bons laboureurs, s'est vue réduite à cinq ou six, qui ont été obligés enfin de déserter pour aller mendier leur pain, eux qui étoient nés pour procurer l'abondance au royaume. »

l'état, mais ne procuraient aucunes ressources pour les dépenses les plus urgentes et les plus nécessaires, comme la solde des troupes et le paiement des rentes, que le gouvernement avait déclaré ne pas vouloir laisser en souffrance. Ce ne fut pas sans regret que, pressé par cette nécessité, le duc de Noailles fit adopter le projet d'une nouvelle réforme monétaire, violant ainsi des promesses récentes et solennelles. Les abaissemens successifs du cours des espèces, après l'élévation de 1709, avaient pris fin le 1er septembre. Les louis étaient redescendus à 14 livres et les écus à 3 livres 10 sols; ces réductions, qui avaient causé bien des ruines, n'étaient pas encore accomplies que déjà on craignait une hausse prochaine qui causerait des ruines nouvelles, et pour dissiper ces craintes Louis XIV avait affirmé (déclaration du 13 août 1715) qu'il était résolu « à laisser à l'avenir les espèces d'or et d'argent sur un pied fixe et immuable. » Depuis sa mort, un arrêt du conseil du 12 octobre avait renouvelé et consacré cet engagement. Cependant, deux mois après, un édit de décembre 1715 ordonne que les espèces de la refonte de 1709 seront portées aux hôtels des monnaies, « pour être remarquées sans être refondues, » et que les espèces réformées circuleront, les louis pour 20 livres et les écus pour 5 livres: on revient aux cours de 1709. Jusqu'au 1er mars 1716, les louis seront reçus aux Monnaies pour 16 livres et les écus pour 4 livres: ce délai écoulé, on ne les prendra plus que pour 14 livres et 3 livres 10 sols. Mais cette diminution ultérieure n'était annoncée que pour engager le public à se presser de porter son numéraire aux Monnaies, et des prorogations successives furent accordées. La réforme avait pour effet de rehausser les espèces de 3/10, 1/10 laissé au public, et 2/10 réservés au roi. On estimait qu'il devait y avoir, aux cours de 20 livres et de 5 livres, 1 milliard de numéraire en circulation et on comptait sur un bénéfice de 200 millions : 379 millions seulement furent réformés et le profit du trésor ne dépassa pas 79 millions, qui furent affectés aux dépenses publiques.

De toutes les résolutions prises par le gouvernement de la régence aucune ne fut plus grave par le trouble et l'inquiétude qu'elle jeta dans les esprits comme dans les fortunes, que la création d'une chambre de justice qui, composée des officiers de plusieurs cours, fut chargée de connaître des abus et des crimes commis dans les finances « par quelques personnes que ce fût, » et de prononcer contre elles des peines corporelles et pécuniaires, la confiscation, la prison et la mort (édit de mars 1716). La procédure de ce tribunal extraordinaire fut exceptionnelle comme lui. Ses justiciables devaient déclarer la valeur de leurs biens, et toute déclaration fausse, ou seulement inexacte, était punie des galères. Les délateurs étaient encouragés par l'attribution du cinquième des confiscations qui

seraient prononcées; ils devaient recevoir du roi un brevet « de sauvegarde et protection spéciale; » ceux qui *médiraient* d'eux seraient punis de mort (déclaration du 17 mars 1716.) Les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres sous des noms supposés (déclaration du 1er avril.) Quand la chambre de justice commença à siéger, au couvent des Grands-Augustins, elle s'entoura des instrumens de torture pour intimider les accusés et les dénonciateurs et elle fit procéder à plusieurs arrestations. La terreur et le désespoir s'emparèrent de tous ceux qui pouvaient être poursuivis. On dit que « l'épouvante fut telle que plusieurs hasardèrent leurs jours par la fuite et que d'autres les terminèrent par le suicide. » (Lemontey, *Histoire de la régence.*)

Mais la conscience publique ne tarda pas à se soulever contre ce système de violence et d'arbitraire. Le gouvernement reconnut « qu'on ne pouvait poursuivre un si grand nombre de personnes sans causer une interruption dangereuse dans le commerce,.. et qu'il était à propos de modérer la rigueur de la justice pour ne pas tenir plus longtemps les familles dans une incertitude capable d'arrêter le cours des affaires et de suspendre la circulation de l'argent. » Il se relâcha de la sévérité du premier édit, et convertissant les rigueurs des anciennes lois en peines pécuniaires, il se contenta « de retirer des financiers, par des taxes proportionnées à leurs facultés, au moins une partie de ce qu'ils avaient exigé de la nation, qui profiteroit de cette restitution employée à libérer l'état. » Sur les quatre mille quatre cent soixante-dix personnes recherchées et poursuivies, qui avaient fourni un état de leurs biens montant à 712 millions, trois mille furent renvoyées, et les autres furent taxées à 220 millions, par des rôles que prépara la chambre de justice et qui furent ensuite arrêtés en conseil. En mars 1717, un an après que la chambre de justice avait été instituée, un édit la supprima, en déclarant « qu'il étoit temps de faire cesser un remède extraordinaire que les vœux de la France avoient demandé et dont il sembloit qu'elle désiroit également la fin. » (Déclaration du 18 septembre 1716 et édit de mars 1717.)

Lorsque les premières rigueurs de la chambre de justice furent modérées par le gouvernement, le régent, qui d'abord avait promis d'être inflexible, eut pitié, en même temps que le public, des financiers poursuivis. Suivant un des historiens les plus autorisés de la régence, « il accorda des réductions sur les taxes énormes qui devoient grossir le trésor. Ce fut bientôt pour les courtisans une spéculation lucrative que de demander au duc d'Orléans des grâces qu'il ne savoit pas refuser. Dans leur premier effroi, les traitans vinrent implorer l'appui des nobles; ceux-ci, quand l'alarme commença à diminuer, venoient eux-mêmes trouver les traitans et leur

vendoient leur protection au rabais. C'est de ce moment que date une alliance intime de la noblesse avec la finance. Les dames de la cour s'avilirent dans ce trafic. Les membres de la chambre se déshonorèrent par leur vénalité (1). »

Par l'ensemble de ces mesures, le gouvernement de la régence, sans libérer complètement le trésor, ajourna les dangers les plus pressans et atténua la crise dans ce qu'elle avait de plus aigu; mais il ne fit qu'accroître l'ébranlement et la gêne des fortunes privées, resserrer l'argent, paralyser les affaires. L'industrie sans travail, le commerce sans sécurité, étaient inactifs, et la chambre de justice, qui devait porter un nouveau coup à la prospérité et à la moralité publiques, venait de commencer ses opérations, quand furent publiées, le 2 mai 1716, des *lettres patentes, portant privilège au sieur Law et à sa compagnie d'établir une banque générale, et de stipuler en écus de banque du poids et du titre de ce jour.*

I.

Il serait superflu de retracer ici l'origine et la vie aventureuse de Law, ses courses à travers l'Europe et sa passion pour le jeu. Doué d'une intelligence vive et d'une aptitude particulière à toutes les connaissances qui reposent sur le calcul, il fut frappé des services que rendaient au commerce les banques déjà établies à Londres, à Amsterdam, à Stockholm, à Gênes, à Venise; il étudia leur mécanisme et se fit, sur le numéraire, sur le crédit, sur la circulation des valeurs, des opinions où l'erreur tient plus de place que la vérité, et qu'un historien économiste (2) a résumées avec précision et appréciées avec justesse.

« Law établissait : 1° *Que toutes les matières qui ont des qualités propres au monnayage, c'est-à-dire à la représentation et à la numération des valeurs, peuvent être converties en espèces.* — Mais il n'y a de bon numéraire que celui qui est en même temps le signe et le gage des valeurs échangeables, qui non-seulement sert à les compter, mais qui les vaut. La valeur se compose toujours de deux élémens, le travail qu'une chose a coûté et le besoin qu'on en a. Quelque travail qu'ait coûté une chose, si elle n'est pas désirée, quelque désirée qu'elle soit, si elle s'obtient sans peine et sans frais, elle perd de sa valeur. Aucune substance n'est propre au monnayage que quand elle coûte à produire à peu près ce qu'elle vaut, et quand le besoin qu'on en a équivaut au travail nécessaire pour en produire davantage. 2° *Que l'abondance des espèces est le principe du travail, de la culture, de la population.* — Mais, bien que

(1) Lacretelle, *Histoire de France pendant le XVIIIe siècle.*
(2) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVII.

le numéraire, en facilitant les échanges, favorise l'accroissement du travail, de la culture, de la population, il n'en est pas le principe. Ces trois choses peuvent exister sans lui, et il peut être abondant sans les produire. 3° *Que le papier est plus propre que les métaux à faire des espèces.* — Le papier peut être un signe, mais non point un gage des valeurs ; il ne peut jamais être un bon numéraire, précisément à cause de cette facilité qui séduit, de le multiplier sans travail et sans frais. »

Au commencement de 1708, Law était venu en France offrir au contrôleur-général, alors fort embarrassé, le secours de son activité et de ses combinaisons ; mais il n'avait pu les faire accepter par Desmarets, qui venait de remplacer Chamillart : à cette époque, il s'était lié avec le duc d'Orléans, qui avait paru disposé à adopter ses idées. Aussi, dès qu'il apprit la mort de Louis XIV, il s'empressa de revenir et d'adresser au régent des mémoires et des lettres : il le vit et il le séduisit par son brillant esprit.

Le 24 octobre 1715, avant même d'avoir pourvu aux nécessités les plus urgentes de la situation financière, le prince réunit au conseil des finances quelques personnes qui n'en faisaient pas partie, ainsi que treize banquiers et négocians dont il voulait avoir l'avis. Le plan d'une banque dont les fonds seraient fournis par l'état et qui serait placée sous l'autorité du gouvernement, fut exposé, et, après une délibération dans laquelle chacun exprima son opinion, il fut repoussé, à une très grande majorité, « comme inopportun. » Le régent leva aussitôt la séance en disant « qu'il était entré persuadé que la banque devoit avoir lieu, mais qu'après ce qu'il venoit d'entendre, il étoit de l'avis du duc de Noailles et qu'il falloit annoncer à tout le monde que la banque n'auroit pas lieu (1). » — Le projet ne fut cependant pas abandonné. Renonçant, au moins momentanément, à l'établissement d'une *banque publique*, Law lui substitua la proposition de fonder, à ses risques et périls, une *banque privée*, et le régent se chargea d'entretenir les membres du conseil de régence et du conseil des finances de l'utilité de cette société particulière de crédit, qui pouvait, en effet, rendre au commerce les plus réels services ; elle avait aussi ses dangers, que Saint-Simon entrevit et signala avec une perspicacité qui montre une fois de plus que l'emportement et la passion n'excluaient dans son esprit ni la sagacité, ni la pénétration. Il rapporte, dans ses *Mémoires*, « que le duc d'Orléans prit la peine d'instruire en particulier chaque membre du conseil de régence et de lui faire doucement entendre qu'il désiroit que la banque ne trouvât pas d'opposition. Il m'en parla à fond :

(1) Le curieux procès-verbal de cette séance a été textuellement rapporté par M. Levasseur dans ses savantes et intéressantes *Recherches sur le système de Law*.

alors il fallut bien répondre. Je lui dis que je ne cachois point mon ignorance ni mon dégoût de toute affaire de finance, que néanmoins ce qu'il venoit de m'expliquer me paroissoit bon en soi, en ce que sans levée, sans frais, et sans faire tort ni embarras à personne, l'argent se doubloit tout d'un coup par les billets de cette banque et devenoit portatif avec la plus grande facilité, mais qu'à cet avantage je trouvois deux inconvéniens : le premier de gouverner la banque avec assez de prévoyance et de sagesse pour ne pas faire plus de billets qu'il ne falloit, afin d'être toujours au-dessus de ses forces et de pouvoir faire hardiment face à tout, et payer tous ceux qui viendroient demander l'argent des billets dont ils seroient porteurs; l'autre que ce qui étoit excellent dans une république ou dans une monarchie où la finance est entièrement populaire, comme est l'Angleterre, étoit d'un pernicieux usage dans une monarchie absolue, telle que la France, où la nécessité d'une guerre mal entreprise et mal soutenue, l'avidité d'un premier ministre, d'un favori, d'une maîtresse, le luxe, les folles dépenses, la prodigalité d'un roi ont bientôt épuisé une banque et ruiné tous les porteurs de billets, c'est-à-dire culbuté le royaume... Lorsque, quelques jours après, il proposa la banque au conseil, j'opinai tout au long, comme je viens de l'expliquer;.. peu osèrent être de cet avis, et la banque passa. »

Law et sa compagnie sont donc autorisés (1) à établir, pour vingt ans, une *banque générale,* qui tiendra ses livres et stipulera en *écus de banque* « du titre et poids de ce jour. » Le fonds social sera de 1,200 actions de 1,000 écus (1,200,000 écus valant 6 millions). Les actions seront payées trois quarts en billets de l'état et un quart en numéraire. La banque émettra des billets payables au porteur, à vue et non à terme, et stipulés en écus de banque. Elle recevra le numéraire versé dans ses caisses en échange de ses billets, et elle escomptera les effets de commerce. Elle ne pourra emprunter à intérêt, ni faire aucun commerce particulier : mais elle pourra se charger de la caisse des particuliers, tant en recette qu'en dépense, et elle fera à leur choix les paiemens, comptant ou en viremens de parties, pour 5 sols de banque pour 1,000 écus.

La banque ainsi organisée était une banque de dépôt et d'escompte (2), dont le plan était sage et bien conçu. Après tant de variations monétaires, la disposition qui exigeait que dans les livres, les contrats, les billets de la banque, les sommes fussent exprimées en écus de banque, d'un titre et d'un poids invariables, assurait à son papier une fixité qui devait lui faire prendre faveur; mais Law

(1) Lettres patentes des 2 et 20 mai 1716.

(2) Les banques de Stockholm, de Gênes, de Venise et d'Amsterdam étaient des banques de dépôt. Celle de Londres, établie en 1694, était seule banque de dépôt, d'escompte et même de prêt à l'état.

reconnaissait ainsi que les métaux précieux ont une aptitude spéciale et exclusive au monnayage ; que la monnaie métallique ne vaut qu'en raison de la quantité d'or et d'argent qu'elle contient, et la monnaie fiduciaire en raison de la quantité d'or et d'argent contre laquelle elle doit toujours être échangée, au gré de ceux qui la détiennent.

Le grand adversaire de Law, Pâris-Duverney, reconnaît que « la banque eut des commencemens favorables ; » mais il ajoute « qu'elle se fût rendue plus utile encore si elle était restée dans les termes de son établissement, et si Law eût réglé sa conduite sur les discours qu'il tenoit sans cesse *qu'un banquier seroit digne de mort s'il délivroit des billets ou lettres de change sans avoir la valeur effective en caisse* (1). »

Forbonnais, impartial et judicieux, avait recueilli les souvenirs des contemporains de la création de la banque et il atteste ses premiers succès (2). « L'influence d'un établissement si sage et si nécessaire se fit aussitôt sentir. La situation de l'état étant violente, chacun cherchoit à s'en tirer et saisit cette nouvelle issue. Les étrangers, pouvant compter sur la nature du paiement qu'ils avoient à faire, consommèrent nos denrées. Les négocians, trouvant à 5 pour 100 l'avance de leurs lettres de change en effets équivalant à de l'argent, recommencèrent leurs spéculations ; les manufactures travaillèrent, les consommations reprirent leur cours ; ceux qui apportoient de l'argent dans le commerce durent suivre le taux d'intérêt dont la banque se contentoit : l'usure cessa. »

Le privilège accordé à la banque ne permettait pas qu'un établissement semblable lui fît concurrence ; mais il n'empêchait pas les négocians d'émettre, sous la garantie de leur signature, des effets au porteur : cette interdiction fut prononcée par un édit spécial qui rappelle et renouvelle d'anciens règlemens et qui n'invoque que des motifs d'intérêt public ; cependant il est difficile de ne pas y voir l'intention de favoriser la banque en lui réservant le monopole de l'émission des billets au porteur. L'autorité publique donna un témoignage plus significatif des liens qui l'unissaient à la banque, bien qu'elle ne fût qu'une institution privée, et de la protection qu'elle entendait lui accorder, en ordonnant que les billets seraient reçus comme argent, en paiement des impositions, dans tous les bureaux des recettes et fermes du roi ; et même que tous les comptables et tous ceux qui étaient chargés du maniement des deniers publics acquitteraient à vue et sans escompte les billets qui leur seraient présentés, jusqu'à concurrence des sommes qu'ils auraient

(1) Examen du livre intitulé : *Réflexions sur les finances*, t. II, p. 206.
(2) *Recherches sur les finances*, t. II, p. 427.

en caisse, et, à défaut de fonds disponibles, sur les premiers deniers qui leur rentreraient : il leur était enjoint d'envoyer aussitôt ces billets aux officiers auxquels ils devaient transmettre les fonds de leur gestion, et ceux-ci en toucheraient la valeur au bureau général de la banque. Cette faveur accordée aux billets devait donner une grande extension à leur circulation, mais elle tendait à convertir tous les bureaux de recettes publiques en succursales de la banque. Elle rencontra d'ailleurs des résistances dans les provinces. Les receveurs perdaient le bénéfice des lettres de change sur Paris qu'ils avaient l'habitude d'acheter pour effectuer leurs remises : soutenus par les banquiers, ils entraînèrent dans leur opposition les négocians de plusieurs villes, et cette opposition fut des plus vives à Bordeaux. Le duc de Noailles, qui au fond n'approuvait pas la mesure et était peu favorable à la banque, multiplia cependant les circulaires et fit obéir les receveurs, en destituant les plus turbulens. La banque triompha d'ailleurs de ces résistances par les avantages incontestables qu'elle offrait au commerce.

La nouvelle institution de crédit ne faisait pas cesser les embarras que causaient au gouvernement la liquidation des dettes de l'état et le déficit permanent du budget. Le duc de Noailles s'honora en voulant fonder la réorganisation des finances sur des écritures et une comptabilité uniforme et régulière, premiers principes de l'ordre financier. L'usage des écritures en parties doubles, introduit en France par les Italiens, était adopté depuis longtemps par le commerce. A la clarté des descriptions qui conservent distinctement le détail de chaque opération, sans nuire à l'ensemble de tous les faits d'une gestion, cette méthode réunit l'avantage non moins précieux de porter avec elle son contrôle dans une balance qui peut être journalière. Sully avait voulu l'appliquer à la comptabilité publique et n'y était pas parvenu. Le conseil des finances qui, après plusieurs mois de recherches, n'avait pu faire établir la situation des receveurs-généraux envers l'état, vit dans les écritures en parties doubles un moyen assuré de prévenir l'altération des faits de comptabilité, ainsi que les détournemens de fonds, et de porter ainsi une lumière nouvelle dans tout le maniement des finances. Il adopta ce nouvel ordre pour la description des opérations de tous les comptables (1). A l'établissement de l'ordre dans la comptabilité se joignit l'économie dans les taxations des receveurs-généraux. De nouvelles et nombreuses suppressions de charges furent ordonnées (2). Mais les réformes et les améliorations, poursui-

(1) Édit de juin et déclaration du 10 juin 1717. — Forbonnais, t. II, p. 429 et suiv. — Bailly, *Histoire financière*, t. II, p. 61 et suiv.

(2) Édits de mai, juin et septembre 1716.

vies avec persévérance, n'avaient encore qu'une faible influence sur l'état général des finances. On avait espéré que les dépenses de 1716, y compris 10 millions pour l'intérêt des billets de l'état, ne dépasseraient pas 93 millions, et que le produit net des revenus publics atteindrait 75 millions, ce qui laisserait encore un déficit de 18 millions. Les économies projetées ne se réalisèrent qu'en partie et les dépenses montèrent à 141 millions : cette augmentation des dépenses et un retard de 32 millions dans la rentrée des impôts portèrent le déficit à 93 millions, et il fallut y pourvoir au moyen d'emprunts, d'anticipations et de quelques autres expédiens.

Cette situation ne permettait pas de commencer à entreprendre le remboursement des billets de l'état : on chercha à les éteindre au moyen de l'établissement d'une loterie, de la création de 1,200,000 livres de rentes viagères, de la vente et de l'engagement des petits domaines (1); mais l'établissement de la compagnie d'Occident vint leur offrir un débouché bien plus étendu.

Le commerce maritime et colonial était alors concédé, dans presque tous les pays d'Europe, à des associations qui en avaient le monopole : Richelieu et Colbert avaient établi, en France, des compagnies des Indes, de l'Acadie, du Canada, de Saint-Domingue, de la Chine, qui n'avaient pas prospéré. Une riche province de l'Amérique du Nord, la Louisiane, plus étendue que la France, traversée par l'un des plus grands fleuves du Nouveau-Monde, le Mississipi, avait été récemment découverte et concédée à un négociant riche et puissant qui, n'ayant pas réussi dans son entreprise, venait de renoncer à sa concession : le traité fait avec un autre négociant pour le commerce des castors dans le Canada expirait à la fin de l'année. Quand Law sollicitait le privilège de la banque, il avait écrit au régent « que ce n'étoit pas la plus grande de ses idées; qu'il produiroit un travail qui surprendroit l'Europe par les changemens qu'il porteroit en faveur de la France; » ce fut pour réaliser ce projet qu'il demanda et obtint la concession de la Louisiane et de la traite des castors, en présentant habilement une combinaison qui avait pour résultat de convertir 100 millions de billets de l'état en rentes et d'affranchir le trésor de l'obligation de les rembourser.

Des lettres patentes d'août 1717 portent qu'il sera formé, sous le nom de *Compagnie d'Occident,* une société dans laquelle pourront entrer tous les Français, quels que soient leur rang et leur qualité, sans pouvoir être réputés avoir dérogé à leur titre, et aussi les sociétés déjà établies, les corps et les communautés. — La compagnie d'Occident aura seule le droit de faire le commerce de

(1) Déclaration et édits d'août 1717.

la Louisiane pendant vingt-cinq ans et la traite des castors au Canada du 1er janvier 1718 au 31 décembre 1742. Le roi lui concède la propriété de toutes les terres découvertes ou à découvrir avec le droit de souveraineté : elle pourra, à son gré, exploiter le sol, les mines, les rivières ou tout concéder à des fermiers ou à des vassaux. Les forts que l'état a déjà fait construire, les munitions en vivres, en armes, en argent qu'ils contiennent feront partie de son domaine; elle en choisira les commandans; elle aura en Amérique et en France ses officiers et ses troupes (1). — Le fonds social sera divisé en actions de 500 livres, *dont la valeur sera fournie en billets de l'état*, dont les intérêts à 4 pour 100 lui seront dus depuis le 1er janvier 1717; lorsqu'il sera déclaré par les directeurs qu'il a été délivré des actions pour faire un fonds suffisant, le roi fera fermer les livres de la compagnie. Un édit de décembre 1717 fixa définitivement ce fonds à 100 millions formant 200,000 actions. Les profits et les pertes dans les sociétés de commerce n'ayant rien de fixe, *les actions de la compagnie ne peuvent être regardées que comme marchandises, et il est permis à chacun de les acheter, vendre et commercer comme bon lui semblera.* — Les billets de l'état, donnés en paiement des actions, seront convertis en rentes 4 pour 100 dont les intérêts courront du 1er janvier 1717, et ils seront remis au garde du trésor, qui les portera à l'Hôtel de Ville, où ils seront brûlés publiquement, en présence d'un conseiller du roi, du prévôt des marchands.., etc. *Les directeurs emploieront au commerce de la compagnie les arrérages de 1717 : il leur est expressément défendu d'y employer aucun des arrérages des années suivantes. Le roi veut que les actionnaires soient régulièrement payés des intérêts de leurs actions à compter du 1er janvier 1718.*

Le paiement des actions en billets de l'état était avantageux au trésor et avait été la condition de la concession; mais il plaçait la compagnie, à son début, dans une situation difficile. La colonisation de la Louisiane, la mise en valeur de son vaste territoire, encore inculte quoique fertile, la recherche et l'exploitation de ses mines d'or et d'argent, qu'on disait aussi riches que celles du Mexique et du Pérou, le développement du commerce entre cette immense colonie et la métropole, étaient une entreprise immense qui pouvait donner de grands profits, mais qui exigeait des capitaux considérables. Le fonds social de la compagnie était de 100 millions; constitué en billets de l'état convertis en rentes 4 pour 100, non-seule-

(1) La compagnie sera un souverain ou tout au moins un seigneur; elle aura pour blason : « un écusson de sinople à la pointe ondée d'argent, sur laquelle sera couché un fleuve, au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or, soutenu d'une fasce en devise aussi d'or, ayant deux sauvages pour support et une couronne trélée. » (Art. 54 des let. pat.)

ment il n'était pas disponible, mais la compagnie ne pouvait même pas appliquer à ses affaires les 4 millions qu'elle recevait annuellement du trésor. Elle était obligée de les distribuer intégralement aux actionnaires, pour lesquels ils formaient un dividende fixe que pouvaient accroître les profits du commerce et que ses pertes ne pouvaient diminuer. On ne lui permettait de disposer que de la première annuité de 1717, qu'elle devait toucher avant d'être définitivement constituée. C'est avec 4 millions qu'elle devait pourvoir à ses frais de premier établissement et à ses opérations de culture, d'industrie, de commerce, jusqu'au jour où elle pourrait leur affecter des bénéfices déjà réalisés. Cette situation n'avait pu échapper à Law : il devait donc nécessairement compter sur la banque pour lui fournir par ses billets les ressources qui allaient inévitablement lui manquer. D'un autre côté, les 1,200 actions de la banque, de 1,000 écus (5,000 liv.) chacune, ne se prêtaient que difficilement au commerce des valeurs : ni les négociations auxquelles elles auraient donné lieu ni même leur cours ne sont nulle part mentionnés. Les 200,000 actions de la compagnie, qui n'étaient que de 500 livres et qu'on avait eu soin de déclarer *marchandise que chacun peut vendre, acheter, marchander à son gré,* ouvraient, au contraire, par leur nombre, qui devait s'accroître, et par leur quotité un vaste champ au trafic du papier. Comme sociétés de commerce et comme instrumens de crédit et de spéculation, la banque et la compagnie d'Occident se complétaient l'une l'autre (1) ; on ne tarda pas à donner à l'ensemble de leur organisation et de leurs opérations le nom de *système de Law.*

L'établissement de la compagnie d'Occident allégeait la dette publique remboursable en éteignant 100 millions de billets de l'état, mais elle ne diminuait pas les charges annuelles du trésor et n'augmentait pas ses revenus : l'équilibre entre les recettes et les dépenses était loin d'être rétabli. Cependant le régent et le conseil des finances, « après s'être fait rendre un compte exact de la situation au 1er septembre 1717, et des opérations qui avaient été faites, crurent ne pas devoir différer plus longtemps de soulager la nation par la remise du *dixième*, de l'une des deux impositions extraordinaires dont elle était chargée... (édit d'août 1717.) Cette suppression d'un impôt qui n'avait été établi que pour la guerre et à titre temporaire, bien qu'au point de vue financier elle fût inopportune, ne pouvait qu'être bien accueillie par les contribuables :

(1) La banque devint aussitôt l'un des forts actionnaires de la compagnie. Profitant de la disposition qui permettait aux sociétés déjà formées « de prendre intérêt, » dans celle d'Occident, elle s'empressa de convertir les billets de l'état qui formaient les trois quarts de son fonds social (4,500,000 francs) en neuf mille actions de la compagnie d'Occident.

il semble que le gouvernement ait tenu à associer cette mesure essentiellement populaire à la fondation de la société d'Occident. Les deux édits, avec ceux qui avaient pour objet une loterie, la création de 1,200,000 livres de rente, la vente des petits domaines, furent envoyés ensemble au parlement le 22 août pour être enregistrés. Les chambres assemblées déclarèrent aussitôt qu'elles ne pouvaient donner leur avis sur des actes aussi graves sans une mûre délibération, et elles demandèrent « un état détaillé des revenus du roi tant ordinaires qu'extraordinaires et des charges de ces mêmes revenus, et un état des dettes existantes et de la nature de ces dettes. » Cette prétention de pénétrer dans le détail de l'administration des finances fut repoussée avec humeur par le régent, et le parlement, après avoir annoncé avec une certaine hauteur qu'il examinerait les édits « à loisir, » n'enregistra que le 6 septembre celui qui établissait la compagnie d'Occident : ce fut le premier incident d'une lutte qui devait s'aggraver et se prolonger.

Pendant que la compagnie d'Occident emploie les derniers mois de 1717 à former son capital, à s'organiser, à commencer ses opérations, la banque, plus anciennement établie, développe régulièrement ses affaires et sa circulation, et elle termine l'année en réunissant pour la première fois l'assemblée générale de ses actionnaires afin de lui présenter ses comptes. Le régent préside la séance, à laquelle il vient accompagné d'un grand nombre de grands seigneurs, actionnaires comme lui. L'assemblée arrête à 7 1/2 pour 100 le dividende du dernier semestre et décide que l'escompte fixé jusque-là à 5 pour 100 sera réduit à 4 à dater du 1er janvier. Rien n'annonce les changemens et les mouvemens qu'un avenir prochain apportera dans la situation des deux sociétés.

II.

Au commencement de 1718, Law, directeur de la banque et de la compagnie d'Occident, a toute la faveur du régent. Les plus hauts fonctionnaires de l'état, s'ils ne sont pas d'accord avec lui, sont remplacés; il est la cause d'une crise ministérielle. Dangeau écrit que, « le 28 janvier 1718, M. de La Vrillière alla, à sept heures du matin, chez M. le chancelier (d'Aguesseau) lui redemander les sceaux et lui conseiller, de la part de M. le duc d'Orléans, de se retirer à sa terre de Fresne jusqu'à nouvel ordre. » D'Aguesseau conserva le titre de chancelier, qui ne pouvait lui être enlevé, et les sceaux furent remis au lieutenant-général de police, d'Argenson, qui reçut en même temps la *direction et principale administration des finances* (1); le duc de Noailles avait prévenu par

(1) De Luçay, *les Secrétaires d'état*, p. 209.

une démission volontaire la retraite qui lui eût été imposée. Saint-Simon, qui prétend avoir conseillé la double nomination de d'Argenson, en donne deux motifs : d'un côté, l'ignorance du nouveau garde des sceaux en matière de finances semblait devoir laisser plus de liberté à Law et à son système; d'un autre côté, un caractère énergique et un grand éloignement pour le parlement, avec lequel sa charge le mettait continuellement en hostilité, donnaient l'assurance qu'il ne faiblirait pas dans la lutte que le pouvoir allait avoir à engager, et ce motif explique aussi la retraite de d'Aguesseau.

Les effets de ces changemens ne tardèrent pas à se faire sentir. Depuis la réforme monétaire de décembre 1715, les monnaies avaient peu varié ; en 1716, le trésor avait cherché quelques ressources dans la fabrication de nouvelles espèces d'or, et les espèces d'argent n'avaient pas été modifiées. Mais un arrêt du 12 février 1718 commença à permettre de porter aux Monnaies les anciennes espèces non encore réformées avec un sixième en billets de l'état ou en billets des receveurs-généraux, et un autre arrêt du 26 abaissa le cours des anciens louis (de 30 au marc) de 20 livres à 18 livres, et le cours des anciens écus (de 8 au marc) de 5 livres à 4 livres 10 sols. Jamais on ne fut plus fondé à voir dans la baisse des espèces « le prélude sinistre d'une prochaine hausse. » Un édit de mai 1718 ordonne une refonte générale du numéraire et prescrit de fabriquer de nouveaux louis un peu plus lourds que les anciens, de 25 au lieu de 30 au marc, qui auront cours pour 36 livres au lieu de 18, et de nouveaux écus, de 10 au marc, un peu moins lourds que les anciens, qui courront pour 6 livres au lieu de 4 livres 10 sols. Pour subvenir aux dépenses de la guerre d'Espagne, on avait, en 1709, haussé le cours des espèces d'un tiers : on le hausse de près de moitié, et ce n'est pas pour procurer directement des ressources au trésor. L'édit expose simplement « que la somme considérable des billets de l'état qui restent en circulation et leur discrédit arrêtant le commerce, le roi a résolu d'y remédier en ordonnant une refonte et une nouvelle fabrication qui, en donnant aux porteurs de billets de l'état le moyen de les convertir en argent, diminuera la valeur des denrées et facilitera la levée des impositions (1), » et il prescrit de recevoir aux monnaies les anciennes espèces démonétisées à raison de 600 livres le marc d'or et de 40 livres le marc d'argent avec 2/5 en billets de l'état (2) : c'est une

(1) Manuscrit du ministère des finances.

(2) « Le marc des espèces démonétisées n'était reçu aux Monnaies que pour 600 liv. et 40 livres l'argent. Il était permis de porter deux cinquièmes en billets de l'état, de sorte qu'un marc d'or d'anciennes espèces n'étant reçu que pour 600 livres avec deux cinquièmes en billets, 240 livres, en tout 840 livres, on perdait, non-seulement la valeur des billets, mais encore 60 livres par marc d'or et l'argent à proportion. (Manuscrit du ministère.)

combinaison semblable à celle qui avait été imaginée, en 1709, pour éteindre les billets de monnaies.

Des publicistes admirateurs de Law ont écrit que cet édit, loin d'avoir été inspiré par lui, « était un contre-coup manifeste porté à son système (1); » mais les ordonnances monétaires qui, pendant deux ans, ne cesseront pas de modifier le cours des espèces, autorisent à penser qu'en 1718 Law essayait la première application d'un plan calculé qui consistait à tenir le numéraire dans une agitation continuelle pour faire donner la préférence aux billets; on peut croire aussi que le directeur de la compagnie d'Occident ne fut pas fâché de voir éteindre en totalité, ou au moins en grande partie, ce qui restait des billets de l'état, afin qu'on ne pût l'obliger à les prendre en paiement des actions nouvelles dont sans doute il rêvait déjà la création. Quoi qu'il en soit, les délibérations, les remontrances du parlement, dans le grave conflit qu'il élève aussitôt, sont la preuve que personne alors ne considérait Law comme étant resté étranger à la refonte des monnaies.

Conformément à une ancienne tradition, qui remontait à 1656, l'édit ne fut envoyé qu'à la cour des monnaies, qui l'enregistra, et il fut publié le 20 mai. Il venait d'être affiché dans les rues de Paris quand, le 2 juin, une vive agitation se manifesta dans toutes les chambres du parlement : des commissaires furent nommés, et, le 14, sur leur rapport, il fut décidé que l'affaire était assez grave pour que toutes les cours souveraines fussent convoquées et pour que les six corps des marchands et les principaux banquiers fussent consultés. La chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, demandèrent inutilement l'autorisation de se réunir au parlement : elles furent seulement autorisées à présenter directement et isolément leurs remontrances (2). Les magistrats ne se découragèrent pas, et le 18 juin, après avoir entendu les six corps de marchands et les banquiers, ne se trouvant pas suffisamment éclairés, ils demandèrent « que la nouvelle fabrication et distribution des espèces fût suspendue jusqu'à ce que le nouvel édit eût été envoyé, délibéré et registré en la cour, si faire se doit. » Le surlendemain (20 juin), informés que le premier président avait fait une vaine démarche auprès du régent, ils résolurent de présenter en corps des remontrances, et, sans attendre, se laissant entraîner au-delà des limites raisonnables du droit de remontrance, ils ordonnaient, par un arrêt, que l'édit de 1715 sur les monnaies conti-

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 291.

(2) La cour des monnaies, qui avait enregistré l'édit, garda le silence; mais la chambre des comptes et la cour des aides furent reçues, le 30 juin, par le régent, qui entendit et n'accueillit pas leurs remontrances. (De Boislisle, *Histoire des premiers présidens de la chambre des comptes*, p. 583. — *Mémoire sur la régence*, t. II, p. 90.)

nuerait à être exécuté, et ils défendaient « d'exposer, de livrer, ni recevoir des espèces de la nouvelle refonte ordonnée par l'édit non enregistré, et à tous payeurs de faire aucun paiement en autres espèces que celles ayant cours conformément à l'édit de 1715. » C'était évidemment s'immiscer directement dans l'administration active des finances, et cette usurpation de pouvoir fut réprimée le jour même par un arrêt du conseil, qui casse l'arrêt du parlement et ordonne que l'édit de mai 1718 sera exécuté. De nouvelles remontrances, présentées le 27 juin et le 27 juillet, furent encore repoussées avec hauteur et sévérité. Alors, exaspéré par ces refus successifs, le parlement ne se borne plus à s'opposer à la refonte des monnaie, il étend et généralise son opposition, et, par un arrêt du 12 août qui vise les lettres patentes qui ont établi la banque, il ordonne « que ladite banque demeurera réduite aux termes et opérations portés par ces lettres patentes, et, en conséquence, fait défense aux directeurs, inspecteurs, trésoriers et autres employés par la banque de garder aucuns deniers royaux,.. et ordonne que ces deniers seront remis à chacun des officiers comptables pour être employés au fait et exercice de leurs charges... » Et s'en prenant directement à Law, sans le nommer, il termine « en faisant défense à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directement ni indirectement et de participer en leurs noms ou sous des noms supposés au maniement et administration des deniers royaux... » Mais, par un arrêt du conseil du 21 août, le roi, « étant informé que le parlement de Paris, à l'instigation de gens mal intentionnés et contre l'avis des plus sages de cette compagnie, abusant des différentes marques de considération dont il a plu à Sa Majesté de l'honorer,.. fait continuellement de nouvelles tentatives pour partager l'autorité souveraine, s'attribuer l'administration des finances,.. » casse et annule la délibération du 12 août *comme attentatoire à l'autorité royale*, règle les cas et les formes dans lesquels des remontrances pourront être présentées et ordonne « que, faute par le parlement de les faire dans la huitaine du jour que les édits, déclarations du roi et lettres patentes lui auront été présentés, *ils seront réputés et tenus enregistrés.* »

Cette situation ne pouvait durer. L'agitation commençait à se répandre dans Paris : on disait dans les carrefours, et aussi dans les salons, que Law était décrété d'accusation. Un lit de justice fut résolu. Le 26 août, toutes les mesures ayant été prises pour assurer le maintien de la tranquillité publique, le parlement est mandé aux Tuileries avec une grande solennité, et, « en présence et au nom du roi, » il lui est commandé d'enregistrer l'arrêt du conseil du 21 août et des lettres patentes, qui, rappelant qu'institué pour rendre la justice aux particuliers, il n'a pas de titre pour se mêler des affaires de

l'état, lui font défense de s'immiscer jamais dans les questions de finances et de surseoir plus de huit jours à l'enregistrement d'un édit : après ce délai, tout acte de l'autorité royale sera considéré comme enregistré. Le premier président fait un suprême effort pour obtenir un sursis : le garde des sceaux déclare solennellement : *Le roi veut être obéi et obéi sur-le-champ*, et l'enregistrement est prononcé. Le surlendemain, le président de Blamont et deux conseillers qui avaient montré plus d'ardeur que les autres, sont exilés aux îles Sainte-Marguerite. — Le régent a repris sur les cours souveraines l'autorité de Louis XIV, qu'il avait abandonnée le 2 septembre, et Law est d'autant plus puissant qu'il a été personnellement et inutilement attaqué. Depuis le mois de janvier, il n'a plus d'adversaires apparens dans le gouvernement : depuis le 26 août, l'accomplissement de ses projets ne peut plus rencontrer d'opposition efficace au sein du parlement. La banque générale devient la banque royale : la compagnie d'Occident devient la compagnie des Indes.

III.

La première pensée de Law avait été de faire de la banque un établissement de l'état : devant l'opposition que ce projet avait soulevée, il l'avait ajourné sans l'abandonner, et il s'empressa de le reprendre dès qu'il se crut assez fort pour vaincre les résistances qu'il pourrait rencontrer. Mais ces résistances n'eurent même pas l'occasion de se produire : la déclaration qui transformait la banque générale en banque royale fut soumise par le régent à un conseil, réuni la nuit, et ne comprenant que le duc de Bourbon, le garde des sceaux, directeur des finances, et le duc d'Antin : elle fut envoyée au parlement, qui supplia le roi « de vouloir bien, pour le bien de ses affaires, faire chercher d'autres expédiens plus proportionnés à la majesté royale et de plus facile exécution; » mais, après le délai de huit jours, elle fut réputée enregistrée, conformément aux lettres patentes du 26 août 1718.

La banque générale est convertie en *banque royale :* à compter du 1[er] janvier 1719, elle sera régie et administrée au nom et sous l'autorité du roi, suivant les ordres du duc d'Orléans, qui en sera seul ordonnateur. — Les 6 millions provenant des 1,200 actions de la banque, qui appartiennent au roi au moyen du remboursement fait de ses deniers aux actionnaires, et qui sont dans la caisse de la banque en actions de la compagnie d'Occident, y demeureront pour servir de fonds à la banque et en assurer les opérations envers le public. — Il ne sera fait à l'avenir aucuns billets qu'en vertu des

ordres que le roi donnera par des arrêts du conseil : ces billets pourront être faits en écus de banque *ou en livres tournois.*

Paris-Duverney suppose que le directeur de la banque, en en faisant un établissement de l'état, voulut surtout, « ne pas rester garant des billets qui devaient jouer un si grand jeu dans l'exécution de son système; » mais Law ne doutait pas du succès de ses entreprises et ne craignait pas la responsabilité. Saint-Simon est plus exact quand il lui attribue l'intention « de donner à la banque plus de crédit et d'autorité, le dernier surtout; pour le premier elle y en perdit. » — Le crédit cependant ne manqua pas à la banque royale, comme l'indique Saint-Simon : moins de trois mois après sa transformation, elle put emprunter 50 millions par l'émission de ses billets devenus des effets royaux, alors que le trésor aurait eu peine à trouver 1 million sur un édit enregistré au parlement. Quant à *l'autorité,* elle lui fut prodiguée : elle s'affirma promptement par un édit du 26 décembre, qui établit un bureau de la banque à Lyon, à La Rochelle, à Tours, à Orléans, à Amiens, — qui ordonne qu'au 1er mars dans ces villes, et le 1er janvier à Paris, la monnaie de billon ne sera plus reçue ni donnée dans les paiemens au-dessus de 6 livres, et que les espèces d'argent ne pourront entrer dans les paiemens excédant 600 livres, — et qui défend aux huissiers de faire aucun protêt contre les débiteurs qui offriront des billets en paiement dans les lieux où un bureau de la banque les rembourse à vue. C'était changer déjà le caractère du billet, qui, suivant l'expression juste de Forbonnais, « ne devait recevoir de préférence sur l'argent que par la préférence des contractans; » c'était donner en partie à la monnaie fiduciaire le caractère de papier-monnaie. L'autorité ne s'affirma pas moins quand, le 7 mai 1719, pour empêcher de retirer l'or déposé à la banque, elle abaissa le cours des louis de 36 à 35 livres et réduisit ainsi brusquement et arbitrairement à 14.64 le rapport entre les deux métaux, qui, depuis 1686, était de 15 et quelques centièmes.

La banque générale était obligée de faire ses billets en *écus de banque,* d'un titre et d'un contrepoids invariable, et cette disposition, qui garantissait la monnaie fiduciaire contre les variations si fréquentes de la monnaie métallique, avait été accueillie avec faveur; mais l'expérience venait de montrer qu'excellente en théorie, elle était, dans la pratique, d'une exécution difficile quand le cours du numéraire venait à varier. L'édit de mai sur les monnaies donnait, pendant un certain temps, cours pour 6 livres aux anciens écus de 8 au marc, tandis que les écus de banque supposés de même titre et de même poids valaient 5 livres. La même quantité d'argent était exprimée par 6 livres et par 5 livres, suivant que l'écu était

de métal ou de papier, et il en résultait que l'échange des billets contre le numéraire, et réciproquement, et les paiemens en billets de sommes toujours exprimées en livres ne pouvaient se faire sans un calcul que ne comportait pas le mouvement nécessairement rapide des transactions et des marchés usuels de chaque jour. Il fallut donc ordonner que les écus de banque vaudraient 6 livres (arrêt du conseil du 1er juin 1718), ce qui n'altérait pas leur fixité, puisqu'ils exprimaient toujours la même quantité d'argent. Mais il en fut autrement quand les écus de 10 au marc, avec le même cours de 6 livres, remplacèrent dans la circulation les écus de 8 au marc. On fit des billets de la banque en écus de 10 au marc (1); mais alors, pour qu'ils représentassent le même poids d'argent que les écus de 8 au marc, la livre ayant changé de valeur, il aurait fallu qu'ils valussent 7 liv. 8 s. Pour assurer réellement la fixité de valeur des billets, il eût fallu que cette valeur fût exprimée, non en livres, ni en écus de banque, mais par le poids d'argent qu'ils représentaient, et cette combinaison n'eût pas été plus pratique que ne le serait aujourd'hui la substitution à la valeur de nos monnaies exprimée en francs de l'indication en grammes du poids d'or ou d'argent qu'elles contiennent. Ce fut à cause de ces difficultés qu'il fut permis à la banque royale de faire ses billets en livres tournois: elle usa de cette faculté dès le commencement du mois de janvier, et, dans la suite, ses billets furent toujours ainsi libellés. Il est vrai qu'un arrêt du conseil du 22 avril 1719 ordonna « que ces billets en livres tournois ne pourroient être sujets aux diminutions qui pourroient survenir sur les espèces et seroient payés en entier. » Si cette disposition avait eu pour but et pour effet de donner à la livre des billets une valeur fixe indépendante de celle de la livre ordinaire déduite du cours des espèces, elle aurait fait renaître les difficultés auxquelles avaient donné lieu les écus de banque et aurait gêné de même l'emploi et la circulation des billets; elle signifiait seulement que les billets de 100 livres, par exemple, continueraient à valoir 100 livres, quand le louis, au lieu de courir pour 35 livres, en vaudrait 36 ou 34. C'était la condition de tous les effets de commerce; elle ne pouvait empêcher que leur valeur réelle ne changeât quand la variation du cours des espèces faisait varier la valeur de la livre.

La banque royale ne pouvait faire aucuns billets sans les ordres du roi : des arrêts du conseil des 5 janvier, 11 février, 1er, 22 avril et 10 juin l'autorisèrent successivement à en fabriquer et à en émettre pour 160 millions. Celui du 22 avril ne se borne pas à autoriser une fabrication de billets : il renouvelle les dispositions de l'ar-

(1) On ne possède pas l'arrêt ou l'édit qui les ordonna, mais ils sont mentionnés dans un arrêt du 8 juillet 1719 qui les supprima.

rêt d'avril 1717, qui prescrivent de recevoir les billets en paiement des impositions et qui enjoignent aux comptables de rembourser en espèces ceux qui leur seront présentés jusqu'à concurrence de ce qu'ils auront dans leurs caisses; et il y ajoute ces prescriptions nouvelles et significatives : — Dans les villes où la banque a des bureaux, les comptables tiendront leurs caisses en billets, et s'ils y conservent du numéraire, en cas de diminution des espèces, ils en supporteront la perte; — tous transports d'espèces dans ces villes sont interdits, excepté pour le service de la banque et sur un certificat émané de ses bureaux; — les créanciers pourront exiger de leurs débiteurs le paiement en billets de leurs créances, excepté pour les appoints. On ne peut s'y méprendre : la guerre est de plus en plus déclarée aux espèces métalliques, et c'est d'*autorité* qu'on entend leur substituer le papier dans la circulation.

La banque générale, institution privée, ne fondant sa circulation que sur la confiance qu'elle inspirait, aurait suffi et utilement répondu aux besoins ordinaires et réguliers du commerce : la banque royale, établissement de l'état, en demandant aux privilèges et à la contrainte les moyens d'accroître l'émission de ses billets, se prépare au rôle qu'elle aura à remplir pour développer et transformer la compagnie d'Occident.

La société concessionnaire de la Louisiane avait eu à ses débuts (août 1717) moins de succès que la banque. Pendant un an, elle forma son capital, organisa son administration, commença ses opérations de colonisation et de commerce sans que ses actions pussent atteindre le pair : il est vrai que le jour où elles purent être vendues 500 livres, les souscripteurs primitifs réalisèrent un profit de 150 pour 100, puisqu'ils n'avaient eu à payer que 200 livres pour se procurer 500 livres en billets de l'état, qui perdaient au moins 60 pour 100, et qu'ils avaient échangés contre une action d'Occident : ce premier bénéfice devint un puissant stimulant pour la spéculation.

Law reconnut que, pour exciter la confiance du public, il fallait que la compagnie s'assurât des profits moins éloignés que ceux de la Louisiane. Le tabac y était cultivé avec succès : l'exploitation de la ferme des tabacs se rattachait donc naturellement aux concessions de la société et elle se rendit adjudicataire de cette ferme (septembre 1718) en portant à 4 millions le prix du bail, qui n'était que de 2,200,000 : elle obtint, en outre, sans augmentation de ce prix, le privilège exclusif de la vente des tabacs, qui n'était pas compris dans la ferme. Ce fut le signal d'une hausse des actions, qui, à la fin de 1718, se négocièrent quelquefois à 15 et 20 pour 100 de prime, — mais sans pouvoir conserver ce cours.

Vers cette époque, Law imagina, pour soutenir le cours des

actions, d'en acheter deux cents au pair et de payer comptant 40,000 livres avec stipulation que cette somme serait perdue pour lui s'il ne remplissait pas son engagement dans un délai prochain et déterminé (1). Ce mode d'opération fit d'autant plus de bruit et produisit d'autant plus d'effet qu'il était nouveau et encore inconnu; mais ici celui qu'on a souvent représenté comme un hardi novateur et un profond économiste n'est qu'un spéculateur, et la grande innovation dont il enrichit la France est le *marché à prime.*

Au commencement de 1719, la compagnie d'Occident tint sa première assemblée générale : le régent, le duc de Chartres, le duc de Bourbon, le prince de Conti, des maréchaux et des grands seigneurs vinrent témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'ils portaient à la société et de la protection qui lui était assurée. On annonça aux actionnaires que la compagnie venait d'acheter 1,600,000 livres le privilège du Sénégal avec tout son matériel, qui comprenait un fonds considérable de marchandises et onze vaisseaux à la mer : malgré cette dépense et celle qu'il avait fallu faire pour la régie des tabacs, il restait en caisse 3,577,697 livres et la compagnie avait en marchandises destinées à la colonie 548,000 livres et 220,000 liv. en peaux de castors : on avait déjà reçu 96 milliers de tabac de la Louisiane qui se trouvait supérieur à celui de la Virginie et on était informé que la production de la soie réussissait. Plusieurs résolutions furent prises en vue de développer encore les opérations et d'accroître les profits. Cette situation favorable, qu'on eut soin de publier, affermit et éleva le cours des actions.

Law préparait ainsi la transformation plus complète de la compagnie d'Occident. Un édit de mai 1719 supprime les compagnies des Indes orientales et de la Chine et les réunit à celle d'Occident, qui s'appellera désormais la *Compagnie des Indes.* — Elle aura, pendant la durée de sa concession, le privilège de négocier seule depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans les mers des Indes orientales, aux îles de Madagascar, de Bourbon et de France, dans la Mer-Rouge, en Chine, au Mogol et au Japon, même depuis le détroit de Magellan dans toutes les mers du Sud. — Pour satisfaire les créanciers de la compagnie d'Orient, tant en France qu'aux Indes, elle pourra faire *cinquante mille actions nouvelles* (de 500 liv., au capital nominal de 25 millions) qui ne pourront être acquises *qu'en argent comptant et en payant 550 livres par action :* ces actions seront de même nature que celles qui ont formé le fonds social de 100 millions. Les Français et les étrangers pourront souscrire en payant comptant les 50 livres de prime, et le principal de 500 livres, en vingt mois, par portion égale chaque mois.

(1) Manuscrit du ministère des finances. — Forbonnais, t. II, p. 594.

Avant même la publication de l'édit, les anciennes actions se négocièrent avec 30 pour 100 de prime (650 livres l'action) et l'empressement à souscrire les nouvelles fut tel, qu'en peu de jours les demandes dépassèrent 50 millions ; mais un arrêt du conseil, du 20 juin, « voulant ôter tout prétexte et moyen de les acquérir par préférence et établir une règle générale qui ne fût susceptible d'aucune faveur, » décida qu'on ne serait reçu à souscrire qu'en présentant quatre fois autant d'actions anciennes qu'on voulait avoir d'actions nouvelles. Si les 100 millions du fonds social n'étaient pas représentés pour acquérir les nouvelles actions, ce qui ne serait pas demandé serait acquis, après un délai de vingt jours, des fonds de la compagnie, qui pourrait ensuite le vendre quand les directeurs le jugeraient convenable. L'obligation d'avoir quatre actions anciennes, qu'on appela *les mères*, pour souscrire à une des actions nouvelles, que, par suite, on appela *les filles*, fut considérée et a souvent été présentée depuis comme une combinaison habile et perfide imaginée par Law pour amener l'élévation des cours : elle n'était cependant que le moyen, aujourd'hui bien connu et souvent pratiqué, de réserver aux actionnaires d'une société dont le fonds social est augmenté, le privilège de souscrire aux actions nouvelles, ce qui paraît de toute justice. Elle eût amené la baisse si le marché avait été disposé à la baisse : elle ne précipita la hausse que parce que la hausse était dans le sentiment public. En effet, un grand nombre d'anciens actionnaires, afin de souscrire aux actions nouvelles, conservèrent leurs titres, qui furent d'autant plus recherchés qu'ils étaient plus rares : après avoir souscrit, ils vendirent ensuite des actions à ceux qui, n'ayant pu souscrire, n'en étaient que plus désireux de devenir actionnaires. Les transactions furent si nombreuses que le numéraire n'aurait pu y suffire ; mais Law avait eu la précaution de faire autoriser la banque, le 10 juin, à émettre pour 50 millions de billets. Ainsi se forme et apparaît déjà le lien qui unira toujours le mouvement des billets et celui des actions. Dans cette situation des esprits et des affaires, les actions devaient monter : *les mères* et *les filles* furent à 1,000 livres à la fin du mois de juin, et au commencement du mois de juillet on en vendit 1,300 livres, 1,360, et 1,400 livres (1) sur la nouvelle qu'on venait de découvrir deux mines d'or considérables à la Louisiane et que la banque s'était engagée à faire à la compagnie une avance de 25 millions en billets qui seraient envoyés dans la colonie pour y activer le mouvement du commerce (2).

Le 1er juillet 1719, la banque générale, devenue la banque royale,

(1) *Mémoire de la régence*, t. II, p. 320.
(2) Arrêt du 16 juillet 1719.

a 160 millions de billets en circulation, et la compagnie d'Occident, devenue la compagnie des Indes, a émis 250,000 actions, qui, au cours de 1,000 livres, représenteront 250 millions, quand elles seront toutes libérées : les deux établissemens ont ainsi fait accepter par le public une valeur en papier de 410 millions, et c'est déjà beaucoup dans l'état du crédit et des fortunes privées. Six mois après, le 1er janvier 1720, les billets de la banque monteront à 1 milliard et la compagnie des Indes aura émis 624,000 actions, qui, évaluées 10,000 livres (et il s'en vendit à 15,000 et 18,000 livres), représenteront, quand elles seront toutes libérées, 6 milliards 240,000 livres; avec les billets, 7 milliards 240,000 livres de valeurs entre les mains du public. La France se sera-t-elle donc enrichie, en six mois, de plus de 6 milliards et demi? Quels seront et comment se seront formés ces trésors?

IV.

Pour parvenir à un résultat si extraordinaire, ce n'est pas trop que la banque et la compagnie combinent leurs actes et unissent leurs efforts : trois jours consécutifs de la fin de juillet en offrent un frappant exemple. — Le 25 juillet, pour empêcher des retraits d'or qu'on commence à effectuer dans ses caisses, la banque obtient que le cours des louis soit réduit de 35 livres à 34 livres, ce qui abaisse à 14.22 le rapport entre l'or et l'argent, et en même temps elle est autorisée à émettre pour 240 millions de nouveaux billets : le même jour aussi, la compagnie obtient la concession de la fabrication des monnaies, avec ses profits, pendant neuf ans, moyennant 50 millions qu'elle paiera en quinze mois, à compter du 1er octobre prochain. — Le 26, la compagnie annonce à ses actionnaires, qu'à compter du 1er janvier le dividende sera de 60 livres par action : 12 pour 100 sur le pair de 500 livres. — Enfin, le 27, pour se procurer les 50 millions qu'elle doit au trésor, elle est autorisée à *émettre 50,000 actions nouvelles*, qui jouiront des mêmes avantages que les 250,000 anciennes, et qui seront acquises par les actionnaires au prix de *1,000 livres*. Le dividende de 60 livres, annoncé la veille, assure encore un intérêt de 6 pour 100 aux actions qui seront payées 1,000 livres : si les espèces manquent pour le paiement des nouveaux titres, elles seront suppléées par les billets que, deux jours avant, la banque a été autorisée à émettre.

Ces 50,000 actions, qu'on appela *les petites-filles*, furent encore plus recherchées que ne l'avaient été *les filles :* on se disputait les actions anciennes, dès qu'il en paraissait sur le marché, afin de pouvoir souscrire aux actions nouvelles. — « Law faisoit merveille

avec son Missisipi, écrit Saint-Simon (1); on avoit fait comme une langue pour entendre ce manège, et pour pouvoir s'y conduire. C'était à qui aurait du Mississipi. Il s'y faisait presque tout à coup des fortunes immenses. Law, assiégé chez lui de supplians et de soupirans, voyoit forcer sa porte, entrer du jardin par ses fenêtres, tomber dans son cabinet par la cheminée. On ne parloit que par millions. » Il ajoute que, pressé de prendre des actions, il répondit : « Depuis la fable du roi Midas, je n'ai lu nulle part et encore moins vu que personne eût la faculté de convertir en or tout ce qu'il touchoit; je ne crois pas aussi que cette vertu soit donnée à Law; mais je pense que tout son savoir est un savant jeu, un habile et nouveau tour de passe-passe, qui met le bien de Pierre dans la poche de Jean et qui n'enrichit les uns que des dépouilles des autres; tôt ou tard cela tarira; le jeu se verra à découvert; une infinité de gens demeureront ruinés... J'abhorre le bien d'autrui et pour rien je ne m'en veux charger. »

Dans les premiers jours du mois d'août, les actions montèrent à 1,750 livres, 2,000 livres, 2,250 livres, 3,000 livres (2); cependant on ne promettait qu'un dividende de 60 livres, et la promesse était même peut-être téméraire (3). Mais on commençait à parler d'une nouvelle et plus considérable extension de la compagnie; on disait que, déjà concessionnaire de la ferme des tabacs et de la fabrication des monnaies, elle allait réunir dans ses caisses le recouvrement de presque tous les revenus publics (4).

En 1718, des hommes d'affaires, des banquiers et, parmi eux, les frères Pâris, qui, par leur habileté et leur fortune, avaient acquis une grande notoriété, s'étaient rendus adjudicataires, pour six ans, sous le nom d'Aymard Lambert, des fermes générales, et ils avaient créé pour l'exploitation de leur concession une compagnie (5) dont les formes étaient semblables à celles de la compagnie d'Occident qui venait d'être établie. Cette compagnie, que le public s'empressa d'appeler *l'antisystème*, avait des revenus moins lointains et plus

(1) *Mémoires*, t. XVI, p. 253.

(2) *Mémoire de la régence*, t. II, p. 321.

(3) Un dividende de 60 livres à trois cent mille actions exigeait un produit annuel de 18 millions. La compagnie recevait de l'état une annuité de 4 millions; on peut évaluer le bénéfice des tabacs à 2 millions, celui de la fabrication des monnaies à 4 millions. Il aurait fallu que les bénéfices du commerce s'élevassent à 8 millions!

(4) « La hausse ne se borna pas aux actions; une partie du projet de Law ayant transpiré, on vit tout à coup nombre de personnes s'empresser à se procurer des billets de l'état, des billets des receveurs-généraux et autres effets du roi, qui perdoient encore plus de 33 pour 100. Cette grande recherche les fit monter au pair de l'argent et la révolution qu'elle amena de nouveau dans les fortunes amena de nouveaux concurrens dans le commerce des actions. » (Forbonnais, t. II, p. 598.)

(5) Arrêt du 16 septembre 1718.

assurés que la compagnie d'Occident. « Il est constant, dit Forbonnais, que ses actions avaient un avantage décidé par la nature des affaires et des bénéfices qu'elles embrassaient : elle devait gagner le dessus et cela arriva en effet. » C'était pour la compagnie d'Occident une concurrence redoutable que Law avait vue s'établir avec dépit : son désir de la faire disparaître s'accrut encore quand il put croire que la compagnie des fermes n'était pas restée étrangère aux manœuvres qui avaient cherché à causer des embarras à la banque par des retraits d'or considérables et précipités.

Pour obtenir de l'état qu'il annule, après un an de jouissance seulement, le bail passé pour six années à Aymard Lambert, il faut offrir des avantages considérables et il ne suffit pas de porter le prix de ce bail de 48,500,000 à 52 millions. Law propose de prêter au roi à 3 pour 100 1,200 millions, qui seront employés à rembourser les rentes et les autres charges assignées sur les aides et gabelles, sur les tailles, sur les recettes générales, sur le contrôle des actes, sur les postes ; — les 100,000 actions de la compagnie des fermes ; — les billets de l'état et ceux des receveurs généraux, les finances des offices supprimés ou à supprimer. C'est l'extinction de presque toute la dette publique, et le trésor aura à payer à la compagnie une redevance annuelle de 36 millions, au lieu des 48 millions qu'il paie à ses créanciers, pour un capital de 1,200 millions, depuis que les rentes et les autres dettes de l'état ont été réduites à un intérêt de 4 pour 100. L'offre est donc séduisante et elle est acceptée (1). — La compagnie des Indes est autorisée à emprunter elle-même les 1,200 millions en actions rentières au porteur ou en contrats, à 3 pour 100 d'intérêt par an. — En conséquence, *toutes les rentes sont éteintes et supprimées*; les titres seront rapportés au trésor et les rentiers seront remboursés en assignations sur le caissier de la compagnie des Indes : les ordonnances de liquidation des charges supprimées, les billets des receveurs généraux, ce qui reste de billets de l'état,.. etc.,.. seront également présentés au trésor, et transmis au caissier de la compagnie, qui les acquittera (2).

Ce n'était point une entreprise sans difficulté, au point de vue économique et financier, que de rembourser presque immédiatement 1,200 millions aux rentiers et aux créanciers de l'état. Ils pouvaient bien recevoir, provisoirement, en paiement, des billets de la banque ; mais ces billets ne produisant pas d'intérêt, ils étaient obligés de chercher un emploi à des capitaux dont le revenu était pour la plupart leur seul moyen d'existence. Si ces 1,200 millions

(1) Arrêt du conseil du 27 août 1719.
(2) Arrêt du conseil du 31 août.

avaient dû être employés en acquisitions d'immeubles, ou de valeurs mobilières alors si peu répandues en France, les prix en auraient aussitôt considérablement monté. La compagnie offrait, il est vrai, au public, cette somme de 1,200 millions en actions rentières (1) ou en contrats, à 3 pour 100; mais comment espérer que les anciens rentiers consentiraient, s'ils n'y étaient contraints, à s'imposer une perte annuelle de 1 pour 100 en acquérant ces titres pour remplacer ceux qui leur rapportaient 4 pour 100? Une combinaison nouvelle mit à leur disposition et à celle du public des valeurs plus attrayantes.

La concession des fermes générales avait encore fait monter les actions; « elle avait été, dit Forbonnais, l'espèce d'enchantement qui enivra en quelque sorte toute la nation. » Law en profite aussitôt pour faire autoriser successivement la compagnie à émettre 300,000 actions nouvelles, non plus à 550 livres ou à 1,000 livres comme *les filles* et *les petites-filles*, mais à 5,000 livres : dix fois le pair de l'action de 500 livres. Ces titres nouveaux ne seront plus réservés aux anciens actionnaires; la souscription sera ouverte à tout le monde; le prix de 5,000 livres sera acquitté en dix paiemens égaux, le premier en souscrivant, et les neuf autres de mois en mois. Ces 300,000 actions qui, à 5,000 livres, produiront 1,500 millions et qui ne recevront que le dividende qui pourra leur être distribué, remplaceront, au grand profit de la compagnie, les actions rentières et les contrats à 3 pour 100, qui n'auraient donné que 1,200 millions, et auxquels il aurait fallu servir un intérêt fixe de 3 pour 100 : soit 36 millions.

L'empressement à souscrire les nouvelles actions fut tel que bientôt il parut nécessaire de réserver un privilège, pour leurs souscriptions, aux rentiers et aux créanciers de l'état, obligés d'employer les fonds qui leur seraient remboursés : il fut décidé que, jusqu'à nouvel ordre, il ne serait délivré de souscriptions qu'à ceux qui paieraient en *récépissés de caisse de la compagnie*, *en billets de l'état ou de la caisse des receveurs généraux*, *en actions de la compagnie des fermes* (2). Ces effets montèrent aussitôt tellement que les négociations devinrent difficiles; il fallut admettre de nouveau les souscripteurs à payer en billets de banque, et ces billets ne furent reçus qu'avec une prime de 10 pour 100; on en était venu à vouloir que le papier fît prime sur les espèces métalliques. Pour consolider et pour accroître encore, s'il était possible, cette faveur du billet sur l'or et l'argent, le cours des espèces fut réduit, celui des louis à 33 livres et celui des écus à 5 liv. 16 s. (arrêt du 23 sep-

(1) C'est ce qu'on appelle aujourd'hui des obligations.
(2) Arrêt du conseil du 26 septembre 1719.

tembre). Mais l'émission des actions, et les négociations auxquelles elle allait donner lieu, ne pouvaient s'opérer sans une quantité considérable de numéraire ou de billets : la banque fut autorisée le 12 septembre à en fabriquer pour 120 millions, et le 24 octobre pour une somme égale. Tandis que, jusque-là, les billets avaient été faits en coupures de 1,000 livres, de 100 livres et de 10 livres, ceux-ci furent tous émis en coupures de *10,000 livres*, ce qui indique la nature, le chiffre, l'importance des transactions auxquelles ils devaient servir.

Depuis longtemps les effets royaux, dont le discrédit faisait sans cesse varier les cours, donnaient lieu à un trafic dont le siège s'était établi dans la rue Quincampoix, alors habitée par des banquiers, des gens d'affaires, et même des prêteurs à la petite semaine, qui tous prirent une part active au commerce des actions : des *mères*, des *filles*, des *petites-filles* et des 300,000 nouvelles. A partir du jour de l'ouverture de la souscription, la foule s'y porta : les actions achetées et vendues au comptant, à terme, à prime, y atteignirent rapidement le prix de 10,000 livres et montèrent, à la fin de novembre, à 15,000 et 18,000 livres, sans conserver toujours ce cours (1). A la fin d'octobre, l'affluence devint si prodigieuse rue Quincampoix, qu'afin de prévenir les rixes et les désordres il fallut y établir « une garde de douze hommes, commandés par trois officiers, pour y rester tout le jour, et au besoin la nuit, veiller à la liberté et à la sûreté des négocians, arrêter les filous, les vagabonds et rendre compte du tout. » (Arrêt du 26 octobre.) — Les deux extrémités de la rue furent garnies d'un corps de garde et d'une grille dont l'ouverture, à six heures du matin, et la fermeture, à sept heures du soir, étaient annoncées par le son d'une

(1) On lit dans Forbonnais, t. II, p. 599 et 601 : « La rue Quincampoix, où demeuroient les principaux banquiers, se remplit d'une foule extraordinaire, et la seule variation du cours des actions dans l'espace d'une journée, qu'occasionnoit la diversité des spéculations, étoit capable de procurer des gains considérables à ceux qui connaissoient les manèges de la place... Le mouvement fut extraordinaire pour se procurer les effets propres à être convertis en récépissés de remboursement. On donnoit 11,000 livres en or pour 10,000 livres en papier de l'état, et on payoit des courtages assez considérables pour procurer de petites fortunes à ceux qui avoient le secret de faire expédier promptement cette conversion. Les esprits étoient dans une telle fermentation qu'on ne raisonnoit plus. On alla jusqu'à imaginer que les nouvelles actions valoient mieux que les anciennes, sans doute parce qu'elles employoient le remboursement de dettes privilégiées. Un assez grand nombre de gens s'empressèrent de les vendre afin d'en acheter de nouvelles, pour que la valeur des anciennes baissât de 8,000 à 4,000, ce qui procura aux personnes un peu plus au fait des négociations le moyen de faire de grandes fortunes en peu de temps, car il falloit que toutes les actions tombassent ou que celles-là revinssent au niveau des autres, toutes étant de même espèce, et le remboursement changeant la nature du privilège des dettes du roi. »

cloche. « Les personnes distinguées de l'un et l'autre sexe entraient par la rue aux Ours, et le vulgaire par la rue Aubry-le-Boucher (1). » — Toutes les maisons, tous les appartemens furent convertis en bureaux, loués aux agioteurs à raison de 200, 300 ou 400 livres par mois, suivant leur étendue : une maison dont le loyer ordinaire était de 600 à 800 livres par an pouvait contenir trente ou quarante bureaux et rapporter de 10,000 à 12,000 livres par mois. On raconte (2) qu'un savetier dont l'échoppe, formée de quelques planches, était adossée au mur du jardin du banquier Tourton, la transforma en bureau et gagna 200 livres par jour en la mettant à la disposition des spéculateurs, en leur fournissant des plumes et du papier, en offrant des escabeaux aux dames qui venaient contempler ce spectacle inouï.

Mais la compagnie qui provoquait, par ses opérations, ces spéculations excessives, voulait aussi paraître inspirée par des sentimens de bien public et d'intérêt général. Elle recevait de l'état une annuité de 4 millions pour l'intérêt des 100 millions, en billets de l'état, qui avaient fait son fonds social. Elle représenta que, tous les sujets du roi ne devant plus recevoir que 3 pour 100, son annuité devait être réduite à 3 millions ; et, comme l'état y gagnait 1 million, elle demanda et elle obtint facilement (arrêt du 19 septembre) que les contribuables fussent soulagés par la suppression des droits sur les huiles, le suif et les cartes, consentant elle-même à la suppression des 24 deniers pour livre sur le poisson qui faisaient partie des fermes générales. Ce désintéressement fut généralement approuvé, et il contribua à la hausse des actions. Ce fut aussi dans un intérêt public, celui du trésor, que la compagnie, devant se procurer par l'émission des 300,000 actions un capital de 1,500 millions, crut devoir offrir de porter à cette somme son prêt de 1,200 millions. Ce supplément de 300 millions, qui fut accepté (3), devait permettre un remboursement plus complet de la dette publique. Il est vrai que, le même jour, la compagnie, poursuivant son projet de réunir dans ses caisses tous les revenus de l'état, obtenait la suppression des receveurs généraux, qu'elle remplacerait (4), « parce qu'il importe au bien de tous que le recouvrement des deniers publics se trouve dans les mêmes mains pour en faciliter la perception. »

Le versement du second dixième des actions allait être exigible, et un grand nombre de souscripteurs, ayant pris des engagemens fort au-dessus de leurs ressources, se voyaient à la veille d'être

(1) Lemontey, *Histoire de la régence*, p. 311.
(2) Du Hautchamp, *Histoire du système*, t. IV, p. 193.
(3) Arrêt du 12 octobre 1719.
(4) *Ibid.*

forcés de vendre une partie de leurs actions pour acquitter le terme échu des autres. Afin de prévenir la baisse qui aurait pu en résulter, les époques de versemens furent rendues trimestrielles, et elles furent prorogées : la première, au mois de décembre ; la deuxième, en mars ; et la troisième, en juin (1). La banque s'engagea, d'ailleurs, à prêter à 2 pour 100 2,500 livres sur chaque action déposée, afin qu'aucun actionnaire ne fût embarrassé pour effectuer ses versemens. « Ces mesures successives soutenaient la confiance des actionnaires et secondaient à merveille l'enchantement du public (2). »

En moins de trois mois, le nombre des actions a doublé, et le prix auquel elles se négocient a plus que décuplé : sur les 300,000 actions émises à 5,000 livres, un dixième seulement est versé, et 1,350 millions restent à payer en trois termes égaux de 450 millions chacun. Pour de telles opérations, de tels paiemens, de telles spéculations, les autorisations récemment données à la banque de créer pour 240 millions de billets, qui porteront sa circulation à 640, ne seront pas suffisantes ; il faut encore que la faveur avec laquelle seront reçus et circuleront de nouveaux billets réponde à la hausse des actions : dans cette vue, tous les moyens sont employés pour déprécier et discréditer les espèces métalliques. Les dispositions de l'arrêt du 25 juillet sont renouvelées et confirmées ; les créanciers pourront toujours exiger des billets de leurs débiteurs ; les rentiers et les créanciers de l'état pourront en exiger de la compagnie pour les remboursemens qu'elle a à leur faire ; la compagnie pourra en exiger des contribuables pour les impositions dont elle fait le recouvrement. Afin de dégoûter le public du numéraire, on imagine de frapper des pièces d'or et d'argent d'un titre très élevé, mais très faibles de poids : des *quinzains d'or fin*, de 65 $\frac{5}{11}$ au marc, courant pour 15 livres, et valant intrinsèquement 12 fr. 74 de notre monnaie, et des *livres d'argent fin*, de 65 $\frac{5}{11}$ au marc, comme les quinzains, courant pour 1 livre, et valant intrinsèquement 0 fr. 81 ; on pensait que des pièces d'un volume et d'un poids si minimes seraient peu agréables et peu commodes, et, en effet, leur fabrication fut si mal accueillie, que bientôt elle fut abandonnée (3). Trois diminutions successives du cours des louis et des écus sont ordonnées en même temps : les louis seront réduits de 33 livres à 32, immédiatement ; à 31 livres, le 1er janvier ; à 30 livres, le 1er février ; et les écus, aux mêmes époques, de 5 liv. 16 s. à 5 liv. 12 s. ; à 5 liv. 8 s. ; à 5 liv. 4 s. Cette diminution des espèces, surélevées

(1) Arrêt du 20 octobre.
(2) Forbonnais, t. II, p. 603.
(3) Arrêt du 2 décembre 1719.

sans raison, a l'avantage de rapprocher leur valeur légale de la valeur commerciale du métal qu'elles contiennent : elle n'en trouble pas moins les intérêts, et elle est onéreuse à ceux qui possèdent du numéraire au moment où elle s'effectue ; ils ne pourront, par exemple, donner que pour 30 livres le louis qu'ils ont reçu pour 33 livres. Les billets sont déjà admis, avec une prime de 10 pour 100, en paiement des actions nouvelles ; un règlement consacre et généralise cette prime en la réduisant à 5 pour 100. Quinze jours après que les espèces ont été réduites, on ose déclarer dans un arrêt (du 21 décembre) « que le roi veut procurer à son peuple le moyen d'éviter les pertes que causent ordinairement les variations du cours des monnaies, » et, en conséquence, « l'argent de banque sera fixé à 5 pour 100 au-dessus de l'argent courant, auquel prix il sera délivré des billets de banque ; sauf, aux porteurs desdits billets, après que ceux de la banque auront été distribués, à les négocier à tel plus haut prix qu'ils jugeront à propos. » Pour compléter cette disposition, on ordonne que les espèces d'argent ne seront plus reçues que dans les paiemens de sommes inférieures à 10 livres, et les espèces d'or dans les paiemens de sommes inférieures à 300 livres ; tous les paiemens de sommes supérieures ne pourront être faits qu'en billets, sous peine de confiscation et de 300 livres d'amende. C'est le commencement de la proscription pour la monnaie métallique, et le commencement du cours forcé, ou tout au moins du cours légal, pour la monnaie fiduciaire.

Quand toutes ces mesures paraissent avoir suffisamment élargi et assuré les voies à la circulation et au développement des billets, la banque est autorisée (le 29 décembre) à en émettre de nouveau pour 360 millions, et sa circulation sera de *un milliard*. Jusque-là, pour éviter la contrefaçon frauduleuse des billets, il avait paru nécessaire de les graver ; mais la gravure exige un temps et des soins que les circonstances ne comportent plus : « la sûreté du billet sera suffisamment garantie par les caractères de l'impression, la marque du papier et le sceau de la compagnie. » Sur les 360 millions de billets autorisés le 29 décembre, 231 furent imprimés.

V.

Aux édits, aux déclarations, aux arrêts du conseil, qui, dans les six derniers mois de 1719, portèrent à 1 milliard les billets en circulation, et à 624,000 les actions de la compagnie, qui, au prix de 10,000 livres (et il s'en négocia à 15,000 et à 18,000), devaient valoir quand elles seraient entièrement libérées, plus de 6 milliards, la spéculation établie rue Quincampoix répondit en faisant pénétrer dans tous les rangs de la société un esprit de vertige. Un manuscrit

inédit de la bibliothèque du ministère des finances, détruit par l'incendie de 1871, et qui devait remonter à un temps peu éloigné de celui de Law, affirmait « qu'il y eut alors, en France, un délire général : de tous les points du royaume, on se consacra au commerce des actions. Les gens de province et les étrangers accoururent à Paris afin de s'enrichir dans un négoce qu'on ne pouvait croire imaginaire en voyant la fastueuse et subite opulence de beaucoup de gens qui, de l'état le plus misérable, étaient parvenus subitement à la fortune la plus éclatante. » Tous les contemporains attestent ce délire : on n'en citera que deux. C'est Saint-Simon qui écrit : « Le commerce des actions, appelées communément du Mississipi, établi rue Quincampoix, de laquelle chevaux et voitures furent bannis, augmenta tellement, qu'on s'y portoit toute la journée... Jamais on n'avoit ouï parler de folie, ni de fureur qui approchât de celle-là... La banque de Law et son Mississipi étoient lors au plus haut point. La confiance y étoit entière. On se précipitoit à changer terres et maisons en papier, et ce papier faisoit que les moindres choses étoient hors de prix. » C'est Duclos, plus froid, mais non moins pénétrant et plus moraliste, qui fait remarquer « que la révolution subite qui se fit dans les fortunes fut pareille dans les têtes. Le déluge des billets de banque dont Paris fut inondé, et qu'on se procuroit par toutes sortes de moyens, excita dans tous les esprits le désir de participer à ces richesses de fiction. C'étoit une frénésie. La contagion gagna les provinces. On accouroit de toutes parts à Paris, et on estime à 1,400,000 âmes ce qui s'y trouva à cette époque. »

Au milieu de l'affolement général, quelques hommes, cependant, conservant leur sang-froid et leur raison, ne cessèrent pas de juger sainement les folies dont ils étaient les témoins, et parmi eux il faut citer le maréchal de Villars. Le vainqueur de Denain était membre du conseil de régence, et, sans être chargé de fonctions actives, il prenait une part importante aux affaires publiques, qu'il suivait d'un œil attentif. Rencontrant un jour Law chez la duchesse d'Estrées, il lui dit : « Il y a présentement deux grandes opérations qui roulent sur vous : l'une que l'on appelle le Mississipi, l'on y fait, dit-on, des fortunes immenses. Il est bien difficile que certaines gens gagnent si prodigieusement sans que d'autres perdent ; j'avoue que je n'y comprends rien et je ne sais pas, d'ailleurs, admirer ce qui est au-dessus de mes connaissances ; mais enfin, sur cette opération, de laquelle je ne veux tirer aucune fortune, je ne puis que me taire. L'autre est la banque royale : elle peut être d'un grand avantage pour le roi, parce que ce moyen lui donne tout l'argent de ses sujets sans en payer le moindre intérêt ; d'un autre côté, les sujets peuvent y trouver aussi quelque utilité... Mais

comme cet avantage roule uniquement sur la confiance, il faut que l'ordre soit si régulièrement observé *que celui qui vous donne son argent sans intérêt puisse le retrouver toutes les fois qu'il le demande.* »

L'historien du système, du Hautchamp, a consacré tout un volume au récit des événemens dont la rue Quincampoix a été le théâtre pendant les derniers mois de 1719, des fortunes et des ruines qui s'y firent en quelques jours, des aventures extraordinaires qu'y provoqua l'agiotage, et il raconte une foule d'anecdotes, les unes gaies et bouffonnes, les autres tristes et tragiques. On ne saurait entreprendre de présenter ici le résumé, même abrégé, de ce récit; mais il faut citer quelques lignes de la notice que M. Thiers a consacrée à Law et qui fut l'un de ses premiers écrits (1) : elles marquent ce temps étrange et le font comprendre par des traits vifs et saisissans. « Les variations de la fortune étaient si rapides que des agioteurs, recevant des actions pour aller les vendre, en les gardant un jour seulement, avaient le temps de faire des profits énormes. On en cite un qui, chargé d'aller vendre des actions, resta deux jours sans paraître. On crut les actions volées, point du tout : il en rendit fidèlement la valeur ; mais il s'était donné le temps de gagner 1 million pour lui. Cette faculté qu'avaient les capitaux de produire si rapidement avait amené un trafic : *on prêtait les fonds à l'heure*, et on exigeait un intérêt dont il n'y a pas d'exemple. Les agioteurs trouvaient encore à payer l'intérêt exigé et à recueillir un profit pour eux-mêmes. On pouvait gagner jusqu'à 1 million par jour. Il n'était donc pas étonnant que les valets devinssent tout à coup aussi riches que des seigneurs. On en cite un qui, rencontrant son maître par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse et lui offrit d'y monter. »

Cependant cette folie de quelques semaines eut des conséquences plus durables et plus graves sur l'état social et sur l'état moral du pays. On ne voyait pas seulement rue Quincampoix des spéculateurs de profession, d'anciens traitans qui cherchaient, les uns à retrouver quelques-uns des bénéfices que leur avaient procurés autrefois les *affaires extraordinaires*, et les autres à réparer les pertes que la chambre de justice leur avait fait éprouver, ou les rentiers et les créanciers de l'état, qui poursuivaient l'emploi des capitaux dont

(1) Cette notice a paru, en 1826, dans la première livraison de l'*Encyclopédie progressive*. On y trouve quelques inexactitudes et on peut ne pas adopter tous les jugemens qu'elle porte sur Law et sur quelques-unes de ses opérations, mais elle révèle chez M. Thiers, qui avait alors vingt-huit ans, et qui s'occupait, pour la première fois peut-être, de finances et d'économie publique, la puissance et la pénétration d'esprit que toute sa vie devait mettre en lumière.

le remboursement venait de leur être imposé : on y trouvait, confondus et s'enivrant des mêmes chimères, toutes les classes de la société, des princes, des grands seigneurs, des gens d'église, des militaires, des magistrats, des bourgeois, des commerçans, des artisans, des cultivateurs, des domestiques. Leurs illusions étaient d'autant plus vives et leur cupidité d'autant plus excitée que, depuis trente ans, le désordre financier, la variation des monnaies, les banqueroutes partielles, mais successives, de l'état, les avaient ruinés ou appauvris, et qu'ils avaient le spectacle des fortunes immenses et rapides que pouvaient produire les affaires, l'agiotage, le trafic du papier. Beaucoup d'honnêtes propriétaires, séduits par l'espérance du gain, vendirent leurs seigneuries, leurs domaines, leurs maisons, leurs terres et leurs bois pour acheter à des prix excessifs, à 10,000 livres, à 15,000 livres, à 18,000 livres des actions qui devaient prochainement ne pas valoir leur pair de 500 livres. Des actionnaires avisés et prévoyans ne tardèrent pas, au contraire, à réaliser leurs bénéfices en vendant leurs actions; ces *réaliseurs* recherchèrent des immeubles et, à défaut, des diamans, des pierreries et même des marchandises, qui, bien que payés le prix excessif auquel la concurrence les avait fait monter, conservèrent toujours la plus grande partie de leur valeur. Quand le *système* se fut écroulé, les premiers restèrent ruinés et les seconds restèrent enrichis. Il y eut un déplacement des fortunes privées et des situations sociales qu'on ne vit jamais se produire sous un gouvernement régulier et dans un pays que ne bouleverse pas une révolution. Au point de vue moral, sans parler des plaisirs et des désordres qui accompagnent les fortunes rapidement acquises, c'est encore Duclos qui affirme « que le bouleversement des fortunes n'a pas été le plus malheureux effet du système de la régence. Une administration sage aurait pu rétablir les affaires; mais les mœurs, une fois dépravées, ne se rétablissent que par la révolution d'un état, et je les ai vues s'altérer sensiblement. — Dans le siècle précédent, la noblesse et le militaire n'étaient animés que par l'honneur; le magistrat cherchait la considération; l'homme de lettres, l'homme à talent, ambitionnaient la réputation; le commerçant se glorifiait de sa fortune parce qu'elle était une preuve d'intelligence, de vigilance, de travail et d'ordre. Les ecclésiastiques qui n'étaient pas vertueux étaient du moins forcés de le paraître. Toutes les classes de l'état n'ont aujourd'hui qu'un objet, c'est d'être riches, sans que qui que ce soit fixe les bornes de la fortune où il prétend... — Nos lois sont toujours les mêmes ; nos mœurs seules sont altérées, se corrompent de jour en jour : et les mœurs, plus que les lois, font et caractérisent une nation. » — Duclos appliquait cette réflexion à la France du

XVIII[e] siècle ; mais elles ne perdront pas leur à-propos, comme l'a si justement écrit M. Baudrillart (1), « tant que la séduction de la richesse facile n'aura pas cessé d'agir sur l'imagination hallucinée de la foule. »

Le développement prodigieux qu'avait pris, depuis six mois, la compagnie des Indes, le cours élevé de ses actions, l'agiotage de la rue Quincampoix, tout se réunissait pour donner un intérêt particulier à l'assemblée générale de la fin de l'année. Elle fut convoquée pour le 30 décembre ; le régent vint la présider, accompagné du duc de Bourbon, du prince de Conti, etc., et Law n'eut pas de peine à obtenir des actionnaires la ratification de tous les actes qui avaient porté les actions du cours de 1,000 livres, qu'elles atteignaient à peine à la fin de juin, à ceux de 10,000 livres, 15,000 livres, 18,000 livres. Mais, à cette époque, les directeurs de la compagnie avaient annoncé que le dividende des actions, en 1720, serait de 60 livres pour 300,000 actions, et ce chiffre ne répondait plus à la situation nouvelle ; l'assemblée s'empressa, sur la proposition nouvelle des directeurs, de fixer la répartition qui serait faite en 1720 à 200 livres par action (40 pour 100 du pair de 500 livres), ce qui, pour 600,000 actions, exigeait une somme annuelle de 120 millions. C'était là une promesse qui ne pouvait être tenue. Quelques efforts qu'il eût faits pour évaluer à un chiffre élevé les revenus et les bénéfices de la compagnie, Law ne pouvait les porter, dans ses prévisions, qu'à 91 millions, et cette évaluation était encore exagérée ; Du Tot, l'un de ses disciples les plus sincères et les plus convaincus, la réduit à 80 millions. Quelques ventes faites par ceux qui commençaient à réaliser avaient rapproché les cours de 10,000 livres, et 80 millions répartis entre 600,000 actions, c'est-à-dire 133 livres par action, ne donnaient, à ce prix, qu'un intérêt de 1.33 pour 100 ; en supposant même que le dividende promis de 200 livres eût pu être distribué, ce n'était encore que 2 pour 100 du prix de 10,000 livres. Cependant lorsque les délibérations de l'assemblée furent connues rue Quincampoix, elle ne provoquèrent pas la baisse ; le soir même de la réunion, les actions montèrent à 15,000 livres : à ce prix, le dividende peu probable, quoique annoncé, de 200 livres n'assurait qu'un intérêt de 1.33 pour 100.

Mais quand les titres d'une société financière, industrielle ou commerciale, sont l'objet d'une hausse semblable, ce n'est pas à raison du dividende qu'elle pourra donner, c'est à raison du bénéfice qu'on espère trouver dans une hausse nouvelle. On a vu des actions de 500 livres monter à 1,000, à 2,000, à 5,000, à 10,000, à

(1) *Histoire du luxe*, t. IV, p. 250.

18,000, sans que cette progression s'explique par l'accroissement des profits; on se laisse entraîner à croire qu'il n'y a pas de raison pour que cette progression s'arrête et qu'elle sera sans limite; on achète à 18,000 livres sans considérer le revenu qu'on peut espérer, mais dans l'espérance de revendre à 20,000, à 25,000, etc. Cependant la hausse a nécessairement un terme, que le moindre événement peut déterminer; dès que ce terme est arrivé et que seulement les prix restent stationnaires, quelques porteurs, ne comptant plus sur une hausse nouvelle, commencent à vouloir réaliser et à vendre; leur exemple est suivi; bientôt il se trouve plus de vendeurs que d'acheteurs et les prix baissent; les premières baisses ne font que précipiter le mouvement des ventes, tandis que les acheteurs font absolument défaut. La baisse est plus rapide que ne l'avait été la hausse; il arrive même souvent que, par un effet d'imagination, elle descend fort au-dessous de la valeur raisonnable du titre, comme, par un effet d'imagination aussi, la hausse l'avait beaucoup dépassée. Ce phénomène économique et commercial n'était sans doute ni analysé ni aperçu au commencement du XVIIIe siècle; mais au XIXe, où la spéculation a eu aussi ses exagérations et ses aveuglemens, on l'a vu si souvent se produire qu'il est facile à comprendre, sans cependant, si on s'en rapporte aux faits, qu'il paraisse toujours facile à prévoir.

La situation de la banque ne peut être séparée de celle de la compagnie des Indes. Le 30 décembre, ses billets étaient émis ou autorisés pour 1 milliard, et, en quatre mois, le 1er mai, ils allaient monter à 2 milliards 600 millions (et même à 3 milliards, suivant le préambule d'un édit du 5 juin 1725); or ces billets ne trouvaient un gage suffisant ni dans le numéraire déposé dans les caisses ni dans les effets de commerce, à échéance déterminée, escomptés et placés dans le portefeuille. La réserve métallique n'était pas très considérable et pouvait être épuisée rapidement; l'escompte des effets de commerce, bien que ce fût l'un des objets principaux de l'institution, n'était jamais entré que pour une faible part dans ses opérations. Les billets furent presque tous employés soit à fournir au trésor les 1,500 millions destinés au remboursement de la dette publique, et représentés par une rente de 45 millions constituée au profit de la compagnie, soit à mettre la compagnie à même de racheter ses actions. Le 3 décembre, en effet, le jour même de l'assemblée des actionnaires, Law, informé que les *réaliseurs* commençaient à vendre leurs valeurs, fit décider que la compagnie achèterait, à bureau ouvert, ses actions au prix de 9,600 livres alors qu'elle venait de les émettre à 5,000, et avant même qu'elles fussent libérées. Cette résolution, dès qu'elle fut connue, aurait dû rendre le cours des actions à peu près fixe, et cependant, on

verra qu'il s'éleva le 5 janvier à 18,000 livres; pendant quelques jours, elle ne reçut donc aucune exécution; mais les circonstances ne tardèrent pas à lui faire donner une application si large qu'elle entraîna la chute du *système*.

La théorie, confirmée par la pratique, enseigne que des billets au porteur ne peuvent être émis avec sécurité par une banque que sur dépôt d'espèces métalliques ou en échange de valeurs commerciales, à courte échéance, dont le remboursement fait rentrer des billets ou fait verser du numéraire dans sa caisse; c'est alors seulement, et à la faveur du mouvement continu qui s'établit entre les espèces et les billets, qu'une banque peut aussi faire des avances sur dépôt de titres, à la condition que ces avances ne soient jamais qu'une partie prudemment restreinte de ses opérations. La banque royale n'observa aucune de ces règles et ne s'astreignit à aucune de ces garanties.

Il n'est pas moins nécessaire que la monnaie fiduciaire reste dans un certain rapport avec la monnaie métallique, contre laquelle elle doit toujours être échangée, à moins d'aboutir au cours forcé. Or la France n'avait, au milieu du règne de Louis XIV, que 500 millions de numéraire; si, en 1719, elle paraissait en avoir 1 milliard ou 1,200 millions, c'est que, par suite de l'élévation du cours des espèces, la valeur de la livre était tombée de 1 fr. 95 à 0 fr. 82; mais ces 1,200 millions de livres ne représentaient pas plus d'or et d'argent que les 500 millions du temps de Colbert. Les 2 milliards 600 millions de billets s'élevèrent à plus de cinq fois cette quantité d'or et d'argent; comme si, aujourd'hui que nous avons 4 ou 5 milliards de numéraire, la banque avait 20 ou 25 milliards de billets. La monnaie métallique, par la hausse excessive du cours des espèces, était presque devenue une valeur fictive comme les actions et les billets. Ces deux dernières fictions s'étaient pour ainsi dire engendrées et se soutenaient l'une l'autre. Sans le milliard de billets, qui fut bientôt plus que doublé, les 600,000 actions n'auraient pas été émises, n'auraient pas atteint le prix de 18,000 livres, n'auraient pas conservé celui de 9,600 livres; sans les actions de la compagnie des Indes, les billets de la banque n'auraient pas trouvé de contre-valeurs en échange desquelles ils pussent être délivrés. Si l'une de ces fictions tombait, elle devait entraîner l'autre dans sa chute. Au moment où pour la foule aveugle et cupide qui se pressait rue Quincampoix, et même pour la France presque entière, il faut le reconnaître, les deux établissemens fondés par Law paraissaient avoir atteint le plus haut degré de crédit, de puissance, de stabilité, ils touchaient à leur déclin et à leur ruine.

AD. VUITRY.

LA

PRÉCISION DANS L'ART

ÉTUDE DE PSYCHOLOGIE ESTHÉTIQUE.

Autrefois il y avait des lois d'esthétique qui paraissaient avoir été fixées pour jamais par ce qu'on appelait la savante antiquité. Ces lois ont régné à travers les siècles, et nul ne songeait à se révolter contre elles; si on leur désobéissait, ce n'était guère que par impuissance. Elles formaient comme un code sacré, « la législation du Parnasse, » et la critique n'était qu'une sorte de jurisprudence qui confirmait ou expliquait ces lois. Il en était à peu près de l'art comme de la morale, qui était renfermée en de précises règles théologiques. Mais, de même que les nécessités nouvelles de la vie, certains progrès de la science, rompirent les cadres trop fixes de la théologie; ainsi des sentimens nouveaux, des idées plus étendues, se trouvant de plus en plus à l'étroit entre les barrières du goût traditionnel, finirent par les renverser. Aujourd'hui il n'y a plus dans l'art de lois universellement reconnues. Il n'est plus de critique fondée sur des principes, ou du moins les principes hasardés par les uns sont dédaigneusement rejetés par les autres. Les lecteurs et les spectateurs, dans un théâtre ou dans un musée, peuvent bien dire qu'une chose leur plaît ou leur déplaît (encore ne le savent-ils pas toujours), mais chacun juge selon sa fantaisie du moment et n'essaie même pas de se rendre compte de cette fantai-

sie, faute de pouvoir recourir à un principe quelconque. On a le plus souvent peur de se prononcer. De là tous ces jugemens évasifs qui courent le monde, tels que ceux-ci : « C'est assez joli, cela n'est pas mal, » jugemens qui n'affirment rien, qui ne nient rien, qui n'engagent pas et qui permettent de reculer décemment, de se replier devant une opinion contraire. Dans cette incertitude et ce scepticisme, on en arrive à une indifférence qui décide au hasard qu'une chose est belle ou qu'elle ne l'est pas. Puisqu'il n'est plus de loi imposée et reconnue comme jadis, ne serait-il pas possible, ainsi qu'on a fait souvent en morale, de se faire soi-même une loi et, en s'interrogeant, en observant ce qui nous surprend et nous charme dans tous les arts, de découvrir nous-mêmes un certain nombre de règles ou de conditions nécessaires? Au lieu de fonder l'esthétique sur des spéculations abstraites et de la rattacher à une métaphysique obscure et sans crédit, comme on l'a bien souvent tenté, ne pourrait-on pas l'établir sur des observations personnelles en les généralisant? Chacun ne sent-il pas en soi que l'esprit critique et le goût ne sont que le résultat acquis à la longue d'un examen délicat des effets, agréables ou désagréables, que les œuvres de l'art produisent sur notre âme? Pour nous, nous pensons qu'il est des lois fondamentales de l'esprit humain que nulle imagination, si originale qu'elle soit, ne doit méconnaître, qu'il est des qualités si nécessaires qu'elles s'imposent également aux arts plastiques et à la poésie, qu'il est une qualité, entre autres, sans laquelle aucun ouvrage ne peut produire un plaisir profond et durable, que cette qualité indispensable doit dominer la composition et le style, l'idée et la forme. Telle œuvre d'art a-t-elle ce mérite, elle est bonne; ne l'a-t-elle qu'à demi, elle est médiocre; si elle en manque tout à fait, elle est mauvaise. Nous aurions donc une règle de jugement. Ce mérite est la précision qu'aujourd'hui tout le monde se pique d'avoir, qui est plus rare qu'on ne pense, du moins dans les arts, et dont l'absence est la cause souvent inaperçue de presque tous les déplaisirs qu'on éprouve au Salon et ailleurs. Qu'est-ce que la précision dans l'art? Nous voudrions la définir surtout par des exemples; mais, avant de montrer ce qu'elle est, il convient de dire ce qu'elle n'est pas.

I.

Comme il est bon quelquefois, pour mettre en lumière une vérité, de signaler l'erreur contraire et de l'exposer dans tout son excès et son absurde extravagance, il y avait un peuple grec, les Rhodiens, qui, au IIe siècle de notre ère, ont singulièrement manqué de précision dans la statuaire. C'était moins, il est vrai, par défaut

d'esprit que par la faute des circonstances. Ce peuple ami des arts, très prodigue de statues, assez riche pour se permettre ce beau luxe, avait pris l'habitude d'honorer d'un marbre ou d'un bronze ses héros et ses magistrats. Mais, comme, sous la domination romaine, les magistrats se succédaient bien vite et que, dans la servitude universelle, il y avait d'autant plus de héros qu'il y avait moins d'occasions de déployer un véritable héroïsme, les statues se multipliaient d'une manière accablante pour les finances de la cité. Que firent les Rhodiens? Ce peuple commerçant, par économie, établit l'usage d'effacer le nom d'une ancienne statue pour la consacrer à un nouveau personnage. La même image pouvait ainsi servir à glorifier toute une suite de magistrats. Il pouvait même arriver, par la plus ridicule rencontre, que la statue d'un vieillard devînt la prétendue image d'un jeune homme. Un jour, un sévère philosophe prêcheur, passant par Rhodes, Dion Chrysostome, s'éleva avec éloquence, dans un discours que nous possédons, contre cet usage trompeur, qui privait les anciens héros de leur gloire, qui leur faisait banqueroute et qui honorait d'ailleurs fort peu les services nouveaux rendus à l'état. Il fit voir, en philosophe, tout ce qu'il y avait de peu moral dans cette indécente et parcimonieuse coutume; il aurait pu ajouter, s'il s'était occupé de l'art, que ces statues, devenues si peu précises, ne devaient pas être bien intéressantes pour les amateurs de la sculpture.

Il ne faut pas trop se moquer de ces coutumes, car, dans nos ateliers d'artistes, il en est de pareilles, bien que moins visiblement choquantes. Voici ce qui doit arriver souvent chez nous, à en juger tous les ans par le caractère mal défini de certains tableaux du Salon. Un peintre de loisir, ne s'étant pas encore arrêté à un sujet, s'avise, pour ne pas perdre son temps, de faire poser un modèle, une femme, et s'applique de son mieux à cette étude d'après nature. Ce n'est pour lui qu'un simple et utile exercice. Mais, une fois l'étude terminée, s'il est content de cette peinture entreprise sans but et sans idée préconçue, il la contemple, il rêve pour elle un sort, un bel avenir et pense à en faire, sans grands frais d'imagination, un tableau véritable. « Si je peignais, se dit-il, aux pieds de cette femme des flots, ce pourrait être une Vénus; ou bien si je plaçais à côté d'elle un puits, ce serait la Vérité; ou bien, pourquoi n'en ferais-je pas une candide Chloé? » Mais, si habile que soit le choix du nom, quel que soit le bonheur peut-être de certaines rencontres fortuites, il est clair que cette figure n'aura pas en tout l'attitude et l'expression qu'elle doit avoir. Ce serait miracle si cette peinture avait une justesse qui n'a pas été cherchée et si elle s'adaptait exactement par hasard à un sujet imaginé après coup. Certains traits de réalité vulgaire, trop fidèlement

conformes au vulgaire modèle, donneront à penser au spectateur que cette prétendue Vénus est loin d'être sortie des flots purs de la mer, que cette Vérité a couru déjà les rues ou que cette Chloé n'a plus rien à apprendre. L'artiste a fait en peinture ce qu'on reprochait de faire en littérature à un célèbre académicien, écrivain trop ingénieux, dont on disait, à tort sans doute, mais non sans esprit et sans malice, qu'il commençait par faire sa phrase et pensait ensuite « à ce qu'il mettrait dedans. » Quel que soit le mérite technique d'une pareille figure, elle choquera les yeux et l'esprit parce qu'elle n'est pas ce qu'elle prétend être. Comme simple étude du corps humain, on aurait pu l'estimer, l'admirer peut-être, mais, comme tableau, elle impatiente par le manque de justesse précise. Elle ne répond pas à son nom. C'est une erreur assez répandue, et parfois bien fièrement soutenue, que les belles formes suffisent; oui, elles suffisent si elles n'ont pas d'autre prétention que d'être de belles formes; mais, du moment où votre figure devient par le titre que vous lui donnez un être déterminé, il faut qu'elle ait le caractère et l'expression qui lui sont propres. C'est vous-même qui le voulez, puisque vous lui donnez un nom dont elle aurait pu se passer et qu'elle ne vous demandait pas. Les plus grands artistes ne violent pas impunément cette loi, comme on a pu s'en assurer par un remarquable exemple au Salon de 1882. Un de nos peintres les plus admirés avait exposé un enfant mort, un jeune garçon dont l'âge flottait entre l'enfance et la jeunesse, d'un dessin exquis, de la couleur la plus poétique. On contemplait avec ravissement ce corps idéal jusqu'au moment où, en ouvrant le livret, on lisait le nom de Bara, le petit tambour héroïque de l'armée révolutionnaire, tué dans un combat en Vendée. Non, ce n'est point là un petit Français des faubourgs, c'est un jeune berger d'Arcadie, ou bien un fils de Niobé tombé sous les flèches d'or d'Apollon. Les baguettes de tambour mises entre les doigts du pauvre petit éphèbe sont un trop simple artifice pour nous faire voir un enfant de troupe dans cette charmante vision mythologique. On a cru donner un intérêt présent au tableau en lui appliquant un nom moderne et on n'a fait que déconcerter le spectateur en manquant à une des premières nécessités de l'art, à une des plus naturelles exigences de l'esprit.

Ce qui nous fait croire que, pour beaucoup d'artistes, la précision dont nous parlons n'est pas un grand souci, c'est que les jeunes talens qui concourent, soit en peinture, soit en sculpture, pour le prix de Rome, semblent souvent n'avoir pas pris la peine de lire sérieusement le programme imposé et laissent leur imagination errer autour ou à côté du sujet pourtant bien défini qu'on leur a donné. Pour prendre un exemple qui revient à notre mémoire, il y

a peu d'années, le sujet de sculpture était Orphée après la mort d'Eurydice, parcourant les montagnes à travers les rochers et chantant son amour à jamais évanoui. Il s'agissait de représenter, selon Virgile, un amoureux délire, l'égarement du désespoir, l'innocente démence d'un amant et d'un poète qui va droit devant lui sans savoir où il met le pied. Le sujet fut très finement saisi par le jeune artiste qui eut le prix. Il fallait vraiment n'avoir pas lu le programme pour représenter, comme ont fait d'autres concurrens, Orphée assis ou bien chantant immobile avec le calme d'un acteur correct qui se fait entendre dans un concert. Nous nous rappelons aussi qu'en peinture on proposa pour sujet la mort de Démosthène et que plus d'un concurrent peignit le grand orateur, non pas mourant, mais mort, ce qui était détruire l'intérêt du tableau et en esquiver les difficultés. Du reste, nous avons remarqué chaque année que le jury, comme s'il donnait raison à la théorie que nous soutenons, décerne le prix à celui qui reste le plus fidèle au programme. Il est probable que ce n'est pas la docilité qu'on récompense, mais encore et surtout les mérites techniques que cette docilité, c'est-à-dire la nette intelligence du sujet, entraîne avec elle, car il est indubitable qu'un sujet bien compris et bien défini est pour l'artiste un soutien. S'il n'est pas nettement conçu, toute l'exécution sera incertaine. Le sentiment du personnage ordonne tout le reste. Il ne se reflète pas seulement dans l'expression du visage, il se répand dans tout l'être; il entraîne des mouvemens certains, il ondule en lignes qui ne sont qu'à lui jusqu'au bout des pieds. Il n'y a qu'une pensée précise qui puisse conduire à un juste dessin. On est amené quelquefois à faire de pareilles réflexions, même à l'exposition triennale, où ne paraissent pourtant que des œuvres de choix. Nous venons d'y voir un groupe de statuaire intitulé : *l'Amour et la Folie*, sujet tiré d'une fable de La Fontaine, œuvre gracieuse à première vue, de la plus jolie exécution, où un rare talent laisse voir dans les moindres détails tous les soins qu'il a pris, sauf le soin de lire La Fontaine, ce qui pourtant n'eût pas été long. Le fabuliste raconte que l'Amour et la Folie, évidemment dans leur enfance, jouant ensemble et se disputant, la Folie eut le malheur de donner à l'Amour un coup si furieux qu'il *en perdit la clarté des cieux*. Les dieux pris pour juges condamnèrent la coupable à servir désormais de guide au petit aveugle. L'artiste, pour avoir peu lu la fable, représente l'Amour en enfant, ce qu'il doit être, en effet, mais la Folie en grande personne qui pourrait bien avoir vingt ans. Comment cette grande fille a-t-elle pu être assez brutale pour aveugler dans une dispute son petit ami? Et, au moment où elle conduit cette pauvre victime, comment peut-elle rire si gaîment, d'un air tout triomphant, et trouver si spirituel ce qu'elle a

eu le malheur de faire? On a beau s'appeler la Folie, on ne fait pas ces choses-là à cet âge. Ce n'est plus une folie imprudente, c'est une folie dangereuse qu'il faudrait enfermer si elle n'était de marbre et si d'ailleurs on n'avait grand plaisir à la contempler, du moins dans l'élégance de ses formes plastiques.

Dans les arts comme dans les lettres, peindre, c'est définir, et définir, comme le mot même l'indique, c'est tracer les limites entre un objet et un autre objet plus ou moins semblable, c'est lui donner les attributs essentiels qui le distinguent, qu'il ne partage avec un autre de même espèce; c'est, en un mot le spécifier, ou, pour ne point employer la langue de la logique, c'est lui donner son caractère. Nous ne demandons pas, comme on pourrait croire, qu'on exprime soit avec la plume, soit avec le pinceau, son idée avec sécheresse, car la sécheresse est un des plus déplaisans défauts. Rien n'empêche d'accumuler les traits, de prodiguer les couleurs, pourvu que ces traits et ces couleurs contribuent à mettre en lumière le caractère propre de la scène représentée. Tous les accessoires, s'ils s'accordent et s'ils concourent au dessein général, peuvent être considérés comme un amas de petites définitions. C'est à distinguer les scènes ou les sentimens les plus semblables que l'art doit s'appliquer; car les choses qui ne se ressemblent pas se distinguent et se différencient d'elles-mêmes. Il est clair, par exemple, que la douleur physique ne ressemble pas à la douleur morale, ni Laocoon à Niobé; mais combien n'y a-t-il pas de douleurs morales plus ou moins pareilles, et pourtant différentes! L'art est tenu de saisir les nuances et ne plaît que s'il les exprime avec une délicate justesse. Toute l'œuvre du critique consiste donc à voir si le sujet est bien défini, et l'intensité du plaisir produit par la poésie ou par l'art se mesure à la délicatesse de cette exactitude.

Lorsqu'on recherche les principes de l'art, on fait bien toujours de recourir aux anciens, de consulter surtout les Grecs, de recueillir leurs jugemens ou les émotions qu'ils ont éprouvées en présence de leurs chefs-d'œuvre, car non-seulement ils ont été de tous les peuples le mieux doué; mais encore n'étant pas entêtés de systèmes, privés d'ailleurs de toutes les ressources matérielles qui font quelquefois illusion aux modernes, ils ont été frappés surtout par ce qu'il y a de plus nécessaire dans l'art. Quand en Grèce les peintres commencèrent à donner à leurs figures de l'expression, ce qu'on admira tout d'abord, ce fut la justesse précise qui savait saisir le sentiment du personnage, et on admirait encore plus quand le peintre, pour être plus précis, avait su exprimer à la fois avec une adresse qui paraissait inconcevable deux sentimens contraires qui se partageaient l'âme du héros. En effet, si on veut représenter Médée, par exemple, au moment où elle va égorger ses enfans, il ne suffit

pas de montrer une femme animée par une sombre et meurtrière jalousie, il faut encore laisser voir la mère émue de tendresse maternelle. C'est là le point, le point difficile, impossible à saisir, à ce qu'il semble, et qu'il faut saisir pourtant, ou bien cette femme ne sera plus Médée. Elle sera Judith, Clytemnestre ou tout autre personnage pareil que l'on voudra. Aussi les anciens ont-ils célébré de siècle en siècle le tableau de Timomaque, où Médée, un poignard à la main, sur le point de frapper ses petits enfans, les contemplait d'un regard à la fois farouche et attendri. Comment l'artiste avait-il pu unir et fondre ensemble ces deux expressions contraires? Nous l'ignorons. C'était là précisément la merveille. Il semble, d'après de nombreuses pièces de vers composées en l'honneur de ce tableau (il y a neuf pièces dans l'Anthologie grecque), il semble que des yeux terribles de Médée coulaient des larmes. Au v[e] siècle de notre ère, l'admiration n'était pas encore épuisée, et le poète latin Ausone s'exprimait encore comme les poètes grecs :

Ira subest lacrymis : miseratio non caret ira ;
Alterutrum videas ut sit in alterutro.

La fureur paraissait dans la pitié et la pitié dans la fureur, si bien qu'un de ces poètes de l'Anthologie, qui sans doute n'avait pas vu la peinture, mais qui l'admirait de confiance et par tradition, écrivit ridiculement que le peintre avait donné à Médée deux yeux différens, l'un furieux et l'autre tendre. Même cette inepte description laisse voir combien les anciens avaient été sensibles à cette précision de la peinture. Ç'a été chez nous l'erreur commode de bien des peintres qui ont cru faire une Médée, en représentant tantôt une femme furieuse maniant le glaive, tantôt une mère attendrie en présence de ses enfans; dans l'un et dans l'autre cas, c'était manquer le sujet, ce sujet qui ne consiste que dans ce tragique conflit de la fureur et de l'amour.

Voilà pourquoi il n'y a jamais en peinture de véritable imitation ou de plagiat quand deux vrais artistes traitent le même sujet. Comme il est impossible de supposer que la conception première du tableau soit absolument la même chez les deux peintres, il s'ensuivra, en vertu de cette loi de justesse qui s'impose à l'art, qu'à une idée légèrement différente correspondront des gestes, des mouvemens, des expressions dissemblables; tout, pour bien s'ajuster à l'idée nouvelle, sera nouveau. Est-il un sujet plus commun, plus rebattu que celui de la Vierge? Traité mille fois, mille fois encore on le traitera; mais chaque peintre le renouvelle dans l'ensemble et dans le détail, parce que l'idée de chacun n'est pas celle de son devancier. Ce sera tantôt l'image de la virginité, tantôt celle de la

maternité. Ici ce sera une mère mortelle en adoration devant l'Enfant divin; là, avec moins de mysticisme, ce sera une simple et honnête mère allaitant son nourrisson. Le tableau sera ou mystique ou religieux, ou idéal ou réel; mais, quelle que soit la conception du peintre, il conformera tous les traits, tous les détails à son idée, à son sentiment. Il n'y aura point, par exemple, de familiarité dans une image divine, il peut y en avoir dans une peinture se rapprochant de la vie réelle. Dans le tableau de Raphaël, la *Vierge au voile*, on aurait de la peine à se figurer l'adorable Enfant jouant avec son pied, comme fait avec un naturel si charmant, un naturel tout humain, le robuste petit garçon suspendu au sein de la Vierge d'Andréa Solari. Ces tableaux sont diversement admirables, chacun dans son genre, malgré la communauté du sujet, parce que chacun, dans l'ensemble et dans des détails bien ajustés à la pensée de l'artiste, a un caractère défini qui le distingue de tous les autres analogues. Dans la peinture, comme du reste dans la belle littérature, il n'y a pas de lieux-communs, pas plus qu'il n'y a de synonymes dans la langue. Il ne peut y avoir de lieu-commun ni de synonyme là où il y a de la précision.

Parmi les peintres contemporains, il en est un qui semble avoir compris tout d'abord que la précision est la plus nécessaire qualité d'un tableau, et qui, pour être resté toute sa vie fidèle à ce principe, a eu le rare privilège d'une gloire non discutée : c'est M. Meissonier. Comme si, par son exemple, il avait voulu mettre en lumière cette loi de l'art, il a choisi souvent les sujets les plus analogues, les plus voisins, les plus semblables, en marquant si finement ce qui les distingue les uns des autres, que le regard est surpris et charmé par la sûreté de ses pittoresques définitions. Il s'est plu, par exemple, à peindre des joueurs, mais l'attention n'est pas la même selon qu'on joue aux échecs ou aux cartes; et aux cartes même elle est différente selon qu'on joue pour l'honneur ou pour le gain, ou pour passer le temps. Quand l'artiste nous fait voir un liseur dans son fauteuil, on pourrait dire quel genre de livre il lit. Que de nuances dans l'attention des personnages, nuances qui ne paraissent pas seulement dans les visages, mais dans les attitudes et dans les plis du vêtement, car on n'est pas seulement attentif des yeux et des oreilles, on l'est des bras et des jambes. Et pour que rien ne puisse distraire le spectateur dans la contemplation de cette exquise justesse, il n'y a jamais le moindre accessoire inutile, l'artiste sachant bien que, dans un tableau comme dans un livre, la netteté est la première joie des yeux et de l'esprit.

Si aujourd'hui, dans la peinture de genre, un certain nombre d'artistes d'un talent fin et sobre pratiquent avec succès cet art, où M. Meissonier est passé maître, il semble que, dans la grande

peinture, on se croie moins obligé à cette précision dont nous essayons de marquer le caractère. Là, bien souvent, la pensée n'est pas nette, elle ne se présente pas d'elle-même aux yeux, et peut-être, pour avoir été indécise dans l'esprit de l'artiste, elle flotte dans une composition encombrée de personnages non nécessaires, avec des gestes de hasard, avec des vêtemens qui voudraient être plus intéressans que les visages, avec toute sorte de hors-d'œuvre éclatans qui dispersent l'attention ou la disloquent avec violence. Ce ne sont point là les traditions de la grande école française. Bien que le Poussin ne soit plus, aux yeux de l'art contemporain, un modèle en tout parfait, personne, je le suppose, ne lui refusera la science de la composition. Or cette science, fruit de longues méditations et d'un génie grave qui ne prend pas la peinture comme un simple jeu de couleurs, consiste visiblement à élaguer d'une claire conception tout ce qui risquerait de la troubler, ce qui est oiseux ou indifférent, tout ce qui pourrait égarer les yeux et les distraire du sujet; si bien que les personnages les plus éloignés du centre de l'action vous ramènent encore par leur attitude et leur expression à la pensée principale. Tout est sacrifié à l'unité des impressions. Il suffit de rappeler ici certains tableaux bien connus qui sont au Louvre, *les Bergers d'Arcadie*, *la Femme adultère*, *le Jugement de Salomon*, *Éliézer et Rébecca*. Dans ce dernier tableau, on peut saisir dans toute sa simplicité cet art d'une si sévère grâce. Pendant qu'à la fontaine Éliézer offre au nom de son maître des bijoux à Rébecca, cinq ou six jeunes filles, venues pour chercher de l'eau, regardent la scène en souriant. Un mariage fait toujours sourire, surtout quand on le devine. A l'extrémité du tableau se trouve un personnage qu'on dirait d'abord inutile, puisqu'il ne peut voir ce qui se passe. C'est une fillette d'un âge non encore curieux de mystères, à genoux devant un vase déjà trop plein que continue pourtant à remplir, d'un mouvement distrait, une grande compagne trop occupée de la scène principale. La fillette regarde en l'air, fort étonnée de cette distraction et en rit, si bien que, même en tombant sur ce personnage accessoire, les yeux du spectateur sont ramenés au centre; ils vont sûrement de la surprise rieuse de cette enfant à l'étourderie de la grande distraite, de son étourderie à sa curiosité, laquelle est suspendue à l'offre des bijoux. Toutes les lignes, tous les fils de la pensée aboutissent à ce nœud. Et cependant, dans tout le tableau, il n'y a rien de géométrique; on n'y trouve de la géometrie que la clarté et la rigueur.

Cette précision dans l'ordonnance générale d'un tableau est un si grand attrait pour l'esprit, elle est si bien le nourrissant plaisir qu'il cherche et qui est fait pour lui, que le spectateur entrant dans le Salon, après un vague coup d'œil jeté sur les tableaux qui l'en-

tourent, marche tout d'abord, comme d'instinct, vers la toile où de loin reluit cette qualité. Mille couleurs plus voyantes ont beau vous solliciter de toutes parts, vingt sujets ou dramatiques, ou bizarres, ou tumultueux, ont beau vouloir forcer votre attention, je ne sais comment, vous allez droit à ce lointain tableau que vous ne faites qu'entrevoir, mais qui vous promet quelque chose de lucide. Vous ne savez pas encore de quoi il s'agit, et déjà vous êtes attiré comme par une clarté. L'esprit court à la précision comme la paupière s'ouvre d'elle-même aux premiers rayons du jour. Aussi, lorsque dans nos expositions annuelles vous vous sentez pris d'une fatigue qui n'a point sa pareille et qu'on n'éprouve que là, quand vous en arrivez à la torpeur et à la défaillance, ne dites pas, comme on le répète, que c'est le trop grand nombre de tableaux qui produit en vous cet anéantissement, car vous ne sentez rien de semblable ni au Louvre ni même à l'exposition triennale, où les œuvres sont choisies : non, le mal a pour cause le grand nombre de tableaux qui n'offrent pas de prise à l'esprit, si brillans qu'ils puissent être d'ailleurs; car dès que vous rencontrez ici, là, quelque chose qui vous présente une claire pensée, votre santé morale se rétablit. L'esprit souffre plus qu'on ne peut dire de ce qui est incertain et diffus, et souffre plus encore quand cette diffusion vous assaille d'étincelantes couleurs et vous contraint de la regarder. Ainsi, sans nous élever à une haute métaphysique, sans recourir à des principes abstrus toujours contestés, à n'interroger que nous-même, à ne consulter que les plus naturelles exigences de notre propre esprit et nos intimes satisfactions, vous pouvez d'abord mesurer votre estime à la précision des œuvres et trouver, en dehors de tout appareil savant, une première règle de vos jugemens dans les arts.

Nous n'avons pas la peu modeste prétention de donner des leçons aux artistes, n'étant qu'un simple amateur qui défend ici ses graves plaisirs contre des théories de plus en plus accréditées, lesquelles semblent vouloir autoriser l'absence de la méditation et les divagations du pinceau. Nous disons volontiers comme Lucien, de tous les critiques de l'antiquité celui qui paraît avoir le plus juste et le plus fin sentiment sur les arts : « Il est des beautés qui échappent en partie à l'œil d'un ignorant tel que moi. La correction exquise du dessin, la combinaison des couleurs, les effets de saillie et d'ombre, je les laisse à louer aux peintres qui ont mission de les comprendre. Pour moi, j'admire Zeuxis pour avoir donné à son personnage des traits si bien définis, des traits qui ne conviennent qu'à lui (1). » Tout le monde est juge compétent pour voir

(1) Lucien, *Zeuxis*, ch. v; nous résumons son opinion longuement développée.

si dans une œuvre quelconque ont été observées les lois générales de l'esprit humain et, en particulier, une loi qui règne, nous l'allons voir, dans la poésie comme dans l'art.

II.

On peut dire que la poésie considérée comme art n'a jamais été, dès les premiers temps du monde, qu'un effort pour arriver à la précision, et qu'à l'origine les divers genres de poésie ne furent créés que pour enserrer la pensée, pour captiver cette vagabonde et la soumettre à de certaines lois que de clairs et naïfs génies ont d'abord reconnues comme les plus capables de charmer l'esprit. Dans les premiers âges, les hommes ont dû faire bien des récits héroïques longs, diffus, sans règle et sans fin, quand un homme mieux doué que les autres, un Homère, par exemple, s'avisa de contenir ces verbeuses inspirations qui allaient à l'aventure, de les enfermer dans un sujet unique, d'y ramener les épisodes qui s'égaraient, de tout diriger vers un dénoûment. Le poème épique est une narration dont on a élagué tout le superflu, pour ne conserver et mettre en belle lumière que ce qui soutient l'intérêt. Il en fut de même du drame. De bonne heure, les hommes se divertirent à présenter en dialogues improvisés une action ou divine ou humaine, quand l'art peu à peu retrancha de ces libres improvisations tout ce qui n'allait pas au fait, les scènes non nécessaires et les vaines paroles, jusqu'au moment où, de progrès en progrès, c'est-à-dire de retranchement en retranchement, il n'ait plus gardé que la vraie substance du drame et qu'il ait produit à la longue, par ces éliminations successives, le chef-d'œuvre de la simplicité et de la précision tragique, l'*Œdipe roi*. On peut se figurer ce lent travail des siècles par ce que nous voyons encore faire autour de nous. Quand un directeur de théâtre reçoit une pièce nouvelle, il en fait retrancher des scènes ou abréger le dialogue, il taille, il émonde, avec la serpe ou même avec la hache, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la partie vivante où circule la sève utile et qu'enfin soit tombé tout ce qui est inerte, infécond et luxuriant. Et même quand cette pièce ainsi réduite a été plus ou moins goûtée du public, si on la reprend quelques années plus tard, on s'aperçoit qu'il faut retrancher encore, et à cette nouvelle représentation n'arrive-t-il pas qu'une pièce en cinq actes soit réduite à deux? Bien plus, si le dialogue, quoique juste, est un peu mou, c'est-à-dire peu précis, n'appelle-t-on parfois à l'aide un des maîtres de l'art, un homme expert en style dramatique, pour jeter çà et là dans la pièce de ces phrases nettes et frappantes qui résument vivement une situation,

qui illuminent un sentiment ou un caractère? C'est que l'esprit humain demande à l'art, non un vague plaisir, mais un plaisir intense, non un demi-bonheur, mais, s'il se peut, une complète félicité.

Naturellement la langue elle-même a partout suivi ces progrès de la pensée se travaillant pour arriver à des formes précises. Dans toutes les littératures, dans celles, du moins, qui se sont développées lentement, la langue est d'abord incertaine, elle balbutie et bavarde; puis, à mesure que la pensée est moins diffuse, la langue aussi prend des contours plus nets et plus fermes. Et ce travail continue toujours à travers les siècles, alors même qu'il ne reste plus, à ce qu'il semble, de progrès à accomplir. C'est ainsi qu'en France après la renaissance, quand notre langue avait déjà été façonnée par de grands écrivains, par Montaigne et Rabelais, l'esprit français, comme s'il se sentait encore mal à l'aise en des phrases flottantes, comme s'il craignait de trébucher dans une robe trop ample, se donna un vêtement de mieux en mieux ajusté, au risque de se priver de certaines grâces ondoyantes. Il n'a eu de repos qu'il ne soit parvenu à la perfection de la justesse et de la brièveté; et lorsque, vers la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du nôtre, il eut perdu, par fatigue et par usure, ces vertus littéraires si longtemps poursuivies et si lentement acquises, il ne tarda pas à faire de nouveaux efforts pour les reconquérir. De là vint le soulèvement contre la littérature de l'empire, qui en était arrivée au point de n'oser plus rien définir ni nommer. C'est au nom de la précision que le romantisme a levé et si fort agité son drapeau; c'est aussi au nom de la précision que plus tard le réalisme, mécontent à son tour, a déployé son petit fanion. Ces deux révoltes, d'inégale importance, étaient plus ou moins légitimes dans leur principe et leur ambition; mais, comme toutes les révolutions, elles n'ont pas tenu ce qu'elles avaient promis. Le romantisme a cru qu'il suffisait de peindre exactement l'extérieur de l'homme, ses vêtemens, son mobilier, et a négligé la justesse de l'observation morale; le réalisme, à son tour, a mis son exactitude à tout dire, mais surtout à dire ce qu'il était convenu depuis des siècles qu'on ne dirait pas. L'un s'est consumé dans l'inutile et l'autre dans l'indécent, mais tous deux ont obéi à un invincible désir de la pensée humaine, qui cherche son plaisir dans ce qui est nettement défini.

Cette loi se manifeste avec éclat non-seulement dans l'ordonnance générale des ouvrages, mais encore dans les détails, à l'origine même des littératures, du moins en Grèce, où il nous est donné d'assister à la naissance de la poésie et à sa floraison spontanée. Cette exactitude dans le détail poétique ne doit pas trop étonner, car la juste observation et la vive peinture des choses phy-

siques et morales, c'est la poésie même. Aussi le plus ancien des poètes, Homère, sans théorie apparemment, sans science, sans réflexion peut-être, a-t-il du premier coup, dans la pure naïveté de son génie, donné sur ce point l'exemple, tant cette loi de la précision dans l'art s'impose naturellement. On peut même dire qu'il posséda tout d'abord cette qualité au suprême degré, pour avoir eu le génie poétique au degré suprême, ou bien que, pour avoir été le plus précis des poètes, il passe pour le plus grand. Homère, en peignant les sentimens de ses personnages, a le même souci de l'exacte définition que nous avons plus haut remarqué chez le peintre Timomaque dans son tableau de *Médée*. Qu'on nous permette de rappeler seulement un ou deux passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, des vers que nous choisissons à dessein parmi les plus célèbres et les plus connus, pour être dispensé de longs récits, en nous confiant aux souvenirs du lecteur. Qui peut avoir oublié cette scène à la fois si pathétique et si noblement familière où Hector, allant au combat et peut-être à la mort, s'entretient avec Andromaque, qui le supplie de ne pas sortir des murs? comment le tendre héros, voulant embrasser son petit Astyanax effrayé par la crinière du casque, dépose son casque sur la terre, et, après avoir levé dans ses bras l'enfant pour appeler sur lui la protection des dieux et la gloire, le remet sur le sein de sa mère, qui *pleure et sourit?* Si Homère s'était contenté de montrer Andromaque pleurant, la scène aurait pu paraître juste; s'il l'avait montrée souriant, la scène eût encore paru vraisemblable et charmante. Mais en la représentant, dans cette circonstance terrible pour l'épouse et douce pour la mère, à la fois avec des larmes et un sourire, il a distingué la scène de toute autre plus ou moins pareille, et c'est cette précision, que la grâce de l'expression δακρυόεν γελάσασα rend plus précise encore, qui fait que le vers s'est fixé dans l'imagination des enfans et des hommes.

On pourrait nous objecter qu'il est dans Homère des vers délicieux qui n'ont rien à démêler avec la précision et dont le charme, dit-on, tient au vague de l'expression ou de l'image; on pourrait, par exemple, nous citer ce passage de l'*Odyssée* où Ulysse, depuis si longtemps éloigné de sa patrie, « désire voir la fumée qui s'élance au-dessus de son cher pays (1). » En effet, l'image et le sentiment qu'elle recouvre ont quelque chose de mystérieux et d'indéterminé, mais le vers ne paraît vague qu'à celui qui n'en a pas bien pénétré le sens. Il renferme, au contraire, une très fine observation psycho-

(1) *Odyssée*, I, 58. Ce vers avait frappé les Grecs et devint proverbe. On disait couramment d'un expatrié, « qu'il désire voir la fumée d'Athènes. » (Philostrate, *Images*, I, 15.)

logique qui ferait honneur à un philosophe. Quelle est donc cette fantaisie de voir la fumée de son pays? Pourquoi ne pas dire qu'il veut revoir sa maison, sa femme, son enfant, sa Pénélope, son Télémaque? C'est que, dans l'ardente impatience de la nostalgie, Ulysse ne se figure pas arrivé déjà, mais arrivant, épiant du plus loin le premier signe qui lui annonce la terre natale, dévorant des yeux et du cœur ce premier et encore lointain témoignage de son foyer habité et vivant. Rien de plus vrai que ce sentiment, si subtil qu'il puisse paraître; vous et moi nous l'avons éprouvé, et les plus simples âmes non-seulement l'éprouvent, mais l'expriment à peu près comme Homère. C'est ainsi qu'un jeune soldat mélancolique dans une caserne veut revoir le clocher de son village, parce que son imagination, en route vers son village, se représente ce qu'il verra d'abord de plus loin, ce qui lui annonce et lui promet tout le reste. Parlez de ses peines à un habitant de Strasbourg aujourd'hui expatrié, il vous dira qu'il désirerait voir la flèche de la cathédrale, parce qu'on l'aperçoit tout d'abord à dix lieues en descendant des Vosges. Le regard et l'âme avides de l'exilé se plaisent à s'emparer déjà à distance de leur douce proie. Ce n'est donc pas la nostalgie qu'exprime le vers d'Homère, c'est l'impatience de la nostalgie. La fumée est ici la caractéristique de ce sentiment, c'en est, si on peut dire, le caractère spécifique. La pénétrante beauté du vers tient à cette délicate justesse. C'est la plus poétique des définitions.

Cette recherche naïve ou méditée de la précision, on peut la remarquer plus ou moins chez tous les grands poètes de l'antiquité et chez les historiens, qui, selon le mot de Cicéron, sont aussi des poètes. Pour ne citer qu'un nom, dans les ouvrages de Tacite, qui sont comme une galerie où se pressent des milliers de portraits, il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Chaque personnage, souvent en un mot, est marqué d'un trait qui n'est qu'à lui. Dans l'histoire ancienne, cette loi s'applique à tout, même aux petites anecdotes, qui n'ont de prix que si elles sont bien caractéristiques, si elles peignent un homme et non un autre. Plutarque est l'écrivain sachant le mieux peindre un héros par une historiette, par un détail en apparence sans valeur, qui pourtant le fait plus vivement connaître que ne feraient de longues réflexions. J.-J. Rousseau a célébré ce mérite dans une page excellente, et tout lecteur de Plutarque attribue à cet art si particulier le charme de ses écrits. Il ne suffit pas, en effet, de dire d'un homme qu'il est brave, si on ne distingue son genre de bravoure; qu'il est généreux, si on ne montre dans sa nuance son genre de générosité. Qu'on nous laisse citer un seul de ces traits que rien ne pourrait remplacer. Quand

l'innombrable armée de Xerxès marcha sur Athènes, les Athéniens, ne pouvant défendre leur ville ouverte, montèrent sur les vaisseaux, pour combattre à Salamine, et envoyèrent leurs femmes et leurs enfans à Trézène, où ils furent très bien reçus. Pour montrer la grâce particulière de cette hospitalité, Plutarque ne dédaigne pas de nous apprendre que les Trézéniens firent un décret par lequel il était permis aux enfans athéniens de cueillir à leur fantaisie des fruits dans la campagne, et il croit devoir ajouter que l'auteur du décret fut un nommé Nicagoras. L'honnête historien tient à envoyer le nom de ce brave homme à la postérité. Le trait peut paraître bien simple et même un peu puéril, et pourtant qu'y a-t-il qui pourrait mieux montrer combien à Trézène les cœurs étaient attendris à la vue de ces orphelins exilés, dont la patrie allait être détruite par une épouvantable invasion, et dont les pères allaient mourir pour le salut de la Grèce? Ce n'était pas une hospitalité ordinaire que prétendait donner la cité de Trézène, mais une hospitalité de famille. Moralement le trait est exquis, historiquement il est on ne peut plus démonstratif, parce qu'il ne ressemble à aucun autre.

Évidemment on peut faire les mêmes remarques sur les poètes modernes, car, si différens qu'ils puissent être des anciens, ils se montrent soumis à cette loi de précision, et c'est même la constance de cette soumission qui prouve que c'est une loi. Ainsi s'expliquent les plus originales beautés de Shakspeare et de Corneille. Leurs mots sublimes qui donnent à qui les entend pour la première fois une si soudaine émotion, qui arrêtent le sang ou le précipitent, ils ne sont que des vérités strictes qui résument et resserrent en brièveté éclatante une situation dramatique ou un état de l'âme. C'est de la lumière condensée, un éclair qui foudroie. Ils font tressaillir la foule par l'imprévu de leur étonnante justesse. Avec raison nous les appelons sublimes, puisqu'ils passent notre conception, mais nous pourrions aussi les appeler justes, car s'ils ne l'étaient point, ils ne porteraient pas coup. Ce ne seraient que de ces fusées brillantes, comme il en part souvent dans nos drames, que le public applaudit, comme toutes les fusées, dont il est ébloui sans être ému. Même ailleurs qu'au théâtre ces sortes de sentences, sans avoir besoin d'être sublimes, produisent un grand effet par la seule vertu de leur brièveté lumineuse. En politique, par exemple, elles ont souvent une puissance souveraine; aussi les chefs d'état ou les tribuns ne manquent pas de créer de ces formules dont la justesse, apparente ou réelle, puisse surprendre et dominer l'opinion populaire; même plus d'une fois des hommes d'esprit et de ressource ont eu pour fonction de frapper de ces médailles reluisantes, et sont devenus comme les fournisseurs attitrés des rois ou de leurs ministres. Sous la restauration, le comte Beugnot, en plus d'une circonstance, a été

requis de faire de ces mots pour d'augustes personnes, et quand, dans leur première rédaction, ils n'avaient pas une rigueur parfaite, on le priait de les refaire, jusqu'à ce qu'ils répondissent exactement à l'intérêt ou à la passion du moment et que leur rapide précision pût les faire voler à travers la France.

Si la précision est le nerf de ce qui est fort, elle est aussi la grâce de ce qui est délicat. La délicatesse ne mérite son nom que si elle définit un sentiment avec une si juste mesure qu'un mot de plus, un mot de moins, la feraient également évanouir. Bien qu'elle soit de nature si déliée qu'elle échappe à l'analyse et ne peut être que sentie, disons qu'elle est ce qu'il y a de plus fin dans la justesse, quand il s'agit des choses de l'âme. Un exemple fera comprendre ce que la critique ne peut exprimer clairement. Quand la Phèdre de Racine, honteuse de son amour, ne veut pas révéler à OEnone qui l'interroge le nom de celui qu'elle aime, et que de proche en proche OEnone finit par le deviner et s'écrie : *Hippolyte, grands dieux!* Phèdre répond : *C'est toi qui l'as nommé.* Schiller traduisant Racine, appuie plus qu'il ne faut et fait dire à Phèdre : « C'est toi qui l'as nommé, ce n'est pas moi. » Tout le monde sentira la différence. Racine a été délicat et Schiller a cru l'être. Il convient ici de remarquer à la décharge du poète allemand que déjà Euripide avait mis dans la bouche de Phèdre cet indiscret complément. Seul le poète français a senti par le plus sûr instinct qu'il y avait là quelque chose qui excédait la vérité et, sans se laisser entraîner par l'imitation du grand tragique grec, il a ramené le sentiment à sa vraie nuance. Petites et subtiles sont ces observations, je le veux bien; mais le lecteur qui ne se soucie point d'en faire de pareilles pour son propre compte en lisant les poètes, et qui professe d'être insensible à ces nuances de délicatesse, celui-là fera bien de lire autre chose que Racine.

Puisqu'il nous faut, dans cette étude de psychologie esthétique, nous mettre au-dessus du dédain qui s'attache aujourd'hui à de semblables remarques, allons plus loin et osons montrer que, chez Racine, les choses en apparence les plus insignifiantes ont du prix par la justesse précise de l'observation morale. Le public ne sait plus, parce qu'il n'a plus le temps d'y regarder de si près, jusqu'où va sur ce point l'attention de notre poète. Ainsi, lorsque dans un récit un personnage appelle son interlocuteur par son nom, ce qui est fort ordinaire dans la tragédie comme dans la conversation, ce nom jeté dans le vers et qui ne semble destiné qu'à le remplir, est au contraire chez Racine un trait de sentiment, et on regretterait qu'il n'y fût pas. Quand Esther raconte à sa compagne que, dans le célèbre concours pour la beauté, elle a comparu devant Assuérus, devant la redoutable majesté du roi des rois, et qu'elle dit :

Devant ce fier monarque, Élise, je parus,

ce nom d'Élise, à cette place, n'est-il pas l'expression naturelle de la modestie encore terrifiée à ce seul souvenir? Et quand elle raconte qu'étant orpheline, elle fut élevée avec un soin plus que paternel par son oncle Mardochée :

Mais lui, voyant en moi la fille de son frère,
Me tint lieu, chère Élise, et de père et de mère,

ce nom, ici encore, n'est-il pas le signe discret de la reconnaissance qui tout à coup s'attendrit? Et combien ces simples mots sont plus touchans quand on se rappelle que c'est une reine qui parle avec une amitié si confiante à une pauvre fille, jadis sa compagne d'esclavage? Que Racine soit le plus élégant de nos poètes, on l'a bien assez répété; qu'il soit le plus touchant, ce n'est pas ce que nous avons à prouver, mais il nous appartient de montrer que sa poésie est précise au point de noter chez ses personnages les plus impalpables mouvemens du cœur, et nous pouvons conclure par un mot, bien que ce mot soit déplaisant quand il s'agit de tant de grâce, que sa délicatesse consiste dans son exactitude.

Il est un poète français qui, par les mérites dont nous parlons, est encore supérieur à Corneille et à Racine, c'est Molière, condamné qu'il était parfois par la nature de son art, par la comédie, à rechercher une précision double. Ce que nous entendons par ces mots, un exemple peut seul le montrer. Quand Orgon fait un éloge enthousiaste de Tartufe, il peint son ardente piété, son humilité, sa charité en termes si sincères, en traits si nets, avec des circonstances si bien définies qu'on ne peut douter de cette parfaite vertu, et pourtant ce sont ces traits si nets, ces circonstances si bien définies qui donnent au spectateur l'idée de la plus parfaite hypocrisie :

Chaque jour, à l'église, il venait d'un air doux,
Tout vis-à-vis de moi, se mettre à deux genoux.
Il attirait les yeux de l'assemblée entière,
Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa prière;
Il faisait des soupirs, de grands élancemens,
Et baisait humblement la terre à tous momens;
Et, lorsque je sortais, il me devançait vite
Pour m'aller, à la porte, offrir de l'eau bénite.
Instruit par son garçon, qui dans tout l'imitait,
Et de son indigence, et de ce qu'il était,
Je lui faisais des dons; mais, avec modestie,
Il me voulait toujours en rendre une partie.
« — C'est trop, me disait-il, c'est trop de la moitié;
Je ne mérite pas de vous faire pitié. »
Et, quand je refusais de vouloir le reprendre,
Aux pauvres, à mes yeux, il allait le répandre.

Lisez ces vers d'abord comme un éloge, examinez les mots l'un après l'autre, chacun de ces mots sera la preuve la plus saisissante de la vraie piété, telle qu'on se la figurait au XVIIe siècle; relisez-les maintenant comme une satire, chacun de ces mêmes mots sera la preuve la plus saisissante de la piété fausse. Dans le premier cas, il n'y a pas un trait qui sente la critique; dans le second cas, il n'en est pas un qui ne la sente. Comme par un singulier jeu de lumière et par le plus ingénieux arrangement de perspective, selon que devant ce portrait vous vous penchez à droite ou à gauche, vous verrez ou le chrétien accompli ou le vil imposteur, et l'un et l'autre dans une perfection égale. C'est un tour d'adresse et de force qui peut-être n'a point son pareil. Quelle ligne inconcevablement déliée a dû suivre le génie du poète pour marcher sur la limite de ces deux contraires sans encombre ou faux pas? Quel choix de mots ne faut-il pas pour répondre également à deux nécessités si opposées? Eh bien! c'est au prodige de cette double précision que tient le ravissement du spectateur.

Chez les grands écrivains, jusque dans les moindres détails du style et de la langue, la pensée a toujours le souci de se définir, de se distinguer d'une pensée voisine qu'on pourrait confondre avec elle. Pour prendre toujours des exemples connus, quand Chimène dit à Rodrigue : « Va, je ne te hais point, » au lieu de dire : Je t'aime, comme elle eût dit sans doute dans un drame de 1830, Chimène laisse voir qu'elle devrait haïr le meurtrier de son père, mais qu'elle ne le peut pas, et marque ainsi l'exacte nuance de son sentiment. Aussi quand l'actrice sait donner à ces mots le ton nuancé qui leur convient, cette nuance les rend adorables. Il y a chez les poètes certaines expressions singulières, fort célébrées par la rhétorique, qui paraissent au premier abord peu logiques, qu'on appelle des alliances de mots, qui semblent plutôt des contradictions, où l'adjectif heurte le substantif, comme dans ces exemples partout cités : l'orgueilleuse faiblesse d'Agamemnon, la fuite triomphante des Hébreux. Ces expressions insolites ne sont pas de l'emphase. Les deux mots contraires en se rencontrant se limitent l'un l'autre, et produisent ainsi la ligne d'une rigoureuse définition. On appelle ces formes de langage des ornemens et des artifices, quand ce ne sont que les efforts de la pensée à la recherche de la justesse. Elles brillent sans doute par l'étincelle du choc, mais elles ne sont faites que pour éclairer. Sans passer ici en revue tous les procédés de l'esprit, il n'est pas sans intérêt de montrer que de tous ces procédés même le plus suspect, le plus discrédité par ses abus, celui qui a fait mourir toute la littérature de l'empire comme par une funeste contagion, — la périphrase, puisqu'il faut l'appeler par son nom, — est elle-même un des plus

délicats instrumens de précision. Nous ne parlons pas, bien entendu, de la périphrase à la façon de Delille, laquelle n'est le plus souvent qu'un jeu d'esprit ou une aristocratique aversion pour le mot propre. Bien des gens semblent ignorer qu'elle n'est qu'une forme logique qui, loin de dissiper la pensée, l'enserre et l'étreint. Tantôt elle définit une chose au lieu de la nommer et fait sortir du mot ce qu'il contient, tantôt elle présente à l'imagination un net dessin que le mot propre ne donnerait pas, ou bien éveille en nous un sentiment que le simple nom laisserait dormir. La périphrase, qu'on a regardée non sans raison comme la ressource de pauvres écrivains, est, au contraire, du plus fréquent emploi chez les orateurs les plus exacts et les plus hardis. Ils en ont besoin, non comme d'un ornement, mais comme d'une démonstration. Quand Bossuet, en présence de Louis XIV assis au pied de la chaire, commence ainsi : « Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires... est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, » il emploie une forme logique, et en désignant Dieu par ses attributs au lieu de le nommer simplement, il montre au grand roi qu'il n'est qu'un vassal de la monarchie divine, et fait ainsi un raisonnement aussi ferme que l'intention en est religieusement courageuse. Quelquefois la périphrase enferme dans ses plis un sentiment avec l'idée et dispense ainsi l'auteur de les énoncer séparément. Chose qui peut paraître étonnante, elle devient un effort de concision. Ainsi, quand Alfred de Musset fait voir aux jeux de Bade les paysans « fils de la Forêt-Noire » mettant leur dernier écu sur la roulette, il les peint dans leur horrible anxiété suivant des yeux, quoi ? Est-ce la bille qui roule ? Non, ce serait le mot propre, mais le mot inerte : il peint les pauvres gens

Suivant des yeux leur pain qui courait devant eux ;

beau vers, bien fait pour réconcilier avec la périphrase tous ses ennemis, et qui prouve que même les détours de langage ramènent à la précision et en sont quelquefois le chemin le plus court.

On a dit et répété bien souvent dans notre siècle, et ceux dont les souvenirs remontent un peu haut peuvent se le rappeler, que la poésie est d'autant plus touchante qu'elle est plus vague, et, pour le prouver, on montrait avec quelle puissance mystérieuse s'étaient emparés des imaginations Chateaubriand, Lamartine et d'autres poètes français ou étrangers, aujourd'hui peu lus, mais qui ont ému toute une génération par leurs mélancoliques rêveries. On disait même, en des livres de critique, non-seulement que là est la vraie poésie, mais encore qu'elle n'est que là. Sans doute,

on avait raison de se livrer à ces enchanteurs, mais on se trompait en croyant que le charme tenait à la molle incertitude de leurs pensées. Au contraire, ces poètes, avec une pénétration toute nouvelle, ont surpris dans l'homme des sentimens qui, jusqu'alors, avaient échappé à l'observation la plus attentive, ils ont noté les plus vagues rumeurs de l'âme, comme un musicien essaie de noter les bruits insensibles de la nature; ils sont descendus dans des profondeurs jusque-là inexplorées, dans un monde de demi-ténèbres, saisissant l'insaisissable, cherchant à définir ce qui ne peut être défini; ils ont trouvé une langue, des couleurs, une harmonie pour peindre et pour chanter ce royaume nouveau des ombres, et s'ils ont étonné le lecteur, c'est surtout par la lucidité relative de leurs révélations et de leurs découvertes. Ils ont donné une forme à l'ennui, à la mélancolie, aux troubles d'un scepticisme qui s'ignore ou ne s'avoue pas lui-même, à toute sorte de souffrances confuses, inexpliquées, fuyantes; en un mot, ils ont étalé à la lumière du jour des curiosités morales dont il n'avait été donné à personne de soupçonner même l'existence. Que ces poètes, et surtout leurs langoureux imitateurs, aient abusé quelquefois du droit qu'on peut avoir d'être vague en des sujets si fluides, nous sommes loin de le contester, mais *René*, de Chateaubriand, est un livre de science autant que de poésie. C'est pourquoi les esprits les plus philosophiques peuvent le relire encore aujourd'hui. Ce qu'on admire dans *le Lac* de Lamartine, c'est que le poète a su offrir, sous une forme juste et pure, un sentiment difficile à démêler, plus difficile encore à peindre, un amour inquiet dans ses délices présentes, qui se sent périssable et voudrait être immortel et qui essaie de confier le secret de son bonheur éphémère à la nature, plus durable que l'homme :

O lac, rochers muets, grotte, forêt obscure,
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir.

Si on examine la pièce dans son ordonnance, dans ses expressions, dans son harmonie, on sentira ce qu'il a fallu de délicatesse psychologique dans l'observation et dans la prise d'un sentiment si fugitif. Sans doute, en de pareilles peintures, il y aura toujours quelque mollesse, et il serait fâcheux qu'il n'y en eût pas. A toutes les vérités il ne faut donner que le genre de précision qu'elles comportent. Un sujet de sa nature un peu vaporeux ne doit pas être emprisonné dans une concision cornélienne. A la grâce morale ne conviennent pas les lignes rigides. Le poète qui peint certains mystères flottans

de l'âme ressemble à l'artiste qui, peignant de voltigeans nuages, se garde bien de leur donner des contours trop arrêtés, et cherche, au contraire, à les fixer sur la toile dans leur suspension aérienne et leur diffuse mobilité.

Si, dans la poésie, tous les plaisirs, les plaisirs profonds, tiennent à la justesse, non pas à une justesse simplement approchante, mais à celle qui serre de plus près les choses et les sentimens, il s'ensuit que nos plus grands déplaisirs seront produits par le défaut contraire. De là vient la souffrance que nous cause dans le discours public la déclamation. Quand il y a excès de gestes, de voix ou de ton, le ridicule est si sensible qu'il est inutile ici d'en parler. L'auditeur, selon son caractère, en rit ou s'en afflige, ou même en éprouve une sorte de honte. On se sent comme déshonoré soi-même en assistant à un spectacle si révoltant pour l'esprit et si contraire à la dignité humaine. Mais la déclamation ne consiste pas seulement dans l'emphase; elle peut se servir d'un style très simple et très noble. Est déclamation tout ce qui n'appartient pas au sujet, fût-ce une vérité incontestable. Un développement dont on n'a que faire, une pensée exprimée avec une chaleur que le sujet ne demande pas, une disproportion quelconque entre l'idée exprimée et le sentiment qui lui convient, tout cela est de la déclamation, alors même que les phrases sont agréables, bien construites et harmonieuses. Fléchier a donné des modèles de ces beautés oratoires qui n'en sont pas, et si vous considérez de près ces faux chefs-d'œuvre de diction, si vous analysez l'impression défavorable qu'ils produisent en vous, vous sentez que toutes ces apparences exquises manquent de crédit et déplaisent, parce que, chez le bel orateur, de petites choses sont devenues grandes, que le style déborde toujours par quelque endroit, que la simplicité est ornée, que la majesté se balance avec grâce, qu'une pensée commune voudrait être touchante; en un mot, que ces périodes, si pures de forme, si lucides, laissent voir à travers leur rotondité cristalline une foule de petits manquemens à la justesse des idées et des sentimens. On ne peut se figurer, si on n'a pas eu l'occasion de voir les choses de près, combien à certaines époques, même en France, à part les hommes de génie, on avait perdu le sens de la loi que nous soutenons. Vers la fin du XVIIIe siècle, dans la critique littéraire, quand on faisait un portrait, genre alors à la mode, on donnait même figure aux écrivains anciens et modernes. Tous étaient comme affublés d'invariables épithètes. De même que, chez les poètes bucoliques du temps, tous les ruisseaux étaient murmurans et tous les troupeaux bêlans : ainsi, dans la critique, tous les écrivains étaient présentés comme élégans. On aurait pu échanger les noms de ces portraits et faire, en

littérature, ce que les Rhodiens, nous l'avons vu, avaient fait en statuaire. Si on peignait Homère, c'était avec des traits qui pouvaient convenir tout aussi bien à Sophocle ou même à l'auteur de *la Henriade*. Il arrive même quelquefois que ce portrait, si mal défini, par la plus malheureuse des chances, rappelle qui vous voudrez, excepté celui dont il porte le nom. C'est ainsi qu'un critique qui ne manquait pas de talent ni de renommée, Thomas, voulant définir le style d'un des plus grands écrivains de l'antiquité, dit que dans ses écrits « tout se développe avec rapidité et mesure, comme une armée bien ordonnée qui n'est ni tumultueuse, ni lente, et dont les soldats se meuvent d'un pas égal et harmonieux pour avancer au même but. » Quel est ce grand écrivain? Ce pourrait être Démosthène, ou Cicéron; à la rigueur, ce pourrait être Tite Live ou tel autre. Il n'y a qu'un seul grand écrivain de l'antiquité auquel ces traits ne peuvent nullement s'appliquer, puisque rien n'est moins militairement rangé que son style, c'est Platon, et c'est précisément Platon qu'on a voulu peindre. Faut-il être peu favorisé par le hasard, quand on écrit au hasard, pour faire un portrait qui ressemble à peu près à tout le monde, sauf à l'homme qu'on peint?

Il en est du jeu des acteurs comme du talent des écrivains. Ce jeu est d'autant plus parfait qu'il est plus précis. On dit d'ordinaire, par une sorte de convention, que dans nos grands théâtres on joue bien; nous appelons bien jouer faire des gestes d'une vérité approchante; dans le fait, ces gestes ne sont, le plus souvent, que des à-peu-près dont nous nous contentons. Mais si tout à coup un acteur, par une heureuse inspiration, dans un moment de sûr instinct et de vive lumière, rencontre un geste d'une justesse tout à fait précise, ou une intonation d'une vérité saisissante, le public est transporté, il éclate en applaudissemens. C'est la précision que le public salue. Un pareil geste est une révélation, une découverte, une création qui ne sera pas perdue. Il a si fort frappé par sa justesse nouvelle, qu'il sera imité par d'autres acteurs et pourra même, dans la suite, être banal; car il est dans la destinée des choses originales de devenir, à la longue, communes par les hommages mêmes qu'elles reçoivent de l'imitation admirative. On peut faire la même remarque en peinture. Quand, au Salon, un artiste fait voir dans un de ses tableaux une attitude inconnue ou un de ces gestes qu'on appelle trouvés, ce geste d'une vérité exacte frappe si vivement les artistes que dans les expositions suivantes vous pouvez être certain de le retrouver d'une manière plus ou moins bien dissimulée dans un grand nombre de tableaux. Ç'a été une conquête dont tout le monde serait heureux de s'emparer. C'est la précision qui fait ces sortes de conquêtes, et elle pourra en faire longtemps encore. La nature physique et morale

de l'homme n'est pas encore connue, malgré toutes les apparences contraires ; elle est si diverse et si fine qu'elle se dérobe sans cesse aux plus pénétrans regards. Elle offre bien des nuances qui ont échappé, des attitudes, des gestes, des expressions, par exemple, des étonnemens d'enfant, des candeurs de jeune fille, des sérénités, des tristesses que ni peintre, ni poète, ni acteur n'a encore aperçus, ou n'a su saisir. Il y a dans l'humanité des choses ravissantes que le hasard nous fait quelquefois remarquer et qui n'ont été reproduites par aucun art. Sur les fronts humains il a passé bien des nuages ou bien des rayons qui n'ont pas laissé de traces. Il est de divins sourires qui, depuis des siècles, errent sur des lèvres humaines, qui n'ont jamais été surpris au passage par un artiste et qui se sont évanouis; mais soyez sûr qu'un jour quelqu'un les remarquera et les fixera sur la toile ou dans la poésie. Voilà pourquoi l'art est immortel et peut se renouveler sans cesse. Il a devant lui, sous ses yeux, tous les jours, bien des beautés jusqu'ici invisibles, bien des grâces plus ou moins fuyantes qu'il s'agit de poursuivre et d'atteindre. C'est la précision de l'art qui réserve aux siècles futurs ces surprises et ces délices.

Si nous ne craignions de trop peser sur notre sujet, nous pourrions montrer que notre loi s'applique même aux produits de l'industrie. La langue des simples ouvriers nous fournirait des métaphores expressives et lumineuses. Dans la sculpture des meubles, par exemple, qu'appelle-t-on « une exécution lâchée, une facture molle? » Dans l'industrie du vêtement, qu'est-ce que « la confection? » Tout cela signifie un manque de justesse exacte. C'est pourquoi les produits de ces industries peu rigoureuses excitent le dédain et coûtent peu, ne coûtant que ce qu'ils valent. En tout, c'est l'exactitude qu'on honore et qui se paie. Dans l'industrie, comme dans les arts, c'est la précision qui fait la valeur et donne du prix.

Pour revenir à la littérature, de nos jours aucun auteur qui se respecte n'oserait plus écrire, comme Thomas ou ses successeurs, avec une si majestueuse incurie. Nous exigeons aujourd'hui l'exactitude, non-seulement dans la critique, où nous sommes devenus très méticuleux, mais encore dans les œuvres d'imagination, où nous ne demandons le plus souvent, il est vrai, que l'exactitude matérielle et pittoresque. Dans ces sortes de descriptions ou plutôt de peintures, on est même arrivé à un relief surprenant et, à force de tourmenter la langue, on a su en faire la rivale des arts plastiques. Je ne crois pas qu'en aucun temps il y ait eu un si grand nombre d'écrivains sachant donner aux objets dépeints l'apparence de la réalité même. C'est là ce que le public aime et, naturellement,

on s'empresse de le servir selon son goût. Mais si nous réclamons cette vérité exacte dans la description physique, si nous la cherchons dans les moindres détails et les minces accessoires, si enfin nous nous plaisons dans ce qui peut se voir et se comprendre du premier coup, nous tenons beaucoup moins à des qualités plus cachées, à la justesse générale de la composition, qui nous demanderait un effort, à celle de l'observation morale, qui veut être pénétrée, à la mesure, qui est une justesse fine, à la délicatesse, qui est une justesse plus fine encore. Dans les arts, devant un tableau, nous ne demandons pas une lente délectation, mais une courte surprise, la surprise d'un sujet piquant ou celle d'un talent sans mystère. Au théâtre, nous voulons être étonnés, secoués avec violence, et si, dans un drame, les personnages ne parlent pas selon la nature, ou selon leur caractère, s'ils ne disent pas ce qu'ils devraient dire, pourvu qu'ils nous enlèvent, çà et là, par quelques vers éclatans, nous ne tenons pas à la juste expression des sentimens. Nous avons même trouvé un euphémisme très courtois pour pallier cette inexactitude, et nous appelons cela le lyrisme dans le drame. En des théâtres moins littéraires, il nous arrive même de nous divertir longuement de ce qui n'a pas de suite et parfois de ce qui n'a pas de sens. Il est inutile d'insister, car notre pensée n'est pas d'accuser la littérature contemporaine, qui est plutôt prodigue que pauvre, et qui jette à tous les vents beaucoup de talent et d'esprit. Nous voudrions, au contraire, faire remarquer, pour excuser l'art contemporain, que la faute en est au public, qui ne veut que des jouissances faciles et qui estime que les plus grands plaisirs sont ceux qui coûtent le moins de peine.

Pour le critique qui étudie le XVIIe siècle, un grand sujet d'étonnement, ce n'est pas qu'il se soit produit un Corneille ou un Racine, car dans tous les temps peut paraître un beau génie; c'est qu'ils aient rencontré un public capable de goûter et d'encourager de si sévères compositions tragiques. Comment Corneille a-t-il pu se croire obligé, ou plutôt comment a-t-il pu se croire permis, sans rien jeter en pâture aux yeux, d'offrir une intrigue si savamment compliquée, d'enfermer le sentiment en des raisonnemens difficiles à suivre, en style si plein, avec une concision qui, de vers en vers, demande une si forte contention d'esprit? Comment Racine a-t-il pu espérer, en composant ses pièces et en distillant ses pensées, que le public saisirait au passage, à la volée, ses sentimens si délicats et ses expressions si méditées? Il fallait bien qu'ils eussent le droit de compter sur une continuelle attention à toutes leurs paroles, car, chez les deux poètes, composition, intrigue, style, tout est si serré que la moindre distraction des spectateurs les aurait privés

de tout leur plaisir. Et pourtant quels étaient ces spectateurs? Des princes, des courtisans souvent très évaporés, des dames parfois plus évaporées encore; mais ce beau monde léger n'était pas léger quand il s'agissait de son plaisir; il consentait à l'acheter par une attention soutenue, à le payer ce qu'il vaut, à n'en rien laisser perdre, et il ne comprenait le bonheur littéraire que dans sa plénitude. Aujourd'hui, nous sommes loin de ces goûts et de ce courage, n'ayant plus les beaux loisirs d'autrefois. Il se produit même un singulier phénomène, c'est que nous demandons aux arts moins de précision à mesure que nous en exigeons davantage dans la vie pratique et journalière. Dans la vie, tout est réglé à l'heure et à la minute; dans le commerce, dans l'industrie, dans l'administration, tout est poussé jusqu'à une ponctualité, à une rigueur qui va jusqu'au supplice. La science aussi est de plus en plus rigoureuse, on pourrait dire minutieuse, si la minutie n'était souvent la science même. On ne peut douter qu'il ne se soit partout établi des exigences d'exactitude autrefois inconnues. Nous sommes partout attentifs, excepté dans nos plaisirs. Dans les arts et dans la littérature, nous ne voulons plus avoir le souci fatigant de la justesse précise. La couleur, le mouvement, la véhémence, tout ce qui frappe la vue, tout ce qui ne demande ni réflexion ni poursuite nous contente. Le changement des mœurs explique celui des goûts. Au XVIIe siècle, la vie de la cour étant frivole, le plaisir était sérieux; aujourd'hui, la vie étant sérieuse, le plaisir est frivole. Quand l'esprit a été longtemps dissipé, il aime à ramasser sa force et à se recueillir: quand il a été lontemps trop tendu, il cherche à se détendre. Une anecdote très familière peut ici servir d'apologue. On raconte que Lablache, logeant un jour dans un hôtel à côté d'un nain célèbre, le général Tom Pouce, une dame, curieuse de voir de près cette merveille abrégée de la nature, se trompa de porte et vint frapper à celle du corpulent et facétieux acteur, qui ouvrit lui-même : « Monsieur le général? fit la visiteuse. — C'est moi, madame; cela vous étonne, rien n'est plus simple. Quand je suis dans le monde, je me fais tout petit; mais rentré chez moi, je me mets à mon aise. » Voilà l'image du public contemporain. Pendant le jour, il est contraint de se ramasser sous la pression des affaires, de se refouler sur lui-même; le soir venu, il se dilate.

De ces incomplètes remarques, qu'on pourrait multiplier à l'infini, il est opportun peut-être de tirer une conclusion pratique. Si, en effet, dans cette rapide étude de psychologie esthétique, nous avons démontré que la précision est le fond et le principal soutien des arts, de la littérature et même de la poésie, nous pouvons ici offrir une consolation à la cruelle perplexité de certains pères de famille,

qui se demandent avec angoisse, et nous ont souvent demandé à nous-mêmes, s'il convient de donner à leurs enfans l'éducation littéraire. Ils ont entendu répéter sans cesse que les lettres ont fait leur temps, qu'il faut leur accorder le moins d'heures possible et les remplacer au plus tôt par les sciences. On accuse les lettres de n'apprendre, comme on dit, que des mots et des phrases et de ne pas former les esprits à l'exactitude. Par une révolution qui peut paraître singulière, surtout en France, les lettres, qui ont fait la gloire de notre pays, qui lui assurèrent en Europe un long et innocent empire, plus durable que celui de ses armes, ces lettres glorieuses, on est obligé aujourd'hui de les défendre. Leur cause est même si compromise devant une certaine opinion publique que leurs défenseurs en sont réduits à demander grâce pour elles. Cette année même, à la distribution des prix du concours général, dans la plus belle fête de la jeunesse, un orateur distingué, choisi dans l'ordre des sciences, sans doute pour n'être pas suspect et pour avoir plus de crédit, est venu au secours de ces pauvres clientes et a plaidé pour elles avec autant de générosité que de talent. Elles sont accusées et en péril, puisqu'on leur donne un avocat d'office. Pour nous, si nous avions à les défendre contre des esprits qu'on appelle, on ne sait pourquoi, des esprits positifs, nous nous garderions bien de parler de leur charme, de leur vertu morale, de l'élévation qu'elles peuvent donner aux caractères, dans la crainte de n'être pas compris et de passer pour un rêveur gâté par la littérature; nous dirions simplement que l'étude des lettres est une occasion perpétuelle de façonner la jeunesse à l'exactitude. N'en faut-il pas, en effet, pour appliquer les règles de la grammaire, pour essayer de traduire les pensées des plus grands génies, pour distinguer plus tard, dans la poésie et dans l'éloquence, les nuances des idées et y conformer soi-même la nuance des expressions? Dans les lettres, comme dans les sciences, tout doit être distinct et nettement défini, et comme il s'agit à la fois d'idées et de sentimens, on peut se figurer combien la vue de l'esprit doit prendre d'acuité dans ces délicats exercices. La littérature, elle aussi, a des lignes qui n'ont pas plus d'épaisseur que celles de la géométrie; elle a des balances plus sensibles que celles de la physique et de la chimie.

Les mathématiques, dit-on, donnent par excellence la précision; oui, elles la donnent en mathématiques, mais non pas dans la vie, car, s'il en était autrement, comme nulle part il n'importe davantage d'avoir de la précision que dans les affaires publiques, on devrait ne faire entrer que des mathématiciens dans les grands conseils de l'état, aller même jusqu'à mettre la géométrie sur le trône. Encore faudrait-il placer les lettres sur les marches pour célébrer

dignement la souveraine. On se plaît souvent à citer les bizarreries et les écarts des écrivains et des poètes, et on rend les lettres responsables de leur esprit peu réglé ou de leur peu solide jugement; mais l'histoire des sciences exactes n'a-t-elle pas aussi ses légendes, ses héros de la distraction et ses étourderies illustres? Il y a eu dans l'antiquité des peuples sans autre culture que la culture littéraire qui ont fait belle figure dans le monde, les Romains, par exemple, qui ne connaissaient en arithmétique que le calcul usuel, en géométrie que le peu qu'il en fallait pour la castramétation et l'arpentage, ce qui ne les a pas empêchés de montrer en tout une raison pratique qui depuis n'a pas été égalée, de tenir le monde sous la précision de leurs règlemens et d'élever le plus solide monument de sagesse juridique sous lequel nous sommes heureux encore de nous abriter. Si les sociétés modernes ont des besoins nouveaux, et si les sciences par leurs surprenantes découvertes, par leurs bienfaits visibles et palpables, méritent autant de reconnaissance que d'admiration, on ne doit point oublier qu'il y a dans la vie humaine une autre précision que celle de la science, une précision qui de mille façons se dérobe et qu'il faut apprendre à saisir, et une exactitude morale qu'il faut savoir démêler. Ne savons-nous pas d'ailleurs que les lois du monde moral ont aussi leur beauté et leur constance, qu'elles sont aussi puissantes, aussi souveraines, et, par conséquent, aussi utiles à connaître que les lois du monde physique? Loin de nous la ridicule pensée d'opposer les lettres aux sciences pour exalter les unes aux dépens des autres! Dans l'éducation, elles doivent être unies et elles le sont en effet. Elles ne paraissent ennemies qu'à l'ignorance présomptueuse qui les juge avec des préoccupations vulgaires, sans pouvoir s'élever à ce haut point où les deux méthodes se concilient et se donnent la main. Demandez aux juges des examens et des concours, ils vous diront que les meilleurs esprits sont ceux qui ont été lentement formés par les lettres et par les sciences; consultez surtout ces tribunaux redoutés qui gardent l'entrée des grandes écoles scientifiques de l'état, ils vous répondront que, sauf de rares exceptions, les plus brillans et les plus solides concurrens ont été préparés par une forte éducation littéraire. Voilà ce que le monde ignore, ce qu'ignorent même souvent ceux qui sont sortis vainqueurs de la lutte. Ils oublient volontiers qu'ils ont pu traverser avec tant d'aisance les rigoureuses précisions de la science pour avoir longtemps familiarisé leur esprit, quelquefois même en se jouant, avec les fines et flexibles précisions de la littérature.

CONSTANT MARTHA.

UNE

RESTAURATION

EN 1672

LE RÉTABLISSEMENT DU STATHOUDÉRAT EN HOLLANDE.

La république des Provinces-Unies s'était personnifiée et en quelque sorte incarnée dans la maison d'Orange, à laquelle elle était redevable de son indépendance conquise sur l'Espagne. Elle avait eu à son service une dynastie de princes patriotes et populaires : Guillaume le Taciturne, Maurice, Frédéric-Henri, l'avaient tour à tour affranchie et gouvernée, en exerçant comme stathouders le pouvoir civil, partagé avec les états des provinces, et en recevant de l'assemblée de la confédération, les états-généraux, le pouvoir militaire de capitaine-général. Mais l'ambition de Guillaume II avait mis à l'épreuve la fidélité d'une nation reconnaissante; sa tentative de coup d'état manquée, suivie de sa mort prématurée, avait empêché que la succession de ses charges ne passât à son dernier descendant. Exploitant habilement les défiances qu'il avait suscitées, le parti républicain, représenté par la bourgeoisie hollandaise, mit à profit la minorité de son fils pour tenir à l'écart du pouvoir le jeune prince qui devait être un jour Guillaume III, et auquel de si grandes destinées étaient réservées. Cet interrègne du stathoudérat durait depuis vingt ans, et le gouvernement d'un grand ministre, le pen-

sionnaire de Hollande, Jean de Witt, avait glorieusement rempli cette période, en mettant une petite république au rang des premières monarchies de l'Europe.

Cette longue prospérité s'était tout à coup changée en désastres qui ne pouvaient manquer de préparer et de précipiter un changement de gouvernement. Réduites à toute extrémité par l'invasion française, à demi conquises en un mois, menacées d'un démembrement par Louis XIV et son allié, le roi d'Angleterre Charles II, les Provinces-Unies devaient nécessairement chercher un sauveur. Le prince d'Orange, qui venait d'atteindre sa majorité, paraissait prédestiné à ce rôle: c'était celui qui avait appartenu à ses ancêtres, il semblait devoir en hériter. Il avait pour lui le prestige des souvenirs, qui sont une part de la vie des peuples; il y joignait, avec l'attrait de la jeunesse, le don précoce du commandement. Tout en lui révélait celui qui sait se faire obéir : son impénétrable réserve, son sang-froid inaltérable, son invincible opiniâtreté. Dès que la déclaration de guerre fut devenue inévitable, la charge de capitaine-général avait été rétablie en sa faveur. Quoiqu'elle ne lui eût été attribuée que pour la durée d'une campagne, sous la surveillance des commissaires des états-généraux, elle lui permettait aisément de s'élever au pouvoir qu'il convoitait comme stathouder, malgré l'édit perpétuel qui avait aboli le stathoudérat en Hollande et interdit sous serment d'en proposer le rétablissement.

Autour du prince d'Orange, le parti qui était resté fidèlement attaché à sa fortune se grossissait de tous ceux que le désir ou la prévision d'une prochaine restauration lui ralliaient. Il ne se contentait pas de réclamer l'extension du commandement qui lui appartenait en voulant que la charge de capitaine-général lui fût conférée à vie et avec la plénitude des prérogatives du pouvoir militaire; il revendiquait en sa faveur le pouvoir civil de stathouder et se montrait impatient de lui rendre ainsi la puissance qui était le patrimoine de sa famille. On se plaignait avec violence de la défiance qui lui avait été témoignée dans l'instruction qui limitait ses pouvoirs de capitaine-général, et l'on imputait les malheurs de la guerre à la suppression du stathoudérat. « Il était temps, disaient tous ceux qui recevaient le mot d'ordre des amis du prince, de mettre Son Altesse hors de tutelle et de donner à la république un chef à la fois militaire et civil dont elle ne pouvait plus longtemps se passer; autrement il n'y avait pas de salut à espérer. »

I.

Il n'y avait qu'un homme qui pût se mettre en travers de cette réaction. Seul, le grand-pensionnaire de Witt avait jusqu'alors

empêché le parti orangiste de reprendre possession du gouvernement. Pendant dix-neuf années d'un grand ministère, il avait su, par la fermeté de sa conduite et la supériorité de son intelligence, surmonter tous les obstacles, déjouer les manœuvres de ses adversaires et conserver le gouvernement sans stathouder, tel qu'il avait été organisé en 1650, après la mort de Guillaume II. Scrupuleusement fidèle à son serment, qui l'obligeait à n'y laisser porter aucune atteinte, il s'était fait de la résistance au parti orangiste le plus impérieux devoir de sa charge. Toutefois, loin de traiter le jeune prince en ennemi, il ne lui avait pas ménagé les témoignages de respect et même d'affection. Il l'avait fait élever comme pupille des états de Hollande et avait lui-même dirigé son éducation jusqu'à ce que les obstacles de tout genre qui lui avaient été suscités l'eussent obligé à y renoncer. « Il peut arriver malheur à mon parti, disait-il avec un désintéressement patriotique qui l'honore, et il faut que ce jeune homme soit un jour en état de gouverner la république. » A mesure que le jeune prince grandissait, il avait espéré désarmer ses partisans, non-seulement en le faisant nommer conseiller d'état avant ses vingt ans révolus, mais encore en lui laissant attribuer le commandement en chef de l'armée et en lui donnant la plus fidèle assistance. Malheureusement pour lui, il n'avait pas su se faire un mérite de cette politique de conciliation. Quand les concessions étaient devenues inévitables, il les avait disputées, au lieu de hâter un accord, donnant ainsi un nouvel aliment aux inimitiés et aux ressentimens du parti orangiste.

Tous les coups destinés à le faire succomber dans une lutte qui devenait chaque jour plus inégale lui avaient été portés. Les progrès si rapides de l'invasion donnèrent contre lui le signal d'une explosion de haine implacable, en permettant d'exploiter pour le perdre la crédulité populaire. Vainement avait-il tout mis en œuvre pour la défense, pris les mesures pour la concentration de l'armée après les premiers désastres et préparé à l'avance le plan des inondations auxquelles la république dut son salut; vainement, loin de se laisser décourager par les conquêtes de l'ennemi, avait-il tracé le fier programme de la résistance en écrivant cette mémorable dépêche qui n'est pas l'un de ses moindres titres d'honneur devant la postérité : « Nous devons nous servir d'Amsterdam comme du cœur de l'état pour porter secours à tous les membres, afin que, sous la garde de Dieu, nous disputions le pays à l'ennemi jusqu'au dernier homme et avec une constance batave... » de Witt n'en était pas moins accusé d'être devenu le complice du roi de France, et il était représenté comme le chef d'un grand complot préparé depuis longtemps pour lui livrer les Provinces-Unies, afin d'empêcher que

le prince d'Orange ne les gouvernât. De nombreux pamphlets propageaient ces calomnies, tandis que les prédications des ministres calvinistes restés fidèles au dernier descendant des stathouders retentissaient comme un appel à la vengeance transformée en œuvre de justice. « J'éprouve, écrivait le grand-pensionnaire à l'amiral Ruyter avec une douloureuse résignation, la vérité de ce qu'on appliqua autrefois à la république romaine : *Prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur* (Chacun veut s'attribuer la gloire du succès, mais les malheurs publics sont imputés à un seul). »

Les passions déchaînées contre cet honnête serviteur de l'état et auxquelles, deux mois plus tard, il devait être si cruellement sacrifié comme une victime expiatoire, armèrent une première fois le poignard des assassins. La révolution qui se préparait allait être facilitée par cet attentat, auquel il devait survivre, mais en se trouvant mis, par ses blessures, hors d'état de garder la direction des affaires publiques. Le mardi 21 juin 1672, malgré la nuit déjà commencée, il travaillait dans son cabinet, à côté de la salle des états, pour y achever sa tâche « et terminer chaque jour les affaires du jour, » suivant la maxime qu'il aimait à répéter et à mettre en pratique. A la même heure, dans le voisinage, quatre conjurés étaient réunis pour le faire tomber sous leurs coups. Les deux fils d'un conseiller à la cour de Hollande, Jacob et Pierre van der Graef, s'étaient associé pour cette criminelle entreprise Adolphe Borrebagh, maître de poste de Maestricht, et Corneille de Bruyn, marchand grainetier, lieutenant d'une des compagnies bourgeoises de La Haye. Profitant de l'éloignement de leur père, qui s'était retiré à Delft pour y mettre sa fortune en sûreté contre l'invasion, ils avaient invité leurs complices à souper et s'étaient entretenus avec eux des malheurs publics, en les imputant au grand-pensionnaire. Soit que leur projet fût médité à l'avance, soit qu'ils ne fissent que céder subitement à une inspiration criminelle, ils s'arrêtèrent devant l'étang ou vivier qui borde le palais des états, sous les arbres de l'avenue qui y fait face. La lumière qu'ils aperçurent dans le cabinet du grand-pensionnaire les décida, sur la remarque de Borrebagh, à profiter de l'obscurité et de la solitude pour l'attendre à son passage et le faire périr dans cette embuscade.

Troublés par la crainte, au lieu de l'attaquer tous quatre, ils tirèrent au sort pour choisir celui qui le frapperait le premier, et deux fois de suite le sort désigna de Bruyn. Pendant qu'ils délibéraient, Jean de Witt sortit de la cour intérieure du palais entre onze heures et minuit pour regagner tranquillement sa demeure, qui était très rapprochée. Il était précédé d'un de ses serviteurs, qui portait un flambeau pour l'éclairer, et suivi de son premier clerc, qui était chargé de son sac à dépêches. Les conjurés, protégés par l'ombre

des arbres, occupaient le chemin qu'il devait suivre. Quand le grand-pensionnaire eut franchi l'arcade de la cour, ils marchèrent à sa rencontre. Borrebagh commença l'attaque en arrachant brusquement le flambeau des mains du serviteur qui le portait, pendant que Pierre van der Graef, enlevant au commis le sac qui lui était confié, l'empêchait de secourir son maître; en même temps, de Bruyn, obéissant à la consigne qu'il avait reçue, se précipita sur Jean de Witt et l'atteignit d'un coup de sabre sur le cou.

Quoique surpris et sans armes, le grand-pensionnaire eut le courage et la présence d'esprit de saisir le meurtrier et de le terrasser. Ses complices vinrent aussitôt à son aide pour le dégager, et tandis que, dans cette lutte corps à corps, ils se meurtrissaient la main, ils firent à Jean de Witt de nouvelles blessures. Jacob van der Graef lui porta par derrière un coup de couteau qui, pénétrant dans l'épaule, le fit tomber à terre si violemment que la tête reçut une forte contusion. Les assassins, croyant qu'il était mort, se retirèrent en toute hâte, pendant que le grand-pensionnaire, qui n'était qu'ensanglanté, avait la force de se relever et rentrait dans sa maison. Les médecins des états, van der Straeten et Helvetius, et les deux chirurgiens de Wilde, qui furent appelés aussitôt auprès de lui, reconnurent qu'aucune de ses blessures n'était mortelle. Il se mit au lit avec une fièvre ardente, entouré des soins que lui prodiguaient son vieux père, sa vaillante sœur, Johanna de Witt, mariée à Beveren, seigneur de Zwyndrecht, et sa fille aînée Anna. Toujours fidèle à ses devoirs, il surmonta ses souffrances pour écrire aux états de Hollande une lettre calme et simple dans laquelle, remerciant Dieu de l'avoir sauvé d'une mort presque certaine, il leur racontait avec les détails les plus précis l'attentat auquel il avait échappé et les priait de le dispenser de remplir sa charge jusqu'à son rétablissement.

Les états de Hollande, en apprenant cette tentative d'assassinat contre le premier ministre de leur province, lui firent témoigner leurs tristes sympathies, auxquelles les principaux personnages de la république s'associèrent. Inquiets pour eux-mêmes et craignant un vaste complot, ils prirent pour leur sûreté les précautions nécessaires, en mettant sur pied les compagnies bourgeoises, qui s'empressèrent de répondre à leur appel. Ils ne se montrèrent pas moins vigilans pour la poursuite et la punition du crime. Ils prescrivirent à la cour de Hollande toutes les recherches qui permettraient de découvrir les coupables, firent fermer les portes de la ville pour les empêcher de s'échapper et promirent 5,000 florins à ceux qui les dénonceraient.

L'un d'eux, Jacob van der Graef, fils aîné du conseiller à la cour de Hollande, était déjà arrêté. Se croyant sûr de l'impunité, et

préoccupé de ne donner aucun éveil, il avait achevé la nuit avec ses complices dans la maison du libraire van Dyck, où les assassins s'étaient retirés pour faire panser la blessure reçue par l'un des conjurés, de Bruyn. Le lendemain matin, empruntant à son hôte un manteau pour n'être pas reconnu, il crut pouvoir rentrer sans danger dans la maison paternelle, mais il la trouva gardée. Un médecin qui passait sur la promenade au moment où Graef retournait sur ses pas pour s'assurer si de Witt était tué avait entendu prononcer à voix basse ces paroles : « Graef ! Graef ! où êtes-vous? Venez vite. » Dès qu'il eut connaissance de l'attentat, il se rendit chez le grand-pensionnaire, auquel il signala cet indice de crime, et les ordres furent aussitôt donnés pour que les abords de la maison du conseiller fussent soigneusement surveillés. Quand Jacob van der Graef s'y présenta, croyant en trouver l'accès libre, il ne comprit pas les signes d'intelligence qui lui étaient faits par quelques-uns des bourgeois mis en faction, qui désiraient le faire échapper. Les taches de sang qu'il portait sur lui, et dont il ne se doutait pas, suffisaient pour le dénoncer. Après de vaines explications, il fut conduit à la conciergerie de la cour et ensuite à la prison, et confirma les soupçons de son crime en conjurant les bourgeois qui l'escortaient de le laisser s'enfuir. Au troisième interrogatoire, il fut obligé de s'avouer coupable et donna le nom de ses complices.

Il avait été déconcerté quand on lui avait représenté son épée tombée de son fourreau et ramassée à la place où l'attentat venait d'être commis. Il déclara « qu'il ne pouvait se rendre compte d'aucune raison qui l'eût porté à commettre cette tentative d'assassinat, sinon qu'il était abandonné de Dieu, » et il en témoigna tout son repentir. « Lorsque j'eus résolu d'assassiner le grand-pensionnaire de Witt, avoua-t-il, je demandai à Dieu de vouloir bien faire réussir mon entreprise si le grand-pensionnaire était un traître, mais de me faire perdre la vie s'il était un honnête homme. » Il n'avait d'autre excuse que celle du fanatisme, et il fut condamné à mort. Sa jeunesse (il était encore étudiant à l'université de Leyde), la considération dont jouissait sa famille, la fuite de ses complices, qui avaient pu s'évader de La Haye, intéressaient à son sort, malgré l'indignation qu'inspirait ce lâche guet-apens.

D'après des récits plus ou moins contestables, qui ne sont confirmés par aucun témoignage, Jean de Witt aurait été pressé par des amis de solliciter des états la grâce du coupable afin de regagner par sa clémence la faveur populaire qu'il avait perdue. Le grand-pensionnaire, ne se départant pas de son austère rigidité, se serait refusé à faire cette démarche, en disant que, s'il pardonnait de bon cœur à son assassin, il n'en était pas moins obligé de

laisser à la justice son libre cours, afin que la sécurité des autres régens ne fût pas compromise par l'impunité du crime. A ces suppositions on peut opposer une déclaration contraire, d'après laquelle aucune demande d'intercession en faveur du condamné n'avait pu être adressée à Jean de Witt, « la fièvre continue qu'il eut pendant plus de huit jours n'ayant permis de l'entretenir d'aucune affaire. » Quoi qu'il en soit de ces allégations, le sursis à l'exécution de la sentence ne fut pas accordé, et Jacob van der Graef mourut avec courage, mutilé par le bourreau de Haarlem, qui le manqua une première fois avant de lui trancher la tête. Le jour de l'exécution, il fallut faire garder l'échafaud et prendre les mesures qui devaient empêcher la population de la campagne de venir tenter une émeute à La Haye. Le pasteur David Amya, qui avait visité Jacob van der Graef dans sa prison, publia la relation de sa captivité et de son supplice, qui fut vendue, en quelques jours, à plusieurs milliers d'exemplaires ; il y faisait un parallèle criminel entre l'assassin de Jean de Witt et l'ange de la Bible qui avait soutenu la lutte contre le patriarche Jacob. Les ennemis du grand-pensionnaire se servirent de ce libelle pour faire considérer son assassin comme un martyr.

Les trois autres meurtriers avaient échappé à toute poursuite. Ils s'étaient réfugiés au camp du prince d'Orange et y trouvèrent un asile, malgré les recherches des états, qui les désignèrent vainement au prince ainsi qu'aux chefs de l'armée. « Nous prenons cette affaire fort à cœur, lui écrivirent-ils, et nous avons résolu de faire voir notre ressentiment aux auteurs d'un attentat commis sur la personne de notre premier ministre. » Ils allèrent même jusqu'à dénoncer la protection occulte qui semblait dérober les fugitifs à la justice. « Nous sommes informés, écrivaient-ils qu'ils se sont sauvés parmi les troupes de l'état qui sont campées à Bodegrave ou en d'autres endroits que Votre Altesse sait bien. » Ces soupçons étaient justifiés. Non-seulement les complices de Jacob van der Graef ne furent pas inquiétés; mais encore, deux mois plus tard, ils purent profiter de l'amnistie générale pour rentrer dans leurs demeures : l'un d'eux, Borrebagh, conserva son emploi de maître de poste et en obtint la survivance pour son fils, tandis que l'autre, de Bruyn, fut choisi par le nouveau stathouder comme l'un des magistrats municipaux de La Haye. La scandaleuse récompense de leur crime leur fut ainsi accordée.

Un secret mot d'ordre semblait avoir désigné les deux frères aux coups des meurtriers. Quatre jours après l'attentat ourdi à La Haye contre le grand-pensionnaire, Corneille de Witt, qui avait été obligé par ses douleurs articulaires de quitter la flotte, où il venait de se signaler glorieusement comme commissaire des états-généraux,

faillit également être la victime d'un assassinat. Le lendemain de son retour à Dordrecht, au commencement de la nuit, quatre inconnus dont l'attitude était suspecte et menaçante vinrent frapper à sa maison en demandant à lui parler d'affaires importantes; l'entrée leur ayant été refusée à raison de l'heure tardive, ils tentèrent de la forcer. Mais la garde bourgeoise, qui faisait le service de nuit, fut prévenue à temps par les domestiques, auxquels une porte dérobée avait permis de sortir précipitamment pour donner l'alerte; elle accourut en hâte et fit prendre la fuite aux malfaiteurs, qu'elle ne put arrêter.

II.

Ces criminelles tentatives contre la vie du grand-pensionnaire et de son frère devaient servir à précipiter le mouvement général destiné à rétablir la charge de stathouder au profit du prince d'Orange. Cette révolution avait été habilement préparée par les fausses nouvelles qui étaient propagées pour entraîner la population aux derniers excès. « Le bruit de la mort du prince ayant été répandu à Amsterdam, écrivait l'envoyé de l'électeur de Brandebourg, Blaspiel, le peuple se mit dans la plus grande agitation et voulait courir à La Haye pour tirer vengeance de ceux qui lui étaient signalés comme les ennemis de Son Altesse. »

La Zélande donna la première le signal du changement de gouvernement, et ce fut la ville de Ter-Veere, dont le prince d'Orange était le seigneur, qui en prit l'initiative. Le jour même où les blessures reçues par Jean de Witt le mettaient hors d'état de continuer l'exercice de ses fonctions, les habitans de Ter-Veere s'attroupèrent pour aller demander aux membres du conseil de la ville de se prononcer en faveur du prince d'Orange, et ceux-ci, intimidés ou complices, le proclamèrent stathouder. Le mouvement, une fois commencé, se communiqua à toute la province, sans rencontrer aucune résistance : presque partout le peuple ne faisait que prévenir les secrets désirs des régens, qui, sans oser rompre l'accord conclu avec les états de Hollande, étaient tout disposés à se laisser faire violence. La déclaration des états de Zélande en faveur du prince d'Orange était inévitable, quand le soulèvement de la Hollande la rendit superflue.

Quelques jours avaient suffi pour que l'exemple donné par les habitans de Ter-Veere fût suivi par la ville de Dordrecht, qui, plus que toute autre, semblait intéressée à conserver une inébranlable fidélité au gouvernement des états. Elle était considérée comme le fief de Jean et de Corneille de Witt, qui y étaient nés, et qui, soit eux-mêmes, soit par leurs parens et leurs amis, avaient été jus-

qu'alors les maîtres du conseil des régens. Sa défection devait donc porter au parti républicain un coup irréparable. Elle fut préparée par des soupçons perfidement accrédités contre les magistrats municipaux. Les députés envoyés aux états par le conseil de Dordrecht s'étant prononcés pour la paix, la bourgeoisie se laissa persuader que les conseillers négociaient déjà avec l'ennemi la capitulation de la ville. Elle leur fit demander s'ils étaient résolus à la défendre, dans le cas où elle serait attaquée. Ils répondirent qu'ils sacrifieraient leur fortune et leur vie pour résister à l'invasion.

Cette réponse ne suffit pas pour rendre confiance aux habitans. La visite des magasins fut exigée pour constater les moyens de défense. L'absence du gardien, chez lequel on alla chercher les clés, donna un prétexte au cri de trahison, qui fut répété de toutes parts. Vainement les magasins furent-ils ensuite ouverts, de telle sorte qu'on pût s'assurer à l'aise qu'ils étaient suffisamment pourvus; la foule s'était rassemblée en manifestant les dispositions les plus hostiles, et les meneurs qui la dirigeaient donnèrent le signal de l'émeute en faisant arborer deux pavillons au haut de la tour: l'un, de couleur orange, flottait au-dessus de l'autre, qui était blanc, avec cette inscription : *Orange op* (dessus); *Wit onder* (dessous). Le nom patronymique de Jean de Witt signifiant *blanc* en hollandais, ce jeu de mots était destiné à servir de ralliement contre le grand-pensionnaire et son parti. Pour obéir aux injonctions populaires, le conseil des régens est obligé de se réunir. Un ouvrier arrête le bourgmestre Halling, qui voulait s'échapper, et, la hache à la main, le menace de lui fendre la tête s'il oppose la moindre résistance aux volontés des habitans. N'osant pas rester fidèles à l'édit perpétuel qu'ils avaient juré de maintenir intact et craignant, s'ils consentaient à l'abroger, d'avoir à rendre compte aux états de la violation de leur serment, les régens se flattent de trouver un expédient : ils font annoncer à son de trompe le choix de députés envoyés vers le prince d'Orange, à son camp de Bodegrave, pour le conjurer de se rendre sans retard à Dordrecht. Toujours attentif à ne pas se compromettre, le prince, qui tenait à se garantir contre toute accusation de complicité avec la sédition, commence par refuser de répondre à leur appel en alléguant la nécessité de rester à son poste. Redoutant l'explosion de la colère populaire s'ils ne peuvent annoncer son arrivée, les députés le pressent de se mettre en route, et il cède à leurs prières, en paraissant se laisser vaincre.

Le lendemain matin, il fait son entrée solennelle en compagnie des membres de la députation, auxquels s'était joint le beau-frère de Jean et Corneille de Witt, Jacob de Beveren, seigneur de Zwyndrecht, commissaire des états de Hollande. Les habitans escor-

tent le jeune prince et le conduisent à l'hôtel de ville, où il se rend à pied et la tête couverte. Les régens le suivent chapeau bas et l'invitent avec empressement à prendre séance dans le conseil, mais ils se gardent de lui faire aucune ouverture, afin de le rendre responsable de la décision qui sera prise. Ils lui demandent s'il a quelque proposition à leur communiquer. Le prince, surpris de leur silence, dissimule son étonnement et leur rappelle qu'il n'est venu qu'à leur demande, afin d'écouter ce qu'ils ont à lui dire. Ceux-ci, sans se départir de leur réserve, le remercient de l'honneur qu'il leur fait en se rendant dans la ville et l'invitent à en visiter les fortifications et les magasins, espérant ainsi donner le change à la foule. Mais, au retour de cette tournée, les habitans, craignant d'être trompés, se pressent autour de son carrosse, et pour obéir au mot d'ordre qui leur a été donné par le pasteur Henri Dibbets, refusent de le laisser sortir avant de s'être assurés du vote des régens.

Le prince s'étant contenté de déclarer qu'il était satisfait, les plus exaltés demandent à grands cris si les régens l'ont proclamé, déclarant qu'ils sauront bien lui faire rendre les charges de ses pères; pour obtenir une réponse, ils couchent en joue l'un des bourgmestres, qui l'accompagnait. Vainement, celui-ci, se mettant à la portière, essaie de les calmer en criant : « Vive Orange! » la foule irrité témoigne qu'elle ne se laissera pas abuser par de vains mots. Elle suit le prince jusqu'à l'auberge du *Paon*, où les régens lui avaient fait préparer un repas, et menace de les massacrer s'ils ne représentent pas l'acte destiné à rétablir en sa faveur le stathoudérat. L'un des séditieux entrant dans la salle et, s'adressant au prince, lui dit : « Que Votre Altesse demande tout ce qui lui plaira, et nous ferons en sorte qu'elle l'obtienne. » Les régens, obligés de céder, et n'osant pas quitter l'auberge sans avoir consenti à la satisfaction qui leur était imposée, ordonnent au secrétaire du conseil de rédiger la résolution dans laquelle ils déclarent qu'au nom de la ville, ils font choix du prince d'Orange comme stathouder. Le prince, prudent jusqu'au bout, se crut obligé d'invoquer l'engagement solennel qu'il avait pris le jour de sa nomination comme capitaine-général, en jurant obéissance à l'édit perpétuel. Il fallut que les régens le fissent relever de son serment par les deux pasteurs qui s'étaient signalés dans le soulèvement de la journée. Le premier acte de la révolution était accompli.

Dans cet entraînement auquel tous cédaient, il n'y eut qu'une seule tentative de résistance, et ce fut le frère de Jean de Witt, Corneille de Witt, qui, inaccessible à toute défaillance, s'opposa opiniâtrément aux impérieuses exigences de ses concitoyens. Lorsque la délibération qui prononçait le rétablissement du stathoudérat eut

été signée par les dix-sept conseillers présens, on fit observer dans la foule qui restait ameutée que sa signature manquait, et ses ennemis ne voulurent pas laisser échapper cette occasion de l'humilier. Il continuait à être retenu au lit par la maladie et, pour l'obliger à ratifier la résolution prise en son absence, on lui envoya le secrétaire de la ville, accompagné du capitaine de la bourgeoisie. Après avoir pris connaissance de l'acte dont la signature lui était imposée, Corneille de Witt demanda si la rédaction en pouvait être changée « en y employant des termes moins positifs. » La réponse ayant été négative, il déclara qu'il aimerait mieux mourir sur son lit et avoir la tête brisée, plutôt que d'y donner son consentement. « Vous pouvez me trancher le cou avec l'épée que vous avez au côté, dit-il au capitaine de la bourgéoisie. Quant à moi, j'ai prêté serment à l'édit perpétuel, je veux le tenir puisque je n'en suis pas dispensé. » Le capitaine ayant protesté qu'il n'était pas venu pour être un assassin, il lui répliqua laconiquement : « Je ne peux pas signer, quoi qu'il arrive. »

Toutefois, l'intervention de sa femme ébranle la fermeté de son refus, en mettant aux prises les sentimens du mari et du père avec ceux du citoyen. Maria van Berkel, craignant que sa demeure ne fût envahie par la population attroupée devant la porte, et que le capitaine de la bourgeoisie pouvait à peine contenir, avait senti fléchir sa grande âme. Quoiqu'elle eût toujours fait preuve d'une intrépidité toute virile au milieu des périls qui avaient plus d'une fois menacé son mari, elle le presse avec instance de céder. Corneille de Witt résistant encore à ses prières, pour avoir raison de son refus, elle lui déclare avec désespoir qu'elle n'a plus d'autre parti à prendre que celui de s'éloigner, se croyant tenue comme mère d'aller mettre en sûreté la vie de ses enfans. Vaincu par ses larmes, Corneille de Witt prend la plume dont sa main endolorie peut à peine faire usage; il écrit son nom et y ajoute ces deux lettres : V. C., qui voulaient dire : *Vi coactus* (contraint par la force.) Le secrétaire Muys lui en demande l'explication et le supplie de les faire disparaître pour ne pas donner un nouveau signal aux fureurs de la foule. « Je ne les retirerai pas, dit-il, parce qu'autrement je ne consentirais pas à signer. » Pendant que sa femme les efface à son insu, prévoyant ce pieux subterfuge de la tendresse conjugale, il demande au secrétaire de dresser un procès-verbal de sa protestation, dont il se fit plus tard remettre la copie. Il s'était mis en mesure, ainsi qu'il affirmait lui-même avec orgueil, de témoigner aux états ses maîtres qu'il n'était pas un parjure.

Le mouvement populaire de Dordrecht ne resta pas isolé et fut comme une traînée de poudre qui propagea l'incendie. A Rotterdam, le complot fut préparé par les officiers de la bourgeoisie. A la

première nouvelle de l'insurrection de Dordrecht, l'un d'eux, voulant profiter de l'office religieux qui réunissait les habitans à la grande église, fit occuper par sa compagnie les avenues qui y conduisaient et obligea tous ceux qui sortaient du prêche à se déclarer partisans du prince ou des états. Une assemblée se trouva ainsi improvisée pour demander la nomination d'un stathouder; elle fut haranguée par le pasteur Borstius, et l'un des régens, gagné à la cause orangiste, s'offrit pour transmettre aux conseillers la volonté populaire, pendant que le drapeau orange, hissé en haut du clocher de la ville, annonçait le changement de gouvernement. Menacés du pillage de leur maison et de la mort, les conseillers se réunirent pour sanctionner la résolution, à laquelle les deux bourgmestres opposèrent seuls une vigoureuse résistance. Le lendemain, des députés furent envoyés au prince d'Orange pour lui notifier sa nomination, et le bourgmestre qui les accompagnait ne craignit pas de lui dénoncer la violence faite aux magistrats. Celui-ci, mécontent, sans doute, de cette déclaration hardie, ou préoccupé de garder encore certains ménagemens, les accueillit avec une froide réserve. Il les reçut auprès de son camp de Bodegrave, sans descendre de son carrosse, ayant auprès de lui le commissaire des états-généraux, Beverningh, et se contenta de répondre qu'il n'accepterait la charge de stathouder que pour le bien de l'état.

III.

Quand les mêmes scènes de violence se furent renouvelées impunément dans un grand nombre de villes de la province, les états de Hollande se trouvèrent désarmés et réduits à l'impuissance. Assaillis à la fois par les épreuves d'une invasion victorieuse et d'une révolution imminente, privés de la direction de leur grand-pensionnaire, retenu dans sa demeure par les blessures qui avaient failli lui coûter la vie, ils ne pouvaient plus ni arrêter ni ralentir un mouvement devenu irrésistible. L'union persévérante de tous les membres de leur assemblée aurait à peine suffi pour leur permettre de résister. Elle était déjà ébranlée par l'impatience de tous ceux qui se sentaient libres de manifester désormais leurs secrètes préférences ou qui étaient intéressés à s'assurer, par des témoignages de zèle tardif, les bonnes grâces d'un nouveau maître. Ils étaient néanmoins arrêtés par la crainte du parjure, l'édit perpétuel auquel les députés avaient prêté serment leur interdisant avec la plus grande rigueur toute proposition de rétablissement du stathoudérat. Aussi, les députés des deux villes les plus favorables aux intérêts du prince d'Orange, Leyde et Haarlem, s'étaient-ils contentés de proposer l'extension de ses pouvoirs militaires; ils récla-

maient pour lui la pleine indépendance du commandement, qui devait l'affranchir de toute sujétion à l'égard des commissaires civils, ou députés au camp, et demandaient que la délivrance des patentes nécessaires à la marche des troupes cessât d'appartenir aux états des provinces. Les états de Hollande se montrèrent disposés à faire ces concessions; ils espéraient encore qu'elles leur permettraient d'échapper aux nouvelles exigences qu'ils redoutaient. Mais cette satisfaction ne pouvait plus suffire aux partisans du prince d'Orange, et le jour même où elle leur fut accordée par un vote unanime, ils demandèrent le changement du gouvernement.

Ils y étaient encouragés par l'éloignement de Jean de Witt et par le départ de son parent Vivien, qui, en sa qualité de pensionnaire de Dordrecht, était chargé de le remplacer, mais venait d'être rappelé par les régens de la ville: ils n'avaient pas dès lors à craindre la résistance inflexible qui aurait pu leur être opposée. Au contraire, ils comptaient sur le pensionnaire de Leyde, Burgersdyck, qui, à défaut des pensionnaires de Haarlem et de Delft, également absens, devait présider l'assemblée. Dès la veille, ils avaient eu soin de se rendre compte des dispositions avec lesquelles la motion impatiemment attendue serait accueillie. Les commissaires envoyés à La Haye par les régens de Rotterdam pour y transmettre aux états la résolution qui venait d'être prise par le conseil de la ville, en faveur du rétablissement du stathoudérat, avaient demandé aux députés de Rotterdam, encore hésitans, de prendre les devans pour intervenir et s'étaient mis en rapport avec Burgersdyck. Ce fut celui-ci qui, à la fin de la séance, invita les membres des états à examiner « si l'on ne pouvait pas donner à quelques députés la liberté de faire une proposition pour le bien du pays, quoiqu'elle dût être contraire aux résolutions ayant force de loi. » Cette proposition fut accueillie avec faveur. Le procédé qui permettait d'éluder le serment prêté à l'édit perpétuel était désormais trouvé, et les députés pouvaient impunément s'affranchir des engagemens qu'il leur imposait.

La séance du lendemain fut assombrie par de funestes communications. Les rigueurs de la mauvaise fortune s'appesantissaient sur les états. De Groot venait de leur faire le rapport des conditions inexorables que Louis XIV prétendait leur faire subir et qui ne leur permettaient plus d'acheter la paix qu'au prix de l'humiliation et du démembrement. Ils étaient aux prises avec les embarras d'un parti à prendre sur l'acceptation et le refus de ces dures exigences, quand les nouvelles de la sédition de Dordrecht, du soulèvement de Rotterdam et des violences exercées à Delft ainsi qu'à Haarlem se succédèrent tour à tour comme les tintemens lugubres de la cloche d'alarme et achevèrent de répandre la consternation dans l'assemblée. L'heure était favorablement choisie pour hâter le dénoûment

de la révolution que les états allaient être obligés de sanctionner.

Encouragés par les premières ouvertures qui avaient été faites la veille à l'assemblée, les députés de Rotterdam prirent des mesures détournées pour provoquer la délibération, qui ne pouvait plus être retardée. La motion fut faite par le bourgmestre Pesser, qui avait jusqu'alors été considéré comme l'un des principaux adversaires du parti orangiste. Il commença par déclarer qu'il avait, de la part de sa ville, une communication importante à faire pour le service du pays, mais que l'honneur et la loi ne lui permettaient pas de rendre publique, à moins qu'il n'obtînt l'autorisation expresse d'en donner connaissance. Les nobles n'étaient présens à l'assemblée qu'au nombre de trois, MM. de Duvenwoorde, d'Asperen et Maasdam ; ils affectèrent la surprise et réclamèrent des explications plus précises, mais en faisant entendre qu'il fallait se donner les uns aux autres pleine liberté de proposer toutes les résolutions réclamées par l'intérêt de l'état. Les députés de Dordrecht, ne voulant pas donner un démenti à l'inflexible résistance dont leur concitoyen, Corneille de Witt, venait de leur donner l'exemple, essaient vainement d'arrêter le courant; ils déclarent qu'ils ne se croient pas autorisés à laisser parler d'une affaire sur laquelle une loi fondamentale interdit toute délibération ; leur voix reste isolée. Les députés de Delft font savoir qu'ils se croient libres d'opiner s'ils y sont autorisés par le conseil de leur ville. Les députés de Haarlem, moins timides, se prononcent en faveur de la demande de Rotterdam, en représentant la nécessité de donner une prompte satisfaction au peuple et le danger de la refuser. Plus hardis, les députés de Leyde renoncent aux ménagemens que les membres de l'assemblée semblaient encore vouloir garder et n'usent plus d'aucun détour. Le pensionnaire Burgersdyck représente en leur nom qu'il est inutile de dissimuler plus longtemps et constate que la proposition de Rotterdam a pour but l'abolition de l'édit perpétuel; il demande qu'elle soit dès lors mise en délibération, mais en ajoutant qu'il ne peut se prononcer sans avoir reçu les instructions des régens de Leyde, dont il n'est que le délégué.

Cette franche déclaration fait cesser toute incertitude, et les députés, procédant à un second tour de scrutin, n'hésitent plus à opiner ouvertement sur l'abrogation de l'édit perpétuel. Les nobles se prononcent les premiers pour la dispense du serment. Le pensionnaire d'Haarlem, ne voulant pas se laisser devancer, demande qu'on se hâte de pourvoir à la nomination du prince d'Orange comme stathouder, afin d'éviter des retards qui ne peuvent être que préjudiciables. Les autres députés, plus circonspects pour la plupart, se tiennent sur la réserve; mais ils se mettent d'accord pour se dispenser du serment et en relèvent également les magis-

trats des villes, afin de pouvoir les consulter. Pour éviter toute perte de temps, on convient que les résolutions des conseils des villes seront communiquées à la prochaine séance, qui est fixée au surlendemain, et pour laquelle tous les membres des états se donnent solennellement rendez-vous. « Il y a eu à l'assemblée une très longue délibération touchant un grand point qui regarde Votre Altesse, » écrit au prince d'Orange son principal confident d'Asperen, président des conseillers députés, qui étaient les membres de la commission permanente des états. « Je pense que, dans trois jours, Votre Altesse sera stathouder. Il y a déjà onze voix qui sont acquises, et le reste se prépare; dimanche prochain, toutes les voix seront assurées à Votre Altesse. En écrivant, vos affaires avancent en poste. »

Il restait à savoir quelle serait l'attitude de la ville d'Amsterdam, qui ne s'était pas encore prononcée. Vingt ans auparavant, elle avait opposé une énergique résistance au dernier stathouder, père du prince d'Orange, et était restée longtemps l'auxiliaire le plus fidèle du parti républicain; mais depuis que les habitans s'étaient passionnés pour la continuation de la guerre, ils réclamaient avec emportement un nouveau gouvernement, afin de mettre obstacle à toutes les tentatives de négociation. « Il est temps, écrivait-on d'Amsterdam à l'agent français Bernard, que les magistrats renoncent à l'édit perpétuel, parce que le peuple se trouve déjà dans la rue pour les y contraindre. » D'ailleurs, les régens qui, dans la crainte d'un soulèvement populaire, venaient de se prononcer contre les pleins pouvoirs donnés à de Groot pour traiter avec Louis XIV, étaient disposés à se laisser faire la loi plutôt qu'à résister. La plupart témoignaient les dispositions les plus favorables au prince d'Orange; ils y étaient encouragés par Van Beuningen et par Valkenier, devenu le plus fougueux partisan de la cause orangiste. Toutefois, ils n'osèrent prendre l'initiative d'une proposition tendant au rétablissement du stathoudérat et ils éludèrent l'envoi d'une députation au prince d'Orange, qui leur était demandé par le conseiller Outshoorn.

La prudente réserve du premier bourgmestre, Henri Hooft, appuyée par l'échevin Bontemantel et par André de Graef, oncle de Jean de Witt, fit prévaloir une politique de temporisation. Les députés de la ville aux états ayant demandé des instructions sur la conduite à tenir, le conseil leur fit savoir qu'ils devaient s'abstenir de toute ouverture et ne les autorisa à donner un vote favorable qu'en cas d'unanimité de l'assemblée. Peu s'en fallut qu'André de Graef, auquel ce message avait été confié, dénoncé comme l'un des complices du parti de la paix et soupçonné d'être envoyé à La Haye pour ratifier les propositions du roi de France, ne fût la victime des violences populaires. Cette irritation se calma le lendemain,

quand le conseil, apprenant que les membres des états s'étaient dégagés de leur serment et avaient laissé les régens des villes libres de se prononcer, mit fin à ses hésitations.

D'après le récit manuscrit de la séance, telle qu'elle a été reproduite par l'échevin Bontemantel, qui y assistait, aucun débat n'aurait eu lieu dans le conseil sur le vote qui révoquait l'édit perpétuel, si pour se singulariser, Valkenier n'avait pas proposé de nommer le prince d'Orange comte de Hollande, sans rien changer d'ailleurs à la résolution solennelle qui avait aboli la charge de stathouder. C'était rétablir le stathoudérat sous un autre titre et avec des pouvoirs bien plus étendus, qui auraient fait du prince d'Orange le souverain de la Hollande. Non-seulement Valkenier prétendait s'éviter ainsi l'embarras de révoquer l'édit dont il avait été le principal promoteur, mais encore il se flattait de dépasser par son projet les propositions qui avaient été faites jusqu'alors par les partisans les plus déclarés d'une restauration. Il y avait déjà rallié plusieurs conseillers, quand Bontemantel représenta énergiquement qu'on réveillerait ainsi les craintes et les inimitiés, le titre de comte paraissant menaçant pour la liberté du pays. Il ajouta que les membres des états, qui étaient prêts à s'entendre pour la nomination d'un stathouder, se diviseraient inévitablement si une autre proposition leur était faite et fit valoir la nécessité de leur union pour le salut de la république. Les régens d'Amsterdam, se laissant persuader, se contentèrent de donner l'ordre à leurs députés d'appuyer la demande de rétablissement du stathoudérat et leur recommandèrent de n'épargner aucun effort pour obtenir un vote unanime.

Partout ailleurs, les conseils des villes se hâtèrent de donner leur assentiment à la proposition d'abrogation de l'édit perpétuel, et quand les états de Hollande se réunirent le dimanche soir, 3 juillet 1672, il n'y avait plus qu'à sanctionner le vote des régens. Tous les membres de l'assemblée, sauf ceux de Schiedam, qui n'arrivèrent qu'au cours de la délibération, étaient présens à l'ouverture de la séance. Ils étaient résolus ou résignés à reconnaître la nécessité de faire cesser l'interrègne de la maison d'Orange, qui durait depuis vingt ans. En l'absence du grand-pensionnaire de Witt et de son suppléant Vivien, la délibération était conduite par le pensionnaire de Delft, Van der Dussen.

Une fois la discussion ouverte, aucune observation n'est faite sur la dispense du serment, qui est solennellement enregistrée. Le rétablissement du stathoudérat est aussitôt proposé par les députés d'Amsterdam ; mais quoique tous les membres soient d'accord pour y adhérer, les pouvoirs qui doivent être donnés au stathouder provoquent un conflit d'opinions, et ce sont les députés jusque-là les plus favorables au prince d'Orange qui font leurs réserves. Haar-

lem et Leyde réclament la conservation des privilèges des villes et demandent que le choix des magistrats municipaux continue d'appartenir aux conseils. Leyde représente en outre que les états de Hollande ne doivent pas précipiter leur résolution sans s'être entendus préalablement avec les états-généraux, qui, par l'acte d'harmonie, avaient déclaré incompatibles les deux charges de stathouder et de capitaine-général. Mais les députés d'Amsterdam, au nom desquels André de Graef prend la parole, se prononcent contre toute restriction et tout ajournement. Ils font observer qu'il ne faut rien faire à demi si l'on veut donner satisfaction au peuple et ajoutent que le moindre délai met en péril l'indépendance du pays. « La personne du prince d'Orange, déclare l'un de leurs bourgmestres, vaut bien une armée de vingt mille hommes. » Ils résument leur avis dans ces mots laconiques : « *Hodie constat, hodie agatur* (Aujourd'hui, on est d'accord, c'est aujourd'hui qu'il faut agir). »

Malgré ces pressantes instances, les députés de plusieurs villes, entre autres ceux de Gouda, se montrent indécis, et quelques-uns, tels que ceux d'Alkmaar et de Purmerende, refusent péremptoirement de laisser le prince d'Orange maître des magistratures municipales. D'ailleurs, cette nomination des régens n'étant pas comprise de plein droit dans les attributions légales du stathouder et ne pouvant lui appartenir sans une résolution spéciale des états, les députés, pour se mettre d'accord, prennent le parti de considérer cette extension de ses pouvoirs comme une question réservée. Le stathoudérat était ainsi rétabli sans que les libertés des villes fussent sacrifiées. Les députés qui représentaient le parti républicain pouvaient dès lors se flatter d'avoir à la dernière heure obtenu une transaction qui les mettait à l'abri d'une trop grande dépendance. Sauf la prérogative du choix des régens, les états reconnaissaient d'ailleurs au nouveau stathouder toutes les dignités qui avaient appartenu à ses ancêtres. La résolution qui rétablissait en sa faveur le stathoudérat le mettait en même temps pour sa vie en possession de la charge de capitaine et amiral-général de la province. Les états décidèrent qu'une députation, qui comprenait l'un des membres de la noblesse et les bourgmestres des villes de la province, lui serait envoyée pour lui offrir la première magistrature du pays, en même temps que pour le dispenser du serment par lequel il s'était engagé à la refuser. Le lundi 4 juillet 1672, à quatre heures du matin, la résolution de l'assemblée était enregistrée comme un vote définitif, aux termes de laquelle le prince d'Orange, qui n'avait pas encore vingt-deux ans accomplis, fut proclamé, sous le nom de Guillaume III, stathouder, capitaine et amiral-général de Hollande.

Deux jours auparavant, les états de Zélande, dominés par la

volonté populaire, avaient pris les devans par le rétablissement du stathoudérat de leur province en faveur du fils de Guillaume II. Les autres provinces ne pouvaient suivre cet exemple; trois d'entre elles, la Gueldre, Utrecht et Overyssel, étaient en partie conquises et leurs états ne pouvaient se réunir. Les deux autres, la Frise et Groningue, avaient conservé comme stathouder, sous la tutelle de sa mère, le jeune fils de leur ancien gouverneur, Henri-Casimir de Nassau. Quant aux états-généraux, ils s'empressèrent de mettre en harmonie avec les nouveaux pouvoirs du prince d'Orange les attributions du commandement en chef telles qu'elles devaient désormais lui appartenir. Le vendredi 8 juillet, sur la proposition des états de Hollande, sous la présidence du député Horenkom, en présence de vingt-cinq députés, ils reconnurent le prince d'Orange comme capitaine et amiral-général de la république, nommé à vie et ayant, à ce titre, sous ses ordres, avec le libre usage de son commandement, l'armée et la flotte des Provinces-Unies. Cinq commissaires de leur assemblée, représentant les provinces qui n'étaient pas conquises par l'ennemi et dont les députés pouvaient dès lors continuer à siéger dans l'assemblée fédérale, lui furent envoyés pour lui donner connaissance de la résolution qui joignait le pouvoir militaire dans toute sa plénitude au pouvoir civil dont il était désormais investi.

Aux félicitations officielles qui lui étaient adressées se joignirent celles de sa grand'mère, la princesse douairière, heureuse dans sa vieillesse d'avoir assez vécu pour voir le descendant de la maison d'Orange recouvrer les charges qui avaient appartenu tour à tour à son mari, Frédéric-Henri, et à son fils, Guillaume II. « Je suis de ceux, écrivait-elle à son petit-fils, qui avaient fort tardé à vous souhaiter le bonheur de toutes les charges que cet état vous a données. Je vous plains que c'est en ce temps que tout est en trouble, mais j'espère que Dieu vous assistera. Je vous souhaite la patience et la constance de votre grand-père, et je ne doute pas, quand vous demanderez à Dieu son assistance, qu'il vous bénira en toutes choses. »

Le jeune prince recueillit également le témoignage de satisfaction et les encouragemens que le vieux maître chargé de l'éducation religieuse de son enfance, Cornélius Trigland, lui fit parvenir à son lit de mort : « Je prie Dieu, lui écrivait-il, pour que Votre Altesse reste sérieusement attachée, comme elle l'a toujours été, à la religion chrétienne réformée et qu'elle suive les maximes de ses illustres prédécesseurs. Si je ne dois plus revoir votre personne, vous penserez que je vous ai servi avec toute fidélité et que je vous appris le fondement du bonheur, celui avec lequel sont morts tous les saints de l'ancien et du Nouveau-Testament, et qui est réservé à Votre Altesse si elle bâtit dessus. Je prie que Dieu vous donne tous les

dons nécessaires pour exercer dignement vos charges, qu'il vous accorde de longs jours et fasse votre salut, qu'il couvre votre tête au jour du combat et qu'il vous couronne de gloire et de victoire, qu'il vous rende maître de vos ennemis et de ceux qui vous haïssent, qu'il vous fasse revenir en triomphe; et là-dessus, je baise vos mains avec tout respect. »

Le prince d'Orange accueillit avec son calme ordinaire le rapide changement de fortune qui lui rendait l'héritage de ses ancêtres. En recevant dans son camp de Bodegrave les députés des états de Hollande, il ne sortit pas de ses habitudes de circonspection et se contenta de leur demander s'il était dispensé de son serment. Sur leur réponse affirmative, il les chargea de ses remercîmens, en leur promettant de faire usage de son autorité pour la délivrance du pays et le rétablissement de la tranquillité intérieure. Les députés des états-généraux, qui, quatre jours plus tard, se présentèrent devant lui, le trouvèrent disposé à venir prendre possession de ses charges, et, le lendemain de la résolution qu'ils étaient venus lui notifier, il se rendit dans l'assemblée de la confédération pour y prêter un nouveau serment en qualité de capitaine et amiral-général nommé à vie. Il avait commencé par se faire recevoir comme stathouder par les états de Hollande. Dès les premières heures de la matinée, on l'avait introduit dans leur assemblée, avec le cérémonial en usage pour ses prédécesseurs, sous la conduite de Vivien, qui remplissait provisoirement les fonctions de grand-pensionnaire, et de Duvenwoorde, l'un des membres de la noblesse, accompagnés des députés de Dordrecht, d'Amsterdam et d'Alkmaar. Invité à siéger dans un fauteuil de velours, au haut bout de la salle, au-dessus des sièges occupés par les nobles, il avait ensuite été conduit dans la cour de Hollande, afin d'y être reconnu comme chef de la justice. Avec autant de tact que de prudence, il s'abstint de tout discours et, le même jour, il repartit pour le quartier-général.

« Voilà le gouvernement du pays changé en moins de quinze jours, écrit à l'agent français Bernard l'un de ses correspondans de La Haye; tout dépend maintenant de la volonté du prince : étant maître, il n'y a personne qui osera le contredire. C'est en lui que réside principalement aujourd'hui ce qui reste d'autorité chez les états; il est souverain, sans le nom seulement. » Saint-Évremond avait prédit cette révolution à Jean de Witt. On lit dans ses œuvres : « Il me souvient avoir dit souvent en Hollande, et même au grand-pensionnaire, qu'on se méprenait sur le caractère des Hollandais. Ils appréhenderaient un prince avare, capable de prendre leurs biens, un prince violent qui pourrait leur faire des outrages; mais ils s'accommodent de la qualité de prince avec plaisir. Les magis-

trats aiment leur indépendance pour être en état de gouverner des gens qui dépendent d'eux, et le peuple est disposé à se soumettre plus aisément à l'autorité d'un chef qu'à celle de magistrats qui, pour lui, sont, à proprement parler, des égaux. »

Ce chef ne pouvait être autre que le dernier héritier des princes d'Orange. Menacées d'être englouties par le flot de l'invasion, les Provinces-Unies lui demandèrent leur salut. Il suffisait que le pouvoir exercé par ses ancêtres lui fût rendu pour que les défenseurs du pays retrouvassent l'élan patriotique qui jusqu'alors leur avait fait défaut. Tandis que la confiance publique, prompte à renaître, faisait remonter les obligations de la province de Hollande de 30 florins à 90 florins, dans l'espoir de nouvelles alliances qu'une restauration princière pouvait assurer à la république, les correspondances secrètes adressées au roi de France l'informaient qu'il n'y avait plus que résolution témoignée de continuer la guerre. « Les bourgeois et les paysans, ajoutaient-ils, au lieu de continuer à se dérober au service, demandent d'eux-mêmes à marcher sous les ordres du prince; ceux de Nord-Hollande fourniront jusqu'à trente mille hommes s'il le désire. En confondant sa destinée avec celle des fondateurs de son indépendance, la république semblait s'être interdit toute capitulation. Elle se sentait soutenue par les espérances que Guillaume III lui donnait; elle lui en tenait compte comme de services rendus, et, dans les jours de grands dangers, ce sont les espérances qui font souvent le salut des peuples. C'était une nation tout entière qui avait confiance en lui, malgré sa jeunesse et son inexpérience militaire, sans se laisser décourager par l'infériorité des forces qu'il pouvait opposer à l'invasion, et cette confiance fut justifiée avec éclat.

A peine âgé de vingt-deux ans, n'ayant appris jusqu'alors la guerre et la politique que dans les livres, Guillaume III devait se révéler, dans sa lutte contre Louis XIV, comme l'un des grands généraux et l'un des premiers hommes d'état de son siècle. Soutenu à la fois par le patriotisme et par l'ambition, il allait opposer aux malheurs publics le plus intrépide courage en même temps que la plus inébranlable fermeté d'âme, et c'est en ne désespérant pas de son pays qu'à force d'opiniâtreté il s'en fit le libérateur. Cette œuvre de délivrance ne devait pas moins lui profiter qu'aux Provinces-Unies; elle ne lui valut pas seulement une restauration qui, en rétablissant le stathoudérat, le rendait maître du gouvernement d'une république, elle lui prépara en outre le grand rôle qu'il fut appelé à jouer dans la politique européenne et qui, seize ans plus tard, lui permit de s'emparer par une révolution du trône de la Grande-Bretagne, en lui assurant ainsi la possession d'un royaume.

ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS.

MŒURS FINANCIÈRES

DE LA FRANCE

LE CHEMIN DE CONSTANTINOPLE.

Quelle est la voie la plus courte, la plus favorable aux intérêts politiques, aux opérations commerciales, aux échanges de peuple à peuple, qui conduise du milieu et de l'occident de l'Europe à la capitale de la Turquie, à cette ville que tant d'ambitions opposées se disputent et dont on prévoit, dans un avenir prochain, la conquête, ou du moins la transformation? En quoi ce grave problème depuis tant d'années soulevé et dont la solution suscite tant de controverses, se relie-t-il à l'étude en apparence si étrangère de nos mœurs financières et quel rapprochement pouvons-nous faire entre les deux?

Il fut un temps, sans remonter à l'âge héroïque des croisades, où d'autres préoccupations que celles des intérêts matériels passionnaient les esprits. A coup sûr, dans le dernier siècle et la première moitié de celui-ci, nul n'était indifférent au soin de sa fortune et ne négligeait absolument les moyens de l'améliorer, mais que d'autres amours faisaient battre les cœurs, que d'autres ambitions armaient les bras! Étaient-elles plus hautes et avons-nous dégénéré? Nous avons suivi les lois naturelles, et les faits ont développé leurs conséquences. Après avoir lutté pour les droits du citoyen, pour l'égalité politique et sociale, nous travaillons aujourd'hui à l'exploitation des

richesses que la terre met à la disposition de tous, à l'amélioration des conditions de la vie matérielle; nos mœurs financières constatent la recherche de ce but constant de nos efforts.

Or, s'il existe dans les habitudes financières du pays une préférence, si le public, au moyen des épargnes disponibles, poursuit un bénéfice qui l'attire d'une façon particulière, c'est à coup sûr l'emploi qu'il leur donne dans les affaires qui se font à l'étranger. L'argent français est toujours prêt à émigrer : emprunts d'états, entreprises industrielles, grands travaux publics ou privés, il se laisse facilement séduire pour y participer. C'est un fait notoire, et tous ceux qui ont pu recueillir des renseignemens à cet égard attesteraient par la vue des titres qui remplissent les caisses de nos grandes sociétés financières qu'aucune comparaison ne peut être établie entre le nombre d'étrangers associés aux affaires françaises et celui des Français possédant des titres étrangers. La quantité de ceux-ci est immense. Serait-ce que chez nous le mode d'emplois mobiliers fasse défaut, que notre capital dépasse l'importance des affaires se présentant à lui, que l'offre n'égale pas la demande, ou que les profits n'atteignent pas chez nous les proportions des entreprises étrangères? Loin de là, mais il faut reconnaître qu'à cet égard l'imagination joue un certain rôle, que notre caractère se prête aux œuvres de confraternité, que de ce côté comme du côté politique, nous faisons preuve de sympathie et d'absence de préjugés. Sans citer comme un indice du libéralisme français les entreprises si populaires du percement des isthmes de Suez et de Panama, passionnément poursuivies par tous nos capitaux grands et petits, il y a lieu de signaler les participations que nous avons prises dans les emprunts de chaque état, aussi bien en Italie, en Autriche qu'en Russie, en Suède, en Orient, etc.; il faut reconnaître aussi que, sous des noms étrangers, bien des affaires sont des affaires mi-françaises, telles que les chemins de fer autrichiens et espagnols, dont les titres, actions et obligations sont cotés sur nos marchés, constituent des placemens durables qui persistent, se renouvellent et n'ont rien du caractère de la spéculation.

Les dispositions générales du public étant ainsi connues, il reste, dès qu'une nouvelle affaire se fonde à l'étranger, à rechercher si la contrée où elle se trouve engagée nous attire et si l'entreprise mérite que nous l'encouragions par nos efforts. Ceci constaté, ni l'attention des capitalistes, ni les sollicitudes du public ne lui feront défaut. Or, à cet égard, le titre qui précède ces lignes donne toute assurance, et nous sommes certains de ne point appeler en vain l'intérêt ou la curiosité du public français sur ce que nous nommons le chemin de Constantinople.

Il s'agit ici, bien entendu, non pas de l'extension à donner aux

relations maritimes entre l'Europe et la Turquie; celles qui existent suffisent, et le régime qui leur est appliqué et qui ne pourrait être modifié tant que subsistera l'empire ottoman, ne permettrait guère de les rendre plus faciles. Ce n'est point par le sud, par la voie qui traverse la mer de l'Archipel, le détroit des Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore, qu'il s'agit de créer des communications nouvelles et d'ouvrir de faciles accès au commerce européen : c'est au nord par les rives de la Mer-Noire en améliorant les bouches du Danube, c'est surtout au centre par la voie de terre, par les Principautés Danubiennes, le passage des Balkans, par le raccordement de toutes les provinces peuplées de Slaves, d'Albanais, de Bulgares, de Roumains ou de Grecs, qu'il faut laisser un large passage au torrent européen qui se précipite de toutes parts vers la capitale de la Turquie.

Les dernières années du siècle verront-elles se produire le grand mouvement que l'histoire moderne prépare depuis tant d'années, que poursuivent tant d'efforts, vers lequel tendent toutes les aspirations des souverains et des peuples, c'est-à-dire la mort ou la guérison de l'homme malade des bords de la Mer-Noire?

Sans aborder cette redoutable question, il en existe une autre plus secondaire, mais dont l'importance croît chaque jour : celle de la mise en valeur de toute la partie sud-est de notre continent, de ces terres merveilleusement fertiles, habitées par les races les plus diverses, dont quelques-unes cependant sont aptes aux travaux du commerce et de l'industrie et n'ont besoin que de guides expérimentés et de collaborateurs sympathiques pour donner tous leurs fruits. Le flot de l'émigration des pays allemands, autrichiens, français, italiens, etc., n'attend qu'une chose, à savoir que la porte s'ouvre pour s'y précipiter. Il n'a pas de longues distances à franchir, ainsi qu'aux pays d'Amérique et d'Océanie, pour y chercher de nouveaux champs ouverts à l'industrie humaine : à deux ou trois jours de notre Occident, aux confins de la Hongrie, à la proximité de Vienne et de Berlin, sous l'œil de la Russie, il n'y a pour ainsi dire qu'à étendre la main pour rencontrer des terres vierges, des mines abondantes; les habitans du sol consentiraient aisément à en partager la mise en valeur et, par conséquent, à jouir des bénéfices de l'exploitation. Pour hâter le jour de ce partage pacifique, de faibles distances restent à parcourir, un mince capital peut suffire : le nôtre est disposé à concourir à l'œuvre commune; nous avons donc pu invoquer les bonnes dispositions des mœurs financières de la France pour en augurer l'ouverture pacifique et prompte du chemin de Constantinople.

I.

Avant tout, constatons l'état du terrain qu'il s'agit d'aborder : depuis quelques années, de grands changemens se sont opérés en Orient au détriment de la puissance mahométane. La guerre avec la Russie semblait l'avoir laissée à la merci du tsar, et l'Europe entière eut à intervenir en sa faveur; mais, à voir ce que le sultan a dû sacrifier pour être soustrait aux mains du vainqueur, n'eût-il pas mieux fait peut-être de traiter directement avec lui? La Grèce agrandie, les provinces du nord-ouest lui échappant, deux royaumes et deux principautés nouvelles créées à l'ouest et au nord, c'est-à-dire un groupe d'adversaires réuni sur toutes ses frontières pour en ouvrir les portes, voilà ce qu'il en a coûté à la Porte d'être protégée, disait-on, contre l'envahissement du Moscovite après le passage des Balkans.

L'importance politique de ces contrées arrachées au sultan reste hors de contestation, mais ce n'est point ce que nous cherchons à élucider, nous demeurons sur le terrain purement économique. Or, sous le rapport de l'augmentation de la richesse matérielle et des avantages financiers, la transformation qui, sous la pression européenne, en arrachant la Porte aux serres russes, l'a si fortement morcelée, présente-t-elle, même pour elle, des résultats utiles? Y a-t-il lieu, surtout pour les provinces soustraites au joug musulman, c'est-à-dire pour la Grèce augmentée, pour le Montenegro consolidé, pour la Roumanie et la Serbie érigées en royaumes, de même que la Bulgarie en principauté, enfin pour les parties de la Bessarabie retournées à l'empire russe, comme pour la Bosnie et l'Herzégovine attribuées à l'Autriche, y a-t-il sujet de se réjouir de la vie nouvelle à laquelle tous ces pays viennent d'être appelés? Aucune hésitation n'est permise à cet égard; une reconnaissance générale a salué le traité de Berlin.

Quelles que soient les dépenses administratives et financières exigées par ces transformations, et, comme on dit en langage financier, quels que soient les frais généraux dus à l'érection des nouveaux états, il reste hors de doute que le revenu du sol va s'augmenter dans de fortes proportions, que l'industrie et le commerce feront des progrès sensibles, que l'introduction seule de populations limitrophes appartenant à des groupes plus avancés en civilisation suffira pour transformer les pays qui ont été séparés de l'ancien ensemble, à leur grand profit d'abord, au profit même de ce qui subsiste encore et demeure soumis au sceptre du sultan.

Assurément, il règne parmi ces populations une telle différence de mœurs, ces contrées offrent de si grandes variétés de cultures

et de produits, qu'il serait bien difficile de préciser les progrès à faire, surtout d'en dresser la statistique. Au sud, par exemple, les Albanais se refusent à tout travail, la guerre est la seule occupation des hommes, tandis que les Roumains et les Bulgares se prêtent aux labeurs pacifiques. Dans certaines provinces montagneuses, les bois occupent le pays entier; dans d'autres, les cultures les plus diverses peuvent être tentées, la vigne y pousse à côté du coton, du tabac et de la canne à sucre, les céréales mûrissent auprès des rizières, des troupeaux de tous genres y paissent les plus verts pâturages. Ne recevons-nous pas en France de grands arrivages de vins qu'on appelle vins turcs et vins d'Asie, lesquels sont le plus souvent fabriqués avec des raisins secs venus de cet avant-Orient? Tous ceux qui l'ont parcouru ne tarissent pas d'éloges sur les bénéfices à retirer de l'exploitation de ces terres, que l'étranger est aujourd'hui admis à acquérir pour des prix minimes, où il trouvera les bras nécessaires à la culture s'il sait respecter les préjugés de race et se plier aux coutumes religieuses. Une seule chose lui est nécessaire, la facilité des communications.

Avant de savoir quelles voies seraient les meilleures pour arriver promptement chez elle, la Turquie s'était préoccupée de satisfaire ses besoins intérieurs et de relier sa capitale à ses frontières. Dès 1869, le gouvernement ottoman avait concédé un réseau de voies ferrées qui, partant de Constantinople et dirigé vers la frontière de la Save, en traversant la Bosnie, devait desservir, soit directement, soit par embranchement, Andrinople, Philippopoli, Énos, Bourgas et Salonique: les concessionnaires avaient aussi le droit de prolonger la ligne de Bourgas jusqu'à Varna. Éventuellement, et sur la demande du gouvernement, une annexe se détachant de la ligne principale, pouvait se diriger vers la frontière serbe. Par Varna on atteignait ainsi la Mer-Noire, par Énos et Salonique les deux rives de l'archipel; Philippopoli et Andrinople étaient à l'intérieur les annexes de la capitale elle-même.

Toutes ces lignes, mesurant environ 2,000 kilomètres, avaient été concédées à une société anonyme de construction, fondée au capital de 50 millions, qui rétrocéda à forfait les travaux à une société d'exploitation. Pour constituer le capital de premier établissement du réseau concédé, le prix du kilomètre fut évalué en moyenne à 260,000 francs, et tout d'abord le gouvernement accorda à la compagnie une subvention de 28 millions de francs, payable annuellement pendant toute la durée de la concession; 1,980,000 titres, d'une valeur nominale de 400 francs remboursables par tirages au sort, furent émis pour capitaliser cette annuité; ils portent le nom de « Lots turcs. » Tous ceux qui s'occupent d'affaires savent le sort de ces titres, dont le gouvernement ottoman a garanti la valeur et

qui sont tombés à très bas prix, depuis que la société de construction a été dissoute et que les emprunts de la Turquie, parmi lesquels les lots figurent, ont vu leurs intérêts cesser tout d'abord, pour reprendre ensuite un chiffre si minime.

La société de construction, en sus de ces lots représentant 254 millions 1/2 de francs, consacra 270 millions environ pour exécuter ses travaux : elle trouva à ses côtés la société dite d'exploitation, qui réunit un capital de 150 millions au fur et à mesure de l'ouverture du réseau sur une étendue de 1,250 kilomètres. Le concessionnaire des travaux garantissait à celle-ci une rente de 8,000 francs par kilomètre; par contre, tous les produits de l'exploitation lui appartenaient jusqu'à concurrence d'une recette brute de 22,000 francs. Il n'entre pas dans notre plan de donner des détails précis sur toute cette entreprise. Dès 1872, la concession a été retirée à la société de construction : la société d'exploitation, devenue tout récemment une société autrichienne, continue d'exploiter les lignes construites, mais ne publie aucun détail sur ses opérations; on sait seulement qu'entre elle et le gouvernement turc s'élèvent de grandes contestations; elle réclame du gouvernement turc, qui s'est mis à la place de la société de construction dissoute par lui, le paiement de la rente promise de 8,000 francs par kilomètre et l'achèvement de travaux auxquels il s'était engagé; de son côté, l'état élève des prétentions sur les recettes brutes perçues par la compagnie et demande des comptes qui restent à fournir. Au milieu de ce conflit, ce qui est plus grave, c'est que les travaux restent suspendus, que les relations ne s'établissent pas avec le dehors et que les communications ne s'exécutent point. Il en sera ainsi tant que le conflit ne s'apaisera pas et qu'un règlement définitif, soit avec le concessionnaire exploitant, soit avec toute autre société prenant son lieu et place, ne tranchera pas ces difficultés du passé. Or le litige peut durer longtemps, une des deux parties n'ayant guère intérêt à le faire cesser. Il résulte de renseignemens assez précis que les chemins exploités font une recette brute de 9,000 francs par kilomètre contre une dépense de moins de 7,000 francs. Le solde s'accumule dans les mains de celui qui les exploite et qui invoque pour ne pas s'en dessaisir les revendications qu'il lui reste à adresser au gouvernement. Un plus grand bénéfice encore demeure réservé au commerce maritime et surtout au commerce anglais, affranchi de toute concurrence terrestre. La presse allemande a fait ressortir avec une grande véhémence la part minime laissée à son pays dans les relations avec l'Orient, tant que la question du raccordement direct avec les chemins de fer ottomans ne sera pas résolue. Or il n'a été établi sur aucun point. En 1864 et en 1867, on a construit la ligne de Rustchuk-Varna, qui a

ouvert le Bas-Danube, mais c'est encore un succès pour le commerce des Anglais : aussi ont-ils favorisé la construction de tous les tronçons qui de l'intérieur du pays aboutissent à des ports de mer et ne servent qu'à favoriser la concurrence maritime ; la ligne qui aboutit à Salonique est dans ce cas.

Sans entrer dans la polémique soulevée à ce sujet, sans récriminer contre le passé, il suffit aujourd'hui, — et tous les gouvernemens européens sont d'accord à cet égard, — de rectifier les erreurs commises volontairement ou non, de reprendre les travaux d'après un plan arrêté et conçu dans l'intérêt général, d'y convier les hommes compétens en travaux de chemins de fer et de solliciter le concours de sociétés financières assez puissantes pour attirer les capitaux sans lesquels on ne peut faire rien d'utile et rien de grand. Le traité de Berlin avait indiqué le but, les conférences qui l'ont suivi l'ont déterminé ; reste aux hommes d'affaires à l'atteindre en en fournis sant les moyens.

II.

En constatant ainsi la lenteur et presque l'indifférence avec laquelle a été abordé jusqu'à présent le problème de communications terrestres à établir entre l'Europe centrale et l'Orient, n'avons-nous pas cependant à signaler des projets habilement conçus, des plans mûrement étudiés en dehors même des actions gouvernementales, que des incidens imprévus ont empêchés de voir le jour et qu'il serait utile de mettre en lumière, parce qu'ils peuvent servir à des combinaisons futures et qu'ils éclairent d'ailleurs l'histoire financière de ce temps ? Il en est un spécialement que nous tenons à décrire pour bien des raisons dont le lecteur sera juge.

Nous avons parlé ici même, il y a plusieurs années, d'une société restée le type des entreprises créées par le concours des influences de nationalités diverses, la Société autrichienne impériale royale privilégiée des chemins de fer de l'état, désignée en Autriche sous le nom de *Staats-Bahn* ; elle fut conçue dans une pensée de dévoûment loyal envers le gouvernement autrichien, en un moment de grandes difficultés financières, par un groupe de capitalistes qui comptait parmi ses membres français MM. Pereire, André, Mallet, d'Eichthal ; où figurait M. Baring de Londres, où MM. Sina, Eskélès, représentaient l'Autriche, dont le conseil, tout d'abord présidé par M. Sina, n'a cessé depuis longues années d'avoir à sa tête le baron de Wodianer. La Société I. R. P. comprend des chemins de fer, des usines, des mines ; elle possède d'immenses domaines et des forêts séculaires ; elle a été dirigée par des ingénieurs sortis de notre École polytechnique, dont le premier, M. Maniel,

a laissé en Autriche le renom de l'organisateur par excellence; elle n'a cessé depuis son origine de poursuivre tous les développemens qui lui étaient permis pour accroître, avec sa propre fortune, la richesse intérieure des pays où s'étend son action. Le réseau qu'elle dessert aboutit au nord de la Saxe, traverse la Bohême et se dirige par un embranchement vers la Prusse et les provinces de la Baltique; de son centre principal, Vienne, il pousse un rameau vers la Galicie, qui confine à l'empire des tsars, puis il atteint Pesth, suit le Danube sur la rive gauche et s'arrête à Bazias, où le fleuve lui sert de prolongement jusqu'aux embouchures de la Mer-Noire; mais auparavant, il a dirigé sur Temeswar un autre embranchement qui, terminé à Orsova, peut y recevoir tous les produits de la Roumanie et servir au commerce de transit que les pays au sud des Balkans déverseraient par cette voie.

Le caractère des lignes de la Société autrichienne était donc de se porter du nord au sud en s'inclinant dans leur parcours du côté de l'est et, tout en développant dans une énorme proportion le trafic local des provinces autrichiennes traversées par elles, de se diriger vers la Prusse supérieure, la Russie polonaise, la Roumanie russe, dont le voisinage attirait vers elles le trafic de transit tout entier. A l'attention des administrateurs de la société, ainsi tournée à l'est, vint s'offrir le projet auquel nous faisions allusion et qui fut tout de suite qualifié du nom de chemin d'Orient-Occident. Une ligne fut étudiée et préparée avec le plus grand soin pour aboutir de Pesth à Constantinople et à l'archipel par la Roumanie et la Bulgarie, et substituer à la navigation sur le Danube et à la navigation sur la Mer-Noire une voie ferrée qui franchirait le fleuve et traverserait les Balkans.

Déjà, en 1876, l'ouverture de l'embranchement de Temeswar à Orsova par la Société autrichienne avait pu donner l'idée première du chemin Orient-Occident; la navigation du Danube était, en effet, supprimée dans sa plus difficile partie à Bazias, et c'était ainsi la jonction avec l'Est, avec la Roumanie. Quant à la réunion de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie, on parlait bien de relier Pesth à Constantinople par Belgrade, Nisch, Sofia, Bellova et de reprendre ensuite la voie ferrée ottomane de Bellova à Constantinople, de même que de traverser la Bosnie par Novi-Bazar et Serajevo; mais la longueur des lignes à construire, l'exagération des dépenses, ne permettaient point de s'arrêter à ce projet, et l'on se borna à mûrir celui qui faisait suite à la ligne de Temeswar à Orsova et nécessitait un pont sur le Danube et la traversée des Balkans.

Sans entrer dans tous les détails du travail préparé par les ingénieurs de la Société autrichienne, il suffira de dire que la ligne devait s'embrancher aux chemins roumains existans vers Crajova,

gagner le Danube à Zimitza, franchir le fleuve en aval de Sistov, puis traverser les Balkans par le défilé de Chipka, sur le territoire de la Roumélie, et atteindre Ieni-Sagra, où s'effectuait le raccordement avec la ligne turque de Philippopoli à Andrinople. Les difficultés techniques se trouvaient ainsi concentrées sur les deux points principaux de la traversée du Danube et du passage des Balkans; la ligne desservait en Valachie la partie la plus fertile du territoire, s'assurait tout le trafic roumain, rencontrait en Bulgarie une population douce et laborieuse et aboutissait au versant sud des Balkans dans la Roumélie, la plus belle contrée de la Turquie d'Europe. Ce chemin d'Orient-Occident ne comprenait que 351 kilomètres à construire, dont 147 en Roumanie, 132 en Bulgarie et 72 en Turquie.

Quelques mots d'explication deviennent ici nécessaires. Nous avons jusqu'à présent attribué à la Société autrichienne la paternité du projet dont nous venons de parler. Sans doute, elle a joué un rôle prépondérant dans la préparation d'un chemin de fer qui était en quelque sorte le prolongement de sa ligne de Temeswar-Orsova : c'était aussi la préoccupation de ses administrateurs de s'attacher aux développemens que l'entreprise pouvait recevoir au nord et à l'est, et une des dernières pensées du plus ancien d'entre eux, le regretté M. Isaac Pereire, fut l'exécution du chemin si bien nommé Orient-Occident. Dans ce dessein, les agens de la Société autrichienne et, à leur tête, le directeur des travaux, M. de Serres, avaient dressé les plans, les devis, arrêté tous les calculs de dépenses, etc., mais de grandes sociétés financières, de hautes influences, à Vienne, à Berlin, en Russie même, s'associaient aussi au projet, qui faillit être mis à exécution et qui satisfaisait tant d'intérêts. Toutefois, il faut bien le reconnaître, il en négligeait, il en mécontentait même de bien plus importans qui furent les plus forts : la victoire passa d'un autre côté; le projet ainsi conçu a été abandonné; peut-être sera-t-il repris, au moins en partie, et c'est parce que l'avenir n'est pas entièrement perdu de ce côté qu'il a paru bon de mentionner la tentative ainsi faite.

C'était avec le gouvernement autrichien que la Staatsbahn avait traité à sa création, et nous avons montré, il y a bien des années, tout l'avantage que les finances de l'état avaient retiré de cet appel à l'industrie privée; mais, depuis l'établissement du dualisme, la Hongrie, obéissant surtout à des visées politiques et ne rencontrant pas d'ailleurs des facilités analogues, suivit une autre voie; elle chercha surtout à créer un réseau de chemins d'état et à ramener vers sa capitale de Buda-Pesth toutes les voies qui pouvaient aboutir à ses frontières, tant au nord qu'au sud, à l'ouest et à l'est. Le principal désir du gouvernement hongrois était de se rattacher

à Vienne par des lignes directes et de raccorder Pesth à Semlin vers le Danube par une voie traversant la Hongrie dans toute sa longueur et par le milieu même.

Or elle se heurtait, pour réaliser ces desseins, à la Staatsbahn, qui, maîtresse d'un court tronçon jusqu'à Raab, sur la rive droite du Danube, ne joignait Vienne à Pesth que par la rive gauche du fleuve; de même qu'au-delà de Pesth son raccordement avec la Roumanie vers Orsova tendait à favoriser le trafic turco-russe au détriment du trafic turco-serbe. Un dissentiment secret semblait donc régner entre la Société autrichienne et le gouvernement hongrois. Au fond, il n'y avait point de désaccord réel, et le projet du chemin de fer Orient-Occident n'avait été conçu que parce qu'il avait paru d'une exécution plus facile et que toutes les parties semblaient s'être mises d'accord à son endroit. Il suffit d'une explication catégorique avec les membres du ministère hongrois pour que les administrateurs de la Staatsbahn se soumissent à ses vues et que tous leurs adhérens portassent leurs efforts vers le but auquel la Hongrie et, avec elle, l'Autriche et l'Allemagne, tendaient unanimement. L'entente s'est faite l'an dernier; le dualisme a prévalu, et la Société autrichienne des chemins de fer de l'état a, de même que la Banque impériale de Vienne, subi dans son organisation une réforme qui donne toute satisfaction aux aspirations hongroises : cette modification dans la forme dut s'accomplir en même temps qu'au fond le plan adopté pour l'exécution des nouvelles lignes était changé. Suspendue pendant de longues années, l'exécution se fait rapidement, et la question toujours pendante se résoudra à bref délai. C'est, à vrai dire, un service indirect rendu par la mise au jour de ce chemin d'Orient-Occident, qu'on n'a pu le rejeter qu'en lui en substituant immédiatement un autre plus populaire, plus approprié aux besoins nouveaux que les changemens politiques survenus en Turquie ont fait naître de tant de côtés à la fois.

L'administration de la Société autrichienne a donc été l'objet d'une transformation sérieuse. De Société impériale royale privilégiée des chemins de fer de l'état, elle est devenue Société autrichienne-hongroise; une direction a été établie à Pesth, ainsi qu'à Vienne. Un conseil d'administration siège dans l'une et l'autre ville, s'occupant des affaires spéciales à chacun des deux états. Paris, comme par le passé, conserve toujours un nombre égal d'administrateurs qui forment un comité représentant les intérêts étrangers. Les conseils spéciaux se réunissent à époques déterminées en un conseil général siégeant tantôt à Pesth, tantôt à Vienne, ce qui maintient l'unité sociale, qu'il importe avant tout de conserver. Ce n'est pas tout, et, à la suite de cette réforme, un traité a dû être conclu avec le gouvernement hongrois pour bien accentuer le

caractère de l'entente qui venait d'être établie et donner aux deux parties les satisfactions nécessaires.

Que voulait le gouvernement hongrois? Un chemin direct appartenant à l'état et reliant Pesth à Vienne par la voie la plus courte. Il voulait encore pouvoir intervenir dans la fixation des tarifs et le partage du trafic, tant pour favoriser le commerce local que pour profiter du commerce de transit. A partir de Pesth, il fallait établir une ligne directe d'état vers Belgrade et Semlin, c'est-à-dire vers la Serbie, pour, de là, rejoindre les chemins turcs, tout en se garantissant contre la concurrence d'Orsova, qui était devenue un fait acquis. Le traité conclu avec la Société autrichienne, avec l'approbation du gouvernement de Vienne, a résolu toutes ces difficultés. La société a cédé à la Hongrie la ligne de Bruck à New-Zony, qui passe par Raab et Comorn et sera poursuivie jusqu'à Buda-Pesth. De son côté, et par voie d'échange, l'état hongrois transporte à la Staatsbahn la ligne de la vallée de la Vaag avec prolongement de Trenschin à Sillein, etc., c'est-à-dire facilite les développemens naturels de la société vers la Silésie, le Nord et l'Est et la ramène ainsi à sa pente naturelle. A ces concessions premières en sont ajoutées d'autres, soit déterminées déjà, soit à fixer d'un commun accord.

Une disposition du traité interdisait à la Staatsbahn de réaliser le raccordement de son réseau hongrois avec le réseau roumain, mais dans le cas où le raccordement aurait lieu, elle doit partager tout le trafic dirigé de ce côté, à Temesvar, suivant des règles déjà établies. Or le fait est acquis, puisqu'au moment où le traité a été signé, le raccordement existait déjà. En revanche, l'état assure à la société le partage du trafic remis à Semlin par les chemins serbes. Le trafic roumain, le trafic serbe, seront ainsi divisés entre les deux parties contractantes, qui s'engagent à ne pas se servir de leurs lignes construites ou à construire pour se faire une concurrence ruineuse, mais établiront, pour le trafic desservi par elles, un mode de partage équitable.

Nous avons dit que ce traité avait été approuvé par le gouvernement autrichien, qui, de son côté, vient d'accorder à la Staatsbahn de nouvelles concessions dans son ancien domaine, favorisant tout le mouvement qui se porte vers Stettin et Breslau. En particulier, la ligne dite chemin tranversal, accordée en Bohême, développera grandement le commerce et l'industrie locale, celle des mines spécialement, et la Staatsbahn, qui en possède de très abondantes de ce côté, en profitera largement. On le voit, le nouveau traité sert à tous, et il nous reste à montrer avec quelle rapidité les conséquences pourront se produire, puisque les travaux s'exécutent déjà; mais, en ce moment, nous voudrions parler d'autres efforts faits

parallèlement à ceux des entreprises de chemins de fer, qui contribuent pour une large part à cette amélioration de l'Orient, objet de nos recherches et de nos préoccupations.

III.

Nous n'avons mentionné jusqu'ici que les moyens matériels, pour ainsi dire, qui doivent ouvrir l'empire d'Orient à la civilisation européenne, et, parmi ceux-ci, les routes de terre et de mer, les chemins de fer principalement. Or on peut chercher d'autres voies non moins fécondes; de nouveaux rapports tout aussi étroits peuvent être créés pour arriver au même but, et, tout en restant sur le terrain des intérêts positifs, certaines entreprises qui se fondent, nécessaires même au succès des chemins de fer à créer, doivent en outre avancer plus que tout autre mode de propagande l'œuvre du progrès à obtenir. Nous voulons parler des sociétés financières formées depuis quelques années en Turquie, sous l'égide, non pas seulement du capital européen, mais surtout avec la protection et l'initiative d'hommes rompus aux grandes affaires, connus sur toutes les places de l'Occident pour leur aptitude supérieure et leurs richesses.

En parlant de cette intervention de l'argent occidental sur le marché de Constantinople, il n'est point question des prêts que l'Europe depuis trop longtemps ne cessait de consentir au gouvernement ottoman pour ses dépenses militaires, ses prodigalités ruineuses, le luxe de ses souverains, prêts qu'on a toujours vus se résoudre en vexations intolérables envers les malheureux sujets, en fortunes improvisées en faveur des courtisans du maître, en banqueroutes à l'égard du public étranger, et dont quelques spéculateurs avisés ont seuls tiré parti. Les finances ottomanes ont été l'objet de nombreuses études où la lumière a été faite sur tous ces points. Nous voulons seulement parler de la création récente de sociétés nouvelles qui, au profit de tous, avec un cachet plus ou moins officiel, ont plus fait pour la conquête de l'Orient qu'aucune puissance européenne et collaboré ainsi à l'œuvre des chemins de fer. En tête de ces sociétés financières nous citerons la Banque ottomane.

Elle s'est reconstituée sous sa forme actuelle, en 1874, au capital de 250 millions de francs, dont la moitié versée, pour suivre toutes affaires rentrant dans les opérations d'une institution de banque, et en outre pour exploiter certains privilèges. Elle a le droit exclusif d'émettre des billets au porteur remboursables à vue et ayant cours légal. Comme trésorier-payeur-général de l'empire, elle jouit de la manutention générale des fonds du trésor impérial, et à cet effet touche une commission sur les sommes encaissées et payées. Elle

est chargée, à l'exclusion de tout autre établissement, de la négociation des effets de trésorerie émis par le gouvernement turc; à conditions égales, elle a la préférence sur les autres sociétés de crédit pour les opérations financières que pourrait tenter le gouvernement. Elle est de droit représentée dans la commission du budget par un de ses directeurs ou de ses administrateurs et est ainsi tenue au courant de tout ce qui touche aux intérêts publics ou privés. En revanche, la Banque ottomane s'était engagée tout d'abord à faire au gouvernement des avances jusqu'à concurrence de 67 1/2 millions de francs à valoir sur la rentrée des impôts, et elle a reçu en garantie de ces avances 175 millions de francs en rente turque, capital nominal. Enfin, pour les besoins de son service de trésorier-payeur-général, elle a dû établir des succursales aux sièges des vilayets de l'empire moyennant une subvention annuelle.

Les auteurs de cette subvention, qui a réglé jusqu'au 1er janvier 1880 les rapports de la banque avec le gouvernement turc, poursuivaient le double but de la régularisation des budgets et du service de la dette publique, mais ni l'un ni l'autre ne pouvaient être atteints, puisque la banque n'avait pas la perception des impôts restée dans les attributions des fonctionnaires impériaux et que le service de la dette était fait sur des délégations de revenus émanées du ministre, lequel avant toutes autres dépenses donnait la préférence à celles qui intéressaient les services intérieurs de l'empire. Les emprunts étrangers se trouvaient donc au second rang des préoccupations ministérielles.

Vint l'époque, on se le rappelle, où le service de la dette publique fut suspendu, même supprimé, où le gouvernement turc cessa tous les paiemens, et, où, contrairement à la convention de 1874, qui avait interdit formellement la création de papier-monnaie, l'émission des caïmés remplaça tout autre mode de solder les dépenses, à plus forte raison ne put servir de gage valable à donner aux avances que réclamait le Trésor ottoman.

Les avances à fournir, c'était, à vrai dire, l'objet principal de la création de la Banque ottomane. Il y avait été pourvu à la naissance de la société : depuis lors, le chiffre primitif s'était accru; au moment où parurent les caïmés, il devenait plus nécessaire que jamais de les augmenter encore. Mais comment faire, quelle sécurité demander, comment gager ces avances grossissantes faites par la société seule, ou en participation avec d'autres groupes financiers et même des maisons particulières importantes? Telle fut l'habileté de la direction de la Banque ottomane, qu'elle a su pourvoir aux besoins de la Turquie, lui procurer de grandes ressources et améliorer pour elle-même sa situation, défendre l'intérêt de ses

actionnaires, enfin substituer partout aux anciens erremens des procédés réguliers, c'est-à-dire nos habitudes d'administration et de perception d'impôts, et soulager ainsi les populations elles-mêmes. Si, dans le cours de cette période, l'immixtion des puissances européennes semble avoir favorisé la tâche de la banque, on doit reconnaître que la diplomatie n'a pas marché aussi rapidement qu'elle, ni soutenu aussi énergiquement la cause de la répartition équitable des charges publiques, puisque, comme nous le verrons plus loin, elle n'a pas su encore faire répartir, dans les provinces séparées récemment de l'empire, la charge proportionnelle qui leur incombe dans le total de la dette publique.

Depuis l'époque des caïmés, la Banque ottomane a fait avec le gouvernement turc trois arrangemens successifs : en 1878, le syndicat des grandes avances, c'est-à-dire l'association de tous ceux qui avaient consenti à prêter au trésor l'argent quotidien nécessaire à l'existence de l'état, se fit appliquer en déduction de ces créances les gages qu'il détenait déjà et qu'il réalisa à sa volonté, sauf les caïmés, et comme ceux-ci ne représentaient plus qu'une somme dérisoire, on chercha à leur substituer un autre gage matériel de quelque valeur. La convention du 22 novembre 1879, passée entre le gouvernement turc et un syndicat de ses plus gros créanciers, attribua à celui-ci l'affermage de quatre impôts, lui donna à bail pour dix ans la perception des impôts du timbre, des spiritueux des vilayets, de l'impôt de pêche à Constantinople, de la dîme des soies de la banlieue de la capitale et d'Andrinople, mais réserva les droits de douanes perçus sur les spiritueux et les soies.

En sus de la perception de ces impôts, le gouvernement confia aux contractans pour la même durée l'administration en régie du monopole du sel et du tabac. Les conditions du bail de ces impôts et de la régie du sel et des tabacs attribuaient un premier prélèvement au profit des créances du syndicat et un second aux porteurs de la dette turque, qui devaient profiter aussi des revenus encaissés de Chypre et de la Roumélie ; le solde des recettes, après ces prélèvemens, fixé au maximum de 2,450,000 livres turques, soit en francs 55 millions, revenait au trésor impérial.

Une dernière convention, celle de 1881, a modifié encore, mais toujours en l'améliorant, la situation de la Banque ottomane. Des délais plus courts sont assignés à la rentrée des avances : des titres nouveaux pourront être créés pour la représentation des caïmés de toute nature et seront revêtus d'un endos de la garantie accordée par la nouvelle société formée spécialement pour la régie des tabacs au capital de 100 millions de francs. La surveillance de tous ces intérêts, les versemens à faire par la société de la régie, la confection des nouveaux titres des dettes publiques, sont confiés à une com-

mission internationale qui représente l'universalité des créanciers de la Turquie.

D'après des évaluations très sérieuses et à la suite des arrangemens intervenus avec les représentans des porteurs des dettes turques, le chiffre entier s'élève à la somme nominale de 106 millions de livres sterling; au taux actuel, cette dette ne représente pas plus de 550 millions de francs, dont l'intérêt, fixé d'abord à 1 pour 100, s'élèvera jusqu'à 4 pour 100 au fur et à mesure de l'augmentation des recettes; du 1er janvier 1882 au 1er mars 1883, les revenus des impôts affectés au service de la dette, ainsi qu'il résulte du rapport de la commission européenne, ont dépassé 52 millions de francs. N'oublions pas d'insister sur ce fait regrettable que toutes les recettes concédées par la Turquie à ses créanciers ne sont pas encore versées dans les mains de cette commission, puisque la part contributive due par les provinces détachées de la Turquie lui échappe, et que les puissances intervenant au règlement n'ont pas encore su la déterminer.

Perception plus régulière des impôts, amélioration des produits, égalité dans la répartition, ordre introduit dans les finances publiques, c'est-à-dire progrès de la civilisation en tous genres par l'invasion de nos mœurs européennes, voilà les résultats acquis par ces transactions financières dont les hommes d'affaires proprement dits se sont faits si heureusement les promoteurs.

Nous ne saurions trop faire ressortir le caractère entièrement nouveau et tout particulier de cette immixtion dans les affaires otto manes. Lorsque, autrefois, on voulait, sous un prétexte ou sous un autre, intervenir auprès de la Porte, on essayait de peser sur elle, de forcer sa volonté; on lui imposait de gré ou de force des fonctionnaires étrangers, on attentait ainsi à son indépendance. C'est, au contraire, par la persuasion, en se servant de ses nationaux, en gardant son entière liberté, que le gouvernement turc procède aujourd'hui à toutes les réformes qui s'exécutent et dont la Banque ottomane est le principal auteur, à savoir, le relèvement de son crédit et la plus-value des impôts; la Banque ottomane est une société vraiment indigène en ce sens que ses fonctionnaires relèvent du gouvernement et exécutent ses ordres sans que le moindre désaccord se soit manifesté sur aucun point. La Banque ottomane est incontestablement la plus importante des sociétés qui aient établi leur siège à Constantinople, elle n'est pas la seule, et l'on peut citer encore le Crédit général ottoman, la Banque de Constantinople, une Société ottomane de change et de crédit, etc.

Le Crédit général ottoman a été fondé, en janvier 1869, par M. Tubini, notable banquier à Galata, et par des sociétés étrangères.

Le capital social est de 50 millions, ses fonctions sont celles de toute maison de banque et consistent à contracter des emprunts publics, faire des prêts et avances sur titres, exploiter ou faire exploiter des régies de contributions, établir des succursales dans les provinces ou à l'étranger, etc. Les intérêts des actions sont payables à Constantinople ou à Londres : c'est une doublure de la Banque ottomane moins le succès. Les opérations du Crédit général ottoman se sont étendues à d'autres pays que la Turquie, à l'Espagne, à l'Amérique, etc. Il a participé à l'émission des obligations émises pour la construction des chemins de fer de la Turquie d'Europe, à savoir les Lots turcs, à l'émission des bons du trésor de 1868 et de 1872, aux emprunts ottomans de 1871, 1873, 1874, aux grosses avances de 1875, et a pris, en conséquence, une part proportionnelle dans les derniers arrangemens contractés avec l'état : il a, de ce chef, droit de recevoir une quantité déterminée des nouveaux titres à émettre, mais on doute qu'il puisse rentrer même par ce moyen dans son capital intégral; en cas de liquidation, ses actionnaires subiraient une perte, leurs titres dès à présent sont cotés au-dessous du pair.

La Banque de Constantinople date de 1872; elle peut établir des agences ou succursales partout où elle le jugerait convenable : jusqu'ici elle n'en possède que deux, à Londres et à Paris. Le capital social a été fixé à 25 millions de francs représenté par 100,000 actions de 250 francs seulement, sur lesquelles 150 francs ont été versés. Elle a su se mettre à l'abri de trop grosses avances à faire à l'état : au 31 décembre 1880, le total n'atteignait pas 5 millions de francs, et le règlement de 1881 les couvre presque entièrement. C'est vers l'Égypte que ses opérations ont été les plus actives et les plus fructueuses : elle vit surtout d'opérations d'escompte avec les particuliers et, sans ambitionner de jouer un rôle politique, jouit d'un bon crédit de banquier. Les actionnaires ont touché chaque année des intérêts suffisans, qui, en 1881, se sont élevés à plus de 26 francs, mais ont été réduits à 18 en 1882.

La Société ottomane de change et de crédit a également son siège à Constantinople ; son capital s'élève à 15 millions de francs, dont la moitié versée; elle est dégagée de tout intérêt avec le gouvernement ottoman; ses affaires sont réduites, ses bénéfices faibles et son importance modeste.

Sans pousser plus loin l'énumération des sociétés financières qui existent en Turquie, ce qui précède suffira pour faire apprécier le rôle que joue et jouera le capital européen dans la création même des sociétés industrielles qu'il importe tant de développer et quel élément civilisateur il apporte dans l'œuvre de rénovation dont nous suivons les progrès avec la conviction intime d'un succès définitif.

IV.

Revenons au chemin de Constantinople. La route maritime n'a été, comme nous l'avons dit, l'objet d'aucune amélioration spéciale; elle demeure toujours ouverte et particulièrement accessible aux marines les plus riches en navires, en équipages, en correspondans connus. Inutile de faire à cet égard des calculs de statistique et d'indiquer des rangs. De ce fait dépend naturellement la réserve, presque l'abstention de l'Angleterre dans la question du raccordement des chemins de fer européens aux lignes ottomanes. Comme navigation fluviale, l'entrée et la surveillance du Danube dans la partie voisine des embouchures ont été l'objet de conventions nouvelles entre les riverains; il y a donc de ce côté un progrès sensible. Quant aux chemins de fer, deux tendances ont été successivement manifestées : l'une a été un moment préférée, puis en définitive mise de côté. Des deux modes de pénétration de l'Occident en Orient, celui qui relierait le Nord-Est européen, la Russie et l'Allemagne depuis les rives de la mer du Nord, par la Roumanie, n'est plus en discussion ; l'autre, qui se dirige par la Serbie, par l'embranchement des lignes hongroises, par l'Allemagne du Sud, et, on peut le dire, qui rattache la Bavière même et le Tyrol au réseau ottoman, et tout en aboutissant à Constantinople, vise Andrinople principalement, a en définitive été adopté; il s'exécute, il touche à l'heure de l'accomplissement. Quelques pessimistes, qui calculent sur les lenteurs voulues de la Porte, doutent seuls, non pas du succès, mais d'un succès immédiat. La longueur des voies à construire dans les pays traversés est déterminée, et des marchés ont été passés avec des adjudicataires; les points de jonction sont tous désignés; partout le traité de Berlin porte ses conséquences : la dernière commission nommée pour en surveiller l'exécution, celle dite des *quatre*, c'est-à-dire des puissances directement intéressées, a souverainement prononcé, et, semble-t-il, sans appel. La Hongrie a la première terminé sa tâche; de Buda-Pesth à Semlin, le chemin d'état qui traverse par le milieu le territoire national va être achevé : le trafic local ne paraît pas devoir donner tout de suite de bien grands résultats, mais le trafic de transit en profitera, les concurrences seront désarmées et l'esprit public est satisfait. La Serbie vient ensuite, les travaux sont concédés, les marchés passés; on se hâte. De Semlin-Belgrade à Nissa, la longueur est de 288 kilomètres; de Nissa à Vranja, de 126; de Nissa à Pirot, de 90. Toutes ces lignes serbes ont été concédées à un groupe de capitalistes, qui ont choisi pour entrepreneur général M. Vitali, connu pour de grands travaux en Italie : 80 pour 100 des

terrassemens à faire ont été déjà livrés, les rails sont posés sur une grande partie du parcours. On compte que l'exécution du réseau serbe sera terminée en 1884 ou 1885 au plus tard.

La troisième puissance représentée dans la commission des quatre, la Bulgarie, n'est pas, à beaucoup près, aussi avancée; les 120 kilomètres de Vakarel à Caribrod, qui prolongent la ligne serbe de Nissa à Pirot, n'ont été l'objet d'aucune adjudication; il en est de même des 40 kilomètres de Caribrod à Bellova, en Turquie, pour atteindre à la frontière la grande ligne qui se poursuit vers Philippopoli et Andrinople, ainsi que des 75 kilomètres de Vranja à Uskuba : c'est à peine si on prévoit qu'ils seront commencés avant un an. Jusqu'ici, la Porte avait tardé à désigner le point où ses propres lignes se raccorderaient pour opérer la jonction du grand chemin de Vranja vers Andrinople : le ministre de la guerre vient enfin d'indiquer la localité de Liplyan. Toutefois, on doute encore d'une résolution définitive à cet égard, et l'on prétend même qu'un autre tracé est à l'étude.

Deux motifs plus ou moins graves expliquent jusqu'à un certain point ces atermoiemens : le bénéfice à attendre immédiatement de ces entreprises ne provoque pas un très grand enthousiasme dans les dernières provinces qu'il s'agit de raccorder; le trafic local, qui forme les neuf dixièmes des recettes, est en progrès, mais le trafic de transit n'éveille pas les mêmes espérances; on ne comprend pas quelle utilité il peut y avoir à en faciliter à bref délai le succès rapide. A cet égard, les concurrences subsistent encore à l'état latent, la Russie et la Roumanie jettent des regards envieux du côté de la Serbie; le régime auquel la navigation du Danube sera soumise cache, ainsi que la question du passage des Balkans, des mécontentemens sourds que la Porte préfère laisser dormir le plus longtemps possible : le mieux eût été sans doute d'aborder et de résoudre toutes ces difficultés et de faire deux chemins de Constantinople au lieu d'un seul; l'avenir en décidera. Pour le moment, on développe les sources du trafic local, qui est susceptible de grandes augmentations, et l'on rapproche autant que possible les distances qui séparent toutes ces lignes, en laissant pour la fin le dernier vide à combler (1). D'ailleurs, la Porte n'est pas en mesure de lever l'obstacle qui doit tout aplanir.

(1) Un changement assez imprévu semble s'être fait du côté de la Russie. La Bulgarie ne paraît pas avoir tenu ce qu'on se promettait d'elle. En Roumélie, les dispositions ne sont plus les mêmes, et loin de se rattacher plus étroitement à l'influence russe, le sentiment public se rapproche plus de la Porte : l'envie est donc moins grande pour la Russie de voir les raccordemens roumains s'établir du côté des Balkans, puisque les nouveaux états limitrophes ne montrent pas, comme on l'avait supposé, d'hostilité imminente envers la Turquie.

A qui appartiennent les chemins dits de la Turquie d'Europe? Il faut que le sort de la société d'exploitation se décide et se règle définitivement pour que les voies ferrées de l'Europe occidentale aboutissent à un point final; la question de l'embouchure, si l'on peut ainsi parler, ne peut rester en suspens, mais le gouvernement turc n'a pas encore résolu le problème entre lui et la société d'exploitation, et le procès reste toujours à vider. S'entendra-t-il à nouveau avec la compagnie d'exploitation? Cédera-t-il ses droits à une autre en indemnisant les possesseurs actuels? Ne formera-t-on qu'un tout des chemins serbes, bulgares et ottomans? Cette solution dernière semblerait contraire aux habitudes du gouvernement turc, hostile à l'ingérence trop manifeste des étrangers. Si la société d'exploitation constituait un nouveau groupe où l'élément national eût la prédominance, toute difficulté s'aplanirait promptement, le point de jonction ne tarderait pas à être fixé d'une manière définitive et le but que l'on touche déjà de la main ne manquerait pas d'être atteint au jour fixé.

Les lenteurs de la diplomatie, les hésitations d'un gouvernement qui ne voudrait pas que des étrangers fissent chez lui le bien qu'il lui est difficile d'opérer lui-même, tout cela peut retarder l'entrée définitive de la Turquie dans le concert européen; mais rien ne saurait l'empêcher, il y a des courans qu'on ne remonte pas. Des provinces entières, grandes commes des royaumes, ont été détachées de l'empire ottoman, elles ne lui reviendront plus, la civilisation les a marquées de son empreinte à tout jamais; deux royaumes, une principauté, ont été créés, dont les souverains peuvent être changés, et le seront sans doute, mais le sultan n'y régnera plus. Le Montenegro, la Grèce, la Russie, l'Autriche, se sont agrandis de dépouilles dont la possession donne encore lieu à des contestations, à des troubles intérieurs; on n'est pas entièrement satisfait du présent, mais on ne retournera pas au passé. S'il subsiste des antagonismes de races, si le pouvoir n'est pas solidement assis, si de nouvelles révolutions semblent toujours à craindre, le plus petit événement rétablit aussitôt le calme; il suffit du voyage d'un ministre moscovite en Allemagne, d'une lettre de souverain à souverain qui témoigne de sentimens pacifiques, d'un changement de ministre, et les bruits de coups d'état disparaissent, les réformes de constitution ne restent plus à l'ordre du jour. C'est qu'au fond, malgré leur état social inférieur au nôtre, toutes ces populations ont senti le flot de la vie nouvelle les pénétrer, des besoins inconnus ont surgi, et l'étranger qui est à leur porte, qui leur amène les satisfactions attendues, qui traverse si aisément, si rapidement leur pays, les séduit d'une façon irrésistible par les espérances dont

il les berce. Quoi! Vienne, Pesth, Berlin, Paris, sont, pour ainsi dire, à leur portée, et des querelles de princes, de chefs valaques ou bulgares détourneraient ces populations curieuses et avides d'ouvrir leurs oreilles aux bruits des chemins de fer, leurs yeux aux merveilles de notre industrie, leurs bouches aux fruits de nos terres, leurs mains à l'or dont nous paierons leurs propres produits! Non, il faut le redire et croire aveuglément à cette vérité, le mouvement ne s'arrêtera plus, la locomotive est lancée et ne déraillera pas : le chemin de Constantinople est ouvert. Pour le fermer il faudrait qu'une révolution suprême éclatât en Europe, que notre monde moderne disparût, que la race blanche reculât devant cette race jaune dont on a prédit l'avènement et que des plateaux de l'Asie centrale descendissent des hordes innombrables qui, à l'imitation des anciennes invasions des barbares, changeraient encore une fois la face du monde. Dieu merci! nous n'en sommes point encore là.

Sans donc s'arrêter à ces prophéties lugubres, quand on songe à la grandeur du but auquel on touche de si près, n'est-on pas émerveillé à la fois de la facilité avec laquelle on peut l'obtenir et attristé en même temps de la nature des obstacles qui pourraient s'y opposer encore? Que sont, en effet, de minimes intérêts privés ou des susceptibilités politiques sans cause sérieuse lorsqu'il s'agit d'ouvrir un nouveau monde à tous les travailleurs européens? Avec quelques centaines de kilomètres de voies ferrées, au prix de quelques millions, en laissant pénétrer de plus en plus en Orient des commerçans et des marchandises, au lieu d'une arène, on n'y trouvera plus que des bazars ouverts, on ne se livrera plus qu'à des échanges au lieu de s'exposer aux massacres et aux combats, et à côté du bien matériel, le progrès moral s'accomplira insensiblement. La paix, au lieu de la guerre, la paix féconde, la solution pour le bien de tous et pour la Turquie d'abord, de cette question d'Orient, qui menace l'Europe entière, l'accomplissement de l'œuvre qui glorifiera notre siècle, voilà donc quels seront les fruits des progrès effectués de nos jours dans les sciences et les arts industriels. Des banquiers probes et intelligens, des ingénieurs habiles, des commerçans actifs auront suffi à cette tâche : il faut, nous le répétons, glorifier l'œuvre, et il n'est que juste d'en reconnaître et d'en louer les promoteurs et les ouvriers.

BAILLEUX DE MARISY.

REVUE DRAMATIQUE

A PROPOS D'UN PROCÈS DE THÉATRE.

Un jugement du tribunal de la Seine, rendu le 8 de ce mois, soulève une rumeur dans les théatres. Tel qu'il est, sans nous surprendre, il a de quoi nous émouvoir ; tel qu'on le publie et qu'on l'interprète, il étonne et fait scandale.

M. de La Rounat, directeur de l'Odéon, voulait reprendre *les Danicheff*. On sait que cet ouvrage, signé Pierre Newski, a deux auteurs : MM. Dumas fils et de Corvin. M. Dumas permettait cette reprise, M. de Corvin s'y opposait : le tribunal a fait défense à M. de La Rounat de passer outre.

Pressés et distraits, les journaux voient ce résultat : ils en concluent tout net que le *veto* de l'un des auteurs suffit pour empêcher la représentation d'une pièce. M. Dumas lui-même, d'après les récits qu'ils font, n'a garde de conclure autrement : lésé par cette sentence, il est heureux d'en exagérer le sens pour en multiplier les effets ; il s'associe le plus de victimes qu'il peut ; c'est la meilleure manière d'intéresser beaucoup de gens à son sort, d'incliner l'opinion en sa faveur et de se concilier le public : malice de dramaturge ! — Imaginez que M. Meilhac, touché par la lecture de *l'Abbé Constantin*, entre en religion, et que renonçant aux biens comme à la gloire de ce monde, il veuille faire de ses œuvres un sacrifice agréable à Dieu, il pourra d'un seul coup, tarir une bonne partie des revenus de M. Ludovic Halévy et nuire à l'entretien de sa renommée. Supposez que M. Halévy, devenu membre de l'Académie française, craigne les succès de théâtre comme frivoles et malséans, il pourra jouer ce même tour à M. Meilhac. Ainsi le veut, d'après les journaux et d'après M. Dumas, le tribunal civil de la Seine.

Cependant on cite en opposition à ce jugement un arrêt de la cour de Paris, rendu le 21 février 1873. M. Sauvage, auteur du livret de *Gille et Gillotin*, voulait que cet opéra-comique vît le jour; M. Thomas, auteur de la musique, voulait qu'il restât dans les cartons : la cour donna gain de cause à M. Sauvage. On rappelle cet arrêt; on en conclut que, l'autorisation de l'un des auteurs suffit pour qu'une pièce soit représentée.

Après ces documens, il est inutile de fouiller la jurisprudence; on n'y trouvera pas de décisions qui paraissent plus contraires que celles-là : en effet, si l'interprétation que l'on donne de l'une et de l'autre est exacte, elles sont purement contradictoires. Notons, d'ailleurs, que l'une et l'autre est conforme à l'absolue justice.

Qu'une maison appartienne à deux maîtres, et que l'un veuille la donner à bail, tandis que l'autre s'y refuse, cette maison devra être mise aux enchères et le prix de la vente partagé entre les deux : « Nul n'est tenu de rester dans l'indivision. » Mais la propriété d'un ouvrage de l'esprit est et demeure indivisible : la licitation en serait barbare. Le droit de chaque auteur sur l'œuvre commune est égal au droit de l'autre et ne saurait cesser d'être entier. C'est affaire à l'opinion de démêler si *la Chanoinesse* doit davantage à M. Cornu, son inventeur, ou bien à M. Scribe; *les Danicheff*, à M. de Corvin ou bien à M. Dumas fils. M. Cornu, à ce qu'on assure, avait composé un mélodrame plein d'horreur et très long; M. Scribe a tiré de ce fatras un vaudeville joyeux et très court. M. de Corvin, si j'en crois son adversaire, avait écrit un ouvrage dont le titre est presque indicible, — *de Chava à Chava*, — et dont l'intérêt se perdait aussitôt après le premier acte, le héros étant mort, dans des questions d'héritage; M. Dumas fils a modelé ce chaos en forme de drame et tout Paris a battu des mains. M. Cornu, au théâtre, est un pauvre sire, et M. Scribe un demi-dieu; M. de Corvin est l'auteur de *la Princesse Borowska*, et M. Dumas est M. Dumas. A des présomptions naturelles joignez des légendes de coulisses ou les indiscrétions d'un avocat, vous pourrez faire la part de chaque auteur dans votre estime : celle d'un Cornu ou d'un Corvin sera petite; celle d'un Scribe ou d'un Dumas sera grande, soit! Mais, s'agit-il des droits du plus faible et du plus fort sur l'œuvre commune, ils sont égaux. M. Scribe ou M. Dumas serait mal venu à vouloir amplifier le sien par la raison fameuse : *Quia nominor leo !* MM. Cornu et de Corvin, admis au rang de collaborateurs par des maîtres, sont ici leurs pairs. Le moyen, je vous prie, d'établir un autre régime? Avec quelle balance faire le départ de ce qui appartient matériellement à celui-ci et à celui-là ? Il faut bien que celui-ci et celui-là, même différens en mérite, soient pareils en droits : il le faut de toute nécessité. On ne dit pas que deux auteurs aient fait deux fractions inégales de drame, dont la somme forme un entier, on dit qu'ils ont fait un drame.

Un drame, entendez-vous, et non deux moitiés, non plus que deux fractions inégales. Il suit de là que chacun est l'auteur du tout et possède sur ce tout un droit parfait.

M. Thomas est l'auteur de *Gille et Gillotin*. Il a pris de l'importance depuis qu'il a composé cet opuscule; il craint de compromettre les honneurs dont il est chargé; il respecte *Hamlet*, qu'il a produit dans l'intervalle, et *Françoise de Rimini*, qu'il sent déjà peser en lui; il défend que *Gille et Gillotin* soit représenté : à merveille! Porter malgré lui son vieux péché sur la scène et le forcer à rougir de ce divertissement, ne serait-ce pas un attentat manifeste au droit de propriété? L'auteur peut détruire son ouvrage : à plus forte raison peut-il le garder en poche. Oui, mais voici M. Sauvage; il veut que *Gille et Gillotin* soit représenté : quels sont ses titres? Il est l'auteur : *Gille et Gillotin* est le fruit de son intelligence et lui appartient de la façon la plus immédiate; arrêter la pièce, n'est-ce pas tarir le droit de propriété dans sa source la plus intime et la plus pure? n'est-ce pas l'altérer dans son essence et blesser la personne humaine? — La volonté d'un auteur suffit pour qu'une pièce soit représentée; la volonté d'un auteur suffit pour qu'une pièce soit interdite. La cour a-t-elle établi le premier point? Le tribunal a-t-il établi le second? La cour et le tribunal auraient prononcé selon l'absolue justice; et pourtant l'arrêt et le jugement seraient contradictoires, et l'un et l'autre auraient consacré une injustice parfaite : *Summum jus, summa injuria.*

Mais regardons-y de plus près; lisons les considérans de l'une et de l'autre sentence : nous verrons que ni la cour, au bénéfice de M. Sauvage, ni le tribunal, au bénéfice de M. de Corvin, n'ont dit ce qu'on leur fait dire, et que leurs décisions ne se contrarient pas. La cour a déclaré que MM. Thomas et Sauvage ayant, d'un commun accord, donné leur pièce à un théâtre, M. Thomas tout seul ne pouvait se raviser et se dédire; en conséquence, elle a voulu que, malgré l'opposition de M. Thomas, *Gille et Gillotin* fût représenté. Selon le tribunal, dans l'affaire des *Danicheff*, il n'est pas prouvé que le commun accord des auteurs pour restituer la pièce à l'Odéon ait existé à aucun moment, depuis qu'ils l'en avaient retirée : voilà pourquoi le tribunal fait défense, malgré l'autorisation de M. Dumas, de représenter *les Danicheff*. D'ailleurs l'avocat de M. de La Rounat lui-même n'avait pas plaidé que cette autorisation dût suffire, mais que M. de Corvin, lui aussi, avait donné la sienne. Les deux sentences, loin de se détruire, se corroborent : d'après la première, lorsqu'une pièce, de par le consentement de ses auteurs, est dans un théâtre, la volonté de l'un d'eux ne suffit pas pour l'interdire; d'après la seconde, lorsqu'une pièce n'est pas dans un théâtre de par le consentement de ses auteurs, la volonté de l'un d'eux ne suffit pas pour l'y faire jouer. A vrai dire, ces deux jurisprudences n'en forment qu'une seule, qui n'a pas le

caractère de généralité qu'on prêtait, soit à l'arrêt de la cour, soit au jugement du tribunal, et partant, se trouve à la fois moins conforme et moins contraire à l'absolue justice.

Que vaut-elle, cette jurisprudence? Est-il bon, sinon juste, — puisqu'il faut renoncer au juste en ces affaires, les droits des deux parties étant contradictoires, — est-il bon qu'un auteur, une fois d'accord avec son camarade pour donner l'œuvre commune à un théâtre, ne puisse en aucun cas, l'interdire tout seul? La chose paraît douteuse. Est-il bon qu'un auteur, lorsqu'il a, d'accord avec son camarade, retiré l'œuvre commune d'un théâtre, ne puisse en aucun cas, la faire jouer tout seul? L'événement d'aujourd'hui et celui de demain répondent clairement que non. Aujourd'hui en effet, il n'est pas prouvé que M. de Corvin ait rapporté avec M. Dumas *les Danicheff* à l'Odéon : défense est faite à M. de La Rounat de représenter *les Danicheff*. Si demain il n'est pas prouvé que M. Dumas, de concert avec M. de Corvin, ait donné la pièce au Gymnase, M. Koning sera empêché de la jouer. Voilà, pour un temps indéfini, l'ouvrage réduit à néant : c'est le plus grand dommage possible pour les auteurs, et le plus grand aussi pour le public.

Il est facile d'imaginer la jurisprudence opposée : sera-t-elle meilleure? Sera-t-il expédient qu'un auteur, après qu'il a, de compagnie avec son collaborateur, offert sa pièce à un théâtre et qu'elle a été acceptée, reste exposé au caprice le plus imprévu, le plus absurde, le plus malveillant de ce compère? On n'oserait pas le soutenir. Y aura-t-il avantage à ce qu'un auteur, après avoir retiré sa pièce d'un théâtre avec l'assentiment de son collaborateur, puisse en autoriser tout seul la représentation dans des conditions dont il sera le seul juge? Même au lendemain de ce jugement qui le blesse, M. Dumas ne défendrait pas cette thèse. Si M. de Corvin, l'année dernière, sous prétexte que *les Danicheff* n'étaient plus à l'Odéon, avait prétendu les faire représenter à Déjazet, M. Dumas sans doute se serait mis en travers; il eût été bien aise de trouver le tribunal pour faire défense au directeur de passer outre.

De cette controverse que faut-il conclure, sinon qu'en pareille matière il ne devrait pas exister de loi ni même de jurisprudence? Il existe des *espèces*, dont aucune n'est semblable à aucune autre. En tel cas, il serait bon de dire que la volonté d'un auteur suffit pour interdire la pièce; en tel cas ensuite, qu'elle suffit pour la faire jouer, — et cela sans examiner si, d'un commun accord, les deux auteurs avaient porté la pièce dans un théâtre ou l'en avaient retirée. Ce n'est pas sur ce fait, où paraît s'arrêter maintenant toute l'attention des juges en quête d'un semblant de droit (et le moyen de leur demander autre chose?), ce n'est pas sur ce fait, mais sur une infinité d'autres, plus délicats, plus fuyans, mais plus utiles, que se dirigerait l'examen. On rechercherait l'intérêt de chaque auteur : dans

le cas où celui de l'un combattrait celui de l'autre, on verrait, en simple équité, lequel serait le moins respectable et souffrirait le moins de sa défaite; on ferait céder celui-là selon une certaine mesure, avec des accommodemens humains. Mais le plus souvent on découvrirait que les intérêts des deux parties se concilient et même se confondent, n'étant rien autre chose, en somme, que l'intérêt bien entendu de l'ouvrage. Vaut-il mieux pour la pièce être jouée dans de telles conditions ou ne l'être pas? Voilà ce qu'il s'agirait de discerner. Dans l'impossibilité où l'on est de respecter les droits contradictoires des adversaires, au moins leur ferait-on accepter leur commun bénéfice, ou leur épargnerait-on un commun dommage. Le public y trouverait son compte. Enfin cette manière de procéder, où l'on traiterait l'œuvre dramatique à peu près comme une personne morale, conviendrait mieux que toute autre à la dignité des lettres.

Mais une cour, mais un tribunal peut-il mener à bien une pareille enquête? Il est permis de poser cette question sans offenser personne.

Ce grand corps judiciaire, quelque crise qu'il subisse, est réputé toujours sain; chacun sait d'ailleurs que, depuis quatre mois et demi, l'inamovibilité de la magistrature n'est plus suspendue (apparemment elle est par terre); MM. les conseillers et MM. les juges sont assurés de nos respects. Aussi bien professent-ils, ainsi que les présidens, un grand zèle pour les affaires de théâtre. Est-ce un effet de la mode et faut-il croire que la robe et l'hermine même ne défendent pas un homme de cette contagion? Jamais autant qu'aujourd'hui on ne s'est occupé des choses et des gens des coulisses. M. Augier ou M. X..., — que je désigne ainsi parce qu'il est inconnu, — ne peut avoir l'intention d'écrire en tête d'une feuille de papier blanc: « Acte Ier, scène Ire » sans qu'un reporter l'annonce et prenne date fièrement pour constater qu'il publie le premier cette nouvelle. M. Coquelin ne peut demander à M. Perrin un jour de sortie pour aller visiter Bruxelles ou conseiller le tsar sans que vingt journaux s'en émeuvent; M. Baron, des Variétés, a-t-il oui ou non payé son dédit? On dispute là-dessus et sur le chiffre et si la somme est en or ou bien en papier. Mlle Lureau se marie, et Mlle Névada se fait catholique; mais la tante maternelle de Mlle Lureau est morte, et la marraine de Mlle Névada s'intimide; l'une des cérémonies est retardée, l'autre avancée; pour l'une, on distribue des billets comme pour une première, l'autre est comme une répétition générale à huis-clos. Cependant la femme de M. Guitry, l'ex-jeune pensionnaire du Gymnase, est accouchée d'un fils à Pétersbourg; les prénoms de l'enfant, les voici, et, par surcroît, le nom de l'accoucheur!.. N'est-ce pas à peu près ce que les Anglais et les Américains reçoivent de nous en échange du *Times* et du *New-York Herald*? Quoi de surprenant si l'importance des choses et des gens de théâtre envahit même le Palais? « Le Palais de justice, devra dire M. Du Camp dans

une prochaine édition de *Paris et ses Organes*, est un édifice borné au nord-est par le théâtre du Châtelet, au nord-ouest par le Théâtre-Italien, au sud-ouest par le théâtre de l'Odéon, au sud-est par le théâtre Cluny; » et cette définition ne choquera personne, pas même les magistrats. En six mois, M. Koning, poursuivant un comédien qui refuse de payer son dédit, obtient un jugement et un arrêt : pendant combien d'années voit-on se traîner des causes où sont intéressés l'honneur et la vie des familles! L'affaire Corvin contre La Rounat dure un mois, M. le président Aubépin s'étant permis d'être malade quinze jours : après la seconde remise à huitaine, le public s'échauffe d'impatience, la presse commence à gronder, il faut que le président guérisse ou passe la main; il pousse la bonne volonté jusqu'à guérir.

Ce n'est donc pas la négligence des cours ni des tribunaux qui nous serait suspecte en pareille matière; ce n'est pas l'entrain qui leur manquerait, ni le soin, ni la bienveillance envers l'objet de leurs délibérations. « Quand j'ai ma toque, dit un juge d'opérette, je ne connais plus personne; » quand ils ont leur toque, les vrais magistrats connaissent parfaitement les gens de théâtre et les font passer avant le public; ils s'occupent d'eux avec un plaisir manifeste, ils ont pour eux des coquetteries singulières. Sans doute les procès de cet ordre leur paraissent une récréation entre des causes plus ingrates, un régal qui rompt l'ordinaire de leur régime. D'ailleurs, les hommes graves par caractère ou par profession ne sont pas fâchés, lorsqu'ils se frottent par hasard à des gens qu'ils supposent frivoles, de montrer qu'ils ne sont pas des ours : ils s'improvisent fanfarons de frivolité.

Qu'est-ce donc qui ferait défaut à messieurs les conseillers et les juges pour discerner l'intérêt bien entendu d'un ouvrage? C'est, en un mot, la compétence; — et comment l'auraient-ils? Comment connaîtraient-ils au jour le jour l'état de chaque théâtre et de sa troupe, le talent de ses acteurs et lesquels peuvent s'employer, le plus ou moins d'habileté de son directeur, la convenance du tout à cette comédie ou à ce drame, les dispositions du public et celles qu'il est près d'avoir? Il faut pourtant connaître toutes ces menues conditions pour savoir s'il est plus avantageux à une pièce d'être autorisée sur telle scène, à telle époque, ou d'être interdite. Rarement il s'agira, en vérité, comme dans le cas de *Gille et Gillotin*, de prononcer s'il vaut mieux pour l'ouvrage être joué ou ne pas l'être. Là-dessus il n'y a guère de doute : l'ouvrage est né pour la lumière du théâtre; il veut y paraître plutôt que d'être rejeté dans les ténèbres extérieures : Brid'oison suffirait à trancher ce débat. Mais, d'ordinaire, il s'agit de choisir entre telle scène et telle époque désignées, et telle autre scène et telle autre époque désignées ou non. Et le choix d'ordinaire est délicat : la preuve en est que l'un des auteurs, nécessairement, se trompe sur l'intérêt de l'œuvre, et de bonne foi sans doute : comment des magistrats ne seraient-il pas exposés à s'y tromper?

Nous supposions tout à l'heure que M. de Corvin voulût donner *les Danicheff* à Déjazet; des juges ou des conseillers eussent bien vu qu'il était plus profitable à la pièce d'attendre une autre occasion; mais M. de Corvin l'aurait bien vu tout seul : jamais il n'a conçu pareille idée. C'est au Gymnase qu'il prétend porter son drame; M. Dumas prétend le restituer à l'Odéon. L'un et l'autre, assurément, croit poursuivre l'avantage de la propriété commune; l'un d'eux se fourvoie, tout auteur qu'il est: des magistrats, s'ils cherchent le même objet, ne risquent-ils pas de faire aussi fausse route? L'un ou l'autre s'égare; pour déclarer lequel, il faut avoir certainement plus de lumières que lui. Faut-il dire qu'à l'Odéon la pièce ne déchoit pas, qu'elle aura telle ou telle distribution honorable, et qu'elle sera jouée tout de suite? Va pour l'Odéon! Faut-il dire qu'au Gymnase la pièce trouvera toute prête la faveur du public, qu'elle y piquera sa curiosité, qu'elle s'y rajeunira? Va pour le Gymnase! L'un et l'autre sort est acceptable, en somme; aussi l'un agrée à M. Dumas, l'autre à M. de Corvin. Lequel pourtant est préférable? Il faut pour en décider peser un nombre infini de détails que la justice ordinaire ne saurait mettre en ses balances. Quelle juridiction extraordinaire allons-nous proposer? Hé! mon Dieu! toute naturelle!

Il existe une société des auteurs et compositeurs dramatiques, laquelle est une société d'assurance mutuelle pour l'exécution de traités librement consentis; elle a des statuts auxquels, à plusieurs reprises, alors que leur légalité était mise en doute, les tribunaux ont donné leur sanction, et ces statuts peuvent se compléter; elle s'administre elle-même par une commission de quinze membres élus pour trois ans. Cette commission jugerait les débats entre collaborateurs, et les procès qui s'y réduisent, avec plus de connaissance de cause que le corps judiciaire; et, pour que ces débats et ces procès, sans en excepter un seul, fussent portés devant elle, il suffirait d'introduire dans les statuts de la société un article pareil à celui-ci, que je lis dans les règlemens de nos clubs: « Les membres du cercle s'interdisent tout recours devant les tribunaux; les contestations qui pourraient naître soit sur l'interprétation du règlement, soit sur son exécution et tout ce qui peut s'y rattacher, sont jugées en dernier ressort par le comité. »

J'entends bien que cette commission, placée par le suffrage au-dessus du monde des théâtres, est recrutée d'ordinaire parmi les grands de ce monde, et que les petits soupçonneraient ces hauts barons d'un peu de complaisance envers leurs pairs. « Devant le tribunal, dira-t-on, M. de Corvin et M. Dumas sont égaux; devant la commission, qui sait?.. » Il faut ajouter que, pour sa part, la commission aime autant se décharger sur un tribunal du soin de prononcer, le cas échéant, contre M. Dumas; quoi d'étonnant qu'elle n'ait pas un courage inutile? C'est à la société de choisir des mandataires intègres et

de faire désormais, en bornant tous les débats à leur justice, que le courage leur soit nécessaire. Aussi bien ces juges naturels auront des scrupules nouveaux quand ils sauront que leurs justiciables volontaires n'ont aucun recours contre leurs sentences. Enfin, n'est-il pas permis de compter que le respect des lettres l'emportera sur l'inclination pour les personnes? Toutes les fois, jusqu'ici, qu'on a soumis à la commission un différend de ce genre, elle a fait précisément ce que nous demandons : elle a jugé selon l'intérêt de l'ouvrage. Elle seule peut le faire, elle le fera : il faut que les auteurs lui en imposent la tâche.

Jusqu'à cette révolution, nous avons dit de quelle jurisprudence les auteurs restent sujets. L'accord des propriétaires d'une pièce est nécessaire, soit pour la porter dans un théâtre, soit pour l'en retirer; la dernière volonté qu'ils aient exprimée en commun, soit pour l'un, soit pour l'autre objet, prévaut contre la volonté de celui qui se ravise. Voilà ce que signifient l'arrêt du 21 février 1873 et le jugement du 8 mars 1884, dont les effets sont différens, mais dont le sens est le même. Nous avons détruit l'interprétation qui se faisait de ce dernier texte: elle était fausse et dangereuse. S'il avait été prouvé que M. de Corvin, d'accord avec M. Dumas, eût rapporté *les Danicheff* à l'Odéon, M. de Corvin ne pourrait aujourd'hui s'opposer à la reprise. Il est donc faux de soutenir que, dans tous les cas, le *veto* d'un collaborateur suffit pour empêcher la représentation de l'œuvre commune; il est dangereux de le publier, car prêter aux gens un droit qu'ils n'ont pas, dans ce pays de France et dans ce glorieux temps, c'est les tenter un peu; c'est les inviter à usurper ce droit et préparer une jurisprudence qui les absolve. Un article du code veut que le meurtre de la femme par le mari soit excusable, s'il l'a surprise en flagrant délit d'adultère : encore faut-il qu'il l'ait frappée à l'instant même. Là-dessus la renommée s'établit que l'époux a le droit de tuer l'épouse coupable; et, comme un bon Français doit user de tous ses droits, comme l'abstention est une faute civique, cette licence de tuer devient un devoir; les revolvers partent en feux de file et le jury acquitte les meurtriers. Si nous laissions se répandre, après ce jugement du 8 mars, la version que donnent les journaux et que M. Dumas accepte, il ferait beau voir quelles disputes s'élèveraient bientôt dans les théâtres : la tentation serait trop forte, pour les mauvais compagnons, de jouer un tour à leur prochain; même, — il faut tout prévoir, — au plaisir de nuire un malpropre calcul pourrait se joindre, et le chantage, pour dire le mot, risquerait de s'exercer. Mais l'état des directeurs et des auteurs n'est pas si précaire qu'on le dépeint : quand une pièce, de l'aveu de ses propriétaires, est dans un théâtre, elle y reste, et le mauvais vouloir de l'un d'eux ne peut ni l'en faire sortir ni l'arrêter dans la coulisse : elle est là pour être jouée, elle le sera. La jurisprudence n'est pas si fâcheuse qu'on le prétend :

est-ce à dire qu'elle n'offre point de certains dangers? Les directeurs et les auteurs, par ce récent exemple, en sont avertis. Quand un directeur laisse retirer une pièce de son théâtre, il doit savoir qu'elle n'y pourra rentrer que par l'accord de ses propriétaires et que la volonté de l'un d'eux suffira pour la tenir dehors : Quand des auteurs retirent une pièce, chacun doit savoir que le caprice de son collaborateur pourra l'empêcher désormais de la faire jouer. Et sans doute les choses resteront ainsi jusqu'au changement de juridiction que nous proposons, jusqu'à ce que la commission toute seule, et non les tribunaux ni les cours, soit appelée à trancher ces débats selon l'intérêt des œuvres.

Mais peut-être il n'est pas mauvais que la jurisprudence actuelle suspende ces menaces sur les directeurs et sur les auteurs. Au moins, en attendant le nouveau régime, serions-nous consolés du présent si nous voyions les gens qui peuvent en souffrir profiter de l'avertissement qu'ils reçoivent. Aujourd'hui les directeurs, absorbés par la recherche ou dans la jouissance d'ouvrages qui fournissent une interminable suite de soirées, laissent trop facilement sortir de chez eux les meilleures pièces. Pour les retenir (sans compter qu'ils pourraient faire à leurs auteurs certains avantages, qui seraient comme un loyer plus ou moins fixe), ils n'auraient qu'à les représenter chaque année un petit nombre de fois; si ce délai d'une année est trop court, on pourrait le prolonger de gré à gré. Mais les directeurs n'ont cure d'entretenir ainsi leur fonds : ils sont occupés à poursuivre un succès inépuisable et, l'ont-ils atteint, à l'épuiser; à peine s'ils tournent la tête pour faire un signe d'intelligence ou plutôt d'indifférence, quand un auteur les avertit qu'il remporte son bien. A ce jeu, les théâtres subventionnés gardent seuls un répertoire : encore la Comédie-Française a-t-elle laissé partir, sans un effort pour les garder, tous les ouvrages de M. Feuillet, et nous voyons que l'Odéon n'a pas su conserver *les Danicheff*. Qu'importe à M. Koning si tous les auteurs joués au Gymnase, M. Ohnet excepté, lui signifient le retrait de leurs comédies et de leurs drames? Il compte jouer *le Maître de forges* sept années de suite. De même, les directeurs du Palais-Royal, en 1881, comptaient jouer *Divorçons* jusqu'à la fin du siècle : ils n'auraient pas bronché si M. Labiche, d'accord avec ses collaborateurs, leur avait retiré toutes ses pièces. Pour les recouvrer ensuite, ils auraient dû rentrer en grâce non-seulement auprès de M. Labiche, mais auprès de tous ses collaborateurs; l'opposition de tel ou tel suffirait pour faire rentrer sous les planches, à la veille d'une reprise, un de ces chefs-d'œuvre de bouffonnerie. Cependant, à ne voir qu'une pièce dans un théâtre pendant toute une saison, le public s'abêtit; son goût devient paresseux et grossier. A ne jouer qu'une seule chose, le talent des acteurs se raidit, s'alourdit et s'émousse; quant à ceux de leurs camarades qui, pendant ce temps-là, ne font rien, est-il besoin de dire qu'ils se rouillent? Si le jugement du

8 mars poussait les directeurs à varier leur affiche pour maintenir tout au moins au répertoire les ouvrages écrits en collaboration, ce serait déjà un bien; le mieux viendrait peut-être ensuite, et les auteurs qui produisent tout seuls ne seraient pas plus mal traités que les autres; les amis de la littérature dramatique devraient bénir le tribunal.

Est-ce le seul bienfait possible de cette jurisprudence? Nous souhaitons surtout que ces périls fassent hésiter les écrivains sur le choix de la compagnie qu'ils acceptent. On nous dispensera de rédiger aujourd'hui un traité de la collaboration. D'aucuns prétendent que ce procédé blesse la dignité de l'art et s'écrient que les maîtres ne l'ont jamais pratiqué : l'œuvre littéraire, à leur avis, doit être toute personnelle. D'autres, au contraire, vantent cet usage moderne: « Si l'art dramatique français règne partout, à qui le devons-nous? A la collaboration... » Il appartenait à M. Legouvé de prononcer cette parole. La vérité est que certaines collaborations, d'une sorte rare, entre des talens qui ne sont pas égaux, mais équivalens, sont à la fois utiles et honorables; on les peut comparer à des mariages heureux. Celle de MM. Meilhac et Halévy en est le modèle : la combinaison de ces deux esprits a été parfaite, profitable à tous les deux et délicieuse pour le public. Que ce fût une combinaison et non une association, trop d'ouvrages l'attestent, qui forment un théâtre original, d'une fantaisie et d'un comique singulièrement exquis : le bénéfice et la gloire en doivent revenir à tous les deux. Un académicien, jadis, a bien pu répondre à M. Mazères, quand il sollicitait sa voix et lui citait comme titre à son estime une comédie écrite avec M. Empis, *la Mère et la Fille :* « Nous avons déjà reçu quelqu'un pour cela! » Cette boutade, en l'espèce, avait une apparence de justice. Quand l'auteur de *la Famille Cardinal,* qui déjà s'approche de l'Académie, en aura franchi la porte, on serait mal venu à la refermer devant l'auteur du *Petit-fils de Mascarille* en lui jetant cette vieille plaisanterie au nez; on serait mal venu à la reprendre par avance pour gêner l'entrée de son collaborateur; autant vaudrait dire : « La preuve que vous n'êtes pas le père de cet enfant, c'est que j'en aperçois la mère, » et réciproquement. Mais les collaborations de cet ordre, hélas! sont trop rares. Plus souvent que des mariages de ce genre, on voit des rencontres comme celles dont parle Figaro, — « marchés dans lesquels il y a un fripon et une dupe, quand il n'y en a pas deux. » Il y en a toujours deux, — deux dupes, s'entend, — lorsqu'une des parties est de beaucoup plus forte que l'autre : ainsi le déclare M. Dumas fils avec l'autorité de l'expérience; c'est le dernier mot d'une épître insérée dans ses *Entr'actes.* Dumas père à peu près seul a fait *la Tour de Nesle,* mais *la Tour de Nesle* a fait deux dupes : Gaillardet et Dumas père; au moins chacun, de bonne foi, parut-il se compter pour une. Même opinion de soi-même chez MM. Dumas fils et de Girardin après *le Supplice d'une*

femme; chez MM. Dumas fils et Durantin après *Héloïse Paranquet;* chez MM. Dumas fils et de Corvin, après *les Danicheff.* Tous dupes, si nous laissons à chacun le titre qu'il se donne : à Dieu ne plaise que nous lui infligions le titre qu'il reçoit de son compère! nous sommes plus courtois ainsi, et peut-être plus juste. M. Dumas fils aujourd'hui sait mieux que jamais qu'on peut être dupe d'un plus petit que soi : est-il besoin de démontrer qu'on peut être dupe d'un plus grand?

Et pourtant ce n'est pas encore à cette sorte de collaboration, produite par l'infirmité spirituelle ou matérielle d'un débutant, par l'obligeance ou le goût d'accaparement d'un auteur en vogue, par la prudence ou la superstition d'un directeur, ce n'est pas encore à celle-là que j'en veux. Elle n'a pris, il est vrai, que trop d'importance; elle encourage la paresse et la médiocrité de quelques-uns; elle dévore le talent d'écrivains trop charitables; ainsi M. Gondinet, pour avoir laissé les petits auteurs venir à lui, n'est plus guère que leur proie : n'a-t-on pas dit d'un de ses confrères, qui, dans un genre inférieur, fait par industrie ce qu'il fait par faiblesse d'âme et pratique ce métier de lécher les oursons d'autrui : « C'est le Gondinet du pauvre! » Un Vincent de Paul comme M. Gondinet, en lisant le jugement du 8 mars, peut s'aviser qu'en telle occasion, sinon dans toutes, après qu'il a fait d'un avorton un enfant présentable, celui qui naguère a remis l'avorton entre ses mains a le droit de renvoyer l'enfant dans les limbes. Il y a peut-être là de quoi rendre la pitié plus sage, en rompre le cours sinon en tarir la source, et ramener l'esprit à un meilleur emploi de son temps; la charité, en ces matières, ne doit pas être une habitude. Cependant ce genre de collaboration n'est pas par lui-même haïssable; son objet, en fin de compte, est littéraire; les parties ne collaborent pas pour collaborer, mais pour mieux faire; l'une veut tirer le meilleur parti de ce qu'elle a conçu, et l'autre, en effet, améliorer cette conception. Ce n'est pas aux dangers de cette sorte d'union ou d'alliance, sous la jurisprudence actuelle, que je désire voir s'appliquer la méditation des auteurs.

« Qu'est-ce qu'un vaudevilliste? » demande un personnage dans une parade imaginée par MM. de Goncourt, et le compère de répondre : « C'est un homme qui collabore. » Il y a des gens dont la profession est de collaborer toujours sans travailler jamais : par leurs relations, par leur entregent, par la force de la coutume, ils exercent parmi les vaudevillistes une puissance tellement respectée qu'on a pu les prendre sans injustice pour les types de la confrérie. Les plus petits, ici, sont les plus forts : leurs droits d'auteur sont les meilleurs. Les plus grands sont toujours dupes, et le savent : pour pénétrer dans tel théâtre, ils subissent les conditions d'un syndicat. Parfois, ils essaient timidement de se défendre. Un tel, qui n'est pas le premier venu, avait fait

une pièce, ornée par un compositeur d'airs nouveaux; cette pièce était reçue et même distribuée. « Elle sera jouée de meilleure grâce, vient-on dire à l'auteur, si votre musicien admet pour collaborateur M. X... — Soit, fait le poète, je le lui proposerai; pour moi, cela m'est égal. » Peu après, il a gagné l'assentiment de son camarade; il vient l'annoncer au directeur : « Bon! fait celui-ci. Maintenant, pour que nous montions l'ouvrage avec entrain, il ne vous manque plus que d'admettre M. Z... pour collaborateur au livret. » L'auteur regimbe, la pièce est reculée de quelques semaines, puis de quelques mois; un beau jour, par un délicat stratagème, on obtient qu'il la retire... La pièce n'a jamais été jouée.

Un autre, et des plus huppés, pour éviter ces tribulations, ces mécomptes et s'épargner des disputes commerciales qui répugnent à son caractère, a formé le projet de dire une fois pour toutes à son *impresario* principal : « Je veux tant pour cent sur les droits d'auteur; pourvu que cette part me soit faite et que j'écrive la pièce tout seul, adjoignez-moi qui vous voudrez, donnez-moi tous les compagnons qu'il vous plaira; mettez-en deux, trois, quatre pour les paroles et davantage pour la musique! » Il va sans dire que, si le directeur, pour quelque raison, choisit pour collaborateur de l'écrivain le souffleur et le garçon d'accessoires, à défaut du bâtard de son apothicaire, on ne les admettra pas à l'honneur de signer; l'agent chargé de la perception des droits sera le seul témoin de leur gloire. Mais, cette réserve faite, ils seront les auteurs de l'ouvrage au même rang que le véritable; même il arrivera nécessairement, au cours des répétitions, qu'ils donneront leur avis sur telle ou telle scène pour la corriger et l'esquisser d'autre manière, et, comme ils seront deux contre un, leur avis prévaudra. Cependant si, quelque jour, notre auteur veut retirer sa pièce de ce théâtre, il ne pourra le faire sans l'agrément du souffleur et du garçon d'accessoires. Les aura-t-il séduits en procurant à chacun une meilleure place? Il ne pourra jamais, sans l'adhésion de l'un et de l'autre, porter de nouveau l'ouvrage sur cette scène ni nulle part ailleurs. Ainsi le veut la jurisprudence, non pas interprétée par ceux qui la poussent à l'absurde, mais réduite à ce qu'elle est vraiment.— Nous voyons là de quoi faire réfléchir un paradoxal homme de lettres sur les inconvéniens de la carte blanche donnée à un patron de théâtre, et tous ses confrères sur le choix de leurs collaborateurs. C'est la grâce qu'il faut leur souhaiter d'abord; on sait à quel changement nous les pressons de conspirer pour l'avenir.

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars.

Ce ne sont pas certes les questions sérieuses et même les points noirs, comme on disait autrefois, qui manquent pour le moment dans la politique de notre pays. Dût-on considérer comme une dernière fortune les succès qui étaient dus, qui ne pouvaient manquer à notre petite armée du Tonkin, entrée aujourd'hui victorieusement dans Bac-Ninh, ces succès ne sont pas sans mélange, puisqu'ils sont loin d'être le dénoûment d'une entreprise engagée un peu au hasard. En dehors de cette satisfaction de voir de vaillans soldats porter au loin le drapeau, les difficultés deviennent, en vérité, assez nombreuses et assez pressantes pour créer une de ces situations où les esprits les plus confians n'envisagent plus sans crainte, sans émotion, le lendemain.

Les difficultés, elles sont partout. Elles ne sont pas seulement dans l'isolement diplomatique fait à la France au milieu des luttes d'influence qui se partagent l'Europe, elles sont encore plus peut-être dans nos affaires intérieures. Elles sont dans les finances, épuisées par un système d'imprévoyantes dépenses et toujours menacées par les entrepreneurs de réformes meurtrières. Elles sont dans ces grèves, qui mettent en mouvement des populations surexcitées, égarées par les déclamateurs, qui sont comme l'expression douloureuse et redoutable d'une crise profonde du travail et de l'industrie. Elles sont dans ces discussions sur cette loi municipale, sur ces lois scolaires, qui brouillent tout et confondent tout, qui montrent le sénat lui-même se contredisant d'un jour à l'autre, votant la publicité des séances des conseils communaux après l'avoir repoussée et faisant de simples assemblées locales de petits parlemens. Les difficultés, elles sont dans presque tout ce qui se fait aujourd'hui. Et si, au milieu de

tout cela, on sentait une certaine force de direction et de prévoyance qui pourrait à un moment décisif intervenir avec quelque efficacité pour arrêter le désordre, pour redresser une situation visiblement faussée, il n'y aurait encore rien d'irréparable. Si nos affaires paraissent si graves, si compromises, c'est justement parce qu'on sent bien qu'elles échappent à toute direction, qu'elles sont livrées à l'aventure, à des ministères qui n'ont que des résolutions intermittentes, à des politiques de parti, qui, le plus souvent, n'écoutent ni la raison ni la prévoyance, qui, dans tout ce qu'ils font, ne voient qu'un vulgaire intérêt de domination. On disait jadis que les républicains étaient des exaltés, même, si l'on veut, des fous, mais qu'ils avaient du moins quelque chose de chevaleresque et de généreux jusque dans leurs emportemens. Les républicains d'aujourd'hui sont vraiment guéris de cette infirmité; ils n'ont plus, on leur doit cette justice, aucune passion pour l'idéalité. Ils ont pris goût au pouvoir que les circonstances leur ont donné, et pour le garder, pour établir leur règne, ils ne sont pas difficiles dans le choix des moyens. Ils sont prêts à mettre tout ce qu'ils ont de petites passions et de petits calculs dans leurs lois, à renier ce qu'ils ont soutenu, à se servir des armes les plus suspectes des régimes qu'ils n'ont cessé de combattre, à tout sacrifier, les traditions de la France, les garanties libérales, l'ordre financier, le travail national, la dignité de la magistrature. Et c'est ainsi qu'ils croient servir, accréditer la république! Ils ne réussissent qu'à organiser sous le nom de république une espèce d'oligarchie versatile de parti et de secte, pratiquant sans scrupule le fanatisme le plus vulgaire, le gaspillage et l'exclusion, persuadée que tout lui est permis pour régner. Voilà le mal croissant qui envahit tout et compromet tout.

L'autre jour, comme on discutait au Palais-Bourbon cette loi sur les instituteurs primaires, pour laquelle on oublie et les traditions libérales et les nécessités financières, un professeur distingué de l'Université, M. Lenient, disait avec une naïveté toute volontaire : « Y aurait-il donc deux sagesses et deux morales, l'une quand on est au pouvoir et l'autre quand on n'y est pas? » Il paraît bien qu'il en est ainsi, — et les maîtres du jour ne se font pas faute de le prouver en recommençant tout ce qu'ils ont blâmé, en reprenant pour leur compte tous ces procédés de police, d'arbitraire, de vexations discrétionnaires qu'ils ont tant reprochés à d'autres : témoin cette récente aventure d'un petit morceau de littérature administrative qui a un moment égayé le public. Décidément les circulaires ne portent pas bonheur aux ministres de l'intérieur et à leurs subordonnés. On se souvient encore de cette circulaire, devenue presque légendaire, par laquelle un sous-secrétaire d'état demandait aux préfets un certain nombre de renseignemens de police sur la presse et pour laquelle on fit tant de bruit il y a quelque dix ans, au lendemain du 24 mai. M. Gambetta, —

M. Gambetta en personne, — prenait la défense de la morale politique outragée. Il avait trouvé le moyen de se procurer cette circulaire, et en la déroulant savamment devant l'assemblée, il donnait un peu la comédie. Il raillait, il s'indignait, il n'admettait pas, par exemple, qu'il y eût deux opinions sur un tel méfait. Les républicains se sentaient offensés dans leur pudeur et se voilaient la tête; les conservateurs restaient un instant un peu abasourdis, — et peu s'en fallut que le malheureux Beulé, alors ministre de l'intérieur, ne disparût dans cette aventure. Fort bien! c'était un beau puritanisme de la part des républicains, et on aurait pu en conclure que jamais, au grand jamais, ils ne feraient rien de semblable. Point du tout, ils ont aussi maintenant leur circulaire. Ce n'est plus un sous-secrétaire d'état, c'est M. le directeur de la sûreté générale qui demande à ses préfets toute sorte de renseignemens de police. Il ne s'agit plus, il est vrai, de surveiller la presse, il s'agit de soumettre à une savante inquisition les monarchistes, leurs comités, leurs journaux, leurs menées.

C'est la chose la plus simple du monde, observe-t-on. Le directeur de la sûreté générale est institué pour être au courant de tout, il est fait pour renseigner le gouvernement, il est dans son rôle. Au fond c'est un peu notre avis. Seulement, si l'on pense ainsi, que signifiait la comédie d'indignation de M. Gambetta et de ses amis dans un autre temps? Si M. Gambetta était dans la vérité, comment l'inquisition d'aujourd'hui serait-elle moins un abus que l'inquisition contre laquelle on déployait une si vertueuse et si bruyante éloquence? Quelle est la différence? — La différence, elle est tout simplement dans ce fait qu'on était dans l'opposition en 1873 et qu'on est maintenant au pouvoir, que ce qui était un abus de la part des conservateurs n'est pour les républicains que l'usage le plus naturel d'une autorité légitime. Ah! si M. le directeur de la sûreté publique avait eu l'idée, qu'on lui a un instant attribuée, d'étendre impartialement sa surveillance à tous les partis, aux radicaux comme aux autres, il aurait commis un intolérable excès; dès qu'il ne procède que contre les royalistes, tout lui est permis! Et puis, pour tout justifier ou pour tout expliquer, il y a toujours la ressource d'une conspiration. Règle générale : dès que les républicains du jour ne savent plus que faire, on peut s'attendre à une campagne de diversion contre le cléricalisme ou contre les princes. On commence par une circulaire qui prête à rire, pour arriver bientôt à la menace, sans savoir si on n'ira pas jusqu'à des iniquités, ne fût-ce que pour avoir l'air de se justifier. Plaisans politiques, qui n'échappent aux embarras qu'ils se créent ou au ridicule que par des violences et qui ne trouvent rien de mieux que de se faire les imitateurs vulgaires de tout ce qu'ils ont condamné ou bafoué sous d'autres régimes!

Un exemple aussi bizarre, aussi caractéristique et plus sérieux de

ces versatilités de parti, de ces abus de domination, c'est ce qui arrive à propos de cette loi des instituteurs, qui touche à tout, — aux finances par des accroissemens démesurés de dépenses, aux intérêts libéraux ou moraux par le choix des maîtres de l'enseignement primaire. Pour les finances, il est entendu qu'il n'y a plus à se gêner. Certes, de tout temps, on s'est assez vivement élevé contre les augmentations de traitemens, contre la progression des dépenses publiques, contre l'aggravation des charges des contribuables. Aujourd'hui il ne s'agit plus de cela, il n'y a plus à compter, et lorsque M. le ministre des finances, d'un ton pathétique, demande un peu de répit en montrant son budget en déficit, les recettes diminuant de mois en mois, le crédit affaibli, les réformateurs répondent lestement que cela ne les regarde pas, que l'état doit payer les frais de leurs hallucinations, de leurs expériences. On en est là : que le budget ait des ressources ou qu'il n'en ait pas, M. Paul Bert entend avoir sa dotation scolaire; il la disputera avec son âpreté de sectaire jusqu'au bout, il ne s'arrêtera pas devant l'ajournement qui vient de lui être imposé. La question est aujourd'hui entre ceux qui demandent bien timidement à réfléchir avant d'aller plus loin et ceux qui veulent dépenser sans compter, qui prétendent que les millions sont dus aux instituteurs. C'est le côté financier; mais ce qu'il y a de plus grave, de plus délicat dans cette loi nouvelle, c'est le mode de nomination, le choix de ces instituteurs qui vont former une armée de cent mille fonctionnaires de plus.

Comment les maîtres de l'enseignement primaire seront-ils nommés? Au premier abord, avec un peu de bonne volonté et d'impartialité, il ne serait pas sans doute impossible d'arriver à une solution d'équité et de raison. Si l'on voulait tenir compte des diversités locales, des intérêts ou des convenances des communes, des sentimens des pères de famille à qui on impose une obligation, on pourrait donner aux conseils municipaux un certain droit d'intervention dans le choix de leurs instituteurs. Si on voulait ne considérer que l'intérêt scolaire ou universitaire, il y aurait une autorité naturelle de qui devraient relever les instituteurs primaires, ce serait le recteur. C'est l'opinion qui avait prévalu jusqu'ici, qui a été habilement soutenue dans la discussion récente. M. le président du conseil avait paru, à un certain moment, l'accepter. Le rapporteur de la loi, M. Paul Bert lui-même, se montrait, il y a un ou deux ans à peine, le champion résolu de l'autorité universitaire, l'adversaire intraitable de l'immixtion des préfets; il le publiait, il le proclamait. Que s'est-il passé? Tout s'est trouvé changé en peu de temps. Il n'est plus question bien entendu de consulter les conseils municipaux, qui ne ressemblent pas tous au conseil municipal de Paris, ni de s'en remettre à l'autorité naturelle du recteur. C'est le préfet seul qui doit avoir le droit de nomination et de révocation à merci sur tous les instituteurs, et M. Paul Bert, avec ce tempérament de sectaire qui ne lui

rend pas les évolutions faciles, met maintenant à défendre le droit des préfets autant de violence qu'il en mettait naguère à combattre leur intervention. Mais, direz-vous, c'est là pourtant une chose assez grave. Remettre aux préfets le soin de manier cet immense personnel scolaire, c'est rompre avec toutes les idées de prudence et de libéralisme, c'est reprendre tout simplement une tradition de l'empire, c'est introduire la politique avec ses partialités, avec ses représailles dans l'enseignement. — C'est précisément pour cela, au dire des nouveaux réformateurs, c'est parce que le préfet est l'agent direct du gouvernement, le représentant actif et militant de la politique, qu'il doit avoir ce droit, — bien entendu un peu en commun avec les députés de la majorité républicaine. C'est le préfet qui peut seul soutenir l'instituteur « contre le curé, » qui doit diriger la lutte de l'enseignement laïque contre les influences religieuses et savoir probablement aussi se servir de cet innombrable personnel aux jours d'élections. Des instituteurs bien payés, bien flattés, et des préfets de combat, « fonctionnaires vigoureux, énergiques, » pour faire marcher la France avec les instituteurs, voilà l'idéal !

Oui sûrement, nous avons fait du chemin. Autrefois, au temps des simples idées libérales, on songeait avant tout à diminuer le nombre des fonctionnaires, à restreindre autant que possible la prépotence de l'état. Aujourd'hui on donne à l'état une armée de cent mille fonctionnaires de plus ; si on eût écouté certains radicaux, on eût donné au gouvernement deux ou trois cent mille employés de chemins de fer chargés de répandre la bonne doctrine. Et ceux qui pensent, qui agissent ainsi, ne s'aperçoivent pas qu'avec cela ils préparent un formidable instrument de domination et de despotisme dont tous les partis peuvent se servir tour à tour, au détriment de la France, l'éternelle victime des réactions contraires et des idées fausses.

On veut mettre la politique de parti et de secte un peu partout aujourd'hui, et malheureusement il est trop clair que, si cette politique n'a que de désastreux effets dans l'enseignement public tel qu'on veut l'organiser, elle n'est pas plus heureuse dans les affaires de l'industrie et du travail. Elle compromet tout ce qu'elle touche en créant des difficultés là où il n'y en a pas et en aggravant les difficultés qui existent, qui sont inévitables. Elle est dans ces incohérens témoignages qui se succèdent devant cette commission d'enquête des quarante-quatre, à laquelle des délégations ouvrières vont demander, comme remède à leurs maux, la revision de la constitution ou la mise en surveillance de la haute finance ; elle est dans cette grève qui attriste le bassin d'Anzin, qui se prolonge depuis quelque temps déjà et qui n'est qu'un épisode d'une crise plus vaste. Que ces problèmes du travail qu'on soulève souvent si légèrement, qui touchent à la puissance de l'industrie aussi bien qu'aux intérêts de la masse laborieuse,

que ces problèmes soient des plus sérieux, qu'ils soient de plus toujours délicats, toujours difficiles à manier, cela n'est point certes douteux. Ils sont difficiles, ils ne sont pas absolument insolubles tant qu'ils restent dans leurs vraies limites. Évidemment si, dans cette grève qui se poursuit à Anzin, il n'y avait que des questions d'industrie, de travail et de salaire, elles ne résisteraient pas à un sérieux effort d'équité et de conciliation. On arriverait facilement à s'entendre, d'autant plus que la vieille et grande compagnie s'est toujours distinguée par sa sollicitude humaine et éclairée. Elle a pu avoir autrefois de grands profits, elle n'en a plus aujourd'hui, et tandis que ses bénéfices ont diminué, les salaires n'ont cessé de s'élever par degrés. Elle n'a rien négligé pour venir en aide à ses ouvriers par des retraites, par des maisons qu'elle met à leur disposition, par des écoles, par le chauffage gratuit, par les secours de toute sorte. Elle est la première intéressée à ne pas interrompre ses travaux, comme les ouvriers sont intéressés, de leur coté, à ne pas prolonger un chômage ruineux; mais il est bien clair que c'est la politique qui s'est mêlée de l'affaire pour l'envenimer. C'est la politique qui est dans cette grève, qui la prolonge par ses excitations. Et, avec tout cela, à quoi arrive-t-on? Une grande industrie souffre, cela est bien certain; les ouvriers souffrent aussi : le travail diminue et la concurrence étrangère seule profite d'une crise entretenue par les propagandes socialistes.

Que le gouvernement lui-même comprenne le danger de ces agitations qu'on provoque, aussi bien que des lois de parti et des dépenses démesurées qu'on lui impose, nous le voulons bien. Le malheur est que le gouvernement n'ose pas toujours accepter franchement son rôle et ses obligations jusqu'au bout. Il suit son système, il veut et il ne veut pas. Qu'est-il arrivé, l'autre jour, à propos de cette dotation démesurée des instituteurs, que M. Paul Bert voulait faire voter à l'aveugle, sans plus de retard, par la chambre? M. le ministre des finances, M. le président du conseil, ont résisté, ils ont eu raison; mais, où était la nécessité de se réfugier dans l'équivoque d'un simple ajournement, de renvoyer la question au budget, comme si, au moment de la discussion du budget, on devait avoir les ressources qu'on n'a pas aujourd'hui? Le ministre des travaux publics, M. Raynal, interpellé sur les affaires d'Anzin, a parlé, nous en convenons, en politique correct et mesuré. Il a rétabli la vérité qu'on cherchait à obscurcir sur le droit et le rôle de l'état, sur les rapports de la compagnie et de ses ouvriers; mais, à côté ou autour de M. le ministre des travaux publics, d'autres qui se disent les amis du gouvernement, les défenseurs privilégiés de la république, n'encouragent-ils pas l'agitation? Ces fédérations universelles d'ouvriers qu'on vient de créer par une loi définitivement votée maintenant, ne sont-elles pas une excitation permanente?

On cherche souvent les causes des difficultés, des malaises qui se multiplient, et dont on ne peut avoir raison. Ces causes, elles sont dans une politique de parti qui remue tout sans prévoyance, sans mesure, et dans les hésitations d'un gouvernement qui craint de se montrer sensé et modéré ; elles ne peuvent disparaître ou être atténuées que le jour où l'on comprendra que l'avenir même des institutions qu'on veut défendre est au prix de l'ordre dans les finances, de la sagesse dans les lois, de la paix dans les consciences comme dans les intérêts, — d'une politique, en un mot, faite pour rendre quelque confiance à un pays trop longtemps et trop cruellement éprouvé.

C'est donc un fait accompli en Europe. L'histoire diplomatique compte un chapitre ou une péripétie de plus, qui, selon les circonstances, s'appellera, si l'on veut, la reconstitution de l'alliance des trois empereurs ou le rapprochement de l'Allemagne et de la Russie. Tout avait été préparé depuis quelques mois avec un certain mystère, du moins avec beaucoup de discrétion. Aujourd'hui, le rapprochement est fait, avéré et se dessine de toute façon. Il n'est plus attesté seulement par les visites de M. de Giers aux résidences princières où M. de Bismarck médite ses coups de théâtre, par le déplacement du prince Orlof envoyé en Allemagne pour représenter la politique nouvelle du cabinet de Saint-Petersbourg. Tout dernièrement, une mission à la tête de laquelle était le grand-duc Michel, est allée avec quelque apparat à Berlin pour porter les complimens du tsar au vieil empereur Guillaume, et cette mission a été reçue avec un éclat officiel mêlé de cordialité. On a rappelé, par la même occasion, le temps déjà lointain où l'empereur Guillaume faisait ses premières armes sous les yeux de l'empereur Alexandre Ier et recevait une décoration russe. Le général Gourko, qui s'est distingué il y a quelques mois par des discours guerriers dont on s'est ému en Allemagne, est allé, lui aussi, à Berlin comme pour faire oublier son langage de Varsovie et renouer l'ancienne intimité militaire avec l'armée allemande. Ces jours passés enfin, à l'ouverture du parlement allemand, le message lu par le secrétaire d'état, M. de Bœtticher, au nom du vieux souverain, a déclaré que les relations de l'empire avec l'extérieur étaient de nature à dissiper les rumeurs alarmantes et les inquiétudes répandues pour faire douter du caractère pacifique de la politique allemande ; il a mentionné d'une façon toute particulière « la consolidation de l'amitié traditionnelle qui unit l'Allemagne, ses princes et *les cours impériales voisines.* » C'est donc un fait constaté, enregistré : la réconciliation de la Russie et de l'Allemagne est accomplie. Ce qui n'est point du tout éclairci encore, c'est le caractère de cette évolution diplomatique. La question est toujours de savoir ce qui a motivé le rapprochement, sous quelle forme précise il s'est réalisé, quelles conséquences il aura, comment il se combine avec l'alliance nouée depuis quelques années entre l'Allemagne et l'Au-

triche. Ici tout est controverse et contradiction. Les commentaires se succèdent et se croisent au sujet d'un événement assez énigmatique qui n'est point apprécié de la même manière à Berlin, à Saint-Pétersbourg ou à Vienne, à Londres, à Paris ou à Rome, et qui, dans tous les cas, peut avoir son influence sur l'ensemble des rapports européens.

Le rapprochement existe sans doute, il a son importance et son rôle dans les affaires de l'Europe; il a l'avantage de mettre fin pour le moment à cette phase de « rumeurs alarmantes et d'inquiétudes, » dont l'empereur Guillaume a parlé dans son dernier discours. On s'est fatigué de part et d'autre de cet état prolongé de suspicion et d'antagonisme qui laissait toujours croire à un choc inévitable, à une guerre prochaine, et de là ont dû naître les négociations qui ont conduit au rapprochement, à la « consolidation de l'amitié traditionnelle. » Dans quels termes s'est formulée, précisée cette alliance renaissante? On s'est hâté de dire qu'un traité avait été signé et on s'est plu même à énumérer les dispositions principales du traité qui réglerait les nouveaux rapports entre Berlin et Saint-Pétersbourg. L'imagination des nouvellistes s'est mise un peu trop vite en campagne. Il n'y a vraisemblablement aucune convention écrite : on ne signe un traité que pour un objet déterminé. Tout s'est nécessairement borné à des arrangements confidentiels, à une entente verbale sur les points essentiels de la politique du jour, et, à l'heure qu'il est, il n'est pas impossible de pressentir ce qui a pu être admis entre les cabinets. Ces conditions sont indiquées par la nature des choses. On s'est entendu certainement pour écarter des démonstrations militaires dangereuses ou inutiles. On a dû s'entendre pour confirmer une fois de plus ce qui a été fait par le congrès de Berlin, pour adoucir les antagonismes souvent assez vifs en Orient. On s'est surtout retrouvé d'intelligence pour défendre des intérêts conservateurs communs aux puissances monarchiques du continent.

Dans quelle mesure l'Autriche a-t-elle participé aux négociations qui ont été le prélude de ce rapprochement? Jusqu'à quel point l'alliance renouée par le chancelier de Berlin avec la Russie se concilie-t-elle avec l'alliance austro-germanique? C'est là sans contredit un des élémens de la question. Il est certain qu'ici tout n'est pas clair, que dans une partie du monde politique de Vienne et de Pesth, il y a eu au premier moment une impression assez pénible. On a paru éprouver un mécompte ou une crainte vague. Il est cependant difficile d'admettre que l'Autriche ait été laissée à l'écart des négociations, qu'elle ne les ait pas connues, et tout semble indiquer que, dans la pensée des cabinets, la rentrée de la Russie dans le concert des trois empires n'exclut pas l'alliance austro-germanique. On assure qu'il en est ainsi; c'est présumable, quoiqu'il ne soit pas impossible que M. de Bismarck ait songé à se servir de la Russie pour peser sur l'Autriche, pour l'ame-

ner à de nouveaux arrangemens plus conformes à ses vues. Se servir de la Russie contre l'Autriche, de l'Autriche contre la Russie, et rester entre les deux comme un régulateur souverain, c'est encore une conception diplomatique devant laquelle ne reculerait pas sans doute le tout-puissant chancelier. Faudrait-il voir enfin dans cette alliance plus ou moins laborieusement renouée ou remaniée quelque intention réservée, quelque dessein dont M. de Bismarck se promettrait de révéler bientôt le secret? On dit que le chancelier de Berlin, toujours préoccupé de la paix, n'aurait songé à se faire le médiateur de tous les rapprochemens, de toutes les alliances, que pour arriver d'ici à peu à une proposition de désarmement. Il formerait ainsi une grande ligue de la paix à laquelle tout le monde serait invité à se rallier. Ce n'est pas la première fois qu'on parle d'un désarmement comme d'une garantie souveraine pour la paix universelle. La difficulté est toujours d'arriver à des combinaisons pratiques, de commencer, et M. de Bismarck, qui est un tout-puissant, un victorieux, a dans tous les cas à sa disposition un moyen décisif, c'est de donner l'exemple en commençant par diminuer l'armée allemande.

On ne voit pas que ces armemens démesurés et ruineux qui pèsent sur les nations contemporaines ne sont pas seulement une fantaisie, comme on le croit, qu'ils ne sont qu'un symptôme, qu'ils tiennent à un certain état violent du monde, et, tant que l'Europe sera dans cet état artificiellement violent, ce sera à qui refusera de désarmer le premier. M. de Bismarck a certes, un immense pouvoir; il a déployé, dans sa diplomatie, des merveilles de sagacité et d'habileté; il ne désire même que la paix, si l'on veut, il n'a dans ses conceptions d'autre objectif que la paix, nous l'admettons, — et à quoi cependant est-il arrivé? Il a tout épuisé. Il a commencé par se faire une alliée de la Russie, il a imaginé ensuite ce qu'on a appelé l'alliance des trois empereurs; puis il s'est détourné de la Russie pour aller chercher une alliée plus intime à Vienne. Aujourd'hui il revient à la Russie et à l'alliance des trois empires. Il multiplie les expédiens, et, avant que les événemens contre lesquels il cherche à se prémunir soient arrivés, il aura eu le temps de changer plus d'une fois encore. Il ne réussit qu'à offrir le spectacle de combinaisons éphémères parce qu'il manque quelque chose au monde européen, — et, s'il y avait dans notre pays un gouvernement aux intentions pacifiques, mais ayant assez d'autorité, assez de prévoyance pour suivre une politique, il montrerait bientôt quel pourrait être le rôle de la France dans l'intérêt même de la paix, qu'on prétend consolider sans elle, peut-être contre elle. Un homme d'esprit, M. de Blowitz, qui a publié récemment un livre de voyage piquant et instructif, *une Course à Constantinople*, a voulu, lui aussi, tracer son plan de diplomatie; il a

écrit un chapitre d'une vivacité ingénieuse où il démontre que la question de l'indépendance européenne est toujours en Orient, à Constantinople, que l'alliance de l'Angleterre et de la France peut seule résoudre cette question, qui domine toutes les autres. Le jour où cette alliance redeviendrait une réalité sérieuse, les combinaisons artificielles qui disposent de l'Europe ne disparaîtraient pas entièrement et du premier coup sans doute, elles rentreraient du moins dans leurs vraies limites et toutes les politiques reviendraient à leurs affinités naturelles. L'Autriche comprendrait que ses intérêts sont avec la France et l'Angleterre. L'Italie verrait qu'elle n'a rien à gagner aux alliances absolutistes. Ce n'est là, peut-être, qu'un rêve aujourd'hui, et ce n'est point, à coup sûr, le rêve du chancelier de Berlin. M. de Bismarck nous rappelle toujours Napoléon demandant, au commencement de l'empire, à un Italien éminent, un projet d'organisation pour la péninsule. L'Italien, tout naïvement, offrit un plan qui constituait une Italie indépendante, et comme Napoléon, impatienté, se récriait, son interlocuteur lui demanda si ce qu'il voulait était l'organisation de la suprématie française. « C'est cela ! » reprit vivement l'empereur. Il en est un peu ainsi du chancelier de Berlin avec ses combinaisons qui tendent toutes, plus ou moins, à assurer la prépondérance allemande, — et voilà pourquoi, même en aimant un peu plus la paix que Napoléon, M. de Bismarck ne peut réussir mieux que lui avec ses alliances changeantes créées arbitrairement par l'artifice d'une volonté impérieuse.

Les grandes affaires ne se font pas aisément, et les Anglais pour leur part sont occupés aujourd'hui à résoudre de graves questions extérieures et intérieures. Comment ils sortiront de ces affaires d'Égypte où ils se sont engagés sans rien prévoir, sans avoir mesuré ce qu'ils allaient faire, ils ne le savent pas bien eux-mêmes. Pressé chaque jour d'interpellations, de récriminations, harcelé de toutes parts, le ministère est réduit à répéter sans cesse qu'il ne veut ni annexer ni occuper indéfiniment l'Égypte, qu'il quittera la vallée du Nil aussitôt que le pays sera pacifié. C'est la réponse invariable qui ne contente personne, pas même peut-être ceux qui la font. Il est bien clair que, pour le moment, tout dépend de l'action militaire, de la marche du général Graham qui après un premier avantage sur Osman-Digma et ses bandes de Bédouins, vient d'obtenir un nouveau succès dans un combat d'hier. Le général Graham réussira sans nul doute à dégager les abords de la Mer-Rouge, à mettre hors d'atteinte Souakim et quelques autres ports, en refoulant victorieusement les bandes du mahdi, en rétablissant une certaine sûreté là où flottera le drapeau anglais. Malheureusement ce n'est pas tout de vaincre les premiers Bédouins qu'on rencontre ; le succès définitif tient non-seulement à la marche

du général Graham, mais à tout un ensemble d'opérations laborieuses, difficiles, et l'Angleterre a toujours devant elle une œuvre politique autant que militaire. Cette œuvre, aggravée peut-être d'avance par bien des hésitations, le ministère anglais n'est sûrement pas près de l'avoir accomplie, et tandis qu'il en est encore aux débuts de cette nouvelle campagne, il poursuit d'un autre côté sans interruption le travail de réformes intérieures qu'il a entrepris. La question de la réforme électorale vient de faire son entrée dans la chambre des communes par un projet ministériel et par un discours de M. Gladstone. Ce n'est encore, il est vrai, qu'un projet partiel. Il ne s'agit aujourd'hui que de l'extension du droit de suffrage; un nouveau bill modifiera le système des circonscriptions électorales. Telle qu'elle est, cette réforme est assurément une œuvre hardie; elle ajoute deux millions d'électeurs aux deux millions cinq cent mille qui existent déjà. Ce qu'il y a de grave pour le ministère, c'est qu'il n'a pas seulement contre lui ses adversaires naturels, les conservateurs, conduits par sir Stafford Northcote; il a d'autres adversaires, des libéraux, M. Goschen lui-même, qui a déjà pris position contre le bill. La réforme triomphera-t-elle définitivement? La question peut être décisive pour l'avenir de l'Angleterre et de ses institutions.

CH. DE MAZADE.

MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La première quinzaine de mars a vu se produire une hausse importante de presque tous les fonds d'état européens, accompagnée d'un mouvement analogue sur la plupart des bonnes valeurs étrangères et sur les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. C'est un fait notoire aujourd'hui que les agissemens aventureux par lesquels les finances de la France ont été amenées au point où nous les voyons ont ébranlé la confiance dans la solidité de notre crédit national et déterminé un courant d'émigration des capitaux français vers les placemens étrangers.

La permanence du déficit et la perspective d'un impôt sur la rente ont certainement enlevé à nos fonds publics une partie de leur ancienne clientèle, qui s'est décidée à reporter ses capitaux sur des fonds d'état présentant à la fois des garanties suffisantes et des probabilités de plus-value. Les Fonds américains et les Consolidés anglais étant à des prix trop élevés, on s'est rabattu sur les rentes de la Belgique et de la Hollande, sur les deux 4 pour 100 de l'Autriche et de la Hongrie à intérêt payable en or, sur le 5 pour 100 italien, tout à fait acclimaté chez nous et encore assez au-dessous du pair pour laisser une marge importante à un mouvement de progression. Le calme dont jouit le royaume italien sous l'administration sage et intelligente de M. Depretis, la bonne situation des finances du pays, le succès de l'opération concernant la reprise des paiemens en espèces, les grandes combinaisons qui s'élaborent pour une refonte du système d'exploitation des voies ferrées, telles sont les principales raisons qui ont accru la confiance de l'épargne dans la Rente italienne et fait gagner à ce fonds en moins de trois mois cinq ou six unités. En Espagne, le retour du parti conservateur au pouvoir a produit un revirement subit dans les dispositions de la spéculation à l'égard de la Rente espagnole. La crainte d'une révolution avait peu à peu fait baisser l'Extérieure à 55 francs. La confiance qu'inspirent les talens aussi bien que l'énergie du nouveau chef de cabinet à Madrid ont bouleversé tous les calculs des vendeurs à découvert et déterminé des rachats qui ont effacé rapidement les traces de la baisse et relevé le fonds presque à 62 francs.

Le rapprochement des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, et les déclarations pacifiques de l'empereur d'Allemagne dans son discours à l'ouverture du Reichstag ont donné une nouvelle impulsion à ce relèvement général des fonds étrangers, en écartant définitivement toute appréhension relative à l'éventualité d'une grande guerre européenne au printemps. La place de Berlin a paru enfiévrée de hausse, les fonds russes et austro-hongrois ont immédiatement monté. Les perspectives de paix profiteront même aux fonds des petits états, dont les finances ne sont pas encore établies sur des bases bien solides. C'est ainsi que la Roumanie voit s'élever lentement, mais continûment, le taux de son crédit, que la Grèce fait de louables efforts pour inspirer confiance aux capitaux étrangers, et que la Serbie se prépare elle-même à demander le concours des capitaux étrangers pour la création d'une dette serbe.

Les fonds ottomans n'ont eu jusqu'ici que peu de part à cet engouement des capitaux pour les valeurs étrangères, ils ont été cependant bien tenus et le montant du coupon détaché sur les catégories diverses de la dette turque se trouvera aisément regagné. L'Unifiée d'Égypte s'est raffermie à mesure que semble s'accroître la probabilité de l'établissement définitif du protectorat anglais sur l'Égypte.

Financièrement, la situation de l'Égypte ne peut paraître bonne, puisque son budget succombe sous le poids des charges que lui imposent et la déplorable administration des fonctionnaires anglais et l'entretien des troupes anglaises. Mais la loi de liquidation a sauvegardé les intérêts des créanciers de l'Égypte en leur réservant le produit d'une catégorie déterminée de revenus. Or ce produit est plus que suffisant pour satisfaire au service de la dette. L'Angleterre, il est vrai, cherchera à obtenir une modification à la loi de liquidation. Elle ne réussira qu'à la condition d'assumer formellement le protectorat et de substituer, pour les créanciers, sa garantie directe à celle de l'Égypte.

La hausse générale des fonds étrangers pouvait difficilement laisser notre marché tout à fait indifférent. Nos fonds publics se sont donc associés au mouvement, avec une certaine timidité d'abord, puis un peu plus nettement dans les derniers jours. La situation de la place comportait une reprise. On avait baissé pendant tout le mois de février, avant et après l'emprunt. L'amortissable, émis à 76.60, était tombé à 76 francs. Il était à prévoir que les banquiers qui avaient pris la plus grosse part à la souscription feraient tous leurs efforts pour relever les cours aussitôt qu'une occasion favorable se présenterait. La liquidation ayant été très facile et les capitaux s'étant prêtés à des conditions exceptionnellement douces pour les reports, le marché de nos fonds publics a commencé à se raffermir. L'argent étant abondant à 2 et 2 1/2 pour 100, on en pouvait conclure que les vendeurs à découvert avaient presque exclusivement servi de contre-partie aux acheteurs désireux de se faire reporter. Les banquiers ont donc pensé que le moment était venu de provoquer un courant de reprise. On avait d'ailleurs, outre une situation de place se prêtant à cette tentative, deux événemens favorables à escompter, une victoire du cabinet dans la question du traitement des instituteurs, et la prise certaine de Bac-Ninh.

Pour enlever le vote de la chambre dans cette question des instituteurs, le cabinet s'était décidé à montrer la situation financière sous son vrai jour, ce qui l'a fait apparaître peu brillante. En même temps, le projet de loi pour le budget de 1885 a été déposé. Ce projet présente les recettes et les dépenses en équilibre, à 200,000 francs près. Mais, comme on le peut croire, cet équilibre est des plus instables. Il n'a été obtenu qu'au prix d'expédiens dont quelques-uns sont misérables. Les chiffres du budget de 1884 ont été pris pour base; mais il a fallu augmenter les dépenses de 23 millions, tandis que les recettes présentaient une moins-value de 35 millions : total 58 millions à trouver. M. Tirard croit les avoir découverts dans des remaniemens apportés à la perception de certains impôts et destinés à prévenir la fraude. Il est fort à craindre que les espérances fondées sur ces remaniemens ne soient

chimériques. En tout cas, le produit des contributions indirectes continue à rester inférieur aux évaluations budgétaires. La moins-value est déjà de 11 millions pour les deux premiers mois de 1884. On sait quelles conséquences eût entraînées l'adoption des propositions relatives à l'élévation du traitement des instituteurs.

Si nous comparons les cours actuels de nos divers types de rentes avec les cours du 1er mars, nous constatons une hausse de 1 franc sur le 4 1/2, de 0 fr. 70 sur le 3 pour 100 ancien, et de 0 fr. 45 à 0 fr. 55 sur les deux amortissables. Il est vrai que les cours du 1er mars n'étaient guère plus élevés que les plus bas que la baisse eût fait coter en février.

Un certain nombre de valeurs ont été également l'objet d'un retour de faveur à la suite des fonds étrangers et des rentes françaises : la Banque de Paris a monté de 837 à 870, cet établissement de crédit, par ses relations et ses affaires en Italie et en Espagne, n'ayant qu'à gagner à la prospérité des finances dans ces deux pays. Le Crédit foncier s'est relevé de 12 fr. à 1,240. C'est surtout aux actions et aux obligations des Chemins français qu'est allée cette partie de l'épargne qui reste fidèle aux valeurs nationales. La hausse sur les actions du Lyon, du Nord, du Midi et de l'Orléans a été d'une quinzaine de francs. Les obligations sont constamment recherchées et se maintiennent à de hauts prix, bien que les compagnies ne manquent pas de titres à offrir.

A la suite d'une séance fertile en incidens, les actionnaires de la Compagnie de Suez ont voté, à une majorité de 83 voix, les conclusions du rapport de M. Ferdinand de Lesseps. La convention arrêtée de concert avec les armateurs anglais a été ratifiée; nous avions prévu ce résultat et nous constatons que la confiance inspirée par M. de Lesseps à ses actionnaires n'a pas été démentie dans une certaine mesure. Nous espérons que les actions de Suez n'auront plus à supporter une pareille crise.

Nous avons dit que la hausse des fonds étrangers avait profité à la plupart des valeurs étrangères se négociant sur notre marché. La cote constate en effet, depuis le 1er mars, une hausse de 15 francs sur le Crédit foncier d'Autriche et la Banque ottomane; de 18 francs sur le Mobilier espagnol; de 6 francs sur les Chemins autrichiens; de 4 francs sur les Lombards; de 12 francs sur le Nord de l'Espagne; de 7 francs sur le Saragosse. Le Gaz a monté de 40 francs; les Allumettes et les Voitures de 12 francs. Le Panama s'est maintenu à 500 francs.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

